





FICHE DE SUIVI DU DOCUMENT			
Titre de l'étude		Volet paysager et patrimonial de l'étude d'impact sur l'environnement d'un projet de parc éolien Commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles	
Coordonnées du commanditaire		ERG Développement France 16 Boulevard Montmartre 75009 Paris	
Rédacteur		Green Satellite 4 rue du Bart 33240 Saint-Gervais	
HISTORIQUE DES MODIFICATIONS			
Révision	Date	Phase	Rédacteur
0	janvier 2019		Green Satellite

A. INTRODUCTION	11	B.2.3. Le code de l'environnement	14
A.1. LE PORTEUR DE PROJET	11	a) Les sites classés (Loi de 1930)	14
A.2. LES ACTEURS DU TERRITOIRE	11	b) Les sites inscrits	14
A.3. LE BUREAU D'ÉTUDES PAYSAGE ET PATRIMOINE	11	B.2.4. Biens inscrits au patrimoine mondial	14
A.4. SPÉCIFICITÉS DU PRÉSENT DOCUMENT	11	a) Droit international (Convention de 1972 et textes assurant sa mise en oeuvre)	14
A.5. SUIVI DES MODIFICATIONS	11	b) Droit national	15
B. PRÉAMBULE	12	B.3. MÉTHODOLOGIE	15
B.1. OBJECTIFS ET DÉMARCHE	12	B.3.1. Consultation bibliographique et des services de l'état compétents	15
B.1.1. Objectifs	12	a) Les documents de cadrage du développement éolien	15
B.1.2. Démarche	10	b) Les "porter-à-connaissance" sur le paysage	15
B.1.3. Structure de la notice paysagère et patrimoniale	12	c) Les "porter-à-connaissance" sur le patrimoine	15
a) Chapitre concernant l'état initial du site	12	d) Les services compétents sur les aspects paysagers et patrimoniaux	15
b) Chapitre concernant le choix et la justification de la variante du projet	13	B.3.2. Définitions	15
c) Chapitres concernant l'analyse des impacts et la présentation des mesures	13	a) Préambule	15
B.2. CADRAGE RÉGLEMENTAIRE	13	b) Paysage	15
B.2.1. Le code du patrimoine	13	c) Unité paysagère	16
a) Les monuments historiques et leurs abords	13	d) Structure paysagère	16
b) Les sites patrimoniaux remarquables	13	e) Les éléments de paysage	16
c) L'archéologie	14	f) Rythmes de paysages et ambiances paysagères	16
B.2.2. Le code de l'urbanisme	14	g) Patrimoine	16
		h) Les paysages patrimoniaux	16
		i) Les notions de covisibilité et de visibilité	16
		j) Points d'appel	17
		k) Rapport d'échelle	17
		l) Angles et champs de visibilité	17
		m) La prégnance	18
		n) Enjeux	18
		o) Sensibilités	18
		p) Valeur paysagère	18
		q) Effets	18

r) Impacts	18	B.4.3. Cartographie des aires d'étude théoriques de l'analyse paysagère et patrimoniale	23
s) Les mesures	19	B.4.4. Justification des limites de l'aire d'étude éloignée	26
B.3.3. Cadrage préalable	19	B.4.5. Justification des limites de l'aire d'étude intermédiaire	29
a) Les aires d'étude "théoriques" préconisées dans Le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des projets éoliens (version 2004, actualisations 2010 et 2016)	19	B.4.6. Justification des limites de l'aire d'étude rapprochée	29
b) Analyse des effets et des impacts	19	B.4.7. Justification des limites de l'aire d'étude immédiate	29
c) L'analyse des effets cumulés et la densification éolienne	20	B.4.8. Justification des limites de la zone d'implantation potentielle	29
d) Les mesures	20	C. ANALYSE PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE	30
B.3.4. Les principaux outils de compréhension du territoire et d'évaluation des enjeux et des sensibilités	20	C.1. ANALYSE A L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE ÉLARGI	30
a) La recherche bibliographique	20	C.1.1. Répérage du projet sur les cartes du contexte élargi	30
b) L'approche de terrain	20	C.1.2. Localisation	30
c) Les ZIV	20	C.1.3. Le contexte géographique	30
d) Les coupes et autres documents graphiques	20	C.1.4. Relation entre nature des sols et unités paysagères	31
e) Les grilles d'évaluation des enjeux et des sensibilités	20	C.1.5. Le contexte éolien et les objectifs régionaux	32
B.3.5. Les principaux outils d'évaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine	21	a) Le contexte énergétique régional	32
a) Les photomontages	21	b) Identification de zones favorables au développement éolien	32
b) Les coupes et autres documents graphiques	21	C.2. ANALYSE À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE	33
c) La grille d'évaluation de l'impact du projet et de la transformation du paysage	22		
d) Les notions associées à l'évaluation de la densité éolienne	22		
B.4. DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE	22		
B.4.1. Les aires d'étude analysées dans les chapitres de l'état initial	22		
B.4.2. Les aires d'étude analysées dans les chapitres consacrés à l'analyse des effets des projets et mesures	23		

C.2.1. Les spécificités de la topographie	33		
a) Transition douce entre deux entités topographiques	33		
b) Un réseau hydrographique dense, aux orientations multiples	33		
c) Synthèse	35		
C.2.2. L'occupation du sol et son influence sur les vues	41		
a) Analyse du secteur A	43		
b) Analyse du secteur B	45		
c) Synthèse	45		
C.2.3. Les composantes anthropiques du paysage et les visions associées : le bâti	47		
a) L'habitat, un enjeu majeur des visions statiques	47		
b) Une faible densité bâtie	49		
c) La ville de la Souterraine	49		
d) Typologie et localisation du bâti dans le secteur A1	50		
e) Typologie et localisation du bâti dans le secteur B1	51		
f) Description globale des vues depuis l'habitat en direction de la ZIP	52		
g) Synthèse des spécificités du secteur A1	52		
h) Analyse des vues depuis les villages principaux du secteur A1 en direction de la ZIP	53		
i) Synthèse des spécificités du secteur B1	56		
j) Analyse des vues depuis les villages principaux du secteur B1 en direction de la ZIP	56		
k) Synthèse des vues depuis les villages principaux en direction de la ZIP	64		
m) Synthèse des enjeux associés aux villages principaux (secteurs A1 et B1)	64		
C.2.4. Les composantes anthropiques du paysage et les visions associées : Le réseau de transport, lieu majeur de la vision dynamique	67		
a) Présentation de l'Autoroute A20 et des intervisibilités potentielles avec la ZIP et d'éventuelles éoliennes associées	69		
b) Présentation et analyse des vues depuis la nationale N145	71		
c) Présentation et analyse des vues depuis les routes départementales principales	73		
d) Présentation et analyse des vues depuis les routes départementales secondaires	75		
e) Présentation et analyse des vues depuis les petites routes départementales	78		
f) Présentation et analyse des vues depuis le réseau ferré	80		
		g) Présentation et analyse des vues depuis le GR de la vallée de la Creuse	80
		h) Les lignes HT	80
		i) Synthèse des enjeux associés aux axes principaux	81
		j) Synthèse et évaluation de la sensibilité associée aux axes principaux	81
		C.2.5. Le contexte éolien	83
		a) Deux parcs construits	83
		b) Huit projets éoliens accordés	83
		c) Cinq projets en instruction	83
		C.2.6. Les unités paysagères : ambiances, visions, perceptions et dynamiques	86
		a) Identification et localisation des unités paysagères	86
		b) Unités paysagères de la campagne-parc	88
		c) Unité paysagère du Boischaud Méridional : le pays des châtaigniers	97
		d) Synthèse et évaluation des enjeux associés aux unités paysagères (toutes aires d'étude confondues)	102
		e) Synthèse et évaluation de la sensibilité associée aux unités paysagères (toutes aires d'étude confondues)	102
		C.2.7. Valorisation et reconnaissance du territoire	103
		a) L'exploitation des ressources et la qualité des paysages	103
		b) La promotion de la découverte de ce territoire	103
		c) L'identification de paysages emblématiques	107
		d) Synthèse et évaluation des enjeux associés aux sites touristiques	108
		e) Synthèse et évaluation des sensibilités associées aux sites touristiques	108
		f) Synthèse et évaluation des enjeux associés aux paysages emblématiques	109
		g) Synthèse et évaluation de la sensibilité associée aux paysages emblématiques	111
		C.2.8. Le contexte patrimonial de l'aire d'étude éloignée	113
		a) Les monuments protégés	113
		b) Influence du contexte et de l'éloignement sur la relation visuelle entretenue entre le patrimoine et d'éventuelles éoliennes construites sur la ZIP	113
		c) Synthèse et évaluation des enjeux associés aux monuments protégés présentant une possible intervisibilité avec la ZIP et d'éventuelles éoliennes associées	120
		d) Analyse des vues depuis les monuments protégés	121

e) Synthèse et évaluation de la sensibilité associée aux monuments protégés de l'aire d'étude éloignée présentant une possible intervisibilité avec la ZIP et d'éventuelles éoliennes associées	123
f) Les sites protégés : présentation et analyse des vues en direction de la ZIP	124
g) Synthèse des sites protégés potentiellement concernés par une intervisibilité avec le projet éolien envisagé sur la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles	128
h) Synthèse et évaluation des enjeux associés aux sites protégés potentiellement concernés par une intervisibilité avec la ZIP et d'éventuelles éoliennes associées	129
i) Synthèse et évaluation de la sensibilité associée aux sites protégés potentiellement concernés par une intervisibilité avec la ZIP et d'éventuelles éoliennes associées	129
j) Secteur Sauvegardé et création d'un site patrimonial remarquable concernant le village de Saint-Benoit-du-Sault	131
k) Synthèse des enjeux associés au secteur sauvegardé et au site patrimonial remarquable en création concernant le village de Saint-Benoit-du-Sault	131
l) Synthèse de la sensibilité associée au secteur sauvegardé et au site patrimonial remarquable en création concernant le village de Saint-Benoit-du-Sault	131

C.2.9. Synthèse générale de la sensibilité à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

a) Cartographie de synthèse des sensibilités à l'échelle de l'aire d'étude éloignée	132
b) Synthèse des effets de la topographie et de l'occupation du sol sur les vues	134
c) Synthèse de la sensibilité associée à l'habitat au vu de la construction d'un parc éolien sur la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles	134
d) Synthèse de la sensibilité associée au réseau des déplacements au vu de la construction d'un parc éolien sur la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles	134
e) Synthèse de la sensibilité associée aux lieux valorisés d'un point de vue touristique	137
f) Synthèse de la sensibilité associée au patrimoine protégé	140
g) Synthèse de la sensibilité associée aux unités paysagères	143

C.2.10. Les éléments de paysage à prendre en compte pour construire et ancrer le projet

a) Un paysage séquencé et fragmenté	143
b) La prise en compte des projets éoliens voisins	143

C.3. ANALYSE À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE 144

C.3.1. Rappel des limites de l'aire d'étude rapprochée 144

C.3.2. Topographie : description fine 146

C.3.3. L'influence de l'occupation du sol sur les vues 161

a) La vision au coeur de la Basse Marche	161
b) Synthèse des typologies visuelles au coeur des différents secteurs de la Basse Marche	161
c) La vision depuis les paysages emblématiques de l'aire d'étude rapprochée	167
d) Synthèse des enjeux associés aux paysages emblématiques de l'aire d'étude rapprochée	171
e) Synthèse de la sensibilité associée aux paysages emblématiques de l'aire d'étude rapprochée	172

C.3.4. Les visions statiques depuis le bâti 174

a) Description des villages et des visions associées	174
b) Synthèse des enjeux associés aux villages de l'aire d'étude rapprochée	179
c) Synthèse de la sensibilité associée aux villages principaux de l'aire d'étude rapprochée	180

C.3.5. Les visions dynamiques depuis les routes 181

a) Description des axes et des visions associées	181
b) Synthèse des enjeux associés aux routes principales de l'aire d'étude rapprochée	197
c) Synthèse de la sensibilité associée aux routes principales de l'aire d'étude rapprochée	199

C.3.6. Analyse du patrimoine protégé à l'échelle 201

a) Liste des sites protégés de l'aire d'étude rapprochée	201
b) Liste des monuments protégés de l'aire d'étude rapprochée	201
c) Analyse des vues depuis les monuments protégés de l'aire d'étude rapprochée	203
d) Synthèse des enjeux associés aux monuments protégés de l'aire d'étude rapprochée susceptibles de donner à voir le projet	206
e) Synthèse de la sensibilité associée aux monuments protégés de l'aire d'étude rapprochée	207

C.3.7. Synthèse de la sensibilité à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée 208

a) Sensibilité globale des micro-paysages	208
b) Synthèse de la sensibilité associée aux paysages emblématiques	210
c) Sensibilité des lieux de vie : les villages repères	211
d) Sensibilité des lieux de passage : les routes principales	213
e) Sensibilité associée aux monuments protégés	215

C.4. ANALYSE À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE 216

C.4.1. Rappel des limites de l'aire d'étude immédiate	216	C.5.3. Synthèse de la sensibilité associée au paysage	244
C.4.2. Topographie immédiate	217	a) Aire d'étude éloignée	244
C.4.3. Les spécificités paysagères à l'échelle de l'aire d'étude immédiate et leur influence sur les vues	222	b) Aire d'étude rapprochée	244
C.4.4. Les spécificités paysagères à l'échelle de la zone d'implantation potentielle	225	c) Aire d'étude immédiate	244
C.4.5. Synthèse des enjeux et de la sensibilité associés au paysage et à la topographie à l'échelle de l'aire d'étude immédiate et de la zone d'implantation potentielle	226	C.5.4. Synthèse de la sensibilité associée aux sites touristiques de l'aire d'étude éloignée	244
a) Les enjeux et la sensibilité associée au paysage et à la topographie	226	C.5.5. Synthèse de la sensibilité associée aux paysages emblématiques	246
C.4.6. Les vues depuis l'habitat	230	a) Aire d'étude éloignée	246
a) Illustrations	230	b) Aire d'étude rapprochée	248
b) Synthèse des enjeux et de la sensibilité associés à l'habitat proche	233	C.5.6. Synthèse de la sensibilité associée aux sites protégés	248
C.4.7. Les vues depuis les routes	234	a) Aire d'étude éloignée	248
a) Illustrations	234	C.5.7. Synthèse de la sensibilité associée aux monuments protégés	250
b) Synthèse des enjeux et de la sensibilité associés aux axes routiers principaux proches	237	a) Aire d'étude éloignée	250
C.4.8. Carte de synthèse résumant l'ensemble des sensibilités à l'échelle de l'aire d'étude immédiate et de la zone d'implantation potentielle et les grandes orientations des structures paysagères	238	b) Aire d'étude rapprochée	251
C.5. SYNTHÈSE GÉNÉRALE ET PRÉCONISATIONS	239	C.5.8. Synthèse de la sensibilité associée au secteur sauvegardé de Saint-Benoit-du-Sault (site patrimonial remarquable en création)	251
C.5.1. Méthodologie	239	a) Aire d'étude éloignée	252
C.5.2. Cartes de synthèse	239	C.5.9. Synthèse de la sensibilité associée aux unités urbaines principales	253
		a) Aire d'étude éloignée	253
		b) Aire d'étude rapprochée	254
		c) Aire d'étude immédiate	256
		C.5.10. Tableaux de synthèse de la sensibilité associée aux axes du déplacement principaux	257

a) Aire d'étude éloignée	257
b) Aire d'étude rapprochée	258
c) Aire d'étude immédiate	259

C.5.11. Synthèse des effets visuels de la ZIP à l'échelle des aires d'étude

a) Aire d'étude éloignée	260
b) Aire d'étude rapprochée	260
c) Aire d'étude immédiate	260

C.5.12. Préconisations

a) La prise en compte des enjeux et de la sensibilité associée	260
b) Un paysage séquencé et fragmenté	260
c) La prise en compte des projets éoliens voisins	260

D. ÉTUDE PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE _ PRÉSENTATION DU PROJET SOUS L'ANGLE DU PAYSAGE

D1. VARIANTES ET JUSTIFICATION DU PROJET

D1.1 VARIANTE 1 (V1)

D1.2 Variante 2 (V2)

D1.3 Variante 3 (V3)

D1.4 Comparaison des variantes

a) Comparaison des variantes V1 à V3 sur la base de l'analyse du photomontage 37	264
b) Comparaison des variantes V1 à V3 sur la base de l'analyse du photomontage 141	265
c) Comparaison des variantes V1 à V3 sur la base de l'analyse du photomontage 22a	266
d) Synthèse de la comparaison des variantes V1 à V3	267

D2. LE PARTI D'IMPLANTATION ÉTABLI EN FONCTION DU

PAYSAGE

D3. LES ÉLÉMENTS TECHNIQUES CONSTITUTIFS DU PROJET

D3.1 Les éoliennes

D3.2 Les postes de livraison

D3.3 Les aires de grutage

D3.4 Les accès

D3.5 Résumé des données par éoliennes

E ÉTUDE PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE _ EVALUATION DES EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE ET MESURES

E1. DÉMARCHE PAYSAGÈRE

E2. LES EFFETS : RAPPEL DES DÉFINITIONS

E2.1 Les effets

a) Les effets permanents et temporaires	272
b) Effets physiques et visuels	273
c) Effets induits	273
d) Effets positifs	273
e) Effets cumulés	273

E2.2 Les outils d'évaluation des effets : rappel

a) Approche territoriale de terrain associée à des calculs mathématiques	273
b) Les étapes de réalisation des photomontages : rappel	273

E3. ÉVALUATION DES EFFETS DU PROJET DE SAINT-SULPICE-LES-FEUILLES SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE



E3.1	Analyse de la zone d'impact visuel du projet de Saint-Sulpice-les-Feuilles à l'échelle de l'aire d'étude éloignée	274	éloignée (hors sous secteur intermédiaire)	558	
E3.2	Cartographie de la ZIV à l'échelle de l'aire d'étude éloignée et du sous-secteur intermédiaire	275	E3.9	Présentation du photomontage depuis le pied des Monts d'Ambazac (au-delà des limites de l'aire d'étude éloignée)	667
E3.3	Cartographie de la ZIV à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée et du sous-secteur immédiat	276	E3.10	Synthèse des effets du projet sur le paysage et le patrimoine	670
E3.4	Principes de sélection des photomontages	277	a)	Tableau de synthèse des photomontages	670
E3.5	Principes de présentation des photomontages	277	b)	Synthèse de la vision depuis les unités paysagères	680
a)	Localisation de l'ensemble des photomontages réalisés	277	c)	Synthèse de la vision depuis le patrimoine protégé	682
b)	Présentation des photomontages	277	d)	Synthèse de la vision depuis les paysages emblématiques	685
c)	Index des 16 photomontages de l'aire d'étude immédiate	280	e)	Synthèse de la vision depuis les sites valorisés d'un point de vue touristique et le PNR	687
d)	Index des 40 photomontages de l'aire d'étude rapprochée	280	E3.11	ANALYSE DES EFFETS CUMULÉS AVEC LES PROJETS ÉOLIENS VOISINS	689
e)	Index des 10 photomontages de l'aire d'étude intermédiaire, sous secteur de l'aire d'étude éloignée	281	E4.	MESURES EN FAVEUR DU PAYSAGE	696
f)	Index des 27 photomontages de l'aire d'étude éloignée (hors sous secteur intermédiaire)	282	E4.1	Définitions des mesures	696
g)	Index du photomontage au pied des Monts d'Ambazac	283	a)	Les mesures de suppression	696
h)	Index du photomontage depuis le site patrimonial remarquable en création (secteur sauvegardé comptant deux périmètres distincts) de Saint-Benoît-du-Sault	283	b)	Les mesures de réduction ou réductrices	696
i)	Index des photomontages depuis les sites protégés (inscrits et classés)	283	c)	Les mesures d'accompagnement	696
j)	Index des photomontages depuis les monuments protégés (inscrits et classés)	283	E4.2	Les mesures mises en oeuvre ayant une influence sur le paysage	696
k)	Index des photomontages depuis les paysages emblématiques	284	a)	Mesures de suppression de l'impact visuel en amont	696
l)	Index des photomontages depuis les sites valorisés d'un point de vue touristique et depuis le PNR	284	b)	Mesures de réduction	696
E3.5	Présentation des photomontages depuis l'aire d'étude immédiate : sous secteur de l'aire d'étude rapprochée	285	c)	Les mesures de compensation du projet	697
E3.6	Présentation des photomontages depuis l'aire d'étude rapprochée (hors secteur immédiat)	358	d)	Les mesures d'accompagnement du projet (pour une bonne acceptation locale)	697
E3.7	Présentation des photomontages depuis l'aire d'étude intermédiaire : sous secteur de l'aire d'étude éloignée	518	E5.	CONCLUSION GÉNÉRALE	700
E3.8	Présentation des photomontages depuis l'aire d'étude				



A. INTRODUCTION

A.1. LE PORTEUR DE PROJET

Responsable du projet :

Yvonik Guégan
Adresse :
ERG Développement France
12 Rue Alain Barbe Torte
44200 NANTES
Tel : +33 (0) 2 53 35 54 74

A.2. LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Localisé dans le département de la Haute-Vienne (87), en région Nouvelle Aquitaine, le site du projet se trouve sur la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles qui fait partie de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche depuis le premier janvier 2017.

Interlocuteurs :

- Monsieur Alain Jouanny (mandat 2014-2020) : Maire de Saint-Sulpice-les-Feuilles;
- Madame Corine Hourcade-Hatte : Présidente du Haut Limousin en Marche.

A.3. LE BUREAU D'ÉTUDES PAYSAGE ET PATRIMOINE

L'agence de paysage Green Satellite est spécialisée dans la rédaction des volets paysagers et patrimoniaux des études d'impacts depuis près de 20 années. Green Satellite accompagne les porteurs de projets publics et privés au cours des différentes phases de leurs démarches.

Green Satellite a à son actif la réalisation d'une vingtaine de volets paysagers d'étude d'impact de projets éoliens.

Responsable de l'étude :

- Marion FORT, Architecte Paysagiste dplg, rédactrice de l'étude pour la société Green Satellite

4 rue du Bart,
33240 Saint-Gervais
Tél : +33 (0) 6 21 82 58 37

A.4. SPÉCIFICITÉS DU PRÉSENT DOCUMENT

Le présent document est la version initiale de l'étude d'impact concernant le projet éolien envisagé sur la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles.

A.5. SUIVI DES MODIFICATIONS

Sans objet.

B. PRÉAMBULE

La relation des éoliennes et du paysage est indéniable. Le développement éolien, comme d'autres énergies renouvelables, compte parmi le bouquet de mesures qui aide à lutter contre l'effet de serre et le réchauffement climatique. Il participe donc, à long terme, au maintien d'un équilibre écologique à l'origine de la diversité des paysages.

Cependant, implanter des éoliennes n'est pas un acte anodin. Il s'agit d'un équipement aux dimensions imposantes. Les modifications engendrées par les éoliennes ne concernent que très peu les caractéristiques physiques d'un territoire et ses usages. Seuls l'acheminement et la mise en place des éoliennes impliquent des modifications localisées de l'occupation du sol (des plates-formes et chemins sont créés ou élargis pour l'installation et conservés pour la maintenance). De par l'emprise au sol modérée de ces aménagements, ni la trame végétale, ni la géographie ne se trouvent modifiées profondément. Ces emprises doivent être cependant évaluées avec attention lorsque, par exemple, des paysages de bocage et/ou de bocage altéré sont présents dans la zone de projet et ses abords.

Dans tous les cas, les éoliennes, par leur gabarit et leur identité exceptionnels, deviennent une composante incontournable du territoire. Elles impliquent un rapport d'échelle différent (repères visuels) et sont porteuses d'une image forte diversement perçue (de l'ordre de la haute technologie industrielle pour certains, de l'ordre de l'élégance esthétique et de la poésie pour d'autres). Il s'agit donc de donner du sens à un projet d'une telle envergure en rendant le plus évident possible son rapport au site.

B.1. OBJECTIFS ET DÉMARCHE

B.1.1. Objectifs

L'objectif premier de la notice paysagère et patrimoniale est de cerner avec précision les spécificités du patrimoine paysager et architectural en présence et d'en comprendre les enjeux. Ces enjeux seront analysés dans la perspective de la construction du projet éolien envisagé sur la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles afin de mettre en lumière d'éventuelles sensibilités.

Cette phase d'appréhension du territoire est primordiale car elle trace un cadre pour l'élaboration d'un projet en adéquation avec son site d'accueil. Elle sera la base d'une conception réduisant au maximum et en amont les impacts du projet sur le paysage et le patrimoine afin de préserver ces derniers. Elle permettra également d'évaluer la nécessité ou non de mettre en place des mesures spécifiques et la nature de ces dernières.

Elle constitue également une base de données et d'échanges lors de la consultation de la population dans le cadre d'un projet partagé. La consultation du public est fondamentale (acceptation sociale du projet) et elle a lieu notamment lors de l'enquête publique.

Plus précisément, *Le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (Actualisation 2016)* associe cinq objectifs principaux à l'analyse paysagère :

1. mettre en évidence les caractéristiques et les qualités paysagères du territoire en lien avec le sujet éolien (il n'est pas nécessaire de tout décrire, il convient de qualifier notamment les structures paysagères dominantes, et les éléments de paysage, qui vont compter pour les populations, pour chaque unité paysagère considérée) et identifier les paysages protégés, ainsi que les structures paysagères protégées ;
2. recenser et hiérarchiser les valeurs portées aux paysages et les sensibilités patrimoniales et paysagères induites vis-à-vis de l'éolien ;
3. déterminer si le paysage étudié est capable d'accueillir des éoliennes, et de quelle manière ;
4. présenter la variante la plus favorable pour le paysage et les patrimoines ;
5. mesurer les effets visuels produits, incluant les effets cumulés avec les autres parcs, ainsi que les effets sur la perception du territoire par les populations

En matière de patrimoine, le guide pose trois objectifs complémentaires :

1. dresser l'inventaire du patrimoine paysager, bâti et archéologique reconnu, en prenant appui notamment sur les protections existantes et l'ensemble des études conduites pour leur reconnaissance ;
2. recenser, identifier, localiser et hiérarchiser les enjeux patrimoniaux vis-à-vis de l'éolien ;
3. déterminer si le territoire étudié est capable d'accueillir des éoliennes compte tenu du patrimoine, et de quelle manière.

B.1.2. Démarche

La démarche d'analyse mise en place est celle préconisée par l'ADEME et le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable dans **Le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (Actualisation 2016)**. Cette démarche est notamment basée sur une "méthode itérative" favorisant les "allers/retours entre chaque étape de construction du projet" (source : **Le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, actualisation 2016**).

La démarche d'analyse se base sur une approche de terrain importante (a minima 8 jours) associée à une approche bibliographique et cartographique.

Ainsi, l'étude d'impact pour un projet éolien s'articule autour de trois volets à savoir l'analyse de l'état initial, la partie traitant des impacts visuels et physiques du projet et enfin un chapitre abordant les mesures mises en oeuvre en réponse aux impacts éventuels du projet.

B.1.3. Structure de la notice paysagère et patrimoniale

a) Chapitre concernant l'état initial du site

L'objet de la notice paysagère et patrimoniale est d'analyser l'état actuel du patrimoine paysager et architectural concerné par le projet éolien envisagé sur la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles. La question éolienne, même si elle n'est qu'indirectement abordée dans le cadre de cet état initial, sous-tend néanmoins la structure de l'étude. Il s'agit ici de mettre en avant les éléments du paysage sur lesquels le parti d'implantation pourra s'appuyer mais également de fixer les «limites» du projet en identifiant les enjeux et les sensibilités du site. L'état initial du site se base sur une analyse d'éléments tangibles à savoir les formes du paysage qui découlent à la fois d'un potentiel naturel (qu'il soit géographique, topographique, géologique, climatique, hydrographique...) et d'un certain nombre d'usages (agriculture, industrie, déplacements, habitat...). Il propose également d'aborder la valeur associée au territoire.

Les composantes physiques (relief, occupation du sol, patrimoine bâti et naturel...) et les dynamiques économiques et démographiques, construisent l'identité d'un territoire et influencent sa lecture. Elles induisent une structuration et une orientation de l'espace mais également des évolutions paysagères prévisibles ou déjà amorcées.

C'est l'analyse paysagère et patrimoniale qui assure la cohérence du parc éolien avec son paysage d'accueil.

L'objectif de l'état initial n'est pas de dresser une liste exhaustive des composantes du territoire mais plutôt de poser clairement les éléments essentiels du paysage qui, d'une part, guideront l'élaboration du parc éolien à travers une démarche de projet (localisation, implantation, taille des machines) et vis-à-vis desquels l'influence physique et visuelle du parc devra être envisagée. Dans le cadre de cet état initial, les éoliennes prises en compte sont des éoliennes de 185 m, à savoir les plus hautes techniquement envisageables dans le contexte de ce territoire. A la fin de ce chapitre, les enjeux et les sensibilités du territoire seront clairement posés et, au vu de ces derniers, des préconisations seront données concernant le gabarit des éoliennes, leur nombre et leur disposition.

b) Chapitre concernant le choix et la justification de la variante du projet

Un chapitre sera consacré à la présentation de la variante de projet mais rappellera également l'évolution de cette variante au fur et à mesure de l'avancement des états initiaux puis de l'analyse des impacts (démarche itérative). Une analyse comparative de plusieurs variantes établies au cours de l'avancement du projet sera ainsi présentée. Elle permettra de comprendre les éléments qui ont conduit au choix de la variante finale.

c) Chapitres concernant l'analyse des impacts et la présentation des mesures

L'analyse des impacts traite des impacts physiques (sur certains motifs paysagers comme la végétation, les chemins, les routes, ...) qui sont liés aux périodes de travaux et d'exploitation et concernent principalement l'installation des éoliennes et des structures annexes (postes de livraison, plates-formes de montage, ...) et la création ou la reprise éventuelle des chemins d'accès.

Elle traite également et de façon approfondie les impacts visuels du projet envisagé et cela à l'échelle des cinq aires d'étude (qui sont présentées dans le chapitre B.4 page 19).

Enfin, un chapitre aborde les mesures (ERC) pouvant être mises en place pour Eviter, Réduire ou Compenser les effets du projet sur le paysage, le patrimoine et les vues et assurer la meilleure acceptation locale possible de ce dernier. Après les avoir présentées de façon théorique, il décrit les mesures effectivement mises en oeuvre dans le cadre du projet.

Ainsi, ce volet paysager et patrimonial est réalisé dans le respect du *Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens* (Actualisation 2016), édité par le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer.

B.2. CADRAGE RÉGLEMENTAIRE

La notice paysagère et patrimoniale se base sur trois codes principaux qui régissent en droit français les thèmes du patrimoine, de l'urbanisme et de l'environnement. Elle se doit également de prendre en compte la convention de 1972 relative au droit international et plus particulièrement aux biens inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco.

Les notions et tableaux rappelés dans ce chapitre sont issus de l'ouvrage : **Le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des projets éoliens** (Actualisation 2016), édité par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie.

SYNTHÈSE DU CADRE RÉGLEMENTAIRE	
Code du patrimoine	Livre VI :
	- Protection du patrimoine mondial
	- Monuments historiques et leurs abords et sites patrimoniaux remarquables
Code de l'environnement	Livre V :
	- Archéologie (zone de présomption de prescription archéologique)
Code de l'environnement	- Sites classés (Loi de 1930)
	- Sites inscrits
	- Grands Sites de France

Code de l'urbanisme	- Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)
	- Plan Local d'Urbanisme (PLU), notamment article L. 151-19

F1 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DU CADRE RÉGLEMENTAIRE

B.2.1. Le code du patrimoine

a) Les monuments historiques et leurs abords

"Un monument historique est un immeuble ou un ensemble d'immeubles, bâtis ou non bâtis, recevant par arrêté un statut juridique destiné à le protéger, du fait de son intérêt historique, artistique ou architectural. (« Les immeubles dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public sont classés comme monuments historiques en totalité ou en partie par les soins de l'autorité administrative. »)

Deux niveaux de protection existent : un monument peut être « classé » ou « inscrit ». Longtemps soumis aux dispositions de la loi du 31 décembre 1913, le classement et l'inscription sont désormais régis par le titre II du livre VI du code du patrimoine.

L'article L. 621-30 du code du patrimoine prévoit que : « Les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur sont protégés au titre des abords ». Au titre de cette protection, ils sont soumis à une autorisation préalable qui se traduit pas la nécessité d'un accord de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) dans ce périmètre (L. 621-32 du code du patrimoine). Le 12° de l'article L. 181-2 du code de l'environnement prévoit que l'autorisation environnementale tient lieu et se substitue à cette autorisation.

L'avis conforme de l'ABF reste toutefois nécessaire (cf. 3° du R. 181-32 du code de l'environnement). L'accord peut être refusé ou assorti de prescriptions lorsque les travaux sont susceptibles de porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur d'un monument historique ou de ses abords. En l'absence d'un périmètre délimité des abords, la protection au titre des abords s'applique à tout immeuble, bâti ou non bâti, visible du monument historique ou visible en même temps que lui et situé à moins de 500 m de celui-ci. L'architecte des Bâtiments de France est consulté pour tous les travaux dans ce périmètre « automatique » autour du monument."

b) Les sites patrimoniaux remarquables

"L'article L. 631-1 du code du patrimoine prévoit : "Sont classés au titre des sites patrimoniaux remarquables les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public". Ces sites comprennent en particulier les centres historiques de nombreuses villes françaises. L'objectif est d'assurer la conservation et la mise en valeur des quartiers historiques en instituant des mesures juridiques de protection. Les anciens secteurs sauvegardés, les anciennes zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et les anciennes aires de mise en valeur d'architecture et du patrimoine (AVAP) constituent désormais des sites patrimoniaux remarquables (cf. article 112 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine). Il s'agit de servitudes ayant pour objet de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces. L'objectif étant la protection du patrimoine architectural, urbain et paysager et la mise en valeur des quartiers et sites à protéger qui présentent, pour des motifs d'ordre esthétique ou historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public.

Un site patrimonial remarquable est classé par décision du ministre chargé de la culture après avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture et enquête publique, sur proposition ou après accord de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme (PLU).

Un site patrimonial remarquable peut être doté soit d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV), soit d'un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP). L'article L. 313-1. du code de

l'urbanisme précise en effet : « Un plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) peut être établi sur tout ou partie du site patrimonial remarquable créé en application du titre III du livre VI du code du patrimoine. Sur le périmètre qu'il recouvre, il tient lieu de plan local d'urbanisme (PLU) ». Sur les parties non couvertes par un PSMV, un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) doit être établi. Le PVAP a le caractère de servitude d'utilité publique, annexée aux documents d'urbanisme. Le contenu du PVAP est défini aux articles L.631-3 et L.631-4 du code du patrimoine.

L'accord de l'architecte des Bâtiments de France (ABF) est nécessaire pour les travaux situés dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans un périmètre délimité des abords d'un monument historique (cf. articles L.632-1 et L.632-2 du code du patrimoine)."

c) L'archéologie

"Constituent des éléments du patrimoine archéologique tous les vestiges et autres traces de l'existence de l'humanité, dont la sauvegarde et l'étude, notamment par des fouilles ou des découvertes, permettent de retracer le développement de l'histoire de l'humanité et de sa relation avec l'environnement naturel.

L'archéologie préventive, créée depuis la loi du 17 janvier 2001, relève de missions de service public. Elle est régie par les principes applicables à toute recherche scientifique. Elle a pour objet d'assurer, à terre et sous les eaux, dans les délais appropriés, la détection, la conservation ou la sauvegarde par l'étude scientifique des éléments du patrimoine archéologique affectés ou susceptibles d'être affectés par les travaux publics ou privés concourant à l'aménagement. Elle a également pour objet l'interprétation et la diffusion des résultats obtenus.

Les travaux soumis à étude d'impact sont susceptibles de faire l'objet de prescriptions de diagnostic et éventuellement de fouilles archéologiques préventives et de modification de la consistance de projet. Les études d'impact doivent comprendre les éléments du patrimoine archéologique issus de la carte archéologique nationale, qui sont portés à la connaissance du porteur du projet par les l'État - services régionaux de l'archéologie, via les autorités compétentes pour délivrer les autorisations de travaux."

B.2.2. Le code de l'urbanisme

L'article L.151-19 du code de l'urbanisme permet la protection du patrimoine dans le plan local d'urbanisme (PLU) : « Le règlement des plans locaux d'urbanisme « peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation ». Ces aspects réglementaires liés au code de l'urbanisme sont évoqués pour rappel mais ils ne seront pas traités dans la notice paysagère et patrimoniale.

B.2.3. Le code de l'environnement

"Le code de l'environnement (L. 511-1) inclut parmi ses préoccupations, le souci de limiter « les inconvénients pour la conservation de sites et des monuments »."

"L'article L181-9 du code de l'environnement dispose que l'autorisation est susceptible d'être rejetée si le projet éolien n'est pas conforme au document d'urbanisme. Le projet doit ainsi être conforme au plan local d'urbanisme (PLU).

a) Les sites classés (Loi de 1930)

"Ils concernent des espaces naturels, ruraux ou urbains ou bâtis présentant un intérêt général au regard des critères prévus par la loi (artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque). Le classement offre une protection forte en interdisant, sauf autorisation spéciale, la réalisation de tous travaux tendant à modifier l'aspect du site. Cette autorisation spéciale est délivrée, en fonction de la nature des travaux, soit par le ministre chargé des sites après avis de la commission départementale des sites, soit par le préfet de département, après avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

En site classé, l'implantation d'éoliennes n'est pas autorisée, compte tenu de la nature et de l'importance de la transformation du paysage provoquée par ce type de projet (cf. circulaire du 10 septembre 2003 relative à l'implantation de l'énergie éolienne terrestre)."

b) Les sites inscrits

"L'inscription concerne soit des sites méritant d'être protégés mais ne présentant pas un intérêt suffisant pour justifier leur classement, soit une mesure conservatoire avant un classement. Elle peut également constituer un outil adapté à la préservation du petit patrimoine rural dans des secteurs peu soumis à une pression foncière. Les travaux situés en site inscrit sont soumis à une déclaration préalable au préfet, qui recueille l'avis de l'architecte des bâtiments de France. Il s'agit d'un avis simple, à l'exception des démolitions qui sont soumises à son accord.

Les sites inscrits n'ont pas naturellement vocation à accueillir des éoliennes et ne pourront donc le faire que de façon exceptionnelle, après avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (cf. circulaire du 10 septembre 2003)."

B.2.4. Biens inscrits au patrimoine mondial

a) Droit international (Convention de 1972 et textes assurant sa mise en oeuvre)

"Les États-parties, dont la France, à la Convention de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, se sont engagés auprès de l'UNESCO à préserver l'authenticité et l'intégrité des biens culturels et naturels inscrits sur la liste du patrimoine mondial.

La Convention reconnaît l'interaction entre l'être humain et la nature et le besoin fondamental de préserver l'équilibre entre les deux. Elle définit les différents types de biens naturels et/ou culturels dont on peut considérer l'inscription sur la liste du patrimoine mondial.

Elle fixe les devoirs des États-parties dans l'identification de biens potentiels, ainsi que leur rôle dans la protection et la préservation des biens. En signant la Convention, chaque pays s'engage à assurer la bonne conservation des biens du patrimoine mondial qui se trouvent sur son territoire.

Cette Convention est complétée par le texte des Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial, actualisées périodiquement par le Comité du patrimoine. Ce texte formule les principes de mise en oeuvre et de fonctionnement de la Convention ; il définit les règles d'inscription et de bonne gestion des biens par notamment les paragraphes suivants :

- Le paragraphe 4 des Orientations de la Convention rappelle que les biens du patrimoine mondial sont irremplaçables pour chaque nation et pour l'humanité toute entière. La perte, par suite de dégradation ou de disparition, de l'un quelconque de ces biens éminemment précieux constituerait un appauvrissement du patrimoine de tous les peuples du monde. Ce paragraphe reconnaît que la préservation d'un bien est fondée sur sa Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) pour laquelle le bien est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial*
- Le paragraphe 49 des Orientations qui définissent la valeur universelle exceptionnelle comme «une importance culturelle et/ou naturelle tellement exceptionnelle qu'elle transcende les frontières nationales et qu'elle présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité. À ce titre, la protection permanente de ce patrimoine est de la plus haute importance pour la communauté internationale tout entière ».*
- Le paragraphe 104 définit la zone tampon : « Afin de protéger efficacement le bien proposé pour inscription, une zone tampon est une aire entourant le bien proposé pour inscription dont l'usage et l'aménagement sont soumis à des restrictions juridiques et/ou coutumières, afin d'assurer un surcroît de protection à*

ce bien. Cela doit inclure l'environnement immédiat du bien proposé pour inscription, les perspectives visuelles importantes et d'autres aires ou attributs ayant un rôle fonctionnel important en tant que soutien apporté au bien et à sa protection. L'espace constituant la zone tampon doit être déterminé au cas par cas par des mécanismes appropriés. Des détails concernant l'étendue, les caractéristiques et les usages autorisés de la zone tampon, ainsi qu'une carte indiquant ses délimitations exactes, doivent être fournis dans le dossier de proposition d'inscription ».

- Le paragraphe 108 définit le plan de gestion d'un bien inscrit : « Chaque bien proposé pour inscription devrait avoir un plan de gestion adapté ou un autre système de gestion documenté qui devra spécifier la manière dont la valeur universelle exceptionnelle du bien devrait être préservée, de préférence par des moyens participatifs ». Tout bien inscrit depuis 2007 possède obligatoirement un plan de gestion.*
- Le paragraphe 112 des Orientations mentionne que la gestion efficace des biens du patrimoine mondial « doit comprendre un cycle planifié de mesures à court, moyen et long terme pour protéger, conserver et mettre en valeur le bien proposé pour inscription. » Cette approche globale doit s'appliquer non seulement sur le bien et sa zone tampon mais concerne aussi « le cadre physique plus large » du bien. « Le cadre physique plus large peut comprendre la topographie du bien, son environnement naturel et bâti, et d'autres éléments tel que les infrastructures, les modalités d'affectation des sols, son organisation spatiale et les perceptions et relations visuelles. ». Ce paragraphe indique donc d'une part que la gestion d'un bien peut comprendre des aires extérieures au bien et à sa zone tampon, d'autre part que les éoliennes font partie des éléments du cadre physique à considérer dans la préservation à long terme de la VUE du bien.*
- Le paragraphe 172 des Orientations engage la France en tant qu'État-membre de la Convention pour la protection du patrimoine mondial à communiquer sur tout projet "qui pourrait modifier la VUE du bien"; c'est dans ce cadre que la France est amenée à communiquer les études d'impacts portant sur des projets ou activités pouvant affecter la VUE des biens français inscrits sur la Liste.*

En 2015, le comité du patrimoine mondial et l'assemblée générale de l'UNESCO demandent aux États-parties de la Convention de développer des études d'impact spécifiques aux biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

L'ICOMOS a publié en 2011 un « Guide des études d'impact sur le patrimoine pour les biens culturels du patrimoine mondial » auquel il convient de se référer."

b) Droit national

"Les obligations qui découlent de l'inscription d'un bien au patrimoine mondial figurent désormais dans la législation française depuis le vote de la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016.

L'article L. 612-1 du code du patrimoine définit la responsabilité conjointe de l'État et des collectivités territoriales dans la préservation des biens inscrits : « L'État et ses établissements publics, les collectivités territoriales et leurs groupements assurent, au titre de leurs compétences dans les domaines du patrimoine, de l'environnement et de l'urbanisme, la protection, la conservation et la mise en valeur du bien reconnu en tant que bien du patrimoine mondial en application de la convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel » de 1972. « Pour assurer la protection du bien, une zone, dite " zone tampon " ; incluant son environnement immédiat, les perspectives visuelles importantes et d'autres aires ou attributs ayant un rôle fonctionnel important en tant que soutien apporté au bien et à sa protection est, sauf s'il est justifié qu'elle n'est pas nécessaire, délimitée autour de celui-ci en concertation avec les collectivités territoriales concernées puis arrêtée par l'autorité administrative. » « Pour assurer la préservation de la valeur universelle exceptionnelle du bien, un plan de gestion comprenant les mesures de protection, de conservation et de mise en valeur à mettre en oeuvre est élaboré conjointement par l'État et les collectivités territoriales concernées, pour le périmètre de ce bien et, le cas échéant, de sa zone tampon, puis arrêté par l'autorité administrative. »

Les obligations relatives au bien et à sa zone tampon sont désormais portées à connaissance des collectivités territoriales lors de l'élaboration et de la révision des documents d'urbanisme."

B.3. MÉTHODOLOGIE

B.3.1. Consultation bibliographique et des Services de l'État compétents

a) Les documents de cadrage du développement éolien

- **Le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des projets éoliens** (actualisation 2016), édité par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie consultable sur le site : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>
- Le Schéma Régional de l'Éolien (SRE) de Poitou-Charentes, approuvé par arrêté préfectoral du 29 septembre 2012. Ce schéma ayant été annulé en justice, il n'est plus opposable mais reste un élément de cadrage quant à son contenu (<https://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr/cs/ContentServer?pagename=Territoires/Articles/Articles&cid=1250278946371>)
- **Petit lexique de géomédiation paysagiste**, Pierre Donadieu, décembre 2009

b) Les "porter-à-connaissance" sur le paysage

- **L'Atlas Régional des Paysages de Poitou-Charentes**, réalisé par le Conservatoire d'Espaces Naturels et des Sites de Poitou-Charentes avec le soutien de la Région Poitou-Charentes, du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et de l'Union Européenne. Cet atlas est consultable en ligne : <http://www.paysage-poitou-charentes.org>
- **Sites internet** : <http://www.observatoire-environnement.org>
<http://www.poitou-charentes.fr>
<http://www.carto.pegase-poitou-charentes.fr>
http://www.projetsdepaysage.fr/petit_lexique_de_geomediation_paysagiste

c) Les "porter-à-connaissance" sur le patrimoine

- Données de la Base Mérimée consultables en ligne : <http://www.culture.gouv.fr>
- Site du SDAP Poitou-Charentes : <http://www.sdap-poitou-charentes.culture.gouv.fr/protections/immeubles/index.php?dep=16&NumSr=301>

d) Les services compétents sur les aspects paysagers et patrimoniaux

Thèmes	Services compétents	Précisions
Patrimoine architectural et archéologique	Directions régionales des affaires culturelles (DRAC)	
	Unités départementales de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)	Monuments historiques, villes et paysages urbains, paysages culturels
	Conservations régionales des monuments historiques (CRMH)	
	Services régionaux de l'archéologie (SRA)	Sites archéologiques
	Architecte des bâtiments de France	Travaux en espaces protégés

Patrimoine architectural et paysager	Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)	Dossier soumis à l'inspection des sites, paysages des Grands Sites, Sites classés et inscrits et enjeux de la biodiversité, paysages
	Les Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM)	Paysages
	Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)	Examen du rapport de synthèse transmis également au préfet

F2 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES SERVICES COMPÉTENTS SUR LES ASPECTS PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX

B.3.2. Définitions

a) Préambule

"La « loi Paysage » de 1993 introduit les termes « d'unité paysagère » (art. 18), de « structure paysagère » (art. 1) et « d'élément de paysage » (art. 3).

La Convention européenne du paysage de 2000 revient sur la notion de "Paysage" et la définit très précisément."

b) Paysage

"La Convention européenne du paysage de 2000 définit le paysage en ces termes : "«Paysage» désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations dynamiques." (Convention Européenne du Paysage, art. L. 350-1 A du code de l'environnement).

Cette définition générale ne couvre donc pas seulement les « aspects visuels » du paysage, mais bien le territoire « tel que perçu par les populations ».

« Les évolutions des techniques de production agricole, sylvicole, industrielle et minière et des pratiques en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de transport, de réseaux, de tourisme et de loisirs, et, plus généralement, les changements économiques mondiaux continuent, dans beaucoup de cas, à accélérer la transformation des paysages » (Convention Européenne du Paysage)."

• Le paysage visible

"La notion de visibilité définie précédemment correspond à une approche « quantitative ». Il s'agit de déterminer ce que l'on voit, dans quelles proportions on le voit (taille, distance, pourcentage d'occupation du champ visuel, etc.), depuis quel endroit, si l'observateur est statique ou dynamique, s'il est dynamique : quel est son moyen de transport (pédestre, véhicule lent, rapide, etc.), quelle séquence paysagère en découle, etc."

• Le paysage perçu

"Avec la notion de perception, l'approche devient « qualitative ». La perception prend en compte la façon dont l'espace est appréhendé de manière sensible par les populations. Ainsi, le paysage est analysé dans son ensemble et selon toutes ses composantes (physique, sociale, historique, culturelle, etc.). De même, le regard que porte l'observateur sur le parc éolien est mis en perspective en fonction notamment de la qualité et de la reconnaissance éventuelle du ou des points de vue considérés (au regard des valeurs

portées notamment à ces points de vue) et donc de leur sensibilité respective. Par exemple, un point de vue depuis une route secondaire peu fréquentée sera généralement moins sensible qu'un point de vue depuis un panorama touristique."

(Source : **Le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des projets éoliens** (Actualisation 2016))

c) Unité paysagère

"La Convention européenne du paysage de 2000 définit l'unité paysagère en ces termes : "une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui, par leurs caractères, procurent une singularité à la partie de territoire concernée. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ces caractères". (Définition établie lors d'un atelier transfrontalier franco-espagnol qui s'est tenu à Bayonne en juillet 2006). La synthèse du paysage en unités paysagères permet d'en simplifier la lisibilité et de mieux en identifier les enjeux et donc les sensibilités."

d) Structure paysagère

"La structure paysagère correspond à un système formé par des éléments de paysage et des interrelations matérielles ou immatérielles qui les lient entre eux et/ou à leur perception par les populations. Elle représente le produit de l'interaction entre la structure biophysique et la structure sociale d'un territoire et constitue les traits caractéristiques d'un paysage (d'après J.F. Seguin, *Des composants du paysage : Unités, structures, éléments*, 2005). Une ou plusieurs structures paysagères forment une unité paysagère."

(Source : **Intégrer les paysages dans les documents d'urbanisme sur le territoire d'études de l'agence d'urbanisme sud bourgogne; Les structures paysagères du Sud Bourgogne, AOÛT 2016**)

"Les structures paysagères intègrent donc trois dimensions : topographique, fonctionnelle et symbolique"
(Source : **Le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des projets éoliens** (Actualisation 2016))

e) Les éléments de paysage

"L'élément de paysage est la brique à partir de laquelle se construisent les structures paysagères. C'est un objet matériel qui ne peut pas être considéré comme un système du point de vue paysager mais qui a des caractéristiques paysagères, c'est à dire qu'il est perçu au travers de filtres culturels. Les éléments de paysage peuvent être classés dans les catégories suivantes :

- relief : plateau, colline...
- végétation : arbre isolé, haie, bois...
- occupation agricole : prairie, verger, culture...
- bâtiments et infrastructures : villages, fermes, routes, ponts...
- hydrographie : rivière, lac...
- vues : panorama, co-visibilité, perspective...

En outre, on peut distinguer deux types d'élément :

- l'élément permanent qui est inamovible et à partir duquel les autres éléments de paysage s'agrègent et se conjuguent pour composer la structure, créer une ambiance, une image paysagère... Sans lui, la structure n'existerait pas ou serait différente.
- l'élément fluctuant qui peut subir une évolution anthropique ou naturelle selon les dynamiques et en fonction des objectifs (orientations) assignés au territoire."

(Source : **Intégrer les paysages dans les documents d'urbanisme sur le territoire d'études de l'agence d'urbanisme sud bourgogne; Les structures paysagères du Sud Bourgogne, AOÛT 2016**)

f) Rythmes de paysages et ambiances paysagères

"L'impression de rythme qui se dégage d'un paysage est surtout due à la répétition et à la multiplicité, ou non, des composants perçus. Lorsque ces composants sont nombreux, contrastés, de taille réduite, apparemment désordonnés, etc. le regard passe d'un objet à l'autre rapidement. Au contraire, lorsque les

composants sont peu nombreux, de même couleur, de texture uniforme, plutôt ordonnés, le regard parcourt lentement le paysage."

"Le rythme peut également naître d'une variation dans la profondeur de champs. Il résulte de ces "rythmes du paysage observé et perçus", "des ambiances paysagères différentes". "A titre d'illustration, on voit bien que l'ambiance paysagère sera très différente entre un paysage d'openfield et un paysage de bocage". "

(Source : **Le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des projets éoliens**, actualisation 2016).

g) Patrimoine

"Le patrimoine est entendu ici "au sens du code du patrimoine comme «l'ensemble des biens immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique»."

(Source : **Le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des projets éoliens**, actualisation 2016).

h) Les paysages patrimoniaux

"Les paysages patrimoniaux relèvent "de la politique des sites relevant du code de l'environnement".

(Source : **Le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des projets éoliens**, actualisation 2016).

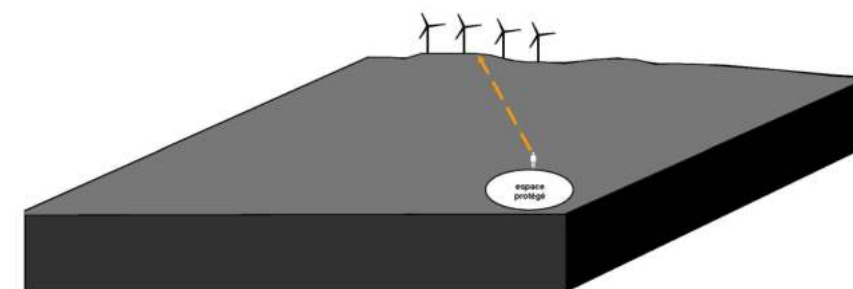
i) Les notions de covisibilité et de visibilité

"Il est nécessaire de bien différencier les notions de covisibilité et de visibilité, même s'il s'agit de notions "objectives, reposant sur une approche "quantitative" du paysage et du patrimoine."

LA VISIBILITÉ :

"Elle se définit dès lors qu'un observateur a la possibilité de voir tout ou une partie des éoliennes d'un parc depuis un espace donné. Elle est influencée par la distance entre l'observateur et l'objet vu et par la présence d'obstacles ou de masques visuels (végétation, bâti, relief, ...)."

"Ainsi, la visibilité d'une éolienne peut être totale (éolienne entièrement visible), partielle (éolienne visible uniquement en partie), filtrée (éolienne visible à travers un masque visuel végétal par exemple), permanente ou intermittente (selon que l'on voit le mât et la nacelle ou seulement les pales), etc."



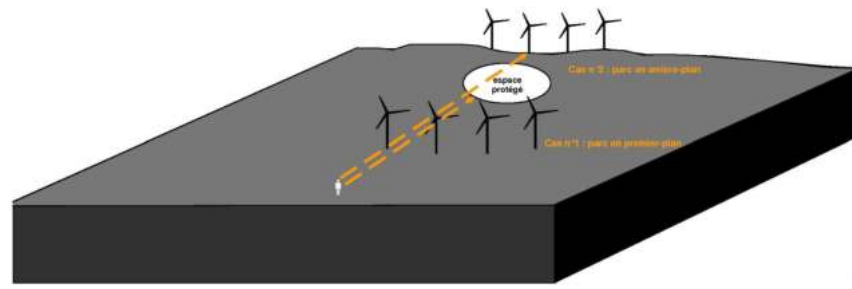
F3 : SCHEMA ILLUSTRANT LA VISIBILITÉ

LA COVISIBILITÉ :

"La covisibilité a quant à elle été définie à l'origine pour les monuments historiques protégés. Cependant, cette notion de covisibilité n'est pas réservée aux seuls monuments historiques et s'applique également à d'autres espaces protégés, comme les sites classés, à un site patrimonial, ou à des éléments constitutifs du paysage (village, point d'appel, arbre isolé, etc.).

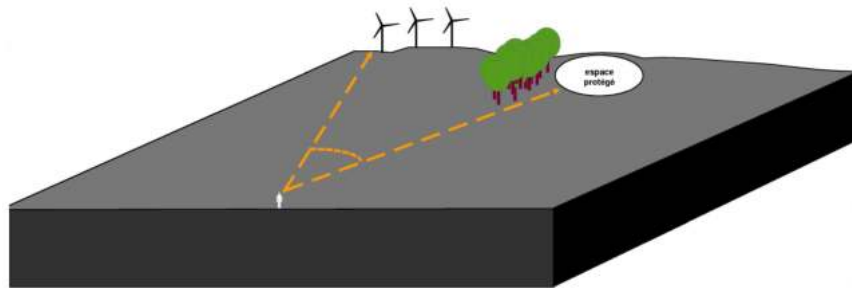
Dans le cadre d'une covisibilité, tout ou partie des éoliennes d'un parc et un élément de paysage, une structure paysagère, ou un espace donné sont visibles conjointement, depuis un même point de vue. Cette définition appelle plusieurs subdivisions selon que la vision conjointe est :

- "Directe" : depuis un point de vue, tout ou partie des éoliennes d'un parc et un élément de paysage, une structure paysagère, ou un site donné, se superposent visuellement, que les aérogénérateurs viennent se positionner en avant-plan (cas n°1 représenté sur le schéma ci-dessous) ou en arrière-plan (cas n°2).



F4 : SCHÉMA ILLUSTRANT LA COVISIBILITÉ DIRECTE

- « Indirecte » : depuis un point de vue, tout ou partie des éoliennes d'un parc et un élément de paysage, une structure paysagère, ou un site donné sont visibles ensemble, au sein d'un champ visuel binoculaire de l'observateur, dans la limite d'un angle d'observation de 50° (25° de part et d'autre de l'axe central de vision). Au-delà de cet angle d'observation, on ne parlera plus de covisibilité, mais plutôt d'une perception selon des champs visuels juxtaposés." "

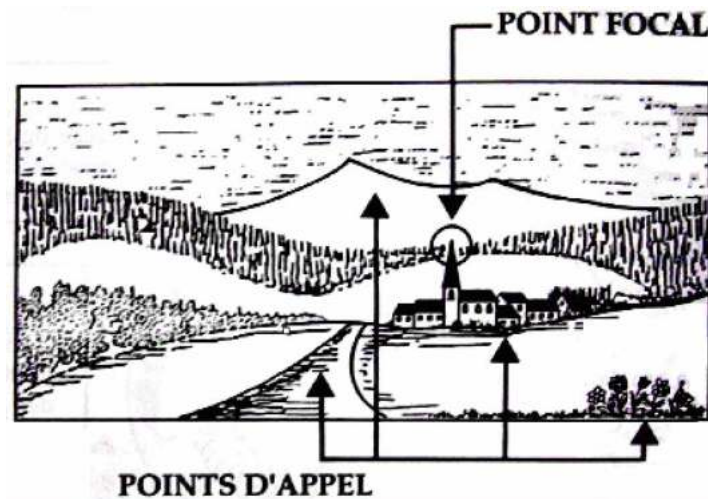


F5 : SCHÉMA ILLUSTRANT LA COVISIBILITÉ INDIRECTE

(Source : *Le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des projets éoliens*, actualisation 2016).

j) Points d'appel

"On parle de point d'appel du regard pour des composants du paysage attirant le regard et constituant des points de repère au sein de ce paysage (clochers, arbres, masses boisées, châteaux d'eau, pylônes, éoliennes, éléments bâtis remarquables, etc.). Les rapports d'échelles et la proximité avec un point d'appel sont à regarder avec soin. Un point d'appel peut aussi être constitué par une perspective qui va induire une certaine direction de regard : une allée monumentale, bordée d'arbres, va guider le regard à travers la perspective qu'elle dessine créant ainsi un point d'appel du regard.



F6 : ILLUSTRATION DES POINTS D'APPEL
(SOURCE : PAYSAGES, AMÉNAGEMENT ET PROTECTION, DE J.C. PAMELARD)

Techniquement, l'oeil effectue d'abord des « mises au points » en fixant successivement les différents plans (rapprochés ou lointains), puis il parcourt le champ visuel par une série de petits sauts dans la scène observée, il hiérarchise ensuite une série de points en fonction de leur pouvoir attractif (couleur, forme...).

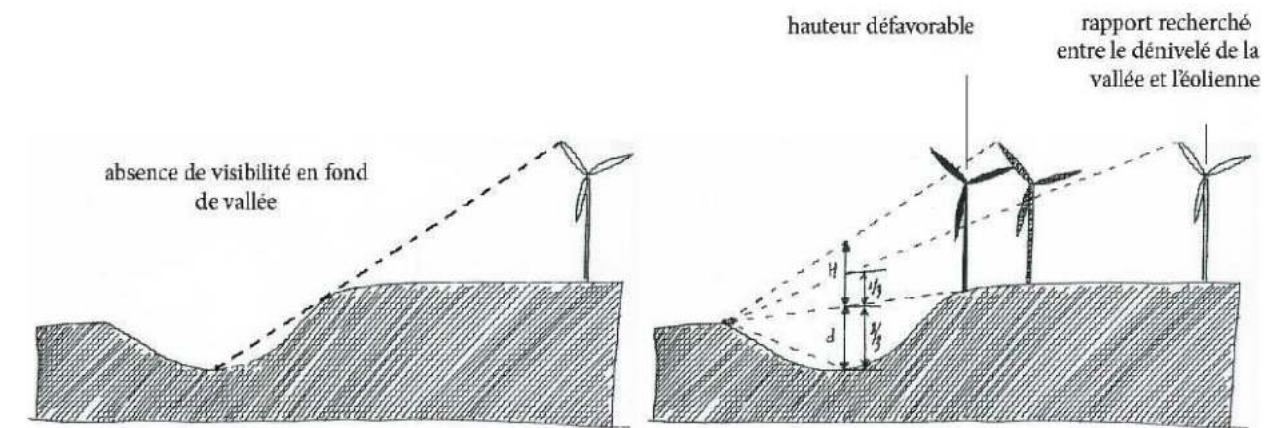
k) Rapport d'échelle

"L'échelle est une notion de dimension donnée par l'observation des éléments composant le paysage. L'appréhension de l'échelle peut être donnée par référence à la taille d'un objet connu. Elle peut s'apprécier verticalement ou horizontalement.

La notion d'échelle verticale permet de rendre compte du rapport de dimension entre deux ou plusieurs objets. Le rapport d'échelle ainsi étudié s'analyse en prenant en compte la taille des objets composants le paysage et l'échelle de ces objets tels qu'ils sont visibles depuis le point de vue de l'observateur (comparaison des tailles apparentes).

Le rapport d'échelle est aussi à analyser en fonction de la distance physique qui sépare les composants comparés. On parle alors d'échelle horizontale. Le rapport d'échelle entre plusieurs composants du paysage n'est pertinent que s'il est analysé dans sa verticalité et dans son horizontalité."

(Source : *Le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des projets éoliens*, actualisation 2016).



F7 : ILLUSTRATION DU RAPPORT D'ÉCHELLE

l) Angles et champs de visibilité

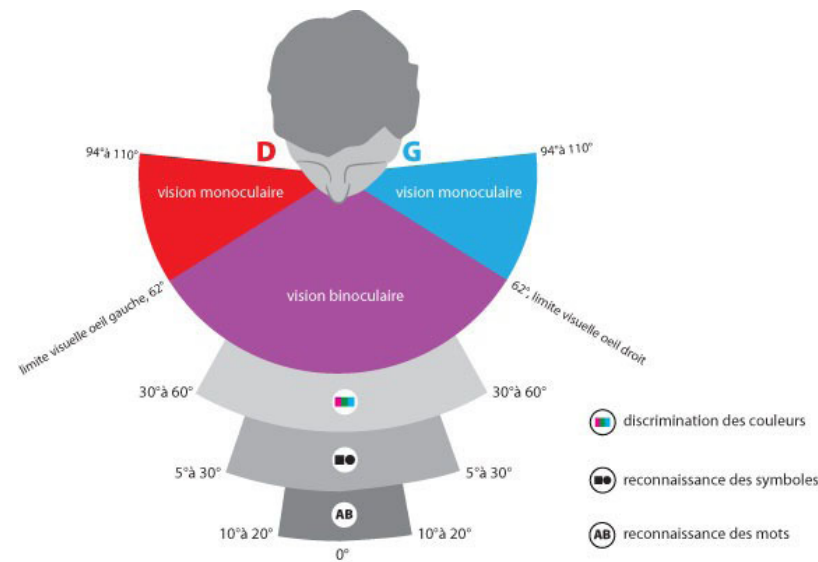
"Le plan désigne une surface perpendiculaire à la direction du regard et à la photographie. C'est en ce sens un repère spatial : on parle de premier plan, d'arrière-plan, etc. Il peut donc y avoir une succession de plans distincts dans la profondeur de l'espace (ou du champ).

Le champ de visibilité, analysé dans sa profondeur, est la limite du champ de vision ou de la distance jusqu'à laquelle peut porter le regard au sein d'un champ de vision donné. Le champ de vision peut alors être plus ou moins profond, c'est-à-dire que le regard peut porter plus ou moins loin en fonction des différents facteurs : relief, végétation, constructions ou tout autre obstacle visuel. En règle générale la profondeur du champ est limitée par la ligne d'horizon. Dans certains cas certains éléments, comme les éoliennes, peuvent augmenter la profondeur de champ de vision en étant implantés sur un plan paysager situé visuellement derrière la ligne d'horizon et rester quand même visibles depuis le point de vue de l'observateur.

Le champ de visibilité s'analyse aussi en largeur. On peut l'exprimer en fonction de son degré d'ouverture (100°, 180°, voire 360° pour un champ de vision panoramique complet). Physiologiquement la vue humaine ne permet pas de voir de manière binoculaire sur un champ d'une largeur supérieure à 120°. Pour embrasser un panorama, l'observateur doit donc tourner la tête tout en restant positionné au même endroit. Cette vision dynamique engendre des différences de perception des paysages ainsi observés.

Le champ de visibilité enfin s'analyse en hauteur. Ainsi, la perception de la hauteur d'un objet est principalement liée à la hauteur qu'il occupe dans le champ visuel d'un observateur. Plus l'observateur s'éloigne de l'objet, plus le champ de vision se réduit, et moins l'objet semble haut. Mais cette évolution de perception n'est pas linéaire."

(Source : *Le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des projets éoliens*, actualisation 2016).

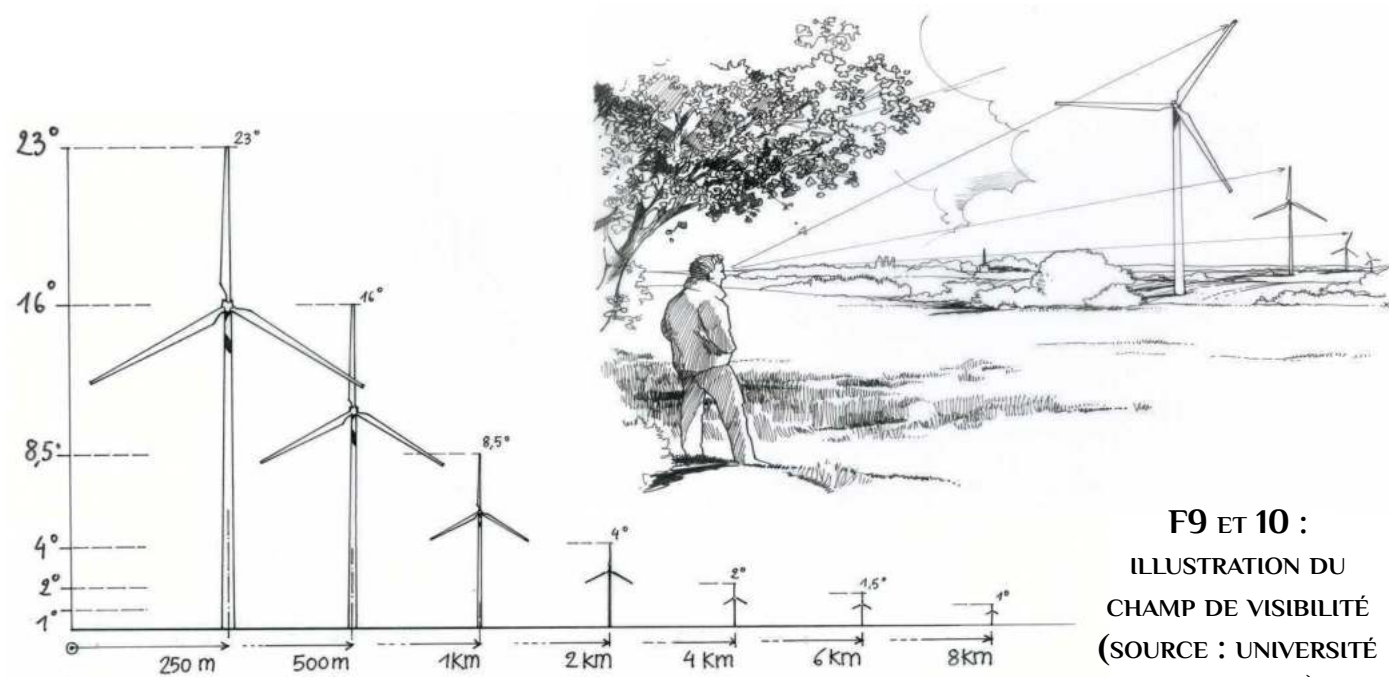


F8 : ILLUSTRATION DU CHAMP DE VISIBILITÉ (SOURCE : [HTTPS://HOMIDO.COM/CHAMP-DE-VISION/](https://homido.com/champ-de-vision/))

NB : la vision binoculaire couvre un maximum de 62° par œil soit 124°, mais dans cet angle tout n'est pas perceptible avec précision. Les couleurs ne sont pas perceptibles sur les bords, seule la lumière est perceptible. Pour apprécier les couleurs le champ visuel se réduit alors de 60° à 120°, l'écart est important, mais diffère d'un individu à l'autre en fonction de sa morphologie (écartement des yeux, profondeur, etc.).

Pour distinguer les formes, l'angle de perception est encore moindre, il est compris entre 10° et 60°. C'est ainsi un angle de 60° qui est choisi pour présenter les photomontages.

La zone de confort permettant de lire et de voir avec la plus haute précision est comprise dans un angle de 20° à 40°.



F9 ET 10 : ILLUSTRATION DU CHAMP DE VISIBILITÉ (SOURCE : UNIVERSITÉ DE LOUVAIN)

m) La prégnance

"L'évaluation des effets d'un parc éolien dans le paysage perçu fait aussi appel à la notion de prégnance des éoliennes. La prégnance d'un élément dans le paysage fait référence à la perception de cet élément au sein d'un ensemble paysager. Le caractère prégnant d'un élément peut s'apprécier selon le rapport d'échelle qu'il entretient avec ce paysage d'accueil ou avec un autre élément composant ce paysage. Ainsi, la prégnance d'une éolienne correspond le plus souvent à l'appréciation du caractère dominant ou non de cette éolienne dans un paysage (on parle parfois de « dominance »).

La perception et la prégnance d'une ou plusieurs éoliennes dépendent de plusieurs facteurs qui vont conditionner son impact visuel :

- la distance : la perception visuelle d'un objet vertical (proportion de cet objet dans le champ visuel humain) suit une courbe asymptotique selon l'éloignement. En effet, avec l'éloignement, 1) la hauteur apparente d'une éolienne (son angle vertical) diminue selon une asymptote, 2) la fréquence des bonnes conditions de visibilité diminue (transparence de l'air) significativement, 3) l'existence au premier ou au second plan d'un obstacle va intervenir comme masque visuel.
- mais également : l'arrière-plan, la situation et la position de l'observateur (vue plongeante, contre-plongée,...), la dynamique de la vue, les éléments environnants, le nombre d'éoliennes, l'existence de parcs éoliens déjà présents, les conditions atmosphériques, la présence ou non d'autres éléments techniques ou industriels..."

(Source : **Le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des projets éoliens**, actualisation 2016).

n) Enjeux

"Un enjeu est une « valeur prise par une fonction ou un usage, un territoire ou un milieu au regard de préoccupations écologiques, patrimoniales, paysagères, sociologiques, de qualité de la vie et de santé. » La notion d'enjeu est indépendante de celle d'un effet ou d'impact. En effet, une espèce animale à enjeu fort peut n'être impactée que faiblement par le projet."

(Source : **Le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des projets éoliens**, actualisation 2016).

o) Sensibilités

"La sensibilité d'un site, d'un paysage, exprime le risque qu'il a de perdre tout ou une partie de la valeur qu'on lui attribue ou qu'il voit les spécificités physiques ou matérielles de ses structures paysagères être altérées du fait de la réalisation d'un projet. Plus généralement, la sensibilité des paysages identifie leur aptitude et/ou celle de leurs usagers à accepter un changement plus ou moins rapide."

(Source : **Le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des projets éoliens**, actualisation 2016).

p) Valeur paysagère

"Appréciation qualitative (jugement*) ou mesure de ce qui rend estimable (appréciable) un paysage selon différentes normes sociales et culturelles. Ces valeurs peuvent être économiques (valeur d'échange sur un marché : le prix d'un terrain), écologiques (le nombre et la nature des espèces vivantes - rares ou communes), sociales (les usages économiques, environnementaux, symboliques ou récréatifs) ou culturelles (propres à une société, à une ethnie, à une civilisation). Fondement de l'évaluation paysagère*."

(Source : **Petit lexique de géomédiation paysagiste**, Pierre Donadieu).

q) Effets

"Un effet est la conséquence objective du projet sur l'environnement indépendamment du territoire qui sera affecté : par exemple, une éolienne engendrera la destruction de 1 ha de forêt."

Les effets paysagers d'un parc éolien sont de plusieurs ordres :

- effets permanents liés au parc éolien ;
- effets temporaires liés au chantier ;
- effets de l'implantation du parc sur les sols et sous-sols."

(Source : **Le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des projets éoliens**, actualisation 2016).

r) Impacts

"L'impact est la transposition de cet effet sur une échelle de valeur (enjeu) : à niveau d'effet égal (destruction de 1 ha de forêt), l'impact de l'éolienne sera plus important si les 1 ha de forêt en question recensent des espèces protégées menacées."

- Impacts "bruts"

"Les impacts « bruts » "sont les impacts "engendrés par le projet en l'absence des mesures d'évitement et de réduction".

- Impacts "résiduels"

"Les impacts « résiduels »" prennent "en compte les mesures d'évitement et de réduction".
(Source : *Le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des projets éoliens*, actualisation 2016).

s) Les mesures

"Le projet retenu doit être accompagné des « mesures envisagées par le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire pour "Eviter, Réduire et, si possible, Compenser (ERC)" "les conséquences dommageables du projet sur l'environnement et la santé, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes » (article R.122-3 du Code de l'Environnement). Ces mesures ont pour objectifs d'assurer l'équilibre environnemental du projet et l'absence de perte globale de biodiversité. Elles doivent être proportionnées aux impacts identifiés". "

"La séquence ERC s'inscrit dans une démarche de développement durable et vise une meilleure prise en compte de l'environnement dans les processus de décision. La mise en oeuvre de la séquence doit permettre de conserver globalement la qualité environnementale des milieux."

- Les mesures d'évitement

"Elles permettent d'éviter l'impact dès la conception du projet (par exemple le changement d'implantation pour éviter un milieu sensible). Elles reflètent les choix du maître d'ouvrage dans la conception d'un projet de moindre impact."

- Les mesures de réduction ou réductrices

"Elles visent à réduire l'impact. Il s'agit par exemple de la diminution ou de l'augmentation du nombre d'éoliennes, de la modification de l'espacement entre éoliennes, de la création d'ouvertures dans la ligne d'éoliennes, de l'éloignement des habitations, de la régulation du fonctionnement des éoliennes, etc. Il peut également s'agir d'une réflexion menée sur le positionnement ou la conception des équipements annexes (habillage d'un poste de livraison, traitement d'une plate-forme de grutage ou d'une piste d'accès, ...). "

- Les mesures de compensation

"Il s'agit ici de compenser un impact sur l'environnement. Par exemple, si le projet nécessite l'arrachage de haies dans un secteur, un linéaire équivalent peut être replanté à un endroit différent."

- Les mesures d'accompagnement

"Elles se distinguent des précédentes, "clairement identifiées par la réglementation"

Les mesures d'accompagnement, "souvent d'ordre économique ou contractuel", visent à "faciliter l'acceptation ou l'insertion du projet". Il peut s'agir par exemple de la "mise en oeuvre d'un projet touristique ou d'un projet d'information sur les énergies."

(Source : *Le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des projets éoliens*, actualisation 2016).

B.3.3. Cadrage préalable

a) Les aires d'étude "théoriques" associées au paysage préconisées dans *Le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des projets éoliens* (actualisation 2016)

Selon *Le guide de l'étude d'impact des projets éoliens* (actualisation 2016), les aires d'étude sont décrites comme étant la zone géographique susceptible d'être affectée par le projet. Ce guide évoque les aires d'étude suivantes :

- L'aire d'étude éloignée (AEE)

Il s'agit de la "zone d'impact potentielle (prégnance du projet)". Elle "englobe tous les impacts potentiels, affinée sur la base des éléments physiques du territoire facilement identifiables ou remarquables (ligne de crête, falaise, vallée, etc.) qui le délimitent, ou sur les frontières biogéographiques (types de milieux, territoires de chasse de rapaces, zones d'hivernage, etc.) ou encore sur des éléments humains ou patrimoniaux remarquables (monument historique de forte reconnaissance sociale, ensemble urbain remarquable, bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, site classé, Grand Site de France, etc.)."

- L'aire d'étude rapprochée (AER)

Cette aire d'étude correspond à la distance maximale où les éoliennes peuvent être vues avec un angle inférieur ou égal à 1,5°. Elle est associée à une zone de 6 à 10 km depuis les limites de la ZIP. Elle "correspond, sur le plan paysager, à la zone de composition, utile pour définir la configuration du parc et en étudier les impacts paysagers. Sa délimitation inclut les points de visibilité du projet où les éoliennes seront les plus prégnantes."

- La zone d'implantation potentielle (ZIP)

Elle correspond à la zone à l'intérieur de laquelle le projet est techniquement et économiquement réalisable. Une analyse fine de l'emprise du projet et une optimisation environnementale de celui-ci y sont menées. C'est la "zone du projet de parc éolien où pourront être envisagées plusieurs variantes ; elle est déterminée par des critères techniques (gisement de vent) et réglementaires (éloignement de 500 mètres de toute habitation ou zone destinée à l'habitation). Ses limites reposent sur la localisation des habitations les plus proches, des infrastructures existantes, des habitats naturels."

b) Analyse des effets et des impacts

"L'évaluation d'un impact sera alors le croisement d'un enjeu (défini dans l'état initial) et d'un effet (lié au projet) : $ENJEU \times EFFET = IMPACT$." Cette évaluation "porte sur la variante finale du projet".

"L'évaluation des impacts se fonde sur l'analyse de l'état initial, ses constats, les enjeux et les sensibilités qu'elle a permis d'identifier. Elle assure trois objectifs majeurs :

1. garantir une qualité des paysages et préserver le patrimoine ;
2. aider à la conception d'un projet aux moindres impacts ; en effet, l'étude des impacts, notamment visuels, dans le cadre de la démarche itérative, conduit à réviser le projet initial en fonction des impacts. On peut ainsi être amené à déplacer ou supprimer une ou plusieurs éoliennes car vues depuis un lieu donné ou en covisibilité avec un élément de patrimoine bâti ou naturel ;
3. informer le public des choix et des impacts potentiels.

L'évaluation s'opère à l'échelle de l'ensemble des aires d'étude analysées. Au sein de chacune d'entre elles, l'évaluation est "mise en perspective avec la description des enjeux paysagers et patrimoniaux". "

(Source : *Le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des projets éoliens* (version 2004, actualisation 2016).

c) L'analyse des effets cumulés et la densification éolienne

"L'étude d'impacts doit prendre en compte les effets cumulés avec les aménagements existants (éoliens ou autres) ou approuvés. Sont à prendre en compte les projets qui, lors du dépôt de l'étude d'impact (cf. e) du 5° du II de l'article R. 122-5) :

- ont fait l'objet d'un document d'incidences au titre de l'article R. 214-6 et d'une enquête publique ;
- ont fait l'objet d'une évaluation environnementale [...] et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public."

"Le but de ce chapitre est de se projeter dans le futur et de prendre en compte les projets connus mais non construits."

Le tableau suivant, résume le type de projets à prendre en compte en fonction des aires d'étude.

TYPE D'AIRE D'ÉTUDE	TYPE DE PROJETS CONNUS
Aire d'étude immédiate	Tous les projets soumis à étude d'impact et connus (au sens du R. 122-5 du code de l'environnement)
Aire d'étude rapprochée	
Aire d'étude éloignée	Selon la thématique étudiée : Ayant des impacts paysagers potentiels et/ou impacts sur le patrimoine (y compris le patrimoine mondial) Les très grands aménagements et très grandes infrastructures

Ainsi, une fois les effets du seul projet de "Saint-Sulpice-les Feuilles" évalués, un chapitre sera consacré aux effets cumulés de ce projet avec les projets voisins en fonction des critères susmentionnés. Le chapitre consacré aux effets cumulés avec les projets éoliens voisins sera présenté dans un document spécifique pour plus de lisibilité.

(Source : **Le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des projets éoliens** (version 2004, actualisation 2016).

d) Les mesures

"Un chapitre est consacré à la description des mesures (éviter, réduire) prises tout au long de la vie du projet (démarche itérative) ainsi qu'à la présentation détaillée (type d'engagement, estimatifs, ...) des éventuelles mesures compensatoires et/ou d'accompagnement envisagées. "

(Source : **Le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des projets éoliens** (version 2004, actualisation 2016).

B.3.4. Les principaux outils de compréhension du territoire et d'évaluation des enjeux et des sensibilités

a) La recherche bibliographique

Les sites internet de l'État (DREAL, DRAC, SDAP, ...), des communes, des régions, sont une mine de renseignements permettant d'accéder aux connaissances mais également d'aborder la valeur et la reconnaissance des sites, monuments, points de vue aménagés, ... Ils sont à associer à la lecture des guides touristiques, des atlas ou inventaires des paysages, ou autres guides sur le développement éolien.

b) L'approche de terrain

Les outils principaux de l'analyse sont fondés sur une approche de terrain comprenant a minima 8 jours afin

de parcourir chaque aire d'étude et de visiter et d'évaluer chaque élément du patrimoine protégé, qu'il soit architectural ou paysager.

L'approche fine de terrain permet de se rendre compte des éléments d'habillage du relief qui peuvent créer, ou pas, des écrans visuels supplémentaires et fermer un point de vue en hauteur par exemple. La bonne connaissance du territoire étudié permet d'établir un choix de points de vue intéressants et représentatifs qui permettra d'illustrer les visions éventuelles du projet depuis les lieux de vie ou à enjeux. Cette approche de terrain permet également d'appréhender de façon très concrète les éventuels effets du projet sur les composantes physiques du paysage (modifications ponctuelles des voiries et des chemins pour assurer l'acheminement des éoliennes, terrassements, identification des végétaux à protéger lors des travaux, mise en place du poste de livraison, ...) et ainsi d'envisager les mesures les plus adaptées.

Cette analyse de terrain est associée, pour plus d'efficacité, à des éléments et documents issus de calculs mathématiques et d'analyse cartographique.

c) Les ZIV

La ZIV (Zone d'Influence Visuelle). Il s'agit d'une carte des zones de visibilité d'un projet établie par calcul logiciel en ne retenant que les critères du relief nu et des masses boisées principales. Les obstacles supplémentaires tels que la végétation plus épaisse (haies, alignements, bosquets, ...) et les bâtiments, qui contribuent à masquer davantage la vue, ne sont pas pris en considération. Une telle carte «maximise» la vision du parc mais permet, en revanche, d'identifier de façon mathématique, les zones d'où le projet ne sera pas visible en raison des seuls effets de la topographie et des principales masses boisées. C'est un outil très utile.

Les Zones d'Influence Visuelle sont réalisées par la société ERG Développement France sur la base des critères suivants :

Données utilisées :

- MNT : SRTM Shuttle DTM of the NASA

Masques visuels :

- Boisements (emprise représentée sur carte IGN – hauteur de 8 m)

Visibilité :

- Une éolienne est considérée comme visible lorsqu'un bout de pale est visible (hauteur de l'éolienne prise en compte dans le calcul : 165 m)

La ZIV permet de couvrir une grande surface du territoire et d'identifier de manière certaine les secteurs depuis lesquels les éoliennes ne seront pas visibles. Les photomontages, simulations très précises mais ponctuelles, constituent donc le complément de cette analyse.

d) Les coupes et autres documents graphiques

Les coupes topographiques sont réalisées avec le logiciel Windpro en exploitant le modèle numérique de terrain mondial de l'institut d'études géologiques des Etats-Unis : SRTM - Shuttle DTM d'une résolution d'environ 90m. Le profil ainsi obtenu est habillé sous le logiciel Adobe Illustrator par la Société Green Satellite. Souvent, l'échelle des distances est différente de l'échelle des hauteurs afin de rendre plus lisibles les éléments représentés. Les coupes sont ponctuellement associées à des prises photographiques qui permettent d'illustrer de façon précise les spécificités du paysage et du patrimoine rencontrés.

Enfin, le croquis interprétatif et le bloc-diagramme sont deux outils qui assurent une lecture simplifiée des structures paysagères en place.

e) Les grilles d'évaluation des enjeux et des sensibilités

Il nous a semblé important de proposer une grille commune d'évaluation des enjeux et des sensibilités soulevés par le projet. Cette grille est présentée dans la tableau ci-dessous. Ce tableau rappelle les critères pris en compte et les hiérarchise avant de leur associer une valeur de nulle à forte.

CRITÈRES D'APPRÉCIATION POUR L'ÉVALUATION DES ENJEUX					
Degré de reconnaissance institutionnelle	Aucune reconnaissance institutionnelle (ni protégé, ni inventorié)	Reconnaissance anecdotique	Patrimoine d'intérêt local ou régional (sites emblématiques, inventaire supplémentaire des monuments historiques, PNR)	Reconnaissance institutionnelle importante (ex : monuments et sites inscrits et classés, parcs naturels régionaux, ...)	Fortre reconnaissance institutionnelle (patrimoine de l'Unesco, sites patrimoniaux remarquables, parcs nationaux)
Fréquentation du lieu	Fréquentation inexistante (non visitable, non accessible)	Fréquentation très limitée (non visitable et accessible)	Fréquentation faible	Fréquentation habituelle, saisonnière et reconnue	Fréquentation importante et organisée
Qualité ou richesse du site	Aucune qualité paysagère, architecturale, patrimoniale	Qualité paysagère, architecturale, patrimoniale très limitée	Qualité moyenne	Qualité forte	Qualité exceptionnelle
Rareté / Originalité	Elément très banal au niveau national, régional et dans l'aire d'étude éloignée	Elément ordinaire au niveau national et dans la région et dans l'aire d'étude éloignée	Elément relativement répandu dans la région, sans être particulièrement typique	Elément original ou typique de la région	Elément rare dans la région et/ou particulièrement typique
Degré d'appropriation sociale	Aucune reconnaissance sociale	Reconnaissance et intérêt anecdotique	Patrimoine peu reconnu, d'intérêt local	Elément reconnu régionalement et important du point de vue social	Eléments reconnus régionalement du point de vue social, identitaire et/ou touristique
Critères VALEUR	NULLE	NÉGLIGEABLE	FAIBLE	MODÉRÉE	FORTE

F11 : TABLEAU DES CRITÈRES D'APPRÉCIATION POUR L'ÉVALUATION DES ENJEUX

CRITÈRES D'APPRÉCIATION POUR L'ÉVALUATION DES SENSIBILITÉS					
Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur (165m) depuis l'élément ou le site	Aucune possibilité de voir le site d'implantation potentielle depuis l'élément	Des vues très partielles du site d'implantation potentielle sont possibles à de rares endroits non fréquentés	Vues partielles vers le site d'implantation potentielle, mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés	Une grande partie du site d'implantation potentielle est visible depuis des points de vue fréquentés	Tout le site d'implantation potentielle est visible sur une majorité du périmètre
Covisibilité de l'élément avec un ouvrage de grande hauteur (165m)	Pas de covisibilité	Covisibilité possible mais anecdotique car limitée à des points de vue peu accessibles et confidentiels	Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vues fréquentés	Des covisibilités sont possibles depuis de nombreux points de vue reconnus	Covisibilités généralisées sur le territoire
Distance de l'élément avec l'aé	Très éloigné (distance supérieure à 20 km)	Eloigné (distance comprise entre 10/20 km)	Relativement éloigné (distance comprise entre 6/10 km)	Distance intermédiaire (distance comprise entre 3/6 km)	Distance rapprochée (distance comprise entre 0/3 km)
Critères VALEUR	NULLE	NÉGLIGEABLE	FAIBLE	MODÉRÉE	FORTE

F12 : TABLEAU DES CRITÈRES D'APPRÉCIATION POUR L'ÉVALUATION DES SENSIBILITÉS

B.3.5. Les principaux outils d'évaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine

a) Les photomontages

Les photomontages, qui offrent à ce jour la vision la plus réaliste du projet envisagé en terme d'échelle, d'éloignement, d'insertion dans un paysage mettant en scène des reliefs, des avants-plans, des arrières-

plans bâtis ou végétaux. Grâce à eux, il est possible de se représenter précisément la proportion qu'occupera le projet dans le champs de vision humain.

Les photomontages ont été réalisés par ERG Développement France à l'aide du logiciel WindPro 2.9 sur la base des points de vue demandés par Green Satellite.

Ci-après, sont décrites les trois étapes nécessaires à la réalisation des photomontages :

- les **prises de vue** sur le terrain (reportage photographique),
- l'assemblage de ces prises de vue en **panoramas**,
- la réalisation des **photomontages** en insérant le projet aux panoramas.

Les prises de vue :

Les clichés sont réalisés sur le terrain, par temps clair, avec un appareil Canon EOS 650D et une focale de 50mm. La position de la prise de vue est relevée à l'aide d'un GPS.

Les panoramas :

Les clichés sont assemblés en panoramas dans Photoshop selon une projection cylindrique.

Les photomontages :

1. le projet éolien est paramétré dans WindPro : intégration des fonds cartographiques, des données topographiques (MNT SRTM NASA) et des éoliennes (modèles, orientation dans le sens des vents dominants)
2. chaque panorama est calé dans Windpro à l'aide de la ligne d'horizon et des points de repères identifiés sur le terrain ou sur les images aériennes du Géoportail
3. les simulations sont exportées pour retouches et habillage dans Photoshop
4. les photomontages sont mis en forme
5. les photomontages sont composés de 3 éléments :
 - un panorama vierge qui présente l'état initial du paysage,
 - un photomontage sur lequel figure :
 - les éoliennes simulées (ou les esquisses, si elles ne sont pas visibles ou partiellement visibles),
 - l'emprise du parc éolien (flèche rouge),
 - l'emprise de la vue à 60° (angle visuel au sein duquel l'oeil peut distinguer les couleurs et les formes),
 - une vue à 60° avec éoliennes simulant la réalité et donc la vue qu'aura l'observateur une fois le parc construit.

La présentation des photomontages :

Cette dernière comprend un panorama large présentant le projet dans sa globalité. Ce panorama est scindé, lorsque cela est nécessaire, en 2 ou 3 sous-cadrages aux dimensions toujours identiques d'un photomontage à l'autre. Cette uniformité permet de rendre compte de la variation de la taille des éoliennes en fonction de l'éloignement.

Le champs visuel est précisé pour chaque sous-cadrage. Il correspond, à plus ou moins 10°, au champ de vision perceptible consciemment par l'oeil humain qui est estimé à 50°.

Chaque photomontage est accompagné d'une carte de localisation précise, d'un tableau de synthèse des données affectées au point de vue, à la prise de vue et au photomontage, d'une synthèse sur l'intérêt du point de vue et l'unité paysagère concernée.

b) Les coupes et autres documents graphiques

Les coupes topographiques sont également un outil intéressant dans l'évaluation des impacts du projet envisagé sur le paysage et le patrimoine. Elles permettent notamment d'aborder les notions de visibilité et de rapport d'échelle.

c) La grille d'évaluation de l'impact du projet et de la transformation du paysage

Il nous a semblé important de proposer une grille commune d'évaluation de l'impact du projet et de la transformation du paysage. Elle est présentée dans la table ci-dessous. Ce tableau rappelle les critères pris en compte et les hiérarchise. Il associe ensuite à un ensemble de critères, une valeur de l'impact et de la transformation du paysage.

CRITÈRES D'APPRÉCIATION POUR L'ÉVALUATION DE L'IMPACT DU PROJET ET DE LA TRANSFORMATION DU PAYSAGE					
Impact	Les éoliennes ne sont pas visibles	Les éoliennes sont visibles de manière anecdotique : on les discerne à peine dans le lointain et leur prégnance est négligeable	Les éoliennes restent des objets lointains dans un paysage d'ores et déjà humanisé et anthropisé (éoliennes existantes, éléments standardisés, parcellaires remembrés, structures végétales et boisées peu présentes) Les éoliennes sont perçues sur un point particulier correspondant à une percée visuelle très ponctuelle.	Les éoliennes sont visibles dans un contexte anthropisé et humanisé. Les rapports d'échelles et l'agencement sont corrects Les éoliennes sont visibles dans un contexte à dominance naturelle.	Les éoliennes sont visibles dans un contexte humanisé ou naturel caractérisé par des éléments paysagers ou patrimoniaux identitaires (structures paysagères notables ou édifices protégés réglementairement). L'implantation du parc est complexe et peu harmonieuse
Transformation du paysage	La lecture du paysage n'est en rien modifiée	La vision des éoliennes est tellement partielle que même le mouvement des pales est à peine perceptible. Le motif éolien devient, dans le contexte, un motif secondaire	La vision des éoliennes est partielle à très partielle voire ponctuellement franche dans un contexte riche en motifs paysagers. Le paysage en place intègre l'élément éolien comme un nouveau motif respectant l'échelle des motifs paysagers existants. Aucune domination en termes de hauteur mais un mouvement de rotation lent qui attire l'attention	La prégnance des éoliennes est importante et ces dernières constituent un événement incontournable dans le paysage (hauteur et dynamique des pales). Cependant, les rapports d'échelles et la lecture du paysage (horizontalité, verticalité, profondeur de champ) sont préservés. L'implantation des éoliennes s'appuie clairement sur la structure du paysage ou l'organisation des motifs paysagers	Les rapports d'échelles, la lecture de la profondeur de champ, du paysage en termes d'horizontalité et de verticalité sont modifiés par la présence des éoliennes, y compris lorsque l'implantation est harmonieuse. La silhouette des villages ou le dessin d'un relief est dominé par les éoliennes.
VALEUR	NULLE	NÉGLIGEABLE	FAIBLE	MODÉRÉE	FORTE

F13 : TABLEAU DES CRITÈRES D'APPRÉCIATION POUR L'ÉVALUATION DE L'IMPACT DU PROJET ET DE LA TRANSFORMATION DU PAYSAGE

d) Les notions associées à l'évaluation de la densité éolienne

"Saturation visuelle :

Ce terme est associé aux situations où la densité éolienne est telle que la présence de l'éolien s'impose dans tous les champs de vision. Cette notion, dès lors que l'on s'intéresse aux lieux de vie (analyse des ouvertures visuelles depuis les villages, ...), s'apparente à celle d'encerclément.

Indice d'occupation d'horizon :

Somme des angles de l'horizon interceptés par des parcs éoliens, depuis un point de vue pris comme centre.

Indice de densité sur les horizons occupés :

Ratio du nombre d'éoliennes présentes par angle d'horizon occupé.

Indice d'espace de respiration

Plus grand angle continu sans éolienne."

Ces notions peuvent être illustrées et complétées par une carte de zones d'impact visuel établie avec l'ensemble des projets éoliens connus sur le territoire.

B.4. DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE

Chaque parc éolien présente des spécificités qui amènent le paysagiste à déterminer les différentes aires dans lesquelles il estime pertinent de mener son étude. Les aires d'étude théoriques sont validées ou ajustées en fonction des éléments du paysage. Les objectifs et affectation des aires d'étude dans les différentes parties de l'étude d'impacts sont présentés ci-dessous :

B.4.1. Les aires d'étude analysées dans les chapitres de l'état initial

- Aire d'étude élargie (région-département / aucun rayon précis associé)**

Éléments analysés à cette échelle : Cette échelle replace le projet dans un contexte géographique, administratif, politique (orientations), paysager (et patrimonial si nécessaire) plus large (échelle départementale et/ou régionale).

- Aire d'étude éloignée (AEE). Le rayon de l'aire d'étude éloignée est porté à 20 km depuis les limites de la zone d'implantation potentielle. Le retour d'expérience montre, en effet, qu'à cette distance les éoliennes peuvent rester visibles mais que leur prégnance est, dans la majeure partie des cas, considérablement atténuée par l'éloignement.**

Éléments analysés à cette échelle : Cette aire permet de contextualiser plus largement la zone de projet (zone d'implantation potentielle) via l'identification des structures paysagères et l'analyse des unités paysagères qui constituent un vecteur global de lecture et de compréhension du territoire d'accueil. Afin de mieux comprendre les fondements du découpage et les spécificités de ces ensembles paysagers, une analyse de la topographie et des différentes composantes de l'occupation du sol sera faite en amont. Le recensement et l'analyse du patrimoine architectural et paysager protégé est menée à cette échelle tout comme celle du patrimoine touristique, reconnu ou valorisé (notions de visibilité et de covisibilité). Enfin, une approche des vues depuis les principaux lieux de vie (habitat, lieux touristiques, ...) et les principaux lieux du déplacement sera menée. Les enjeux et les sensibilités de chacun des éléments analysés seront ensuite décrits et évalués au vu de l'installation d'un projet éolien et au regard de leurs identités naturelles, humaines, historiques ou culturelles. Il s'agira d'établir d'éventuelles incompatibilités et d'identifier les spécificités paysagères (orientation, composition, vues, ...) sur lesquelles le projet pourra s'appuyer. Plus précisément, l'analyse des éléments d'ordre plus sensible et liés à l'approche de leur paysage par les usagers se fera sur la base des visites réalisées sur le terrain mais également et principalement sur la base d'une recherche bibliographique d'études spécialisées lorsqu'elles existent.

- Aire d'étude rapprochée (AER). Le rayon de l'aire d'étude rapprochée est porté à 6 km depuis les limites de la zone d'implantation potentielle**

Éléments analysés à cette échelle : Cette échelle est considérée comme l'aire de composition paysagère du projet. Il s'agit ici d'évaluer les modifications éventuelles apportées à un paysage du quotidien ou paysage de référence. Il est important d'aborder les changements éventuellement occasionnés par le projet éolien du point de vue des rapports d'échelle mais également de l'appropriation, des usages et des valeurs véhiculées par le paysage. La description des structures paysagères, des lignes de force, des points d'appels, des logiques d'organisation et de fréquentation, des vues est également incontournable afin d'accéder à une parfaite compréhension du site d'accueil. C'est à cette condition que le projet se construira, à la fois porté et cadré par son environnement paysager et patrimonial.

- Aire d'étude immédiate (AEI) sous secteur de l'aire d'étude rapprochée. Le rayon de l'aire d'étude immédiate est porté à 1 km depuis les limites de la zone d'implantation potentielle**

Éléments analysés à cette échelle : C'est l'aire de l'analyse des visions les plus proches notamment depuis les routes et depuis l'habitat.

- La zone d'implantation potentielle (ZIP)**

Éléments analysés à cette échelle : C'est l'aire de l'insertion précise des constituants du parc éolien. L'occupation du sol y est analysée plus finement afin de donner des préconisations quant à l'implantation des machines et la protection de certaines spécificités paysagères lors des travaux.

NB : Pour chacune des aires d'étude de l'état initial, une synthèse hiérarchise les informations recueillies et dégage les enjeux puis les sensibilités propres à chaque échelle.

NB : l'analyse de l'aire d'étude immédiate et celle de la zone d'implantation potentielle sont couplées au sein d'un même chapitre.

B.4.2. Les aires d'étude analysées dans le chapitre consacré à l'analyse des effets du projet et mesures

Les aires d'étude de la partie état initial sont reprises et associées au sous-secteur suivant :

- **Aire d'étude intermédiaire (AEInt) sous secteur de l'aire d'étude éloignée. Le rayon de l'aire d'étude intermédiaire est porté à 10 km depuis les limites de la zone d'implantation potentielle.**

L'ensemble des cinq aires d'étude (AEE, AEInt, AER, AEI et ZIP) permettra de présenter les photomontages en fonction de la distance et d'illustrer précisément les effets de cette dernière sur la vision des éoliennes dans le paysage.

NB : Il est important de noter que les éléments du paysage, du patrimoine ou encore les photomontages qui sont éloignés de 6 à 10 km de la ZIP, sont associés à l'aire d'étude éloignée dans la partie état initial et à son sous secteur, l'aire d'étude intermédiaire, dans la partie impacts et mesures.

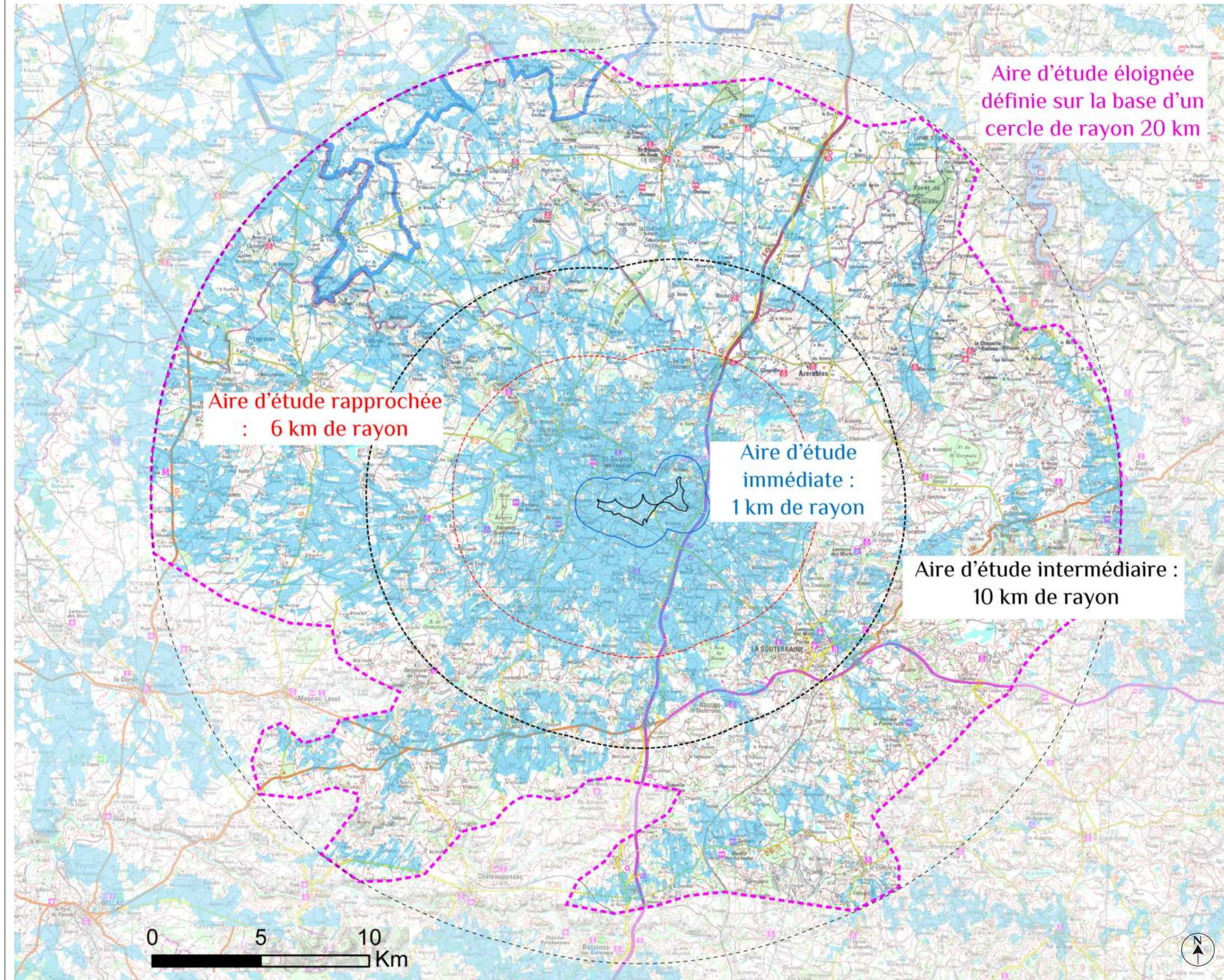
B.4.3. Cartographies des aires d'étude de l'analyse paysagère et patrimoniale








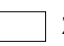
La réflexion menée concernant les limites des aires d'étude s'appuie en partie sur les visites de terrain, l'analyse des cartes IGN et topographique ainsi que sur la réalisation et l'analyse de coupes et d'une ZIV (Zone d'Impact Visuel) de travail. Ces limites sont largement influencées par l'éloignement, la couverture végétale dense caractéristique du territoire (bocage qui n'est pas pris en compte dans les coupes mais qui est pris en compte dans la ZIV de travail) et encore par les effets de masque ou au contraire d'ouverture visuelle engendrés par le relief.

La ZIV de travail réalisée à l'instant de la définition des aires d'étude prend en compte :

- des éoliennes de 180 m de haut réparties sur l'ensemble de la zone d'implantation potentielle (densité maximum possible). **La hauteur de 180 m n'est pas automatiquement celle retenue pour les futures éoliennes mais elle permet de maximiser, au départ de l'analyse et de la réflexion, les effets potentiels du projet;**
- les haies et les boisements (sur la base des éléments représentés sur les cartes IGN au 1/25000) auxquels a été affectée une hauteur de 8 m (boisements) et une hauteur de 3 m (haies).

C1 : PRÉSENTATION DES AIRES D'ÉTUDE EN FONCTION DE LA ZIV

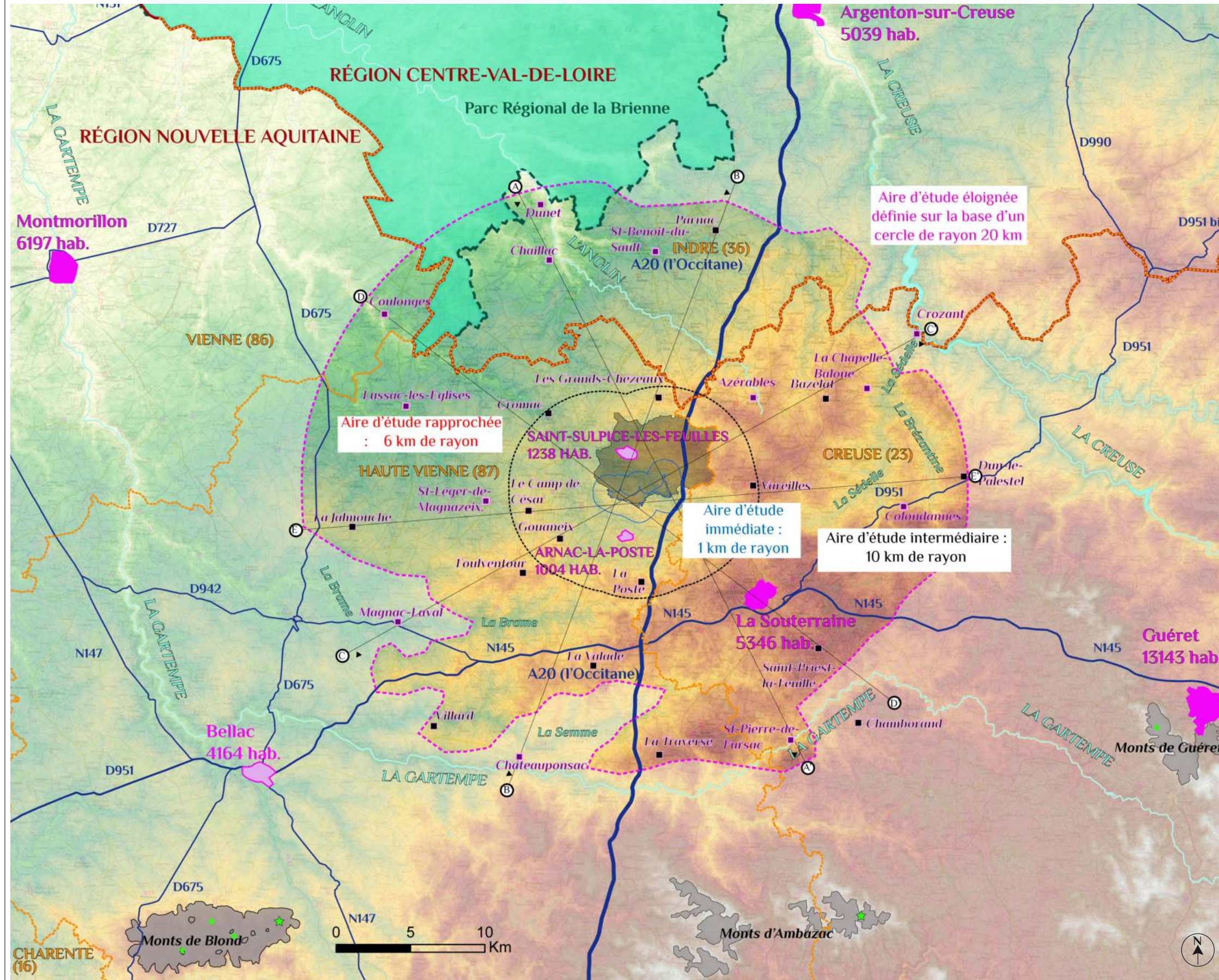


-  Cercle de 20 km de rayon depuis les limites de la ZIP
- AIRES D'ÉTUDE ABORDÉES DANS LE CHAPITRE CONCERNANT L'ÉTAT INITIAL
-  Aire d'étude éloignée (AEE) définie en fonction du paysage et des vues
-  Aire d'étude rapprochée (AER) de 6 km de rayon environ depuis les limites de la ZIP et définie en fonction du paysage et des vues
-  Aire d'étude immédiate (AEI) de 1 km de rayon et définie en fonction du paysage et des vues
-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- AIRES D'ÉTUDE COMPLÉMENTAIRE ABORDÉE DANS LE CHAPITRE CONCERNANT LES IMPACTS ET MESURES
-  Aire d'étude intermédiaire (AEInt) de 10 km de rayon depuis les limites de la ZIP et définie en fonction du paysage et des vues (Sous-secteur de l'aire d'étude éloignée)
-  Zone d'où l'on voit au moins une partie d'une éolienne
-  Zone d'où l'on ne voit aucune éolienne

NB : La hauteur des éoliennes retenue pour le calcul de la ZIV est 180m.
Cette hauteur n'est pas automatiquement celle retenue pour les futures éoliennes mais elle permet de maximiser les effets potentiels du projet au démarrage de l'analyse et de la réflexion

Carte : Green Satellite
Carte relief : ERG Développement France/Fond de Carte : IGN 100000

C2 : PRÉSENTATION DES AIRES D'ÉTUDE EN FONCTION DU PAYSAGE



AIRES D'ÉTUDE ABORDÉES DANS LE CHAPITRE CONCERNANT L'ÉTAT INITIAL

- Aire d'étude éloignée (AEE) définie en fonction du paysage et des vues
- Aire d'étude rapprochée (AER) de 6 km de rayon environ depuis les limites de la ZIP et définie en fonction du paysage et des vues
- Aire d'étude immédiate (AEI) de 1 km de rayon et définie en fonction du paysage et des vues
- Zone d'implantation potentielle (ZIP)

AIRES D'ÉTUDE ABORDÉES DANS LE CHAPITRE CONCERNANT LES IMPACTS ET MESURES

- Aire d'étude intermédiaire (AEI _ sous secteur de l'aire d'étude éloignée) de 10 km de rayon depuis les limites de la ZIP et définie en fonction du paysage et des vues

Relief

- Relief le plus élevé
- Relief le plus bas

Communes directement concernées par le projet

- Villes repères
- Villes repères pour la compréhension des effets du relief sur les limites de l'aire d'étude très éloignée

Autres éléments

- Parc Naturel Régional de la Brienne
- Vallées principales
- Routes principales
- Limite régionale
- Limites départementales
- Reliefs des Monts
- Panoramas aménagés depuis les Monts
- Coupes

Carte : Green Satellite
Carte relief : ERG Développement France/Fond de Carte : IGN 100000

B.4.4. Justification des limites de l'aire d'étude éloignée

Ainsi définie, l'aire d'étude éloignée exclut certains secteurs de l'analyse complètement déconnectés du projet du point de vue visuel ou présentant une prégnance des éoliennes négligeable.

Il s'agit des secteurs suivants :

- une mince frange de territoire au Nord localisée à l'arrière d'un bombement du relief près de Parnac (coupe BB'). Avec la distance, les effets de masque de ce relief arrête les vues depuis le territoire septentrional situé en contrebas;
- le territoire associé à la vallée de la Gartempe (largement protégée et reconnue) et à une partie de la vallée de la Semme au Sud (coupe BB'). Ce secteur, situé à l'arrière d'une succession de bombements topographiques (bombements de Villard/La Valade/La Traverse/Saint-Priest-la-Feuille) est déconnecté visuellement du projet par les effets conjugués du relief et de la végétation. Seul le secteur de Saint-Pierre-de-Fursac est maintenu dans l'aire d'étude éloignée, car la coupe AA' montre une connexion visuelle potentielle avec le projet depuis les hauteurs des coteaux de la vallée de la Gartempe qu'il sera intéressant d'analyser;
- le secteur de la vallée de la Brame, localisé à l'arrière d'un bombement du relief (La Jalmouche, Foulventour, La Poste) lui-aussi déconnecté visuellement du projet par les effets conjugués du relief et de la végétation (coupe CC');
- le secteur de la vallée de la Creuse au niveau de Crozant que la coupe CC' montre largement déconnecté de la ZIP par les effets du seul relief. Cette vallée n'est donc pas intégrée à l'aire d'étude éloignée malgré la reconnaissance régionale notable dont elle bénéficie. Les visites de terrain ont permis de se rendre compte de son encaissement et de la densité boisée qui la caractérisent et qui sont à l'origine de l'absence d'ouverture visuelle en direction de la ZIP.

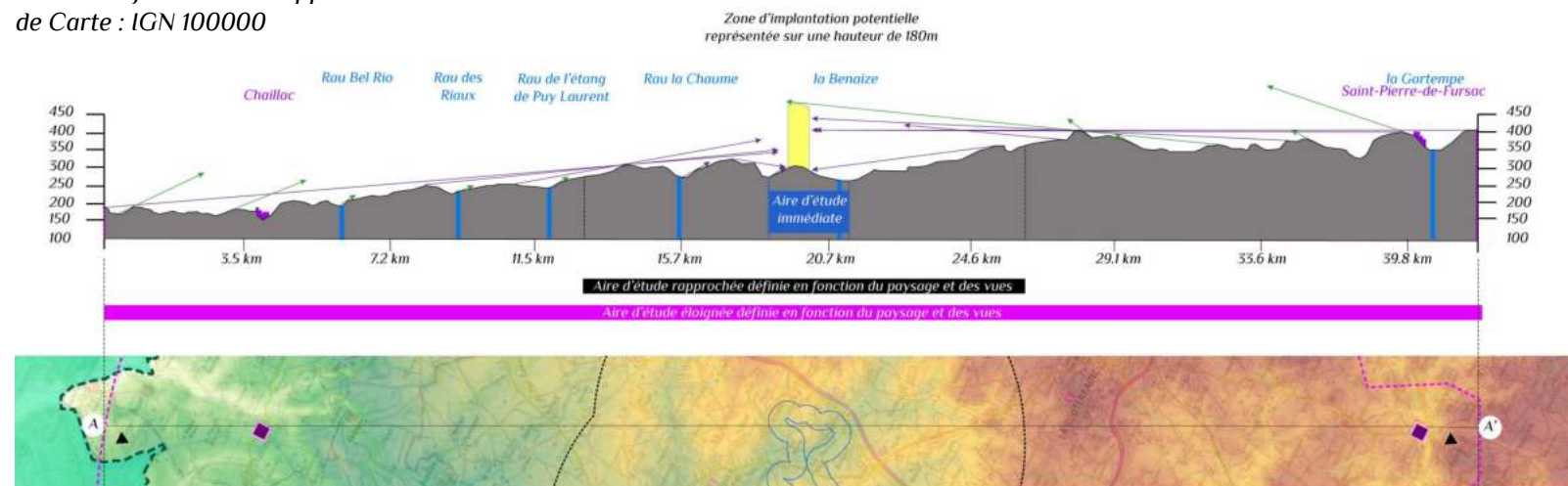
Elle permet d'appréhender en revanche les enjeux en termes de vision associés :

- à l'agglomération de la Souterraine, localisée au Sud-Est de la zone d'implantation potentielle et son aire d'influence urbaine, même si ces dernières semblent ne pas être visuellement connectées à la zone d'implantation potentielle (voir coupes précédentes);
- aux axes de transit routiers principaux à savoir l'autoroute A20, la N145 ou encore les départementales D941 à l'Est et D675 et D942 à l'Ouest;
- la vallée de l'Anglin qui traverse le territoire au Nord;
- un court linéaire de la vallée de la Gartempe au niveau de Saint-Pierre-de-Fursac;
- le secteur moins élevé à l'Ouest, qui assure la transition avec les paysages de la Vienne et de l'Indre occidentale. Ce dernier malgré une certaine densité boisée et bocagère semble ménager ponctuellement des vues vers la zone d'implantation potentielle.

Coupe : Green Satellite

Carte relief : ERG Développement France/Fond

de Carte : IGN 100000



Cette coupe AA' montre le profil du territoire entre Chaillac au Nord-Ouest et Saint-Etienne-de-Fursac au Sud-Est en passant par la zone d'implantation potentielle et par le relief plus élevé au niveau du kilomètre 29. (C'est sur ce relief qu'est également implantée la Souterraine à environ 1 km au Nord-Est du trait de coupe : la Souterraine n'apparaît donc pas sur le profil).

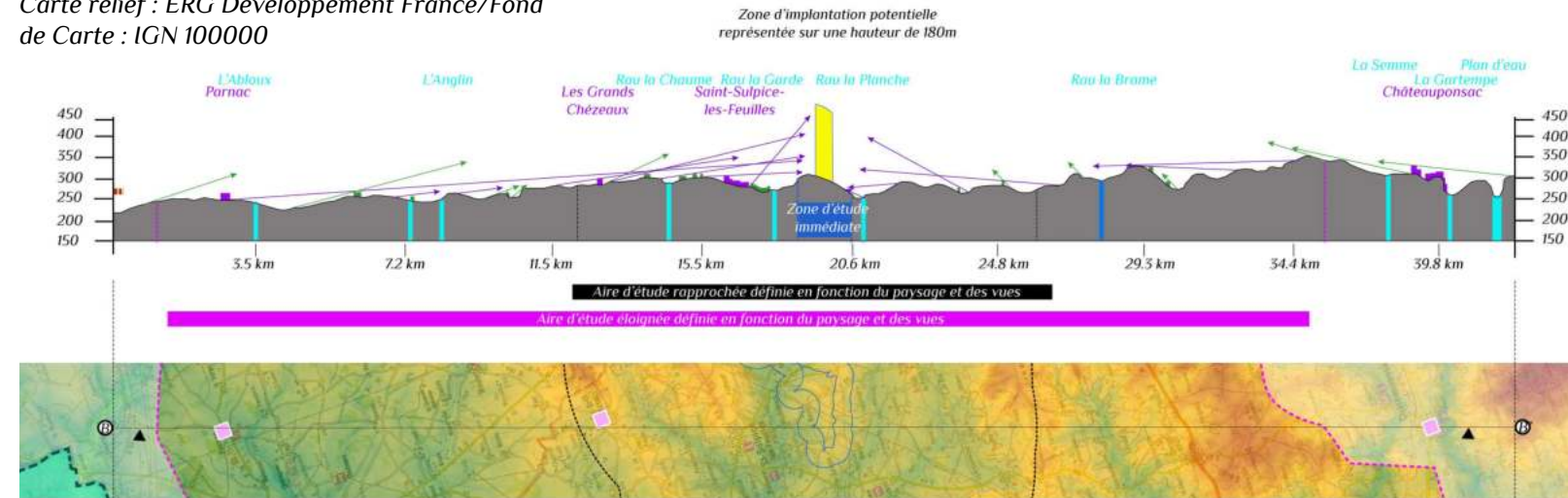
Depuis la zone d'implantation potentielle, la vision des éoliennes est totale et leur prégnance forte.

Depuis l'aire d'étude rapprochée, la totalité ou a minima la moitié des éoliennes est visible (sur la base d'éoliennes atteignant la hauteur maximale de 180 m). Sans la prise en compte précise de la végétation, la prégnance des éoliennes apparaît importante.

Depuis l'aire d'étude éloignée, on constate qu'entre la zone d'implantation potentielle et Chaillac, le relief s'affaisse par paliers alternant des zones de visibilité et des zones de non visibilité et cela jusqu'à une distance de près de 20 km. À 20 km, la partie de l'éolienne potentiellement visible (sans la prise en compte de la végétation) peut encore concerner plus de la moitié des 180 m. La prégnance d'éventuelles éoliennes reste donc à étudier ce qui explique le maintien de ce secteur pourtant distant dans l'aire d'étude éloignée. Depuis la zone d'implantation potentielle jusqu'à Saint-Etienne-de-Fursac, le relief plus élevé au niveau du kilomètre 29 stoppe les vues depuis le secteur méridional en léger contrebas. Les vues réapparaissent cependant au niveau du relief au kilomètre 35 puis des coteaux de la Gartempe, plus élevés. La partie potentiellement visible des éoliennes concerne alors le tiers supérieur des machines. La prégnance d'éventuelles éoliennes dans les vues est donc mesurée mais ce secteur est maintenu dans l'aire d'étude éloignée pour analyse. Il n'y a, en revanche, aucune vue possible depuis les rives encaissées de la Gartempe.

F14 : COUPE AA' À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

Coupe : Green Satellite
Carte relief : ERG Développement France/Fond
de Carte : IGN 100000



Cette coupe BB' montre le profil du territoire entre Les Grands-Chézeaux au Nord et Châteauponsac au Sud en passant par la zone d'implantation potentielle.

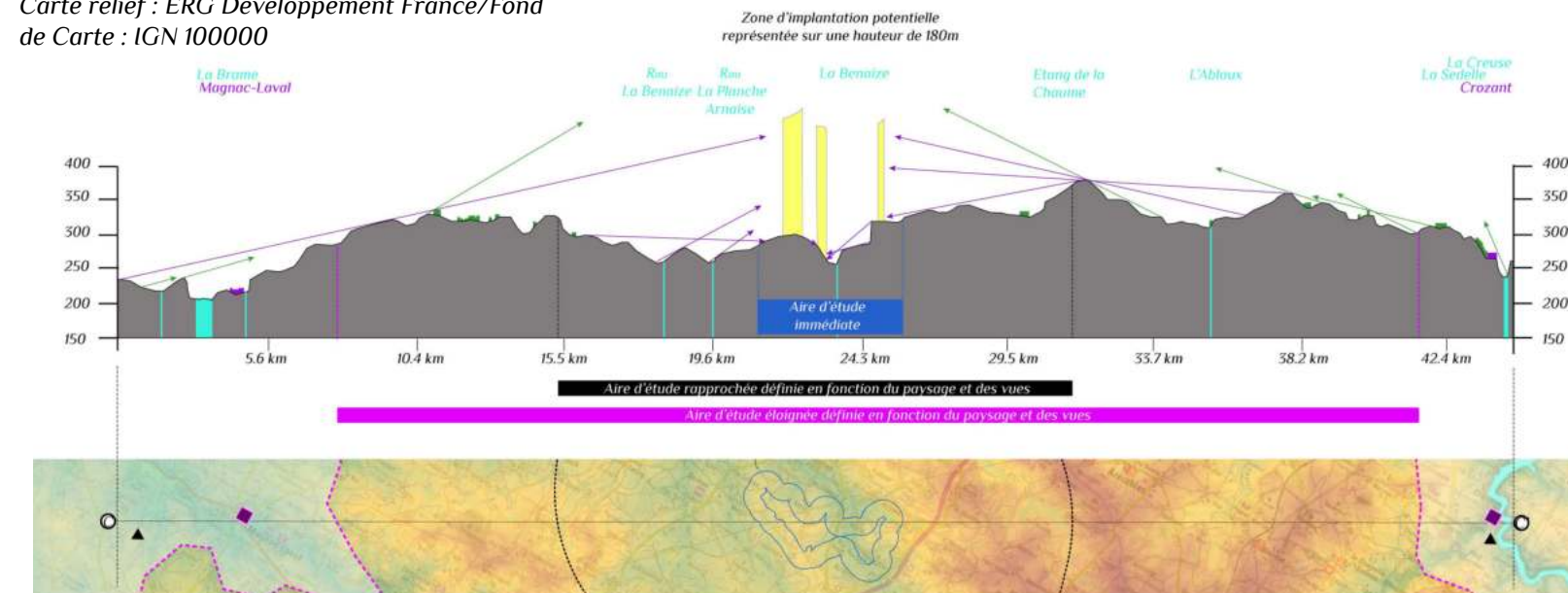
Depuis la zone d'implantation potentielle, la vision des éoliennes est totale et leur prégnance forte.

Depuis l'aire d'étude rapprochée, la vision des éoliennes est totale et/ou concerne a minima le tiers supérieur des machines.

Depuis l'aire d'étude éloignée, entre la zone d'implantation potentielle et l'Abloux, on constate une alternance de vues et d'absence de vue. Les vues sont cadrées à l'arrière du relief au kilomètre 3.5. Ce secteur est exclu de l'aire d'étude éloignée. En revanche, elles existent potentiellement aux alentours de Parnac et concerneraient les deux-tiers des éoliennes. Entre la zone d'implantation potentielle et Châteauponsac, les vues sont majoritaires jusqu'au relief localisé au kilomètre 35 qui cadre alors la vision vers les éoliennes. Le secteur à l'arrière de ce relief (donc le secteur de Châteauponsac) est soustrait de l'emprise de l'aire d'étude éloignée.

F15 : COUPE BB' À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

Coupe : Green Satellite
Carte relief : ERG Développement France/Fond
de Carte : IGN 100000



Cette coupe CC' montre le profil du territoire entre Magnac-Laval au Sud-Ouest et Crozant au Nord-Est en passant par la zone d'implantation potentielle.

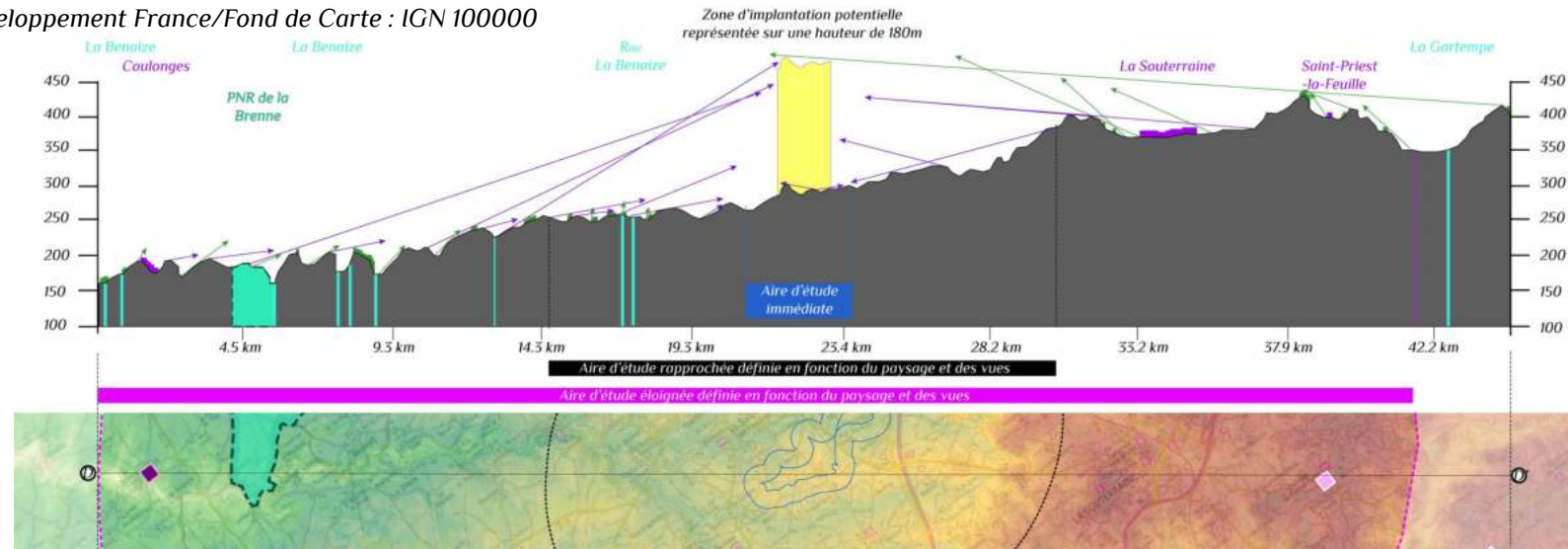
Depuis la zone d'implantation potentielle, la vision des éoliennes est totale et leur prégnance forte.

Depuis l'aire d'étude rapprochée, la vision des éoliennes est totale et/ou concerne a minima les deux tiers supérieurs des machines.

Depuis l'aire d'étude éloignée, entre la zone d'implantation potentielle et Magnac-Laval, la vision est cadrée par le relief au kilomètre 10.4. Par exemple, les vues sont impossibles depuis la vallée de la Brame. On constate un point de vue vers les éoliennes au niveau du relief "0". La vision potentielle des éoliennes est alors très partielle et leur prégnance très faible au regard de la distance. Ce secteur est soustrait de l'aire d'étude éloignée. Entre la zone d'implantation potentielle et Crozant, les vues existent jusqu'au relief du kilomètre 38.2. Au-delà les vues sont cadrées par la topographie, y compris au niveau de Crozant et des vallées de la Creuse et de la Sédelle qui constituent un enjeu patrimonial et paysager fort. Ce secteur, non visuellement connecté au projet est soustrait de l'aire d'étude éloignée.

F16 : COUPE CC' À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

Coupe : Green Satellite
Carte relief : ERG Développement France/Fond de Carte : IGN 100000



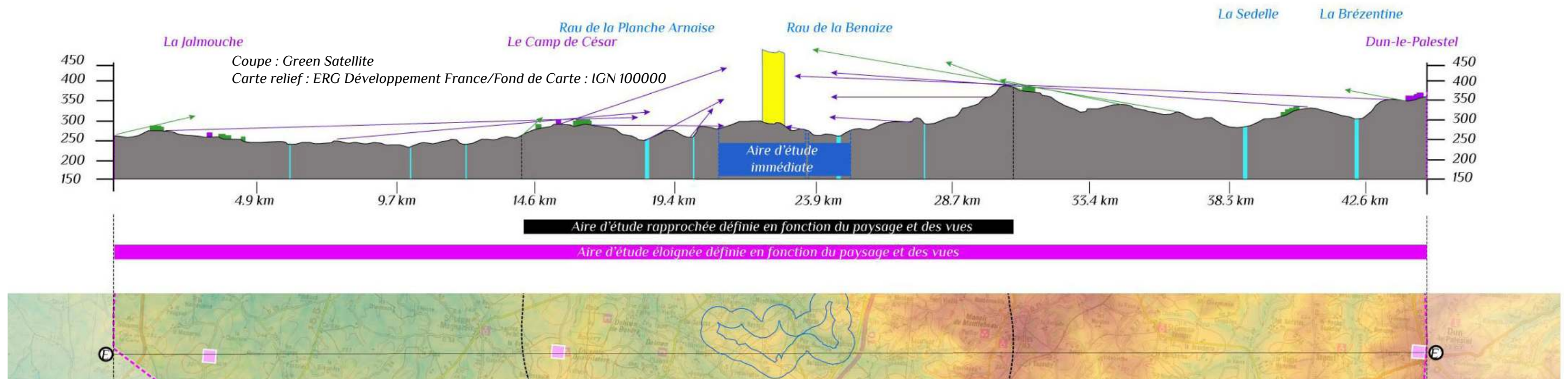
Cette coupe DD' montre le profil du territoire étudié entre Coulonges au Nord-Ouest et Saint-Priest-la-Feuille au Sud-Est en passant par la zone d'implantation potentielle et la ville de la Souterraine.

Depuis la zone d'implantation potentielle, la vision des éoliennes est totale et leur prégnance forte.

Depuis l'aire d'étude rapprochée, la vision des éoliennes est totale et/ou concerne à minima la moitié des machines.

Depuis l'aire d'étude éloignée, entre la zone d'implantation potentielle et Coulonges les micro-reliefs et l'abaissement progressif de la topographie engendrent une alternance de vues et d'absence de vue. Les limites de l'aire d'étude éloignée s'étirent donc jusqu'à Coulonges puisque la partie potentiellement visible des éoliennes est importante (deux-tiers) et leur prégnance à analyser. Entre la zone d'implantation potentielle et Saint-Priest-la-Feuille, les visions sont cadrées par le relief au kilomètre 37.9 qui déconnecte visuellement les éoliennes du village de Saint-Priest-la-Feuille et de la vallée de la Gartempe (coteaux compris) et permet de réduire légèrement l'emprise de l'aire d'étude éloignée.

F17 : COUPE DD' À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE



Cette coupe EE' montre le profil du territoire étudié entre la Jalmouche à l'Ouest et Dun-le-Palestel à l'Est en passant par la zone d'implantation potentielle.

Depuis la zone d'implantation potentielle, la vision des éoliennes est totale et leur prégnance forte.

Depuis l'aire d'étude rapprochée, la vision des éoliennes est totale et/ou concerne à minima le tiers supérieur des machines (les boisements près du Camp de César cadrent une large partie des éoliennes). La proximité des vues implique une prégnance potentiellement forte des éoliennes.

Depuis l'aire d'étude éloignée, entre la zone d'implantation potentielle et la Jalmouche, le territoire semble visuellement et largement connecté à la ZIP. Les limites de l'aire d'étude éloignée sont portées au-delà de la Jalmouche. Entre la zone d'implantation potentielle et Dun-le-Palestel, le relief entre le kilomètre 28.7 et le kilomètre 33.4 cadre les vues jusqu'au kilomètre 38.3. Les vues réapparaissent potentiellement ensuite jusqu'à Dun-le-Palestel. Les limites de l'aire d'étude éloignée s'étirent donc jusqu'à Dun-le-Palestel.

F18 : COUPE EE' À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

B.4.5. Justification des limites de l'aire d'étude intermédiaire

Les limites de l'aire d'étude intermédiaire sont fixées à un cercle de 10 km de rayon. Ainsi définies, ces limites intègrent la ville de la Souterraine et se distinguent à la fois de celles de l'aire d'étude éloignée et de celle de l'aire d'étude rapprochée. Cette aire d'étude est considérée comme un sous-secteur de l'aire d'étude éloignée et n'est évoquée que dans la partie impacts et mesures afin de rendre plus nets les effets de la distance sur les vues.

B.4.6. Justification des limites de l'aire d'étude rapprochée

Les limites de l'aire d'étude rapprochée sont fixées avec l'idée d'obtenir une réelle différence d'échelle et de traitement vis-à-vis de l'analyse menée dans le cadre de l'aire d'étude éloignée. Il s'agit ici de pouvoir, entre autre, se concentrer sur les relations du projet avec un paysage du quotidien proche.

D'une façon plus précise et en relation avec une première campagne de terrain, les limites de l'aire d'étude rapprochée, sont définies en fonction des éléments de paysage cités ci-après et localisés sur les cartes pages précédentes :

- à l'Est et à l'Ouest, la volonté d'intégrer l'analyse des villages de Cromac et de Vareilles et de leur patrimoine;
- à l'Est et au Sud, la volonté d'intégrer les reliefs en première couronne autour de la ZIP (au niveau des villages et hameaux suivants : Les Grands-Chézeaux/Vareilles/La Poste/Gouaneix/Le Camp de César);
- à l'Est, la prise en compte de l'autoroute A20.

Ainsi définie, le rayon de l'aire d'étude rapprochée s'étire sur environ six kilomètres depuis les limites de la zone d'implantation potentielle. C'est à cette échelle que seront étudiées les composantes paysagères et patrimoniales de la commune d'accueil du projet et de son bourg, à savoir Saint-Sulpice-les-Feuilles.

B.4.7. Justification des limites de l'aire d'étude immédiate

Les limites de l'aire d'étude immédiate se ressentent autour de la ZIP et ont un rayon d'environ 1 km depuis les limites de la zone d'implantation potentielle. Il s'agit, là encore, de maintenir une réelle différence d'échelle avec l'aire d'étude rapprochée. Ainsi définie, l'aire d'étude immédiate intègre les hameaux et les routes en première couronne autour de la zone de projet ainsi qu'un linéaire de l'autoroute A20. Elle se ressent autour d'éléments paysagers constituant un enjeu dont le niveau de sensibilité est à analyser finement au regard de la proximité du projet et de la réalisation des travaux.

B.4.8. Justification des limites de la zone d'implantation potentielle

Les limites de la ZIP sont définies en fonction d'une distance minimum vis-à-vis, notamment, des habitations et des routes. Elles sont communiquées par la société ERG Développement France et ne sont pas remises en question. C'est dans cette aire que les impacts physiques les plus importants sont localisés.

C. NOTICE PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE

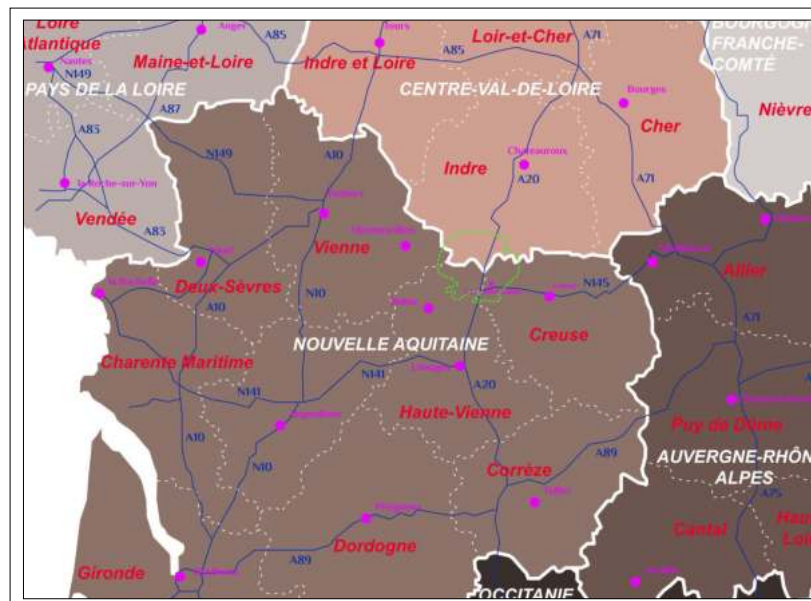
C.1. ANALYSE A L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE ÉLARGI

C.1.1. Repérage de l'aire d'étude éloignée sur les cartes du contexte élargi

Afin de mieux se repérer, nous faisons apparaître les limites de l'aire d'étude éloignée sur les cartes illustrant ce chapitre consacré au territoire élargi.

C.1.2. Le contexte administratif et géographique

La zone d'implantation potentielle (ZIP) est localisée sur la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles située à l'extrême Nord du département de la Haute-Vienne (87). L'aire d'étude éloignée concerne donc la pointe nord du département de la Haute-Vienne mais également les départements de l'Indre (partie sud du département), de la Creuse (extrémité nord-ouest du département) et la frange sud-est de la Vienne. Ainsi, deux des nouvelles régions sont concernées à savoir la Nouvelle Aquitaine et le Centre-Val-de-Loire.



C3 : CONTEXTE ADMINISTRATIF

Carte : Green Satellite
Sources : fond de carte _ site <http://tempsreel.nouvelobs.com/>

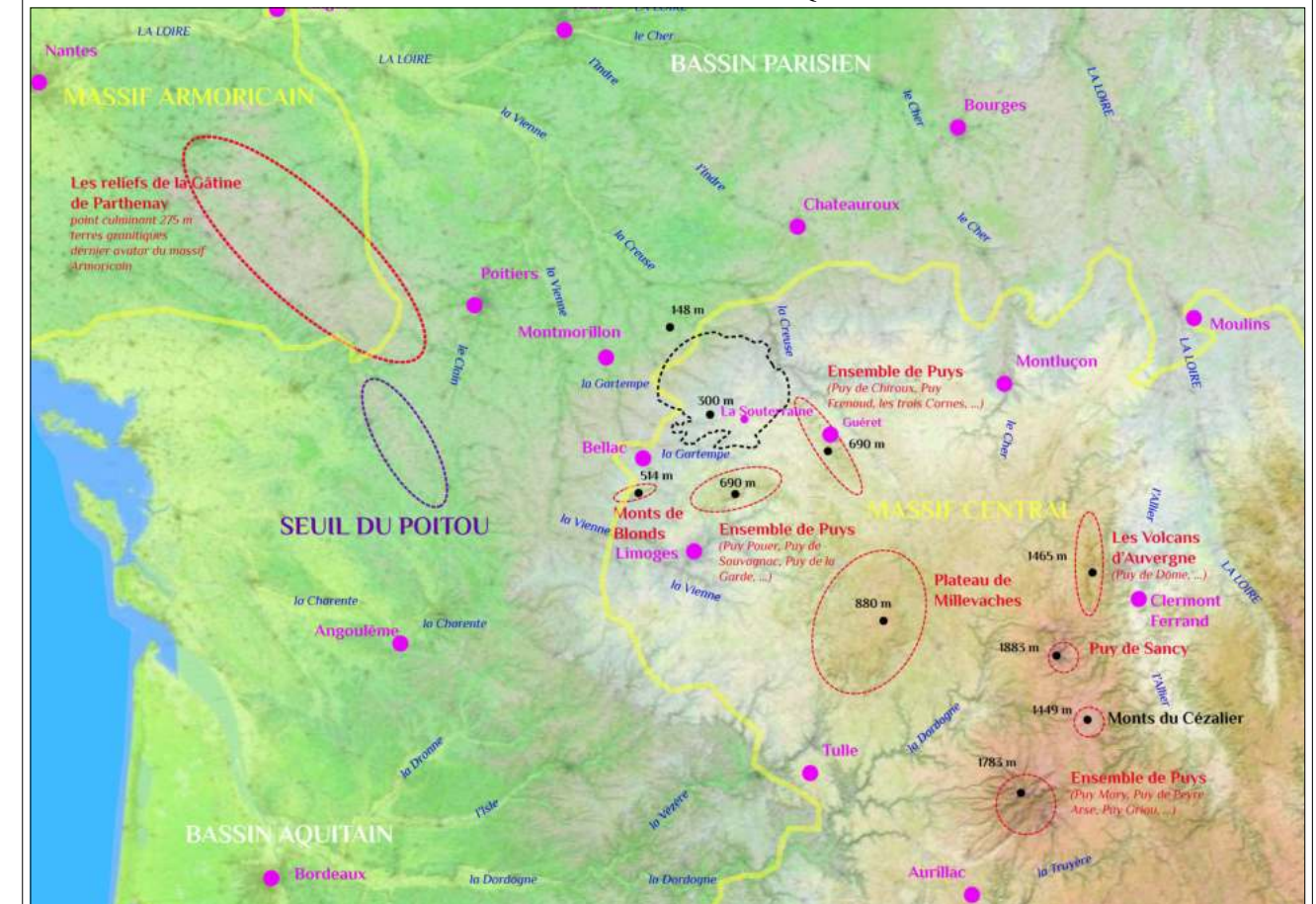
Aire d'étude éloignée (AEE) définie en fonction du paysage et des vues

Les limites de l'aire d'étude éloignée restent éloignées des unités urbaines principales que sont Châteauroux dans l'Indre, Montmorillon (Vienne), ou encore Bellac, Guéret ou Limoges pour ce qui est des villes du Nord du Massif Central. La seule ville comprise dans l'aire d'étude éloignée est la ville de la Souterraine qui est cependant distante de près de 8 km de la ZIP. A proximité de cette ville, à l'Ouest, deux axes routiers importants se croisent à savoir la route nationale N145 (axe Est-Ouest d'échelle inter-départemental reliant Montluçon à l'A20) et surtout l'autoroute A20 (axe d'échelle nationale reliant Vierzon à Montauban) qui traverse l'aire d'étude éloignée du Nord au Sud. Les visions statiques associées à la ville de la Souterraine et celles dynamiques associées à ces deux axes du déplacement constituent des enjeux importants qu'il sera intéressant d'étudier.

C.1.3. Contexte topographique

La carte page suivante montre l'appartenance de la quasi totalité de l'aire d'étude éloignée à l'ensemble "Massif Central". Ce dernier est composé d'un ensemble de massifs qui s'étend du Morvan au Nord à la Montagne Noire

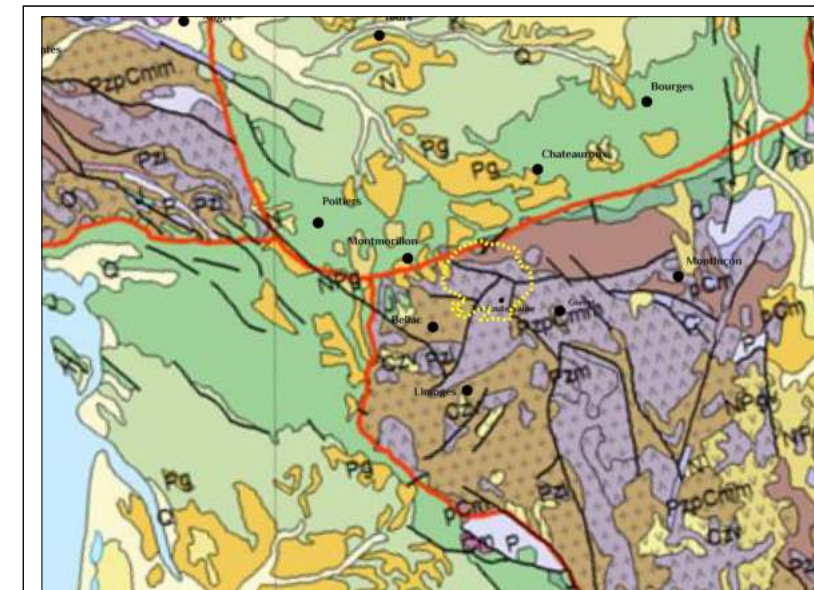
C4 : CONTEXTE GÉOMORPHOLOGIQUE ÉLARGI



- Aire d'étude éloignée (AEE) définie en fonction du paysage et des vues
- Limites approximatives des Massifs Armoricain et Central
- Ensembles de reliefs, monts, puits associés aux Massifs Central et Armoricain
- Relief le plus élevé
- Relief le plus bas
- Points de niveau repères
- Seuil du Poitou
- Villes principales

Carte : Green Satellite
Source : Carte relief _ Géoportail

C5 : CONTEXTE PÉDOLOGIQUE



Carte : Green Satellite
Source : Géologie de la France_BRGM

- Roches métamorphiques et volcaniques
- Roches sédimentaires
- Aire d'étude éloignée (AEE) définie en fonction du paysage et des vues

au Sud; et du couloir Rhodanien à l'Est au Seuil du Poitou à l'Ouest. Sa superficie représente un sixième de la France.

L'aire d'étude reste localisée sur les franges de ce dernier soit sur les reliefs les plus doux. Le Massif Central est un massif ancien (hercynien à l'exception des secteurs de roches volcaniques plus récentes puisque liées à la formation des Alpes et des Pyrénées) le plus vaste du pays et aux reliefs souvent arrondis. Il culmine à 1885 m au sommet volcanique du Puy de Sancy dans le département du Puy-de-Dôme. Le Massif Central abrite l'essentiel des volcans français de métropole. L'aire d'étude éloignée s'approche, sans les englober directement, des premiers reliefs et ensembles de Puys du Massif Central à savoir au Sud, les Monts de Blond et l'ensemble des Puys de la Garde, Sauvagnac, Pouer, ... et plus à l'Est l'ensemble des Puys Frenaud, Chiroux, les trois Cornes, ...

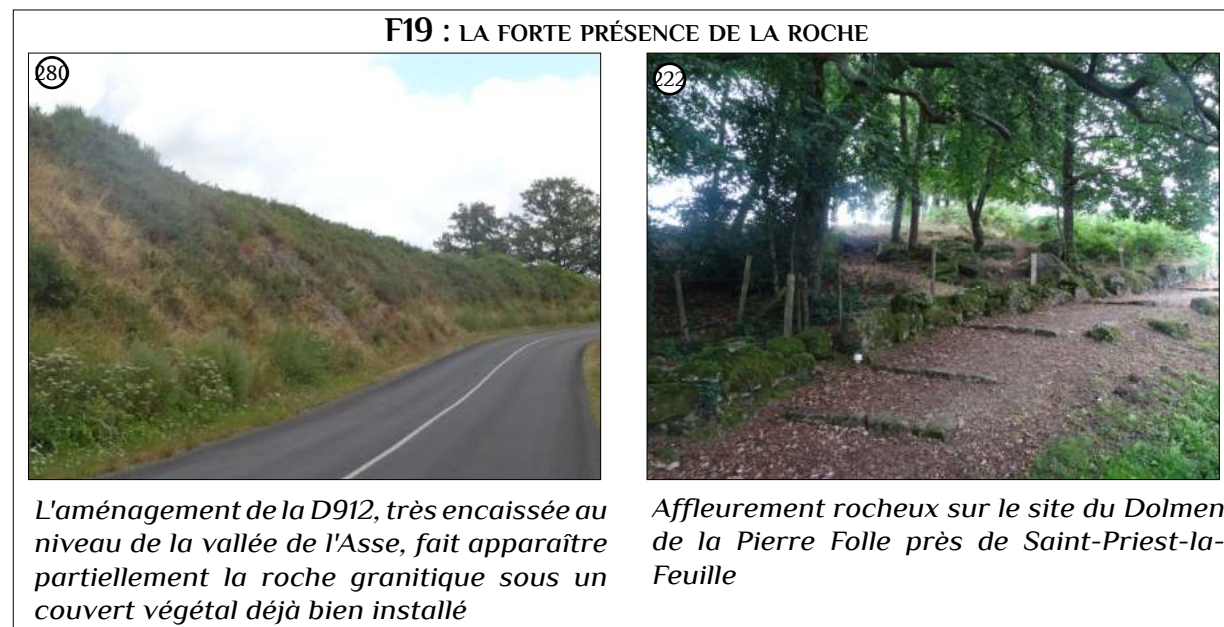
Les ensembles bénéficiant de la plus forte reconnaissance comme le plateau de Millevaches, les Volcans d'Auvergne, le Puy de Sancy sont trop distants pour entretenir une relation visuelle où les éoliennes envisagées sur la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles seraient prégnantes.

De façon globale, l'aire d'étude éloignée concerne un secteur topographique dont l'altitude moyenne est 300 m environ (moyenne des altitudes indiquées sur la carte IGN 1/100 000è). Elle est ainsi dominée au Sud et au Sud-Est par des reliefs s'élevant à près de 600 ou 700 m mais domine en revanche les plateaux de la Vienne et de l'Indre vers l'Ouest qui s'élèvent eux à 150 m en moyenne.

C.1.4. Relation entre nature des sols, relief et densité bocagère

La carte page précédente illustre très clairement la nature des roches qui caractérisent les massifs anciens d'un côté et les bassins sédimentaires de l'autre. Le sol des premiers est formé à partir de roches métamorphiques et volcaniques alors que le sol des seconds est formé à partir de roches sédimentaires.

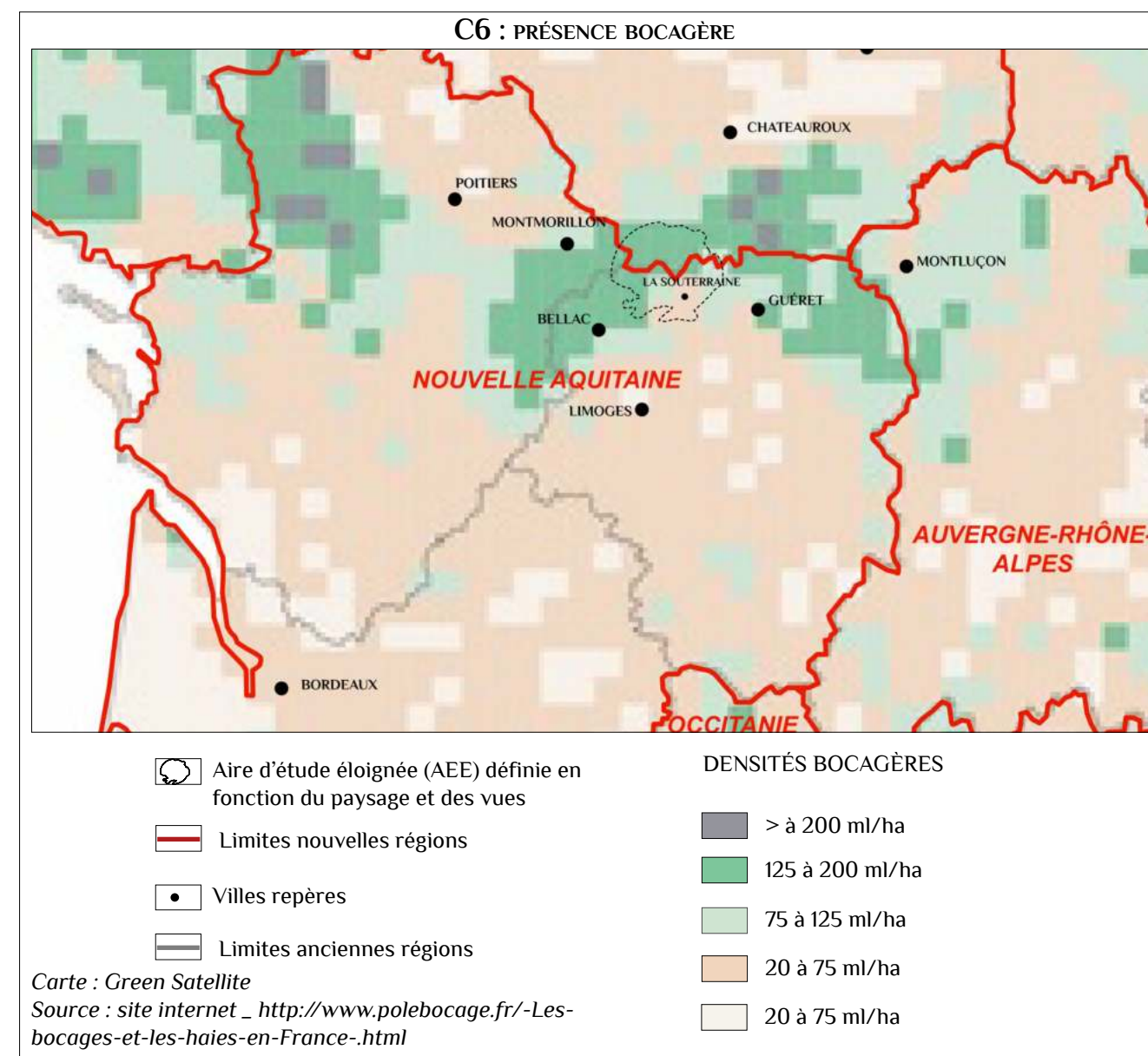
Cette différence implique une nature, une richesse et une capacité des sols à être travaillés. Elle implique ainsi des usages agricoles, une occupation du sol et des matériaux de construction variés qui construisent et façonnent les paysages.



Les paysages du bocage caractérisés par un réseau de haies et une forte présence de l'élevage s'imposent plus largement sur les sols pauvres des massifs anciens (voir carte ci-contre). Ils se concentrent par exemple sur un arc correspondant aux plateaux du Limousin et aux derniers contreforts du Massif Central (reliefs intermédiaires). L'aire d'étude éloignée est concernée, dans une large moitié nord par une zone de bocage dense qui s'atténue avec l'élévation du relief vers le Sud et l'Est. Elle alterne ainsi des secteurs de bocage dense et de semi-bocage.

Les plaines ou plateaux agricoles et/ou boisés sont largement représentés sur les sols plus riches et plus faciles à travailler des bassins sédimentaires. Il ressort de ces spécificités des ambiances paysagères mais également visuelles contrastées.

Les spécificités et l'évolution des paysages du Limousin en lien avec les sols sont résumées de façon intéressante dans le texte suivant : *"Les paysages du Limousin sont caractéristiques du milieu soumis à la fois à l'influence océanique et à celle de l'altitude. L'étagement progressif de la région d'ouest en est et l'histoire agricole et forestière du Limousin ont produit des paysages de semi-bocage, appelé « campagne-parc ». Constitué aux XVIIIe et XIXe siècles, le bocage est encore relativement dense dans le secteur de Gouzon, en Creuse, ou encore sur le plateau limousin, dans le sud de la Haute-Vienne. Il est bien plus altéré au nord de la région. La partie la plus élevée du Limousin (Montagne limousine) se partage entre herbages, forêt plantée de conifères, et quelques secteurs de landes à bruyères et tourbières. Si le paysage limousin est largement le fruit des activités économiques (bocage lié à l'élevage, forêts consécutives au reboisement artificiel après l'abandon des terres exploitées avec l'exode rural), le sol granitique sur l'essentiel du territoire, et calcaire à son extrémité méridionale, ont un rôle dans cette définition".* (Source Wikipédia (<https://fr.wikipedia.org/wiki/Limousin#Paysages>)).



C.1.5. Le contexte éolien et les objectifs régionaux

Les textes, documents graphiques et renseignements qui suivent sont extraits du Schéma Régional Eolien du Limousin. Il est important de préciser que le SRE Limousin a été rédigé dans le cadre des limites des anciennes régions et qu'il a été annulé. Ainsi, les préconisations de ce document ne font pas obstacle ni à l'instruction ni à l'autorisation éventuelle des projets éoliens déposés ou à venir en Nouvelle Aquitaine. Les analyses qui y sont menées n'en restent pas moins intéressantes d'un point de vue informatif.

a) Le contexte énergétique régional

"La consommation d'énergie en Limousin, toutes énergies confondues, s'élevait, en 2009, à 21,2 TWh (source SOeS1). Le Limousin est ainsi l'avant-dernière région métropolitaine en termes de consommation énergétique (avant la Corse). La consommation moyenne régionale par habitant est proche de la consommation moyenne nationale (28,6 MWh/an en Limousin et 28,7 MWh/an en France).

En lien avec son faible poids démographique, le Limousin ne représente que 1,5 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) et 1,1 % de la consommation d'énergie en France. Toutefois, l'évolution à la hausse de la demande en énergie du Limousin est préoccupante par rapport au niveau national. Cette augmentation est due à une moindre efficacité énergétique d'une part et à une augmentation de la population d'autre part. En 2009, la part d'énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie du Limousin s'élève à 28,5 % (contre environ 14 % pour l'ensemble de la France).

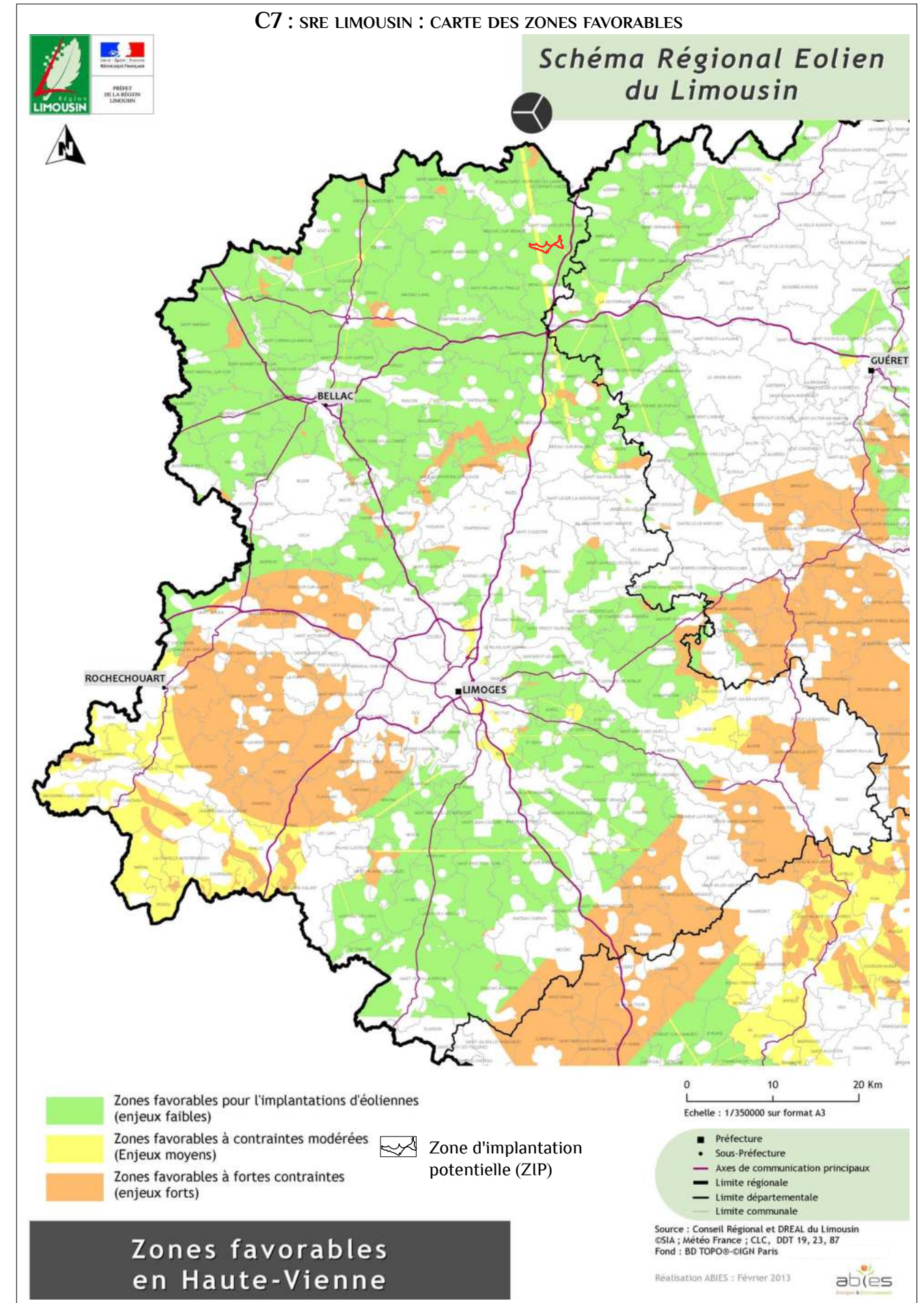
Les deux principales filières de production d'énergies renouvelables en Limousin sont la biomasse (bois, pour la production de chaleur) et l'hydroélectricité. Ces deux ressources énergétiques sont des sources valorisées historiquement.

Les nouvelles filières de production d'énergies par des sources renouvelables (éolien, photovoltaïque, ...) n'ont pas été pleinement valorisées en Limousin. Afin de maintenir son niveau de production d'énergies par les renouvelables, la région Limousin devra se mobiliser pour développer de nouvelles sources d'approvisionnement (éolien, biomasse, photovoltaïque,...). En effet, en raison d'une hausse constante de la consommation d'énergie et d'un développement moins rapide des énergies renouvelables, la part de ces dernières dans le bilan énergétique global diminue d'année en année depuis le début des années 90. La mise en place de ces nouvelles filières sera un facteur de développement économique local". (Source : SRE Limousin)

b) Identification de zones favorables au développement éolien

Au terme d'une étude multicritère (biodiversité, distance aux habitations, contraintes techniques, enjeux patrimoniaux et paysagers, ...), le SRE propose une cartographie des zones les plus favorables au développement de projets éoliens. Bien sûr, cette cartographie n'est pas un passeport assuré pour la construction puisque chaque projet doit faire l'objet d'une évaluation et d'une appréciation via une étude d'impact par les Services de l'état, la population (enquêtes publiques et rapport d'un commissaire enquêteur), ...

Le positionnement de la ZIP (Zone d'Implantation Potentielle) du projet sur la carte montre que cette zone est localisée sur une zone verte correspondant à un classement favorable avec enjeux faibles.



C.2. ANALYSE À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

C.2.1. Les spécificités de la topographie

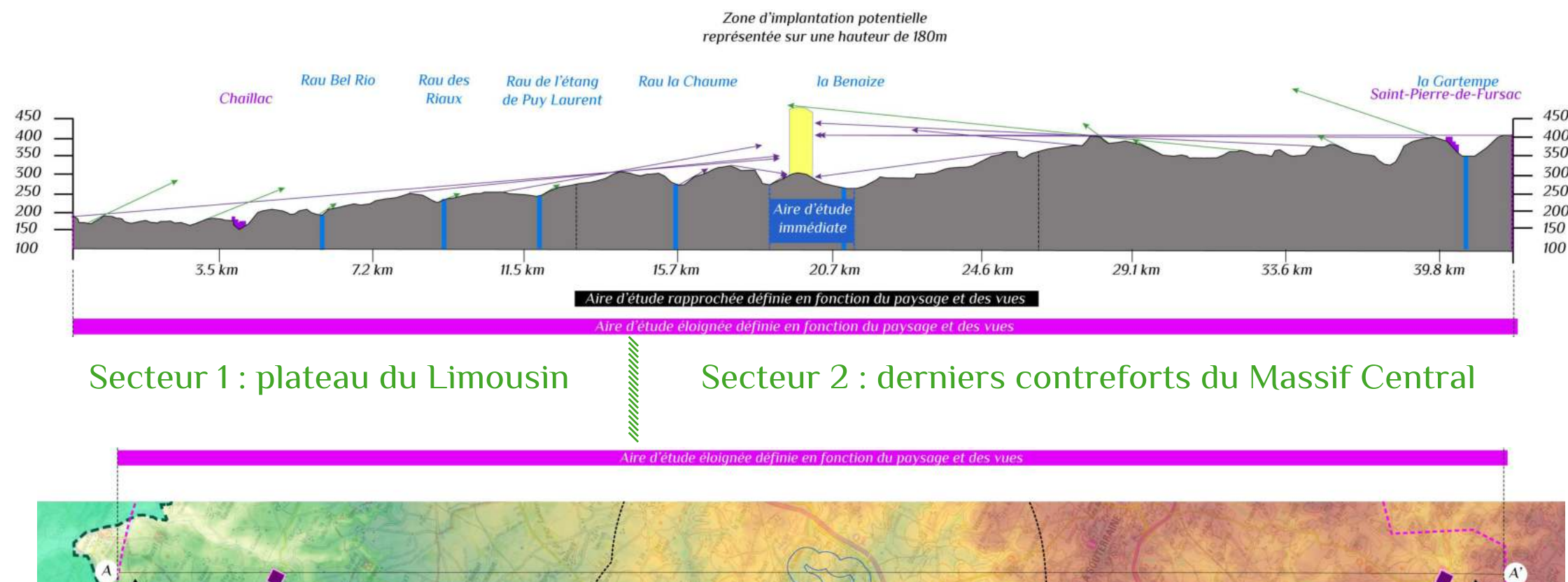
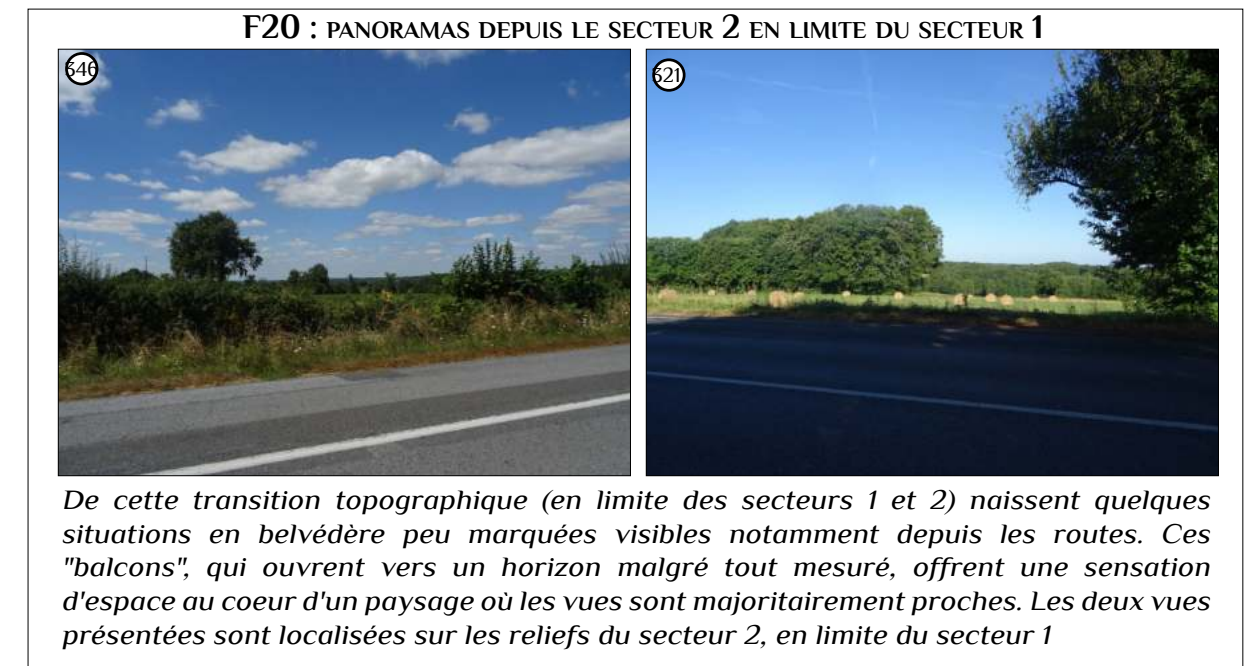
Ce qui frappe lors de la traversée de ce territoire c'est cette alternance de secteurs plans régulièrement creusés par des vallées. Lorsque la vue parvient à s'échapper, l'observateur aperçoit des reliefs arrondis plus marqués qui semblent se renouveler sans cesse sans jamais être atteints.

a) Transition douce entre deux entités topographiques

L'aire d'étude éloignée concerne un territoire de transition topographique. On constate nettement le passage du plateau du limousin (secteur 1) aux altitudes comprises entre 150 à 300 m (Nord de la Haute-Vienne et Sud de l'Indre) vers les derniers contreforts du Massif Central (secteur 2) qui ont une altitude comprise entre 300 et plus de 450 m (au Sud-Est de la Souterraine). Ces contreforts annoncent les reliefs plus marqués des Monts et des Puy localisés dans le département de la Creuse beaucoup plus à l'Est, en dehors des limites de l'aire d'étude éloignée. Cette élévation nette mais progressive des altitudes ne propose ni position en belvédère ni situation en contrebas marquante même si les vues s'ouvrent plus largement le long de la limite entre les secteurs 1 et 2. Le relief s'anime principalement à l'approche des vallées qui le modèlent en creux.

b) Un réseau hydrographique dense, aux orientations multiples

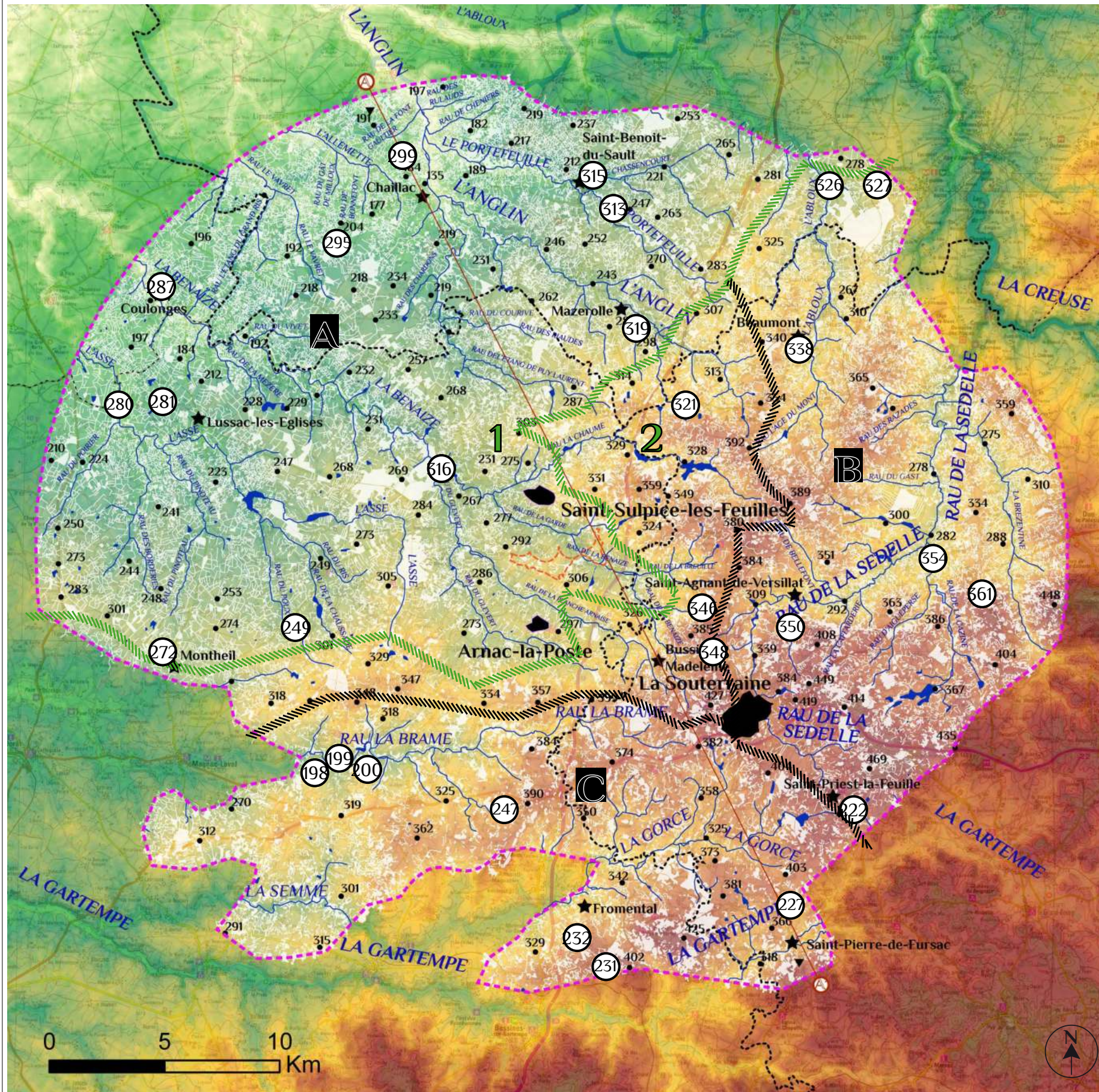
Le territoire d'étude est concerné par les affluents de la Creuse qui se jette elle-même dans la Vienne, au Nord-Ouest, au-delà des limites de l'aire d'étude éloignée, dans le département d'Indre-et-Loire. On distingue trois ensembles présentant des orientations spécifiques et séparés par une ligne de relief.



Coupe : Green Satellite
Source : profil _ Géoportail
NB : profil présenté page 22

F21 : COUPE AA' À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

C8 : ANALYSE DE LA TOPOGRAPHIE



- Aire d'étude éloignée (AEE) définie en fonction du paysage et des vues
- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Altitudes repères
- Altitude la plus basse
- Altitude la plus élevée
- Réseau hydrographique
- Boisements principaux
- Haies principales
- Limite topographique (secteurs 1 et 2)
- Villes principales
- Localisation des illustrations
- Limites départementales
- Coupe AA'
- Limite des secteurs en fonction de l'orientation principale du réseau hydrographique (secteurs A, B et C)

Carte : Green Satellite
Source : carte du relief _ ERG Développement France

F22 : LES FORMES DE L'EAU



L'eau qui circule : ici la vallée de la Brame



Les mares et les étangs : ici près de Fromental



L'eau maîtrisée et aménagée : ici la plage du lac de Mondon associée à un camping



L'eau suggérée : ici l'eau affleure sans être visible. Elle est signalée par la présence de l'aulne et de graminées spécifiques de prairies humides (jonc diffus, ...)

1. **Le secteur A**, au Nord-Ouest, est traversé principalement par deux affluents de l'Anglin, à savoir le Portefeuille et la Benaize et par l'Asse, affluent de la Benaize. Cet ensemble présente une orientation principale Nord-Ouest/Sud-Est, dont l'axe est régulièrement contrarié par un grand nombre d'affluents secondaires. Dans ce secteur, le plateau est donc largement découpé.
2. **Le secteur B**, au Nord-Est est principalement traversé par la Sédelle, affluent direct de la Creuse et par l'Abloux qui se jette, quant à lui, dans la Sonne, affluent de l'Anglin. Ces vallées traversent un territoire à la topographie plus élevée et selon une direction plus largement Nord-Sud. Le réseau hydrographique est moins dense que dans le secteur A (nombre d'affluents moins élevé), découpant des secteurs de plateau un peu plus vastes.
3. **Le secteur C**, est traversé par la Gartempe et par trois de ses affluents à savoir la Semme, la Brame et la Gorce. Ces vallées présentent une orientation très légèrement Nord-Est/Sud-Ouest. La Gartempe prend sa source dans la province de la Marche à plus de 600 m d'altitude à l'Est. Les rivières affluentes de la Gartempe prennent leur source en contrebas de la ligne de partage des eaux et s'écoulent en direction du plateau du Limousin. Ces rivières sont connectées à quelques ruisseaux affluents. Ces derniers, moins nombreux, découpent des secteurs de plateau encore un peu plus vastes que dans le secteur B.

Certes, la taille des plateaux évoluent légèrement en fonction des secteurs, mais la sensation globale est celle de plateaux au relief étonnamment plat et aux orientations très variées, comme celles des vallées qui les creusent selon une trame plus ou moins resserrée.

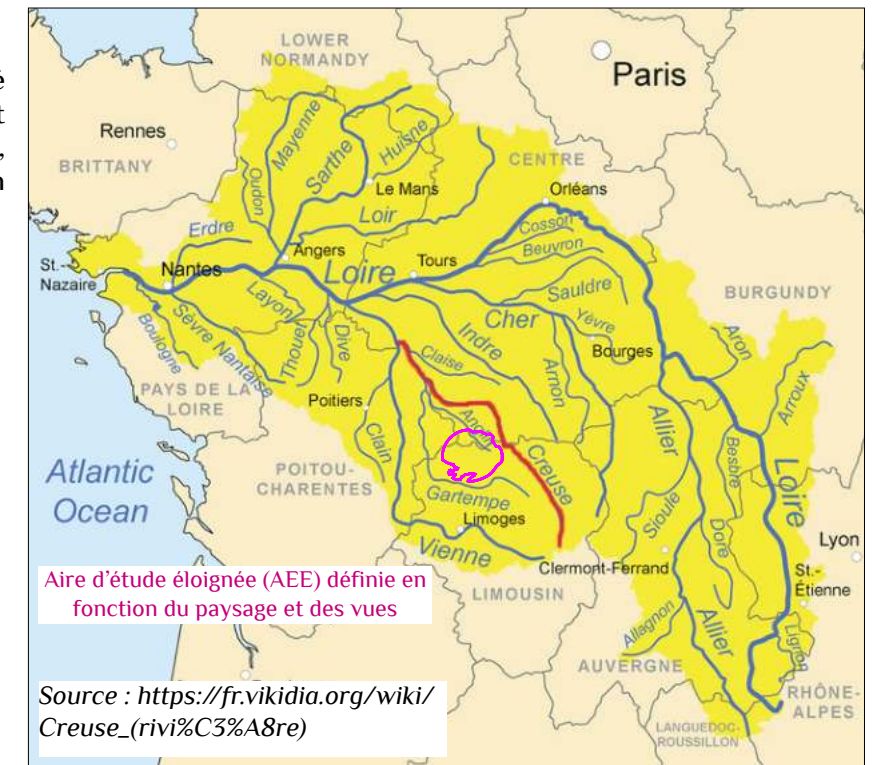
Il est important de noter qu'au coeur du secteur A l'encaissement des vallées ne s'intensifie pas de façon franche avec l'élévation du relief (voir profils page suivante) et il est, d'une façon générale, peu marqué. Associé à des versants végétalisés, l'inflexion des vallées est peu visible et ne donne pas naissance à de vastes panoramas. Tout au plus, elle donne à lire des fragments du mode d'organisation du versant opposé.

En revanche, la vallée de la Sédelle et celle de son affluent, la Bézantine, ont une configuration remarquable au sein de l'aire d'étude éloignée. Plus larges et entourées de reliefs marqués, elles sont à l'origine de panoramas plus profonds qui ne sont pas totalement cadrés par la couverture végétale.

D'une façon générale, le réseau hydrographique, dense et ramifié, est associé à un nombre important de plans d'eau (étangs, mares, lacs ...) qui ponctuent régulièrement le territoire. L'eau est omniprésente, parfois évidente (rivières, plans d'eau) et parfois seulement évoquée, suggérée (ripisylve, végétation spécifique, ...).

c) Synthèse

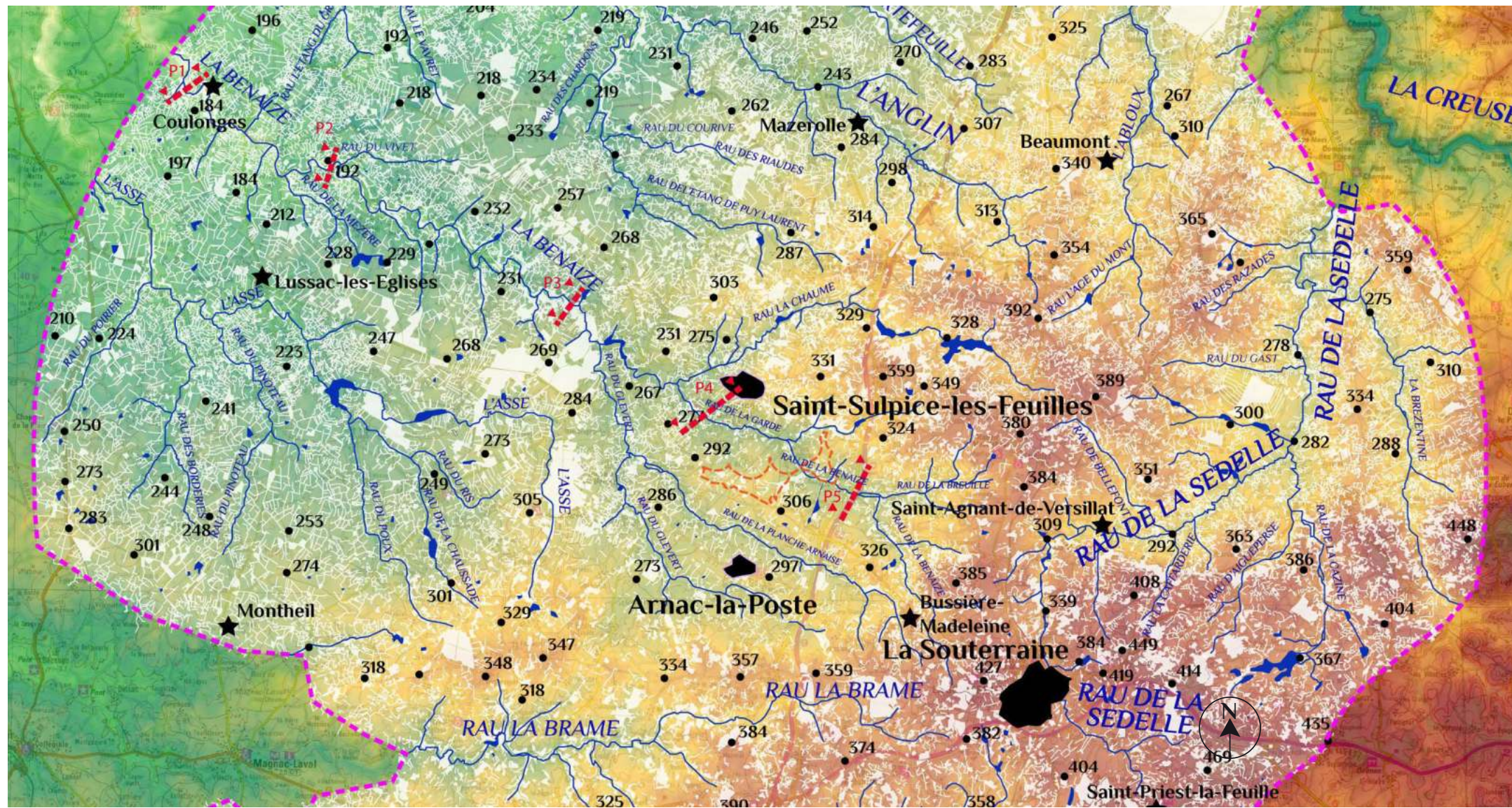
L'analyse croisée du relief et du réseau hydrographique met en avant trois secteurs distinct. Le premier secteur (1A) présente une topographie plane à peine creusée par un réseau hydrographique pourtant dense. Le second (2B) correspond à un secteur de plateaux étroits et plus élevés creusés par la Sédelle (formant un axe Nord-Sud) et ses affluents (axes Est-Ouest). Le troisième (2C) correspond à un ensemble de plateaux aux altitudes intermédiaires par rapport à celles des secteurs 1A et 2B. Ces plateaux sont creusés par les vallées de la Brame, de la Garce et de la Gartempe (axes est/ouest) et leurs affluents (axes Nord-Ouest/Sud-Est). Les effets de la configuration de ces plateaux sur la vision (profondeur de champ) sont notables et modulés par l'occupation du sol.



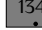









Aire d'étude éloignée (AEE) définie en fonction du paysage et des vues
Source : [https://fr.wikidia.org/wiki/Creuse_\(rivi%C3%A8re\)](https://fr.wikidia.org/wiki/Creuse_(rivi%C3%A8re))

F23 : LA CREUSE AFFLUENT DE LA VIENNE

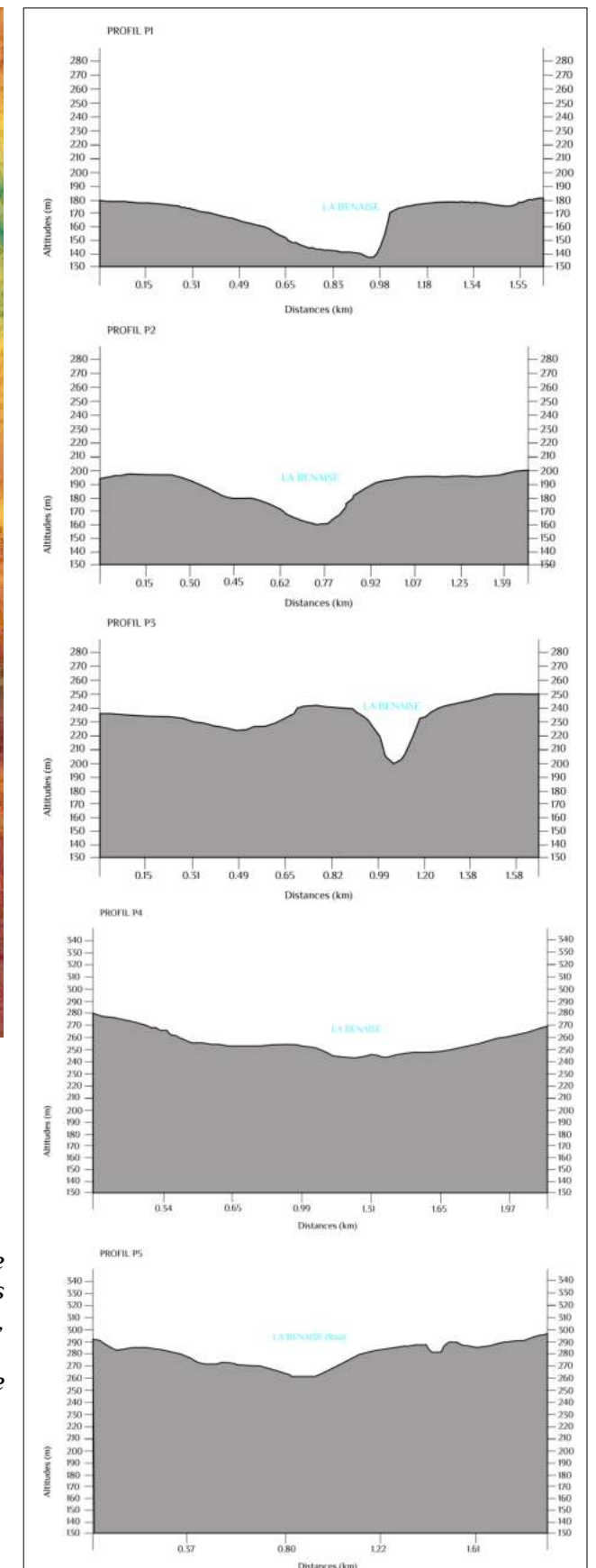
C9 : EVOLUTION DU PROFIL DE LA VALLÉE DE LA BENAIZE



-  Aire d'étude éloignée (AEE) définie en fonction du paysage et des vues
-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Altitudes repères
-  Altitude la plus basse
-  Altitude la plus élevée
-  Réseau hydrographique
-  Boisements principaux
-  Villes principales
-  Localisation des illustrations
-  Profils sur la vallée de la Benaize

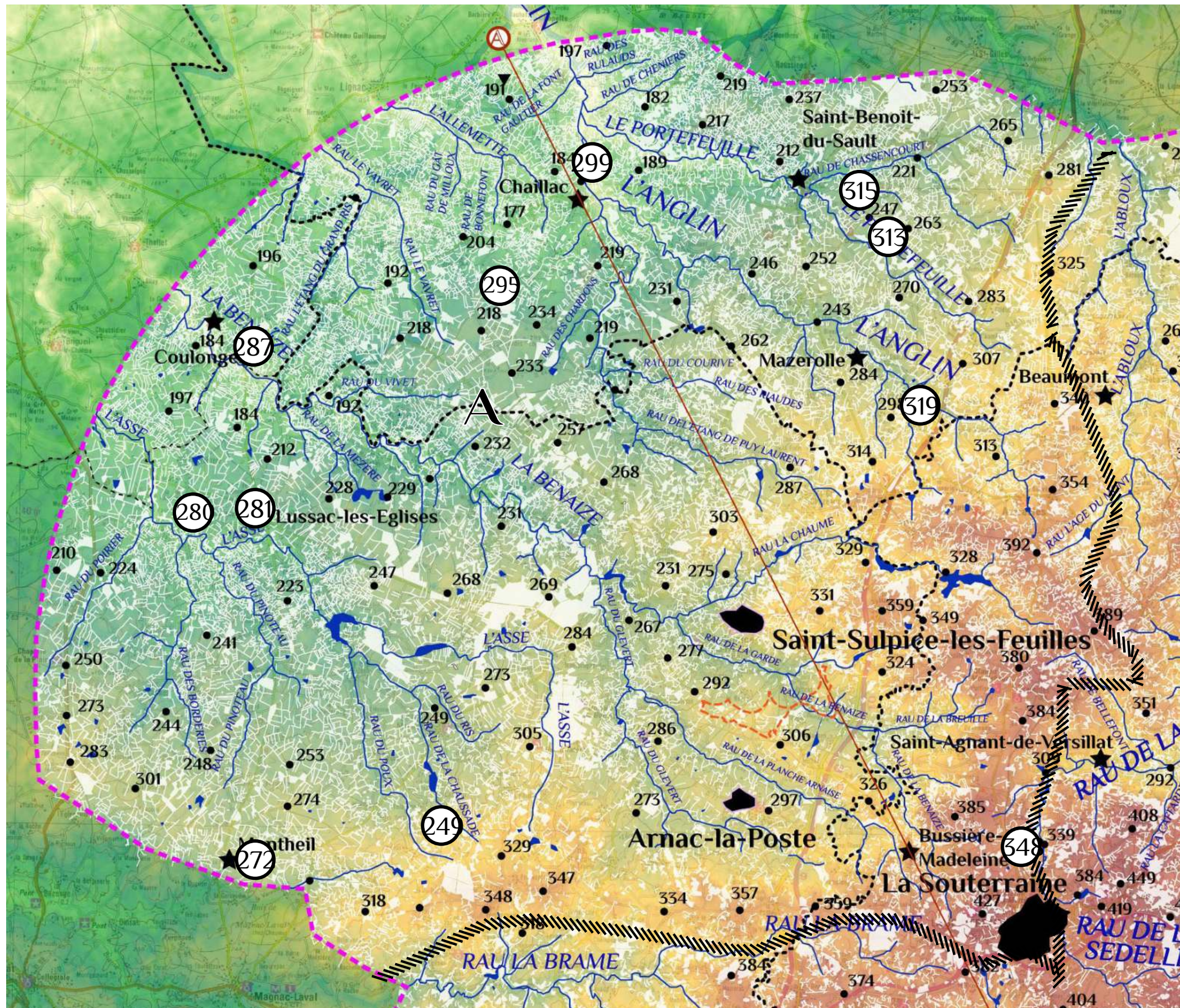
Carte : Green Satellite
Source : carte du relief _ ERG Développement France

Ces différents profils réalisés le long de la vallée de la Benaize et présentés d'Ouest en Est (soit depuis les secteurs traversés les moins élevés vers les secteurs traversés les plus élevés), montrent l'évolution de l'encaissement de cette dernière. On constate que le profil est plus aplati près de la source localisée dans les secteurs les plus élevés



Coupes : Green Satellite
Source : profils _ Géoportail

C10 : LA LECTURE DES VARIATIONS TOPOGRAPHIQUES : LES VALLÉES SECRÈTES ET DISCRÈTES DU SECTEUR A



- Aire d'étude éloignée (AEE) définie en fonction du paysage et des vues
- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Altitudes repères
- Altitude la plus basse
- Altitude la plus élevée
- Réseau hydrographique
- Boisements principaux
- Villes principales
- Localisation des illustrations
- Limites départementales
- Coupe AA'
- Limite des secteurs en fonction de l'orientation principale du réseau hydrographique (secteurs A, B et C)

Carte : Green Satellite
Source : carte du relief _ ERG Développement France

F24 : LA LECTURE DES VARIATIONS TOPOGRAPHIQUES : LES VALLÉES SECRÈTES ET DISCRÈTES DU SECTEUR A



Au niveau de Saint-Benoit-du-Sault, la vallée du Portefeuille est encaissée et les variations de la topographie visibles malgré une forte couverture boisée



Toujours au niveau de Saint-Benoit-du-Sault, l'inflexion de la vallée du Portefeuille est nette depuis les hauteurs du coteau rive droite. Elle imprime ponctuellement un axe visuel et donne à voir le versant opposé



La vallée de l'Asse affiche un encaissement franc accentué par un travail des pentes lors de l'aménagement de la route



La vallée du Poux, affluent de l'Asse est rendue lisible par le tracé de cette petite route secondaire qui descend progressivement vers les rives



Douceur des pentes et faible encaissement de la vallée de l'Anglin au niveau du hameau Mazerolle. La vision est ponctuelle et embrasse des scénettes sans saisir une direction marquée



La vallée de l'Anglin en aval de Chaillac. L'inflexion du relief est visible même si elle est atténuée par la densité boisée qui occupe les pentes et les rives. Le regard embrasse partiellement l'axe de la vallée et un horizon élargi



La vallée de la Benaize vue depuis les abords de Coulonges. Le profil de la vallée est largement creusé et crée un événement dans le paysage accentué visuellement par des lignes végétales sur les pentes opposées



Très faible empreinte de la vallée du ruisseau de la Benaize sur le relief vu depuis les abords du hameau de la Bussière Madeleine

F25 : LA LECTURE DES VARIATIONS TOPOGRAPHIQUES : LES PLATEAUX DU SECTEUR A



Aux environs du hameau de Montheil, le long de la D7, le relief s'aplatit de façon claire et signifie le plateau

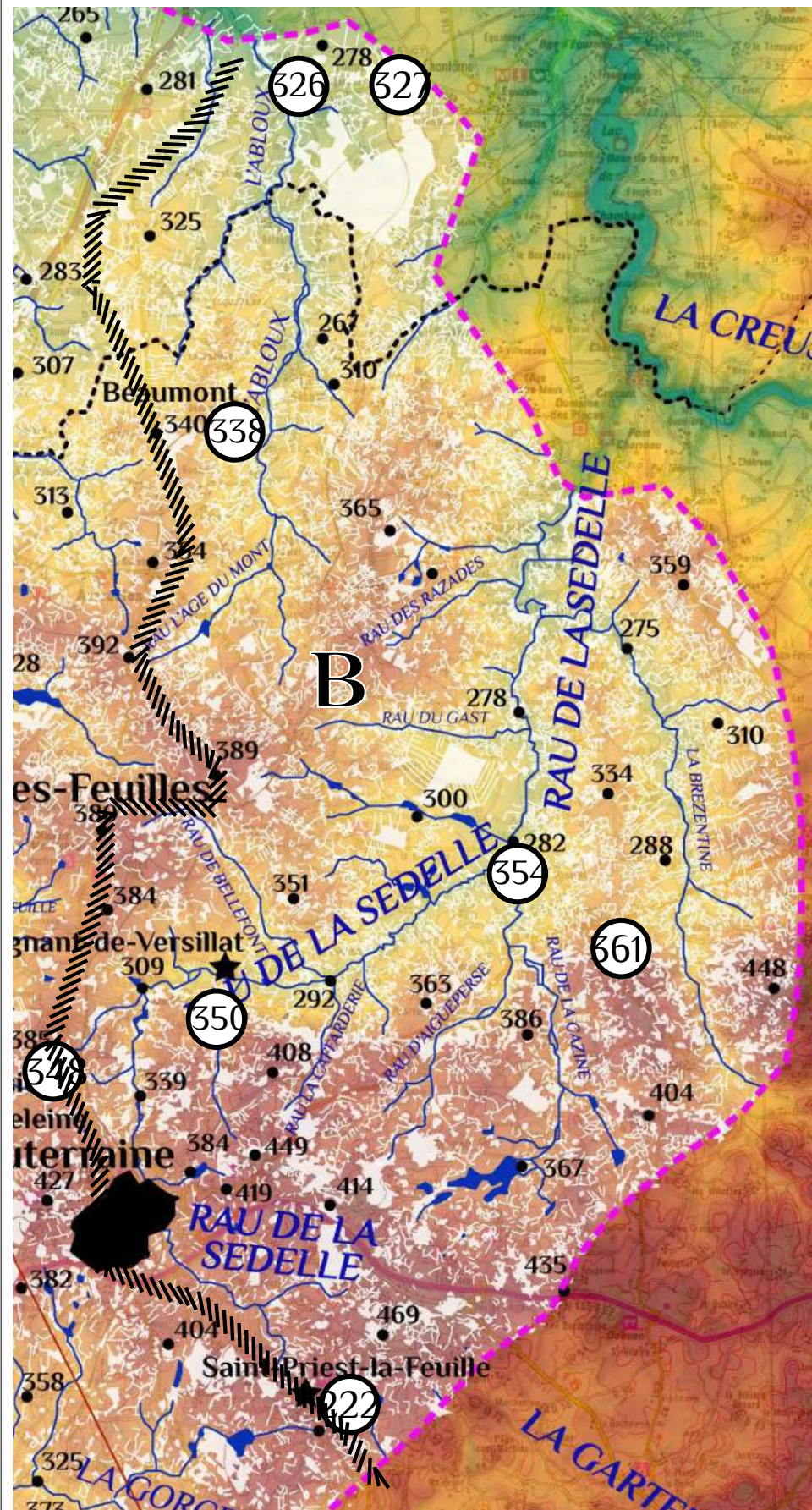


L'axe de la D912, rectiligne dans ce secteur proche de Lussac-les-Eglises, accentue la lecture du relief du plateau, à peine animé de quelques inflexions



Relief homogène entre les vallées de l'Allemette et du Vavret, visible au niveau de l'entrée d'un champ

C11 : LA LECTURE DES VARIATIONS TOPOGRAPHIQUES : LES PLATEAUX ÉLEVÉS DU SECTEUR B



- Aire d'étude éloignée (AEE) définie en fonction du paysage et des vues
- Zone d'implantation potentielle (ZIP)

- Altitudes repères
- Altitude la plus basse
- Altitude la plus élevée
- Réseau hydrographique
- Boisements principaux

- Villes principales
- Localisation des illustrations
- Limites départementales

- Limite des secteurs en fonction de l'orientation principale du réseau hydrographique (secteurs A, B et C)

Carte : Green Satellite
Source : carte du relief _ ERG Développement France



Au niveau de Saint-Agnant-Versillat, la Sédelle coule au pied d'un relief de plus de 400m qui offre une vue panoramique sur la vallée et le paysage lointain. C'est l'un des rares panoramas repérés au sein de l'aire d'étude éloignée. Il est localisé dans le cimetière (faible fréquentation)

F26 : LA LECTURE DES VARIATIONS TOPOGRAPHIQUES : LES PLATEAUX ÉLEVÉS DU SECTEUR B



Plateau entre les vallées de l'Abloux et de l'Anglin, au niveau du hameau Beaumont : la planéité est remarquable



La vallée de l'Abloux propose un encaissement assez marqué gommé par la forte présence boisée



Un des secteurs de plateau les plus élevés au Sud de l'aire d'étude éloignée non loin de Saint-Priest-la-Feuille. Le plateau connaît de très légères ondulations



Les effets physiques et visuels de la vallée de l'Abloux sont bien visibles depuis les coteaux. Le regard ne porte pas très loin mais il perçoit un axe, une ligne directrice

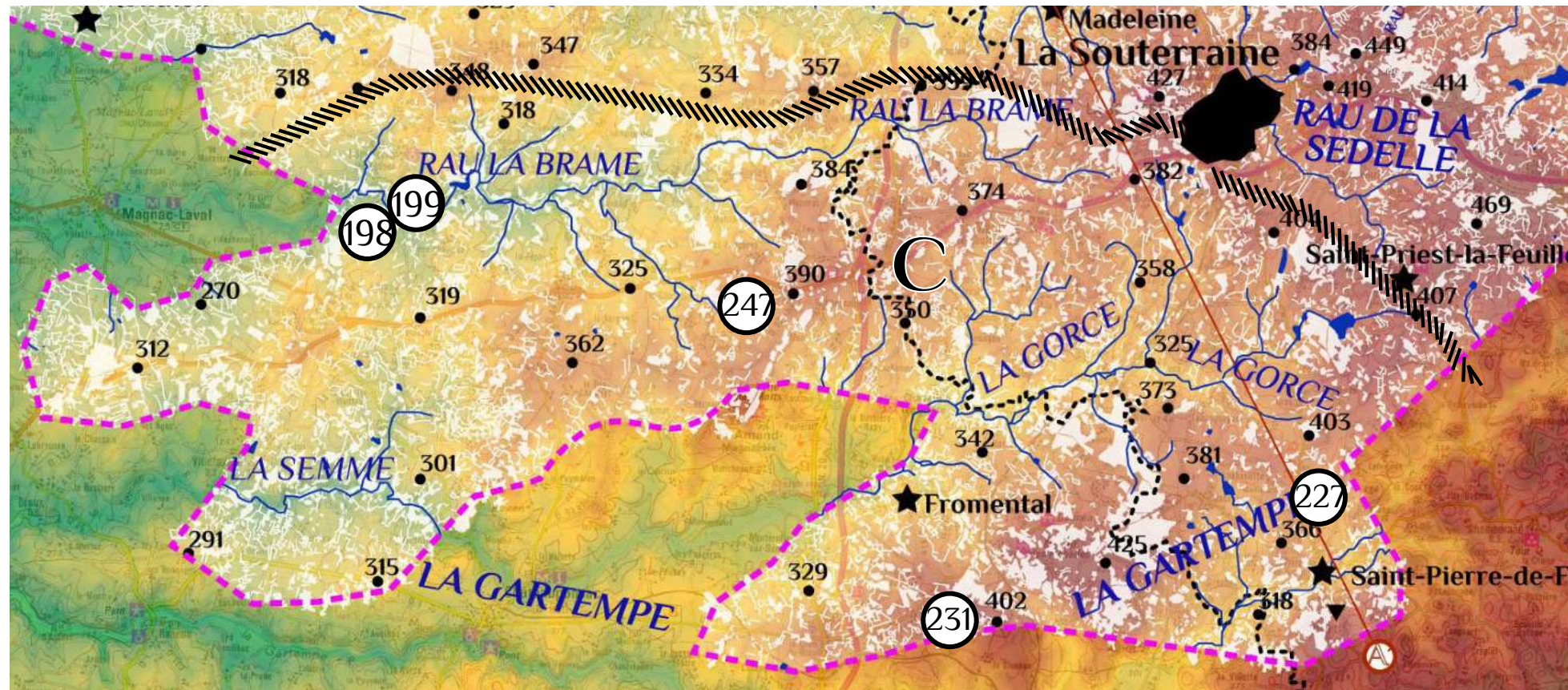


Secteur de plateau séparant les vallées de la Brézantine et de la Gazine. Au bout de la route, le relief "s'enfoncé" vers la vallée de la Gazine



Vallée de la Sédelle, large, au niveau de la confluence avec un ruisseau affluent

C12 : LA LECTURE DES VARIATIONS TOPOGRAPHIQUES : LES PLATEAUX ÉLEVÉS DU SECTEUR B



- Aire d'étude éloignée (AEE) définie en fonction du paysage et des vues
- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Altitudes repères
- Altitude la plus basse
- Altitude la plus élevée
- Réseau hydrographique
- Boisements principaux
- Villes principales
- Localisation des illustrations
- Limites départementales
- Coupe AA'
- Limite des secteurs en fonction de l'orientation principale du réseau hydrographique (secteurs A, B et C)

Carte : Green Satellite
Source : carte du relief _ ERG
Développement France

F27 : LA LECTURE DES VARIATIONS TOPOGRAPHIQUES : LES PLATEAUX MÉRIDIONAUX LES PLUS ÉLEVÉS DU SECTEUR C



Situation en belvédère depuis le plateau sud s'élevant à une altitude de plus de 400 m : on se rapproche des visions depuis les plateaux élevés du secteur B



Plateau étroit entre les vallées de la Brame et de la Gorce, redécoupé par deux affluents de la Brame

F28 : LA LECTURE DES VARIATIONS TOPOGRAPHIQUES : LES VALLÉES AMPLES DU SECTEUR C



Vue en direction de la vallée de la Gorce (source) depuis un bombement du relief au Nord de Saint-Pierre-de-Fursac. Malgré l'éloignement, l'inflexion de la vallée est perceptible et ouvre une perspective vers les reliefs plus accentués au Nord. La ZIP ne semble pas avoir de prégnance dans ce panorama



La Brame est une vallée intime quand on circule sur ses rives fortement boisées. Elle creuse la topographie de façon remarquable et ouvre un panorama depuis ses coteaux

C.2.2. L'occupation du sol et son influence sur les vues

Comme nous l'avons vu, il s'opère au niveau du plateau du Limousin une modification des sols qui ne sont plus issus de roches sédimentaires (sols les plus riches et les plus faciles à travailler) mais de roches métamorphiques et volcaniques. Ces sols, plus pauvres et plus difficiles à travailler ont largement influencé les pratiques culturales et l'occupation du sol. Le regard note rapidement les silhouettes particulières des châtaigniers, mais surtout des chênes, des fougères, des plantes de prairies humides, des joncs qui qualifient de façon forte le territoire traversé mais également la présence de blocs rocheux que l'on a la chance de voir ponctuellement au coeur des prairies ou sur les rives des vallées. Les terres arables restent présentes à l'échelle de l'aire d'étude éloignée et sont principalement localisées sur les bombements séparant les vallées. L'oeil note également une forte densité boisée qui émane à la fois de bosquets et de boisements mais aussi de cette forme si particulière qu'est le bocage.

L'histoire de l'occupation du sol a connu de grands bouleversements. A l'heure actuelle, l'évolution se poursuit lentement, notamment en ce qui concerne le bocage qui nécessite du temps pour son entretien (et donc sa pérennité) alors que les acteurs locaux concernés ont de plus en plus de mal à lui en accorder.

La lecture de la carte page suivante permet de distinguer deux grands secteurs.

F29 : QUELQUES ESSENCES IDENTITAIRES



Le châtaignier est une des essences emblématiques du secteur d'étude ...



... tout comme la fougère qui borde très souvent les routes et pousse dans les sous-bois



Les prairies pâturées dominent le paysage et la diversité des bas côtés se maintient



L'exploitation forestière concerne aussi les conifères

F30 : L'INFLUENCE DES SOLS SUR LES MODES DE VALORISATION DU TERRITOIRE



L'élevage domine dans le secteur d'étude et se concentre sur les bovins ...



... et les ovins qui peuvent paître sur de belles prairies



Outre les prairies et les troupeaux, l'élevage implique un vocabulaire spécifique qui constitue autant de détails dans les paysages : ici une clôture en bois ...



là un abri ...



La filière sylvicole est une filière historique dans le secteur. Elle assure la valorisation de ces sols pauvres et parfois pentus ...



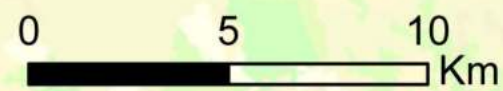
... l'exploitation forestière tient donc encore une part importante dans l'économie locale

C13 : L'OCCUPATION DU SOL D'APRÈS CORINE LAND COVER

Carte : Green Satellite
Source : carte de l'occupation du sol _ Corine Land Cover



-  Aire d'étude éloignée définie en fonction du paysage et des vues
-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Réseau hydrographique
-  Zones industrielles ou commerciales et installations publiques
-  Forêts de feuillus
-  Forêts de conifères
-  Forêts et végétation arbustive en mutation
-  Landes et broussailles
-  Haies
-  Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole
-  Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants
-  Systèmes culturaux et parcellaires complexes
-  Terres arables
-  Routes principales
-  Extraction de matériaux
-  Tissu urbain
-  Eoliennes des parcs construits
-  Limite entre bocage dense et plateaux vallonnés et boisés (secteurs A et B)
-  Localisation des illustrations



F31 : L'EXPLOITATION DES RICHESSES DU TERRITOIRE



602 Carrière à ciel ouvert près de Chaillac, au lieu dit les Redoutières



231 La pierre de la région qui se détache en gros blocs est utilisée depuis l'époque du néolithique pour réaliser des monuments funéraires ou ménhirs (pierres dressées) très nombreux dans le secteur

a) Analyse du secteur A

Le premier, au Nord (secteur A), se caractérise d'une part par une densité plus appuyée de la trame bocagère qui se maintient globalement et d'autre part par une complexité de l'occupation du sol assez marquée.

Il présente ainsi un patchwork où la domination des prairies s'interrompt ponctuellement, alternant des types de parcelles variés (terres arables, systèmes culturaux complexes, boisements de conifères, de feuillus, ...) qui s'imbriquent les unes dans les autres. La présence des prairies en herbe cernées de haies reste la plus marquante visuellement ainsi qu'en termes de surfaces. Cependant, on constate que la densité bocagère s'affaiblit nettement en quelques secteurs comme, par exemple, sur les parcelles des terres arables au Sud de Chaillac (poche 1 localisée sur le plateau séparant les vallées de la Benaize et de l'Anglin). Là, la haie et le petit parcellaire ne font pas bon ménage avec la taille et l'envergure des engins agricoles et l'entretien des haies est parfois perçu comme une contrainte rhédibitoire. Quelques secteurs le long du tracé de l'autoroute A20 présentent également une plus faible densité bocagère (remembrements liés à la construction de l'autoroute). Lorsqu'il se maintient, le bocage propose, ici, plusieurs visages, parfois hautes haies opaques, parfois association de haies basses taillées et de grands sujets de chênes et le plus souvent des chênes isolés et alignés, rescapés d'une ancienne trame bocagère aujourd'hui disparue.

Les prairies assurent à un élevage ovin et bovin dominant (charolaises, limousines), une source alimentaire de qualité.

Les boisements de feuillus et de conifères occupent une place remarquable. Quelques parcelles de landes et broussailles localisées principalement au Nord-Ouest de Lussac-les-Eglises et de Saint-Léger-Magnazeix et aussi entre Chaillac et Azérables s'immiscent également dans le territoire.

Enfin, on peut noter que certaines cultures plus récemment introduites, comme par exemple la maïsiculture, marquent les yeux et les esprits parce qu'elles tranchent en occultant partiellement les vues et en modifiant le rapport d'échelle avec les haies ou les bois en ceinture.

Ce secteur est ainsi franchement cloisonné et le regard embrasse des tableaux majoritairement proches et intimes où les détails ont une place de choix. Cette forte présence végétale gomme visuellement les doux accidents du relief, comme les vallons ou les vallées ou encore les rivières qui disparaissent parfois derrière une ripisylve qui s'épaissit progressivement devant le manque d'entretien. Elle rend l'orientation difficile en empêchant la prise de recul et fait du parcours une succession de tableaux emprunts d'une richesse de tons et de matières donnée à voir grâce à la proximité entre l'observateur et l'élément observé. Elle masque et/ou propose également un écrin magique aux rochers. Les composantes de ce morceau de territoire, leur organisation et leur répartition participent de l'ambiance pastorale et intime et donc de la reconnaissance de ce territoire.

F32 : SECTEUR A : SPÉCIFICITÉS ET MAINTIEN DU BOCAGE



293 Maintien du réseau de haies taillées et basses qui séparent encore les parcelles et rythment la succession des champs et des prairies. En complément du bocage une très forte densité de boisements cadre l'horizon



618 Jeu de lumière et impression géométrique dans des scénettes intimes



172 Le réseau routier est largement associé au bocage. Ici les haies sont constituées d'une strate basse surplombée de hauts chênes



282 Prairie humide cadrée par un réseau bocager assez bien conservé



604 Elévation progressive des haies basses à l'origine, ici le long d'un chemin



276 Densité bocagère le long d'un chemin ombragé. La lumière s'insinue au niveau des entrées de parcelle. On constate un laisser aller au niveau de l'entretien des haies qui prennent de l'envergure et de la hauteur

F33 : SECTEUR A : SPÉCIFICITÉS ET MAINTIEN DU BOCAGE



Alignement remarquable de cépées



Le regard qui passe au dessus de la petite haie est stoppé quelques dizaines de mètres plus loin par un alignement de chênes particulièrement dense

F34 : SECTEUR A : DISPARITION PONCTUELLE DU BOCAGE ET RELAIS DES BOISEMENTS



Elargissement franc de la maille bocagère, transition vers les paysages méridionaux de l'aire d'étude éloignée ...



La géométrie du bocage laisse place ponctuellement à un moutonnement végétal dense créé par les bois

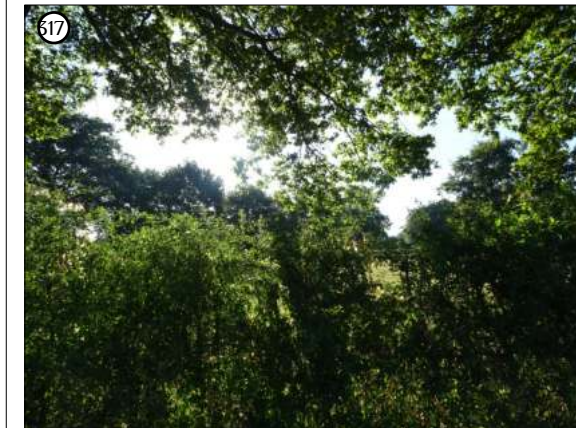
F35 : SECTEUR A : LES SIGNES DE L'ALTÉRATION PROGRESSIVE DU BOCAGE



Cette photo illustre l'évolution bocagère en cours. Les haies basses taillées, moins entretenues prennent de la hauteur ou sont arrachées. Les alignements d'arbres perdent en densité et se retrouvent en sujets isolés



On retrouve ici, en coeur de parcelle, cette association d'une haie basse rythmée de grands sujets au port remarquable. On peut se demander si l'arbre isolé en avant-plan n'est pas le témoin d'un réseau bocager aujourd'hui disparu



Vue cadrée et filtrée depuis le réseau routier par la rencontre entre les frondaisons arbustives et arborées (chênes). Intensité de la matière, des jeux de lumière mais une vue qui ignore dorénavant la prairie en arrière-plan



Alignements resserrés de chênes. Une strate végétale basse devait être présente avant. Elle est remplacée aujourd'hui par des clôtures qui s'enfrichent

F36 : SECTEUR A : VALLONS ET VALLÉES



Vallée de l'Abloux : ripisylve laissant apparaître le cours d'eau et ses coteaux boisés



Vallon connecté à la vallée du Portefeuille : enfrichement progressif du vallon et envahissement par les fougères



b) Analyse du secteur B

Au Sud, le secteur B affiche une densité bocagère plus faible. Au niveau de la zone d'implantation potentielle, on note une concentration de terres arables. Ailleurs, ces dernières apparaissent plus rares que dans le secteur A. Pourtant, elles sont rendues plus visibles par la disparition des haies.

Les prairies toujours en herbe dominant et sont entrecoupées ponctuellement par des "surfaces essentiellement agricoles interrompues par des espaces naturels importants" et par "des systèmes cultureux et parcellaires complexes" (nomenclature de Corine Land Cover).

La part des boisements est très significative. Le paysage s'ouvre plus largement vers des horizons boisés. Les alignements géométriques caractéristiques du secteur A, laissent la place à des compositions plus souples basées sur de belles silhouettes d'arbres qui se détachent sur des prairies et, en arrière-plan, sur des bandeaux boisés composant la ligne d'horizon.

L'élevage ovin et bovin et la sylviculture dominant l'économie agricole et font l'identité du territoire étudié. Les prairies assurent en partie la subsistance des troupeaux. Ponctuellement des stères de troncs empilés rappellent l'exploitation forestière locale.

c) Synthèse

Cette couverture bocagère et boisée rend difficile l'orientation au coeur de ce paysage cloisonné et gomme en partie les modifications de la topographie. D'un point de vue général et dans les secteurs de bocage dense, l'observateur se déplace dans des couloirs végétalisés et fermés s'ouvrant ponctuellement au niveau des entrées de parcelles. Apparaissent alors des scénettes pastorales ou rurales où la proximité et l'intimité de la vision mettent en avant chaque détail : hauteur et traitement d'une haie, essence, feuillage et port des arbres, essences des bords de route (Secteur A). Ces scénettes se succèdent selon des fréquences variées, créant une sensation rythmique intéressante. Dans le secteur A, les accentuations du relief sont rares tout comme les ouvertures visuelles vers des panoramas larges et profonds.

Cette description tend à s'atténuer dans la partie sud de l'aire d'étude éloignée (secteur B) où le champs visuel gagne ponctuellement en profondeur donnant à lire l'ampleur du paysage. La géométrie disparaît au profit de tableaux aux lignes souples mettant en valeur les silhouettes arborées se détachant sur les prairies ou sur les cordons boisés en arrière-plan.

Ainsi, ces paysages ne proposent pas de lignes directrices générales perceptibles à une échelle vaste. La perception d'un axe est rare. Ce sont des paysages rythmés et séquencés qui sont pauvres en perspectives lointaines. Le camaïeux des couleurs est riche, oscillant entre le vert tendre et lumineux des prairies, le vert sombre des conifères, ou encore la couleur miel des prairies sèches, le brun des quelques parcelles labourées ... Le tout est éclairé en fonction des saisons par les couleurs des floraisons des plantes localisées le long des routes, dans les fonds des vallées, ...

F38 : SECTEUR B : DISPARITION DU BOCAGE AU PROFIT DE PLATEAUX AGRICOLES ET BOISÉS



561
Vente de matériel agricole destiné à l'élevage (citernes mobiles) mais également aux cultures céréalières (moissonneuses batteuses)



213
Ouverture du réseau bocager près de l'autoroute A20, effet du remembrement inhérent à la réalisation de cet axe d'échelle nationale



215
Ici, le paysage s'apparente plus à une plaine vallonnée et boisée caractérisée par le motif de l'arbre isolé, relique d'un bocage ancien plus dense. La densité des bois est forte



548
Disparition des haies basses mais enfrichement des clôtures ici au premier-plan



218
Altération du bocage : disparition des haies basses, apparition de peupleraies et isolement progressif des chênes d'alignement



221
Composition aléatoire de grands chênes formant ponctuellement de courts alignements qui conduisent le regard vers une ligne d'horizon plus lointaine mais toujours boisée

F39 : SECTEUR B : MAINTIEN PONCTUEL DU BOCAGE



Trame bocagère lâche

Maintien d'une forme de bocage assez nette (haies basses dans ce secteur proche de la surplombées de beaux sujets) le long de cette route

Forte présence des boisements

assez nette (haies basses dans ce secteur proche de la surplombées de beaux sujets) le long de cette route

F40 : SECTEUR B : OUVERTURE VISUELLE ET PRÉGNANCE DES PARCELLES



Espace plus ouvert offrant une respiration visuelle de part et d'autre de la route.



Les prairies apparaissent comme des cellules vert tendre séparées par des moutonnements boisés épais



Prairies élargies par une suppression partielle du bocage



Cadrage visuel maintenu le long de la route (alignement d'arbres) mais ouverture de l'espace agricole. L'horizon est cadré par un bombement boisé



Cadrage visuel maintenu le long de la route (alignement d'arbres) mais ouverture de l'espace agricole. L'horizon est cadré par un bombement boisé



Culture de maïs qui, à maturité de la plante cadre les vues. La plante n'ayant pas atteint sa taille maximum, un panorama plus lointain se maintient

C.2.3. Les composantes anthropiques du paysage et les visions associées : le bâti

a) L'habitat, un enjeu majeur des visions statiques

Premières impressions :

Le bâti présente une identité forte apportée notamment par la pierre sombre issue des roches métamorphique et volcanique qui composent le sous-sol et par son rapport à la végétation. Ici, les villages surprennent le visiteur puisque leurs silhouettes, camouflées derrière un front végétal, ne sont visibles que depuis un périmètre restreint. Le paysage offre de longs cheminements sans qu'une habitation ne soit visible.

La vision statique :

Le bâti constitue un enjeu comme lieu potentiel de la vision statique, ce qui implique une vision permanente et immuable depuis ces lieux de vie. Dans le cadre d'un environnement végétalisé, la seule donnée changeante est la densité de la frondaison des arbres en fonction des saisons ou encore l'abatage ou la disparition d'un ou plusieurs sujets, qu'il s'agisse d'arbres ou d'arbustes. Les vues dépendent de la distance, de la localisation de l'habitat (et donc de l'observateur) au sein de la géographie (localisation dominante ou en contrebas, ...) et de l'environnement de ce dernier (boisé, bocager, densité bâtie, bâti plus lâche, ...). Depuis les rives d'une vallée, les coteaux constituent des masques visuels imparables. Cependant en fonction de l'orientation de la vallée considérée vis-à-vis de la ZIP et en fonction de l'occupation du sol, un couloir visuel peut émerger ponctuellement entre les versants.

Au coeur des villes et villages la densité bâtie crée le plus souvent des écrans visuels qui cadrent des vues proches et relèguent les éventuelles visions sur les franges ou en sortie/entrée des entités urbaines.

F41 : LES GRANDS TRAITS DU CONTEXTE BÂTI



502 La pierre gris-sombre parfois teintée de rouge, est spécifique et identitaire

207 Le coeur de ville de la Souverain

286 Centre village de Coulonges, à cheval sur la rive et le doux coteau de la vallée de la Benaize



503 Habitat traditionnel en pierres taillées du hameau de la Brosse au pied des ruines du château

209 Lotissement récent formant la banlieue de la Souverain. Ce modèle architectural est très éloigné du modèle traditionnel

233 Petit patrimoine : croix à Fromental

F42 : UN PAYSAGE OÙ LE BÂTI DISPARAÎT ...



295 Dans ce panorama, la silhouette du logis du Breuil est presque totalement masquée par la végétation. Seule une petite partie d'une tour émerge entre les arbres



245 Depuis la nationale N145, cette ferme isolée annonçant le hameau des Fougères est totalement dissimulée derrière des bosquets et les grands arbres du parc associé au bâti

F43 : ... OU SE FAIT DISCRET



225 Panorama entre les hameaux de Lascoux et Chiroux au Sud-Ouest de Saint-Priest-la-Feuille : l'habitat dispersé est à peine perceptible

215 Près de Saint-Maurice-la-Souterraine, émergence de quelques toitures

228 Près de Chabannes, seules les toitures des maisons installées en léger contrebas sont visibles

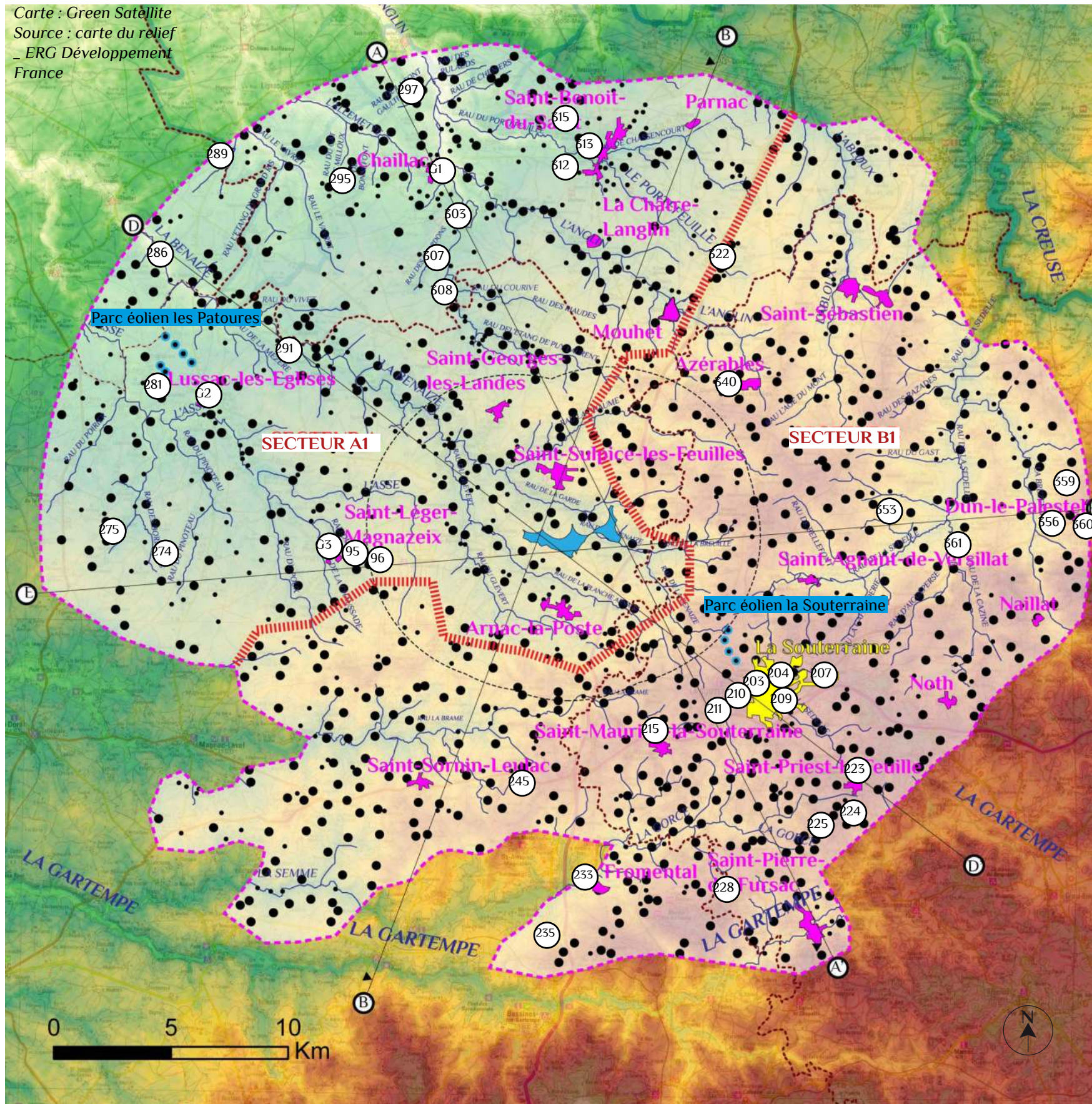









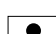
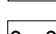




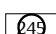

281 A l'Ouest de Lussac-les-Églises, ce hameau est visible par fragments depuis la D912

274 Cet ensemble agricole au Sud-Est de Tersannes s'implante discrètement dans le paysage

C14 : LES COMPOSANTES ANTHROPIQUES DU PAYSAGE : L'HABITAT

Carte : Green Satellite
Source : carte du relief
_ ERG Développement
France



-  Aire d'étude éloignée définie en fonction du paysage et des vues
-  Aire d'étude rapprochée définie en fonction du paysage et des vues
-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Réseau hydrographique
-  Ville principale
-  Villages principaux (population supérieure ou égale à 500 habitants)
-  Villages/hameaux
-  Habitat isolé
-  Coupes
-  Relief le plus élevé
-  Relief le moins élevé
-  Limites entre les secteurs A et B
-  Limites départementales
-  Illustrations
-  Eoliennes des parcs construits

En revanche, à la faveur d'une position dominante ou d'une rupture de pente, d'un relâchement du tissu urbain et/ou de l'absence de végétation, des intervisibilités (visibilités et covisibilités) depuis et avec des secteurs bâtis ou des silhouettes de villages et la ZIP peuvent ponctuellement voir le jour. Il est donc intéressant d'aborder la répartition de l'habitat sur le territoire d'étude. L'analyse de cette dernière fait d'ailleurs apparaître une dissymétrie que nous avons prise en compte à travers l'identification de deux secteurs : le secteur A1 et le secteur B1 (matérialisés sur la carte page précédente). Sur le territoire étudié le bâti entretient un rapport frappant et intime avec le végétal, l'eau et la topographie.

b) Une faible densité bâtie

À l'échelle de l'aire d'étude éloignée on constate une densité de population globalement faible. Pour rappel, la densité moyenne d'habitants en France est de 99 habitants au km². Les communes du secteur A1 affichent une densité comprise entre 10 et 20 habitants au km² à l'exception de quelques rares communes comme celle de Saint-Sulpice-les-Feuilles dont la densité est de 35 habitants au km². Les densités de population au coeur du secteur A1 sont donc légèrement inférieures à celles du secteur B1 qui sont comprises entre 20 et 30 habitants au km² environ. La commune la plus peuplée est localisée dans le secteur B1. Il s'agit de la commune de la Souterraine qui regroupe plus de 5000 habitants et s'organise autour de la ville du même nom. Cette ville concentre une large partie de la population et constitue donc un enjeu en termes de vues potentielles. Les autres communes comptent globalement toutes moins de 1500 habitants. L'habitat est constitué principalement de petits regroupements (hameaux, villages) et de maisons et fermes isolées. Les hameaux les plus importants se structurent autour d'une église et d'une place centrale.

c) La ville de la Souterraine

C'est dans le secteur B1 que l'on trouve la seule ville de l'aire d'étude éloignée : la Souterraine. La ville, dans ses limites actuelles, est traversée par le ruisseau de la Sédelle.

La ville de la Souterraine est construite sur les rives et la partie basse des versants de la Sédelle. Le ruisseau scinde la ville et les rives accueillent routes et voie ferrée accentuant la rupture physique.

Le coeur historique se concentre sur la rive gauche et son versant qui tourne le dos à la ZIP. Rive droite, la ville s'appuie sur le versant qui s'élève à plus de 400 m mais les constructions ne dépassent pas l'altitude de 380 m. Ainsi, depuis ce secteur orienté plus largement vers la ZIP, un relief intermédiaire (le versant rive gauche) empêche toute intervisibilité entre la ZIP et la ville ancienne.

Le projet éolien des communes de la Souterraine et de Saint-Agnant-de-Versillat est construit sur le plateau rive gauche. Malgré la proximité des éoliennes, aucune machine n'a pu être repérée depuis le centre ville où l'habitat dense crée des masques visuels efficaces. Ces éoliennes restent également peu visibles depuis les franges de la ville. Lors des nombreux passages sur le terrain, une vue vers les éoliennes en limite de l'urbanisation de la Souterraine (au Sud-Ouest) a été identifiée et est illustrée ci-contre (photo 209).

F44 : LA SOUTERRAINE



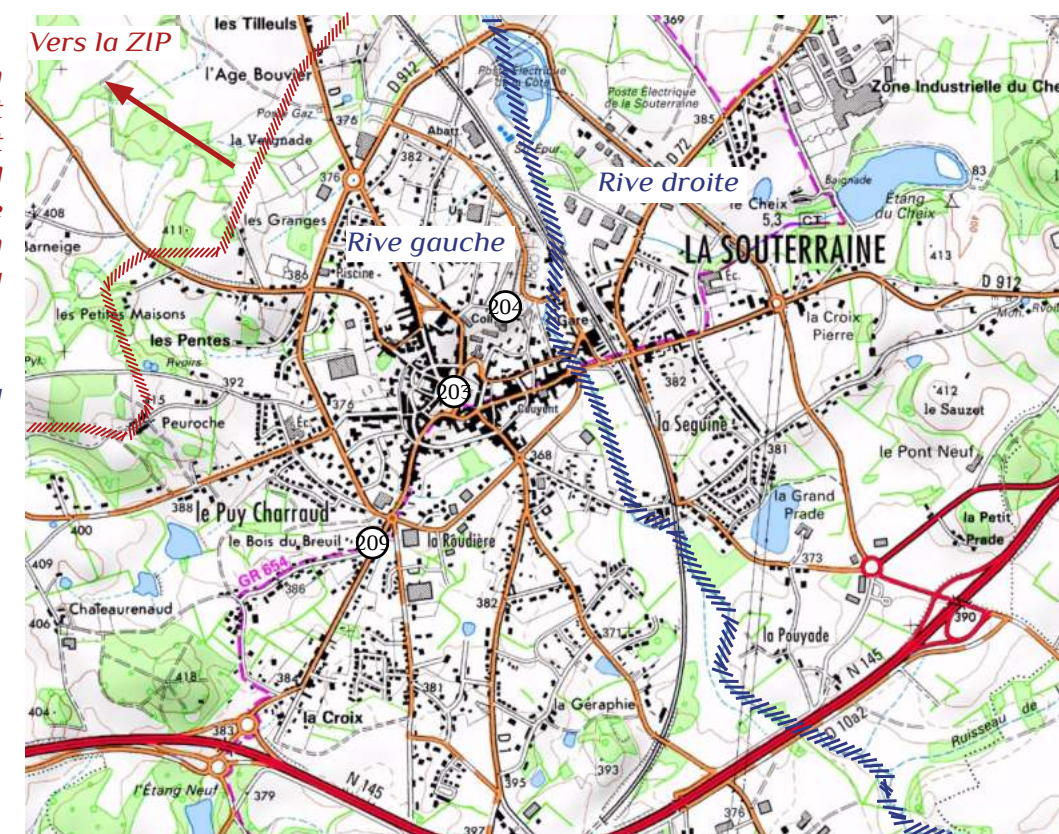
Panorama depuis la vieille ville (rive gauche de la Sédelle), vers la partie de la ville la plus récente. Ce point de vue regarde vers l'Est, soit à l'opposé de la ZIP. On remarque que la partie la plus élevée du coteau rive droite est boisée, ne proposant pas de panorama marquant sur la vieille ville et donc vers la ZIP

L'aménagement de la ville témoigne de son implantation sur un versant : ici, les escaliers permettent de gérer la pente

Vue des éoliennes du parc construit sur les communes de la Souterraine et de Saint-Agnant-de-Versillat et localisé plus précisément au Nord-Ouest de la ville de la Souterraine. Cette vue est également axée sur la ZIP mais cette dernière n'est pas visible

////// L'élévation du relief qui se poursuit vers le Nord-Ouest crée un masque visuel entre l'urbanisation de la Souterraine et son centre historique et la ZIP

////// Cours de la Sédelle



d) Typologie et localisation du bâti dans le secteur A1

Au sein du secteur A1, sur les plateaux moins élevés du Nord-Ouest et de l'Ouest, l'habitat se répartit de manière notable le long des vallées (le Portefeuille, l'Anglin, la Benaize, l'Asse). L'habitat évite alors les rives et préfère les versants et les rebords de plateau. Il forme des bandes d'orientation Nord-Ouest/Sud-Est. La "bande urbaine" le long de la vallée de la Benaize est particulièrement lisible sur la carte. Le cœur des plateaux étroits découpés par ces vallées ne sont habités que très ponctuellement. En outre, le bâti s'insère dans une trame végétale très dense autour des villages (jardins, haies bocagères) mais également au-delà (bocage parfois dense, boisements).

Il est important de noter la présence de deux bourgs importants à proximité de la ZIP à savoir les villages de Saint-Sulpice-les-Feuilles (commune d'accueil du projet) et d'Arnac-la-Poste (commune méridionale limitrophe) qui se font face de part et d'autre de la ZIP. Le bâti autour de la ZIP est, mis à part ces deux bourgs, constitué de hameaux et de fermes ou maisons isolées. Un état des lieux précis de l'habitat proche est effectué dans le chapitre consacré à l'analyse de l'aire d'étude rapprochée (**chapitre : C.3. Analyse à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, page 130**).

On compte, du Nord au Sud, cinq autres villages à savoir : Parnac, Saint-Benoit-du-Sault, Chaillac, La Châtre-Langlin, Lussac-les-Eglises pour les plus éloignés et Saint-Léger-Magnazeix et Mouhet, plus proches. Ce nombre faible de gros bourgs explique en partie la faible densité de ce secteur A1.

F45 : SECTEUR A1 : QUELQUES UNS DES VILLAGES PRINCIPAUX



Le village historique de Saint-Benoit-du-Sault s'agrippe au versant de la vallée du Portefeuille

Centre bourg de Chaillac, installé sur le plateau au niveau de l'interfluve entre l'Anglin et l'un de ses affluents



Centre bourg de Lussac-les-Eglises, installé sur le plateau non loin de la vallée de l'Asse qui coule au Sud

Village de Saint-Léger-Magnazeix, localisé entre la vallée de l'Asse et celle de l'un de ses affluents



F46 : SECTEUR A1 : RÉPARTITION DU BÂTI A PROXIMITÉ DES VALLÉES : SUR LES VERSANTS, RIVES ET REBORDS DE PLATEAU



Silhouette de Saint-Benoit-du-Sault depuis le Sud-Ouest



Le village de Saint-Benoit-du-Sault vu depuis le Nord-Ouest. Il occupe un bombement du relief à l'interfluve entre plusieurs vallées. L'urbanisation "coiffe" le versant



Hameau de l'Aumône, sur les rives de la vallée du Portefeuille



La silhouette du village de Beaulieu construit sur le versant de la vallée du ruisseau de l'Etang de Puy Laurent, affluent de l'Anglin



Village de Coulonges sur les versants et rives de la vallée de la Benaize



Cette photo montre l'amorce de la descente vers la vallée depuis le village de Beaulieu

F47 : SECTEUR A : RÉPARTITION DU BÂTI A PROXIMITÉ DES VALLÉES : SUR LES VERSANTS, RIVES ET REBORDS DE PLATEAU



Château dans la vallée d'un affluent du ruisseau des Borderies



Château le Peu du Pin et hameau sur les rives de la vallée d'un affluent du ruisseau du Vavret



Château isolé localisé sur le secteur de plateau délimité par les vallées de l'Allemette et du Vavret et de leurs affluents



Le village de Dunet est implanté à l'interfluve entre la vallée de l'Anglin et l'un de ses affluents (le ruisseau de la Font Gautier)



Hameau sur le plateau découpé par les vallées de la Benaize et de l'Asse



La vallée de la Benaize à peine dominée par le hameau de Saint-Martin-le-Mault

e) Typologie et localisation du bâti dans le secteur B1

Dans le secteur B1, versants des vallées et plateaux sont les lieux de l'implantation humaine et on constate une répartition assez homogène de l'habitat. Il est important de noter que les plateaux sont d'autant plus investis qu'ils sont plus élevés. Ainsi, la densité de l'habitat est plus importante et plus homogène sur les bombements plus accentués du Sud. La proximité de la Souterraine implique également une augmentation de la densité bâtie (aire d'influence de la ville). On note ainsi une présence plus marquée de lotissements récents dont la construction est certainement liée à l'attractivité de la Souterraine. Dans ce secteur B1, une trame de villages ou gros bourgs (population supérieure ou égale à 500 habitants) quadrille le territoire à savoir, du Nord au Sud et pour les plus éloignés de la ZIP : Saint-Sébastien, Dun-le-Palestel, Naillat, Noth, Saint-Priest-la-Feuille, Saint-Pierre-de-Fursac, Fromental, Saint-Sornin-Leulac. Trois villages s'approchant des limites de l'aire d'étude rapprochée complètent la liste précédente : Azérables, Saint-Agnant-de-Versillat, Saint-Maurice-la-Souterraine. Le bâti est associé globalement à un contexte végétal très présent sous la forme de boisements ou de haies (même lorsque la trame bocagère est plus lâche).

PS : les photos dont le nom est composé d'un numéro précédé de la lettre G sont extraites de l'application "Street View" de "Google Earth".

F48 : SECTEUR B1 : RÉPARTITION DU BÂTI



Panorama vers le bombement de relief sur lequel est implanté notamment le village de Forgevielle que l'on aperçoit à gauche de la photo. La densité d'habitat est peu importante



Lotissement récent construit à proximité de la Souterraine, au Sud de la ville



Longue montée pour arriver à Dun-le-Palestel qui est perceptible en fond de perspective



Ensemble agricole implanté en position dominante dans un environnement largement boisé

F49 : SECTEUR B1 : RÉPARTITION DU BÂTI



210
Hameau à l'Ouest de la Souterraine : malgré la proximité la vision est fragmentée



224
Lotissement récent agrandissant le bourg de Saint-Priest-la-Feuille. L'implantation des nouvelles maisons est moins discrète



225
Ensemble agricole se fondant dans le paysage



219
Ensemble agricole en position dominante à l'Ouest de la Souterraine

F50 : SECTEUR B1 : QUELQUES UNS DES VILLAGES PRINCIPAUX



660
Dun-le-Palestel est localisé en limite est de l'aire d'étude éloignée soit à 20 km de la ZIP. Implanté en partie haute de son versant rive droite, il domine légèrement la vallée de la Brézantine



640
Azérables se trouve en partie basse du versant rive gauche de la vallée de l'Anglin, soit au Nord-Est de la ZIP, à environ 7km



223
Saint-Priest-la-Feuille est localisé sur un bombement du relief à la naissance de trois ruisseaux. Il est éloigné d'environ 15 km de la ZIP

f) Description globale des vues depuis l'habitat en direction de la ZIP

Il ressort globalement de ce territoire, une fermeture des vues liée à la présence végétale importante qui cadre les panoramas qui naissent des positions plus dominantes de l'habitat y compris en période non-végétative (en l'absence de couvert végétal). Cette densité végétale prend des formes variées (bocage, boisements) et se renforce autour de l'habitat. Certaines fermes disparaissent totalement derrière un écran de verdure épais associé au jardin. Les vues sont aussi largement cadrées par la topographie : bombements du relief qui s'intercalent entre l'habitat et la ZIP ou encore localisation de l'habitat dans les vallées en partie basse des coteaux ou à mi pentes. La présence du parc éolien construit sur les communes de la Souterraine et de Saint-Agnant-de-Versillat est très intéressante pour évaluer les vues. Ce dernier n'est visible que dans un environnement proche.

Les vues depuis l'habitat isolé ou les hameaux ne peuvent être analysées de façon exhaustive. En revanche nous proposons ici une analyse visuelle depuis les villages principaux du secteur A1 et du secteur B1.

g) Synthèse des spécificités du secteur A1

Les caractéristiques du secteur A1 :

- topographie plane creusée par un réseau dense de vallées
- une couverture végétale dense
- reliefs intermédiaires localisés en limite de l'aire d'étude rapprochée et s'intercalant entre ce secteur et la ZIP
- quelques plateaux étroits et peu habités découpés par les vallées proposent des situations en vis-à-vis de la ZIP. On retrouve ces plateaux au Sud du secteur A (bande Est/Ouest) et à l'Est (bandes Nord-Ouest/Sud-Est)
- le couloir de la vallée de la Benaize est axé globalement vers la ZIP mais la vallée est animée de nombreux méandres qui cadrent régulièrement les vues et empêchent une linéarité visuelle. A ces effets de la topographie s'ajoute également une densité végétale appuyée (bocage et ripisylve qui cloisonnent les champs et les vues)

Typologies visuelles dans le secteur A1 :

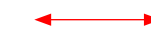
- les fonds de vallée et les parties inférieures des coteaux n'entretiennent pas de relation visuelle franche avec la ZIP
- au vu de l'implantation du bâti sur les versants et de l'orientation des vallées les vues engendrées restent circonscrites entre les versants et ne sont globalement pas orientées vers la ZIP
- une couverture végétale dense cadre et fragmente largement les vues
- les secteurs de plateau et les parties supérieures des coteaux peuvent ponctuellement ouvrir des fenêtres visuelles vers la ZIP mais la densité végétale (trame bocagère et boisements qui rythment et cloisonnent les prairies et les parcelles cultivées) engendre des fenêtres partielles à très partielles

h) Analyse des vues depuis les villages principaux du secteur A1 en direction de la ZIP

F50b : NOTION D'EMPRISE DE LA ZIP DANS L'ANALYSE DES VUES DEPUIS LES VILLAGES



Emprise visuelle de la ZIP



L'emprise visuelle de la ZIP correspond, dans l'analyse des vues depuis les villages principaux qui suit, à l'angle tracé entre les limites urbaines des villages et les limites de la ZIP

Les villages analysés sont les villages représentés en rose sur la carte page 48 et donc les villages dont la population est égale ou supérieure à 500 habitants.

• **Visibilité depuis le village de Saint-Benoit-du-Sault**

Aucune fenêtre de visibilité ni de covisibilité avec la ZIP n'a été identifiée depuis et avec la silhouette de ce village assez touristique qui reste éloigné de la ZIP (15km environ). Une large partie du village est localisée en contrebas (vallée du Portefeuille) et depuis les secteurs plus en hauteur, la densité végétale cadre les vues. Ce village sera abordé à nouveau dans le chapitre concernant le patrimoine architectural et paysager au vu des nombreuses protections dont il fait l'objet. Au coeur du village, les vues sont cadrées à l'échelle de la rue. Aucune intervisibilité avec la ZIP n'a été identifiée sur le terrain.

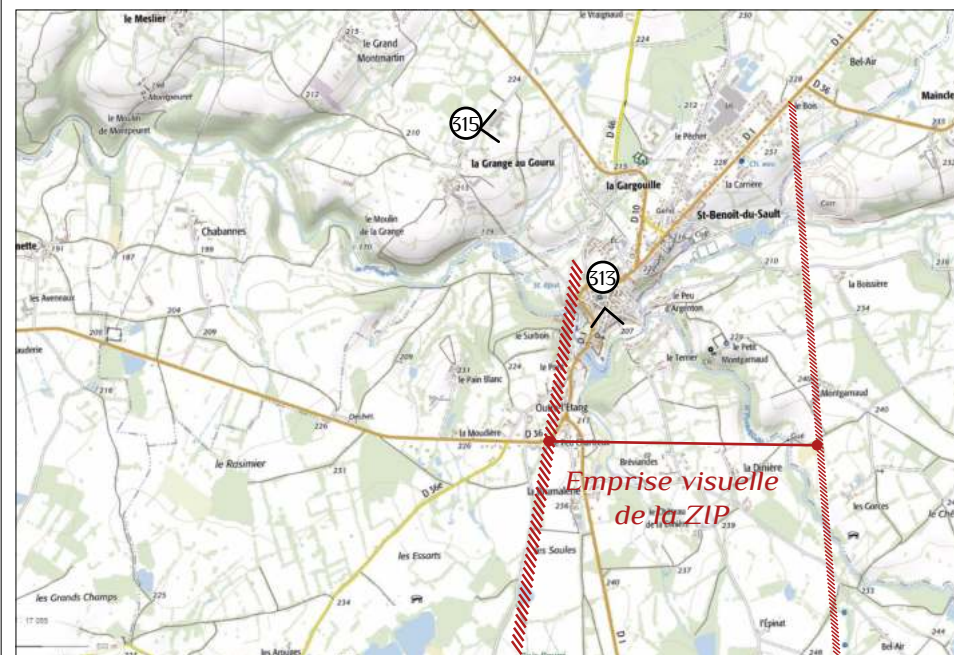
F51 : SECTEUR A : LES VUES DEPUIS SAINT-BENOIT-DU-SAULT



Vue depuis les terrasses du village en direction de la ZIP : le panorama est cadré par le coteau boisé. La distance accentue encore les effets de masque de la topographie et de la végétation



Ce panorama offrant la belle silhouette du village, n'est pas orienté vers la ZIP



Des reliefs plus élevés au Sud du village cadrent les vues y compris depuis les secteurs les plus élevés du village. Le centre historique, plus encaissé dans la vallée, n'ouvre aucune vue vers la ZIP. On peut noter le contexte très végétalisé de ce village

Source : fond de carte extrait de Géoportail

• **Visibilité depuis le village de Chaillac**

Aucune fenêtre de visibilité ni de covisibilité avec la ZIP n'a été identifiée depuis et avec la silhouette de ce village qui reste éloigné de la ZIP (15km environ). Le village est localisé sur un plateau étroit découpé par deux vallées qui le cernent à l'Est et à l'Ouest. L'altitude de ce plateau est d'environ 185 m. Depuis le coeur du village les vues sont cadrées par le bâti (G1). Depuis les entrées/sorties du village à l'Ouest, au Nord (G5) et au Sud (G4), c'est la topographie et la forte densité végétale également associées au bâti qui cadrent les vues. L'influence d'un éventuel projet éolien construit sur la ZIP est considérée comme nulle vis-à-vis de ce village.

F52 : SECTEUR A : LES VUES DEPUIS CHAILLAC



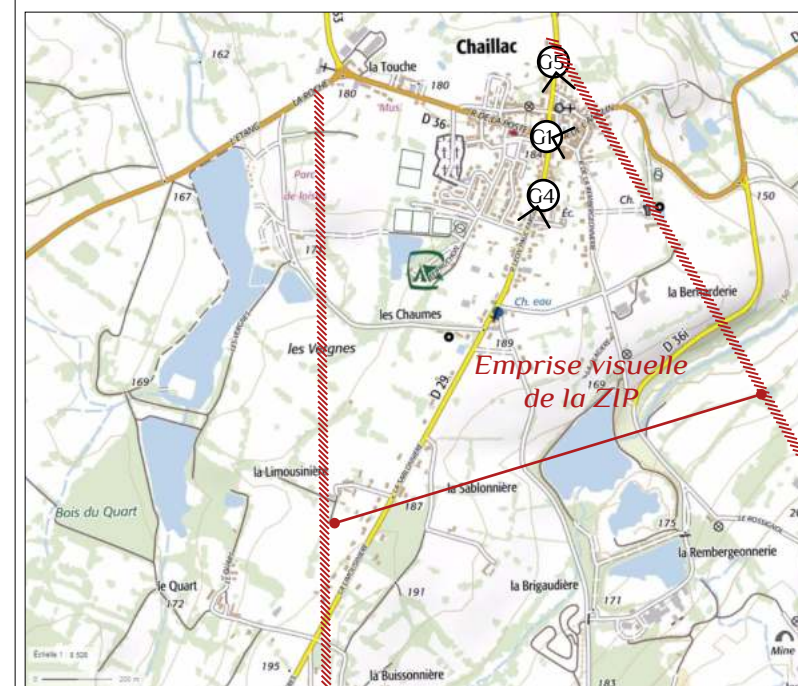
Depuis le centre bourg de Chaillac, les vues sont cadrées par le bâti et les arbres



En sortie sud du village de Chaillac, avant d'amorcer la descente vers la vallée le regard est cadré par la topographie et la végétation



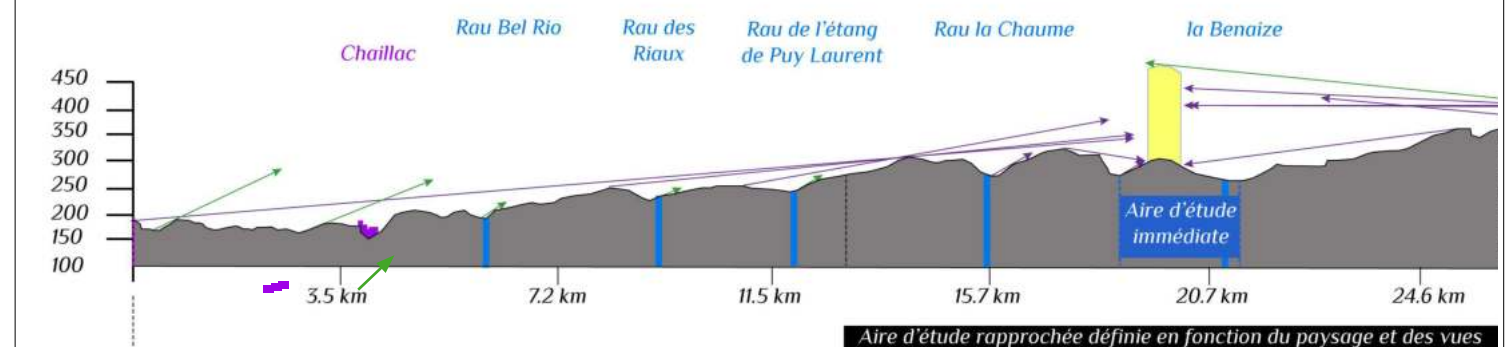
Depuis la D29 au Nord du village, les vues sont cadrées par un environnement très végétalisé : on distingue à peine le clocher de l'église pourtant tout proche



Contexte très végétalisé pour ce village. Plus on va vers le Sud et plus les reliefs intermédiaires s'élèvent créant un masque visuel efficace

Source : fond de carte extrait de Géoportail

L'extrait de la coupe AA' (voir coupe complète page 23) ci-dessous montre comment la topographie cadre les vues depuis le village dans son ensemble



Aire d'étude rapprochée définie en fonction du paysage et des vues

• **Visibilité depuis Parnac**

Le village de Parnac est très éloigné de la ZIP (17km environ) puisque localisé en limite nord de l'aire d'étude éloignée. Il est localisé en rebord de plateau dominant la vallée du ruisseau du Sandeau. Le contexte bâti et végétalisé cadre largement les vues au coeur du bourg. En sortie de village, soit en limite de l'urbanisation, deux panoramas plus ouverts (G6 et G9) pourraient donner à voir les éoliennes. Au vu de la distance et de la localisation des fenêtres visuelles, si le projet éolien envisagé sur la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles a une influence visuelle sur le village de Parnac, cette dernière sera très faible.

F53 : SECTEUR A : LES VUES DEPUIS PARNAC



Depuis l'entrée nord de Parnac, un linéaire de la route sans végétation ouvre un panorama plus lointain et large. Si les éoliennes émergent au-dessus de la végétation, leur prégnance devrait être mesurée



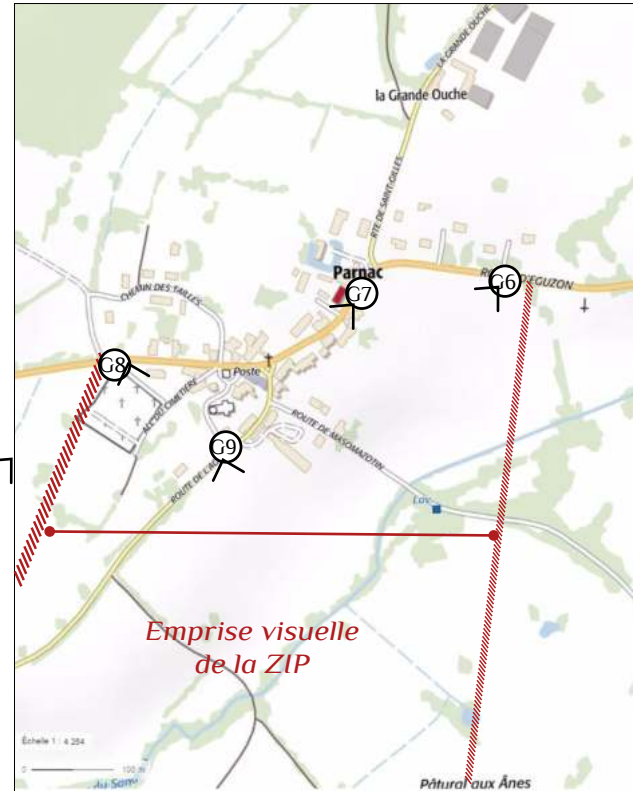
Ouverture visuelle pouvant donner à voir les éoliennes. L'éloignement est important réduisant la prégnance de ces dernières



Encadré par le bâti les vues sont impossibles depuis la route traversant ce "village rue"



Près du cimetière, les avant-plans bloquent partiellement la vue



Source : fond de carte extrait de Géoportail

Zone d'implantation potentielle représentée sur une hauteur de 180m

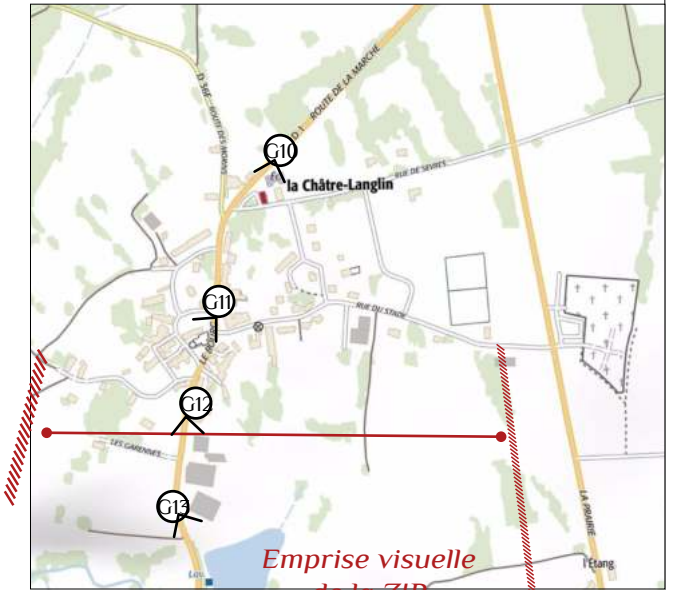
(Extrait de la coupe BB' (voir coupe complète page 24))



• **Visibilité depuis la Châtre-Langlin**

Le village de la Châtre-Langlin est localisé en rebord du plateau dominant la vallée de l'Anglin. La distance à la ZIP est d'environ 15km. Le contexte bâti et végétalisé cadre largement les vues depuis le Nord et le centre du bourg. En sortie sud du village, une fenêtre visuelle en direction de la ZIP a été identifiée mais elle est en limite de l'urbanisation. Si les éoliennes apparaissent, elles apparaîtront lointaines. Au vu de la distance et de la localisation de la fenêtre visuelle, si le projet éolien envisagé sur la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles a une influence visuelle sur le village de la Châtre-Langlin, cette dernière sera très faible.

F54 : SECTEUR A : LES VUES DEPUIS LA CHÂTRE-LANGLIN



Source : fond de carte extrait de Géoportail



L'entrée nord du village est très végétalisée cadrant les vues vers la ZIP



Depuis le centre village, la densité bâtie cadre les vues

F55 : SECTEUR A : LES VUES DEPUIS LA CHÂTRE-LANGLIN



Depuis l'entrée sud du village la densité bâtie et végétale maintient un cadrage des vues vers la ZIP



A quelques mètres du point de vue G12 en direction du Sud, une fenêtre visuelle s'ouvre à nouveau plus largement en direction de la ZIP et d'éventuelles éoliennes associées

• Visibilité depuis Mouhet

Le village de Mouhet est localisé dans la vallée de l'Anglin et n'est donc concerné par aucune intervisibilité vers et avec la ZIP (12km environ). Le projet envisagé sur la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles n'a aucune influence visuelle sur ce village dans son ensemble.

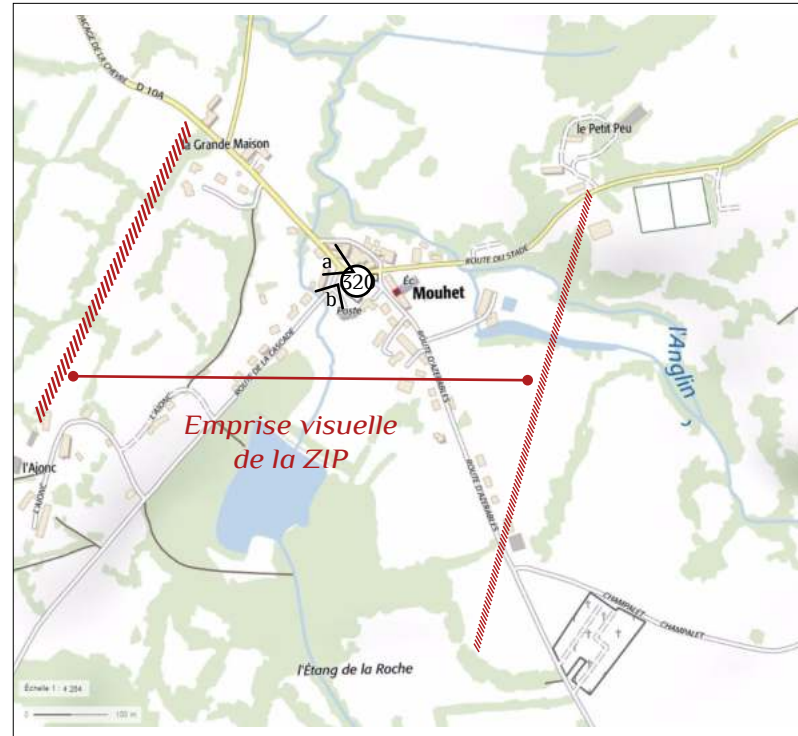
F56 : SECTEUR A : LES VUES DEPUIS MOUHET



Vues largement cadrées depuis le centre village



Vues cadrées depuis ce village installé sur les rives de l'Anglin



Source : fond de carte extrait de Géoportail

• Visibilité depuis le village de Lussac-les-Eglises

Depuis le centre du village les vues sont cadrées par le bâti (G2). En revanche, un doute subsiste quant à une éventuelle émergence des éoliennes depuis une fenêtre ponctuelle localisée sur la D912 en sortie sud-est du village (G14). L'éloignement vis-à-vis de la ZIP est conséquent. La vision, si elle est avérée, devrait être distante et très partielle. Ce village est situé à l'interfluve entre deux ruisseaux et à une altitude d'environ 200m. Le contexte de ce village est, lui-aussi, très végétalisé cadrant majoritairement les vues. La fenêtre visuelle potentielle se concentre en position dominante (à l'Est avant la descente vers la vallée du ruisseau du Ridonnet) et dans l'axe visuel ouvert par la route D912. La vue G14 (visibilité et covisibilité avec quelques habitations) reste à valider et elle se ferme rapidement (G15). Aucune covisibilité avec la silhouette globale de ce village n'a été identifiée. Au vu de la distance (15km environ), si le projet éolien envisagé sur la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles a une influence visuelle sur le village de Lussac-les-Églises, cette dernière sera faible à très faible.

F57 : SECTEUR A : LES VUES DEPUIS LUSSAC-LES-ÉGLISES



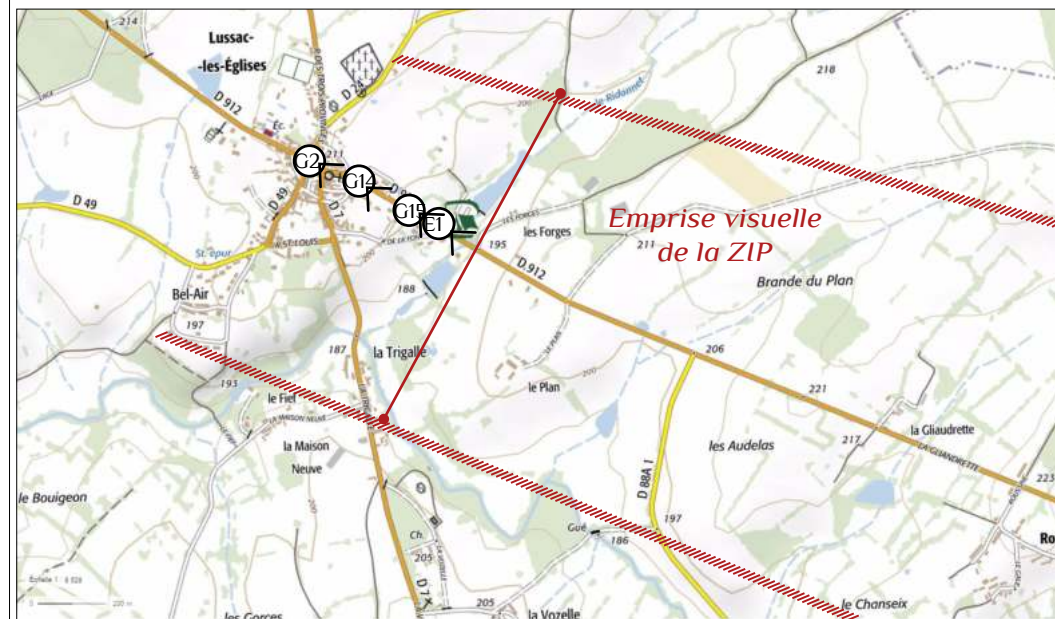
Depuis le centre bourg, le bâti cadre les vues en direction de la ZIP



Le long de la D912 qui traverse le village, un doute subsiste quant à une possible émergence des éoliennes au dessus des boisements à l'horizon. La vision sera distante et très partielle



Le long de la D912 la fenêtre visuelle précédente se ferme rapidement



Source : fond de carte extrait de Géoportail

Contexte boisé important pour ce village. Le relief rive gauche du Ridonnet s'élève à une altitude plus élevée (217 puis 223 m) que le village (211 m) : si les vues existent elles seront partielles



Le long de la D912 en sortie de village, un doute subsiste quant à une possible émergence des éoliennes au dessus des boisements

• **Visibilité depuis le village de Saint-Léger-Magnazeix**

Aucune covisibilité avec la silhouette de ce village n'a été identifiée. Depuis le cœur du village les vues sont cadrées par le bâti. En revanche, un doute subsiste sur une éventuelle émergence des éoliennes depuis une fenêtre ponctuelle localisée sur la D2 en sortie nord-est du village. Les écrans végétaux semblent cependant masquer largement l'emprise de la ZIP. L'éloignement vis-à-vis de la ZIP est de 7 km. La vision, si elle est avérée, devrait être partielle à très partielle. Au vu de ces éléments, si le projet éolien envisagé sur la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles a une influence visuelle sur le village de Saint-Léger-Magnazeix, cette dernière sera faible.

F58 : SECTEUR A : LES VUES DEPUIS SAINT-LÉGER-MAGNAZEIX

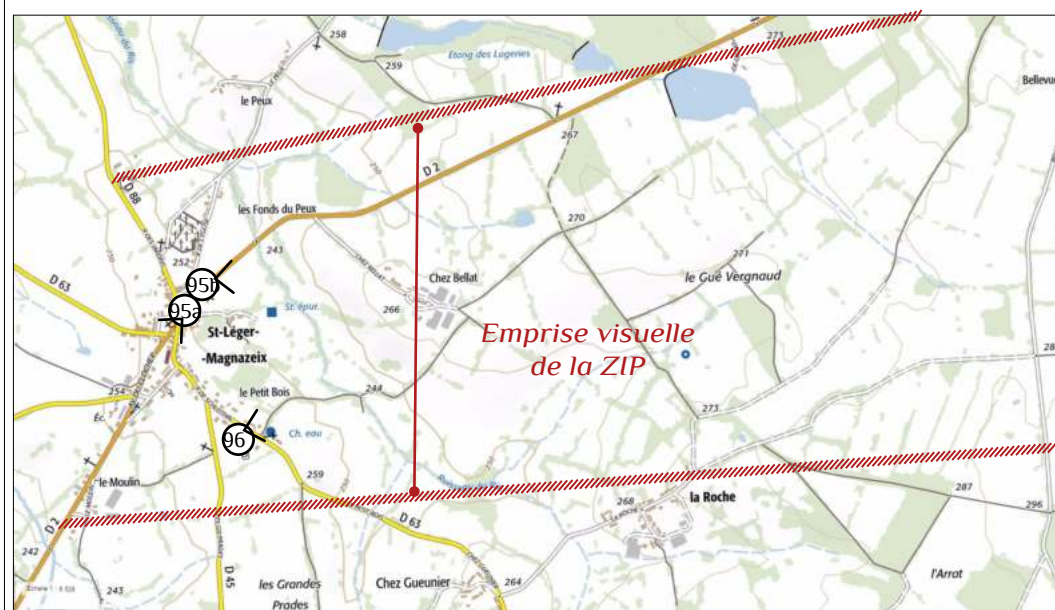


Depuis le cœur du village, la densité bâtie cadre les vues

En sortie nord-est du village, le long de la D2, un point de vue à côté de l'église a été identifié. Il semblerait que les avant-plans végétaux et bâtis cadrent les vues mais il subsiste un doute qu'il serait intéressant de lever par un photomontage. En effet, une distance d'environ 7 km sépare ce village de la ZIP. La vision, si elle existe, sera partielle



En sortie sud-est, la densité végétale cadre largement les vues



Contexte végétalisé dense qui, ajouté au bâti, cadre de nombreuses vues en direction de la ZIP

Source : fond de carte extrait de Géoportail

i) Synthèse des spécificités du secteur B1

Les caractéristiques du secteur B1 :

- topographie légèrement plus ondulée, creusée de vallées ponctuellement plus amples
- topographie qui domine très légèrement la ZIP au Sud-Est
- des plateaux plus vastes et habités plus régulièrement

Typologies visuelles dans le secteur B1 :

- les fonds de vallée et les parties inférieures des coteaux n'entretiennent pas de relation visuelle avec la ZIP
- une couverture végétale dense qui cadre et fragmente largement les vues
- au vu de l'implantation du bâti sur les versants et de l'orientation des vallées, les vues engendrées restent circonscrites entre les versants et ne sont pas, globalement, orientées vers la ZIP
- les secteurs de plateau et les parties supérieures des coteaux peuvent ponctuellement ouvrir des fenêtres visuelles vers la ZIP mais la densité végétale (trame bocagère et boisements qui rythment et cloisonnent les prairies et les parcelles cultivées) engendre des fenêtres partielles à très partielles

j) Analyse des vues depuis les villages principaux du secteur B1 en direction de la ZIP :

• **Visibilité depuis le village de Saint-Sébastien**

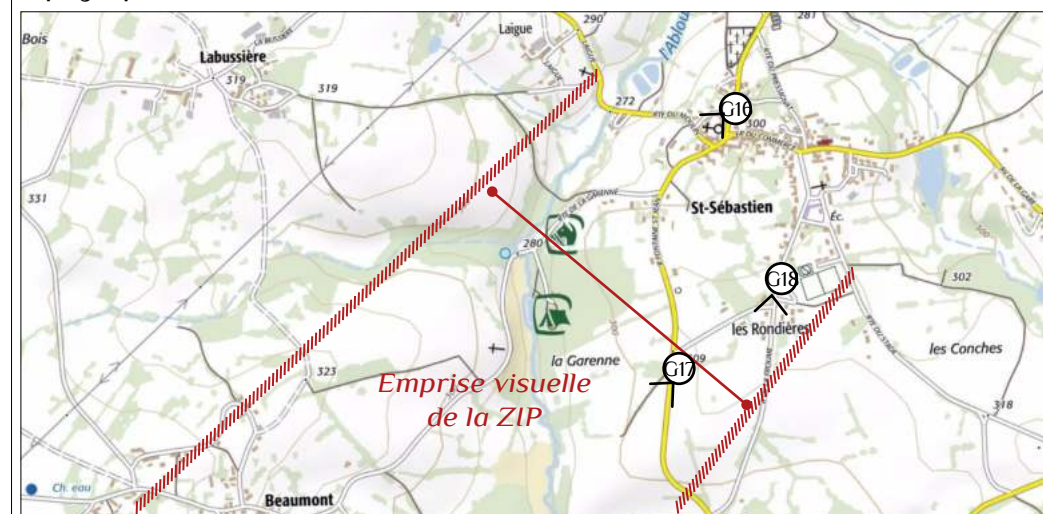
Aucune covisibilité avec la silhouette de ce village n'a été identifiée. Les écrans végétaux et bâtis denses, associés à l'éloignement vis-à-vis de la ZIP stoppent les vues. La seule fenêtre visuelle qui semble s'ouvrir très partiellement vers la ZIP, est localisée sur la frange sud du village (G17). Au vu de la distance (15km environ) et de la localisation de la fenêtre visuelle, si le projet éolien envisagé sur la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles a une influence visuelle sur le village de Saint-Sébastien, cette dernière sera très faible.

F59 : SECTEUR B : LES VUES DEPUIS SAINT-SÉBASTIEN



Depuis la grande place au cœur du village, les vues sont cadrées par le bâti et la végétation qui s'ajoutent aux écrans de la topographie

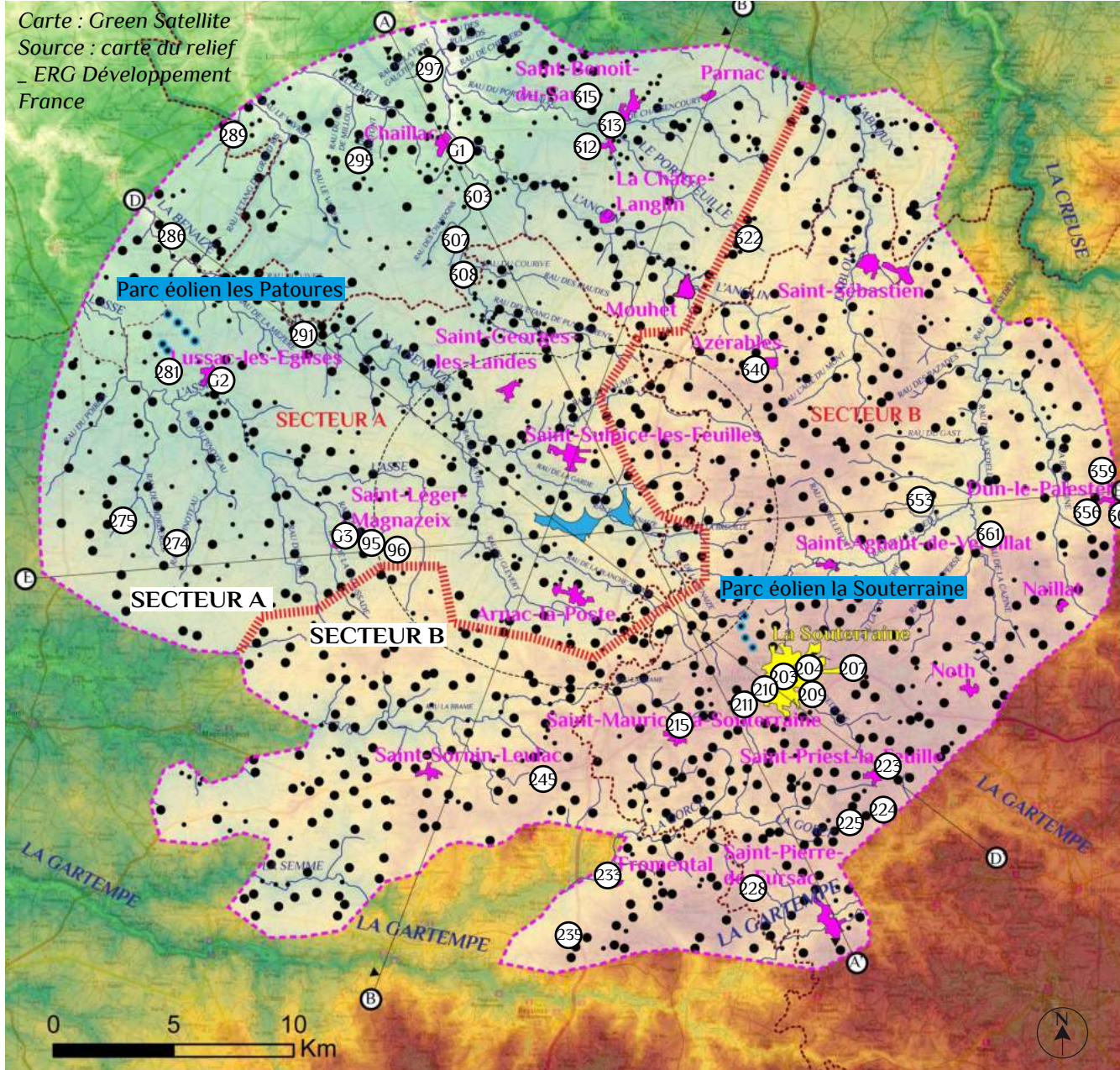
Les deux sorties au Sud du village présente une densité végétale et bâtie qui arrête les vues. La ZIP n'est pas visible. La vue s'ouvre plus largement après la maison et le bosquet de la photo G17 mais alors il n'y a plus d'urbanisation : on sort du village



Densité végétale et bâtie associée aux masques de la topographie : les vues sont bloquées depuis le village et ses franges urbanisées

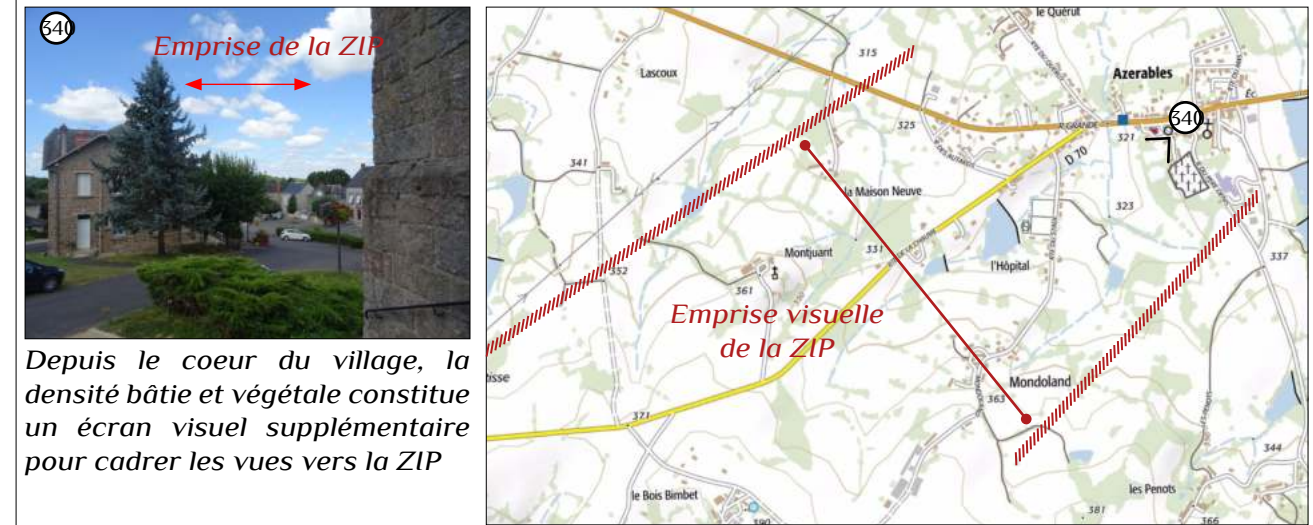
Source : fond de carte extrait de Géoportail

C14 : LES COMPOSANTES ANTHROPIQUES DU PAYSAGE : L'HABITAT



- **Visibilité depuis le village d'Azérables**
Malgré sa plus grande proximité avec la ZIP (environ 7 km) le village d'Azérables est totalement protégé des vues vers la ZIP grâce au bombement du relief qui vient s'intercaler entre les deux éléments. Aucune covisibilité avec la silhouette de ce village, ni visibilité depuis le centre village ou ses franges, n'a été identifiée. Les écrans végétaux et bâtis, denses, renforcent les effets de la topographie pour cadrer les vues. L'influence du projet éolien envisagé sur la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles sur village est considérée comme nulle.

F60 : SECTEUR B : LES VUES DEPUIS AZÉRABLES



Source : fond de carte extrait de Géoportail

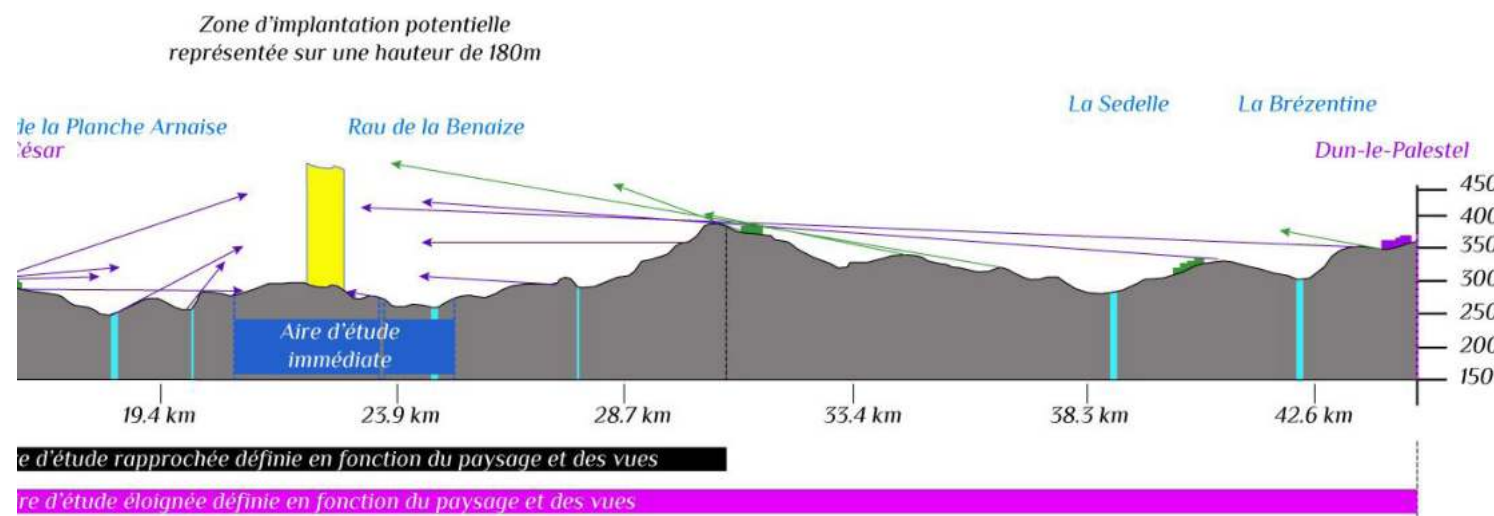
F61 : SECTEUR B : LES VUES DEPUIS DUN-LE-PALESTEL



Depuis une terrasse à l'Ouest de Dun-le-Palestel, un doute subsiste sur une éventuelle émergence d'éoliennes implantées sur la ZIP. Si la vue existe, la prégnance des éoliennes sera très faible (vue très partielle et lointaine : 20 km)

A proximité de cette terrasse mais en restant le long de la D951 qui traverse le village, les vues sont largement bloquées par le bâti et la végétation des jardins. Nous approchons des franges de Dun-le-Palestel d'où la ZIP n'est plus visible

Dans l'axe de la route une étroite fenêtre s'ouvre partiellement en direction de la ZIP. La distance importante qui sépare ce point de vue de la ZIP est de près de 20 km impliquant, si elle existe, une visibilité très partielle et très lointaine des éoliennes



Aire d'étude rapprochée définie en fonction du paysage et des vues

Aire d'étude éloignée définie en fonction du paysage et des vues

(Extrait de la coupe EE' (voir coupe complète page 25))



L'axe de la D951, associé à la position dominante d'une partie du village, crée une étroite fenêtre lointaine et partielle vers la ZIP. Par ailleurs, la topographie, le bâti et la végétation forment des écrans visuels efficaces

Source : fond de carte extrait de Géoportail

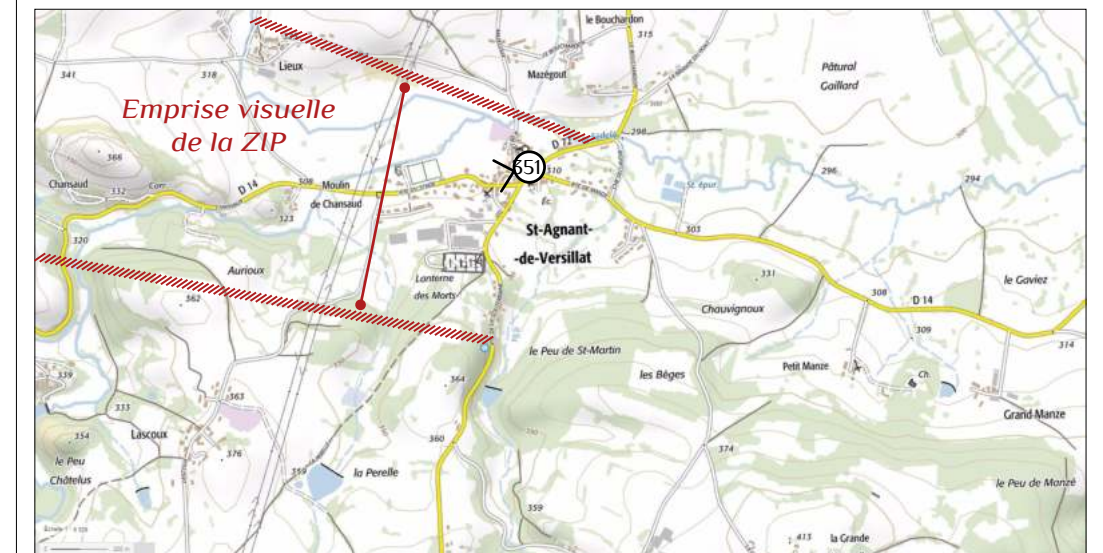
• Visibilité depuis le village de Dun-le-Palestel

Dun-le-Palestel est localisé en limite de l'aire d'étude éloignée soit à près de 20 km de la ZIP. L'extrait de la coupe EE' (voir ci-contre) permet d'expliquer que depuis les franges du village situées en contrebas, la ZIP n'est pas visible. En revanche, le coeur du village est localisé à une altitude légèrement supérieure qui permet de se dégager partiellement des effets de masque de la topographie. Ce sont alors les écrans visuels urbains (bâti et jardins) qui arrêtent les vues. Il subsiste un doute concernant une ouverture visuelle depuis une place-terrasse à l'Ouest de Dun-le-Palestel qu'il serait intéressant de lever en réalisant un photomontage. Au vu de ces éléments, l'influence du projet éolien envisagé sur la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles sur ce village est considérée comme très faible.

• Visibilité depuis le village de Saint-Agnant-de-Versillat

Aucune intervisibilité (ni visibilité, ni covisibilité) n'a été identifiée depuis et avec ce village localisé sur les rives de la Sédelle. L'influence du projet éolien envisagé sur la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles sur ce village est considérée comme nulle.

F62 : SECTEUR B : LES VUES DEPUIS SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT



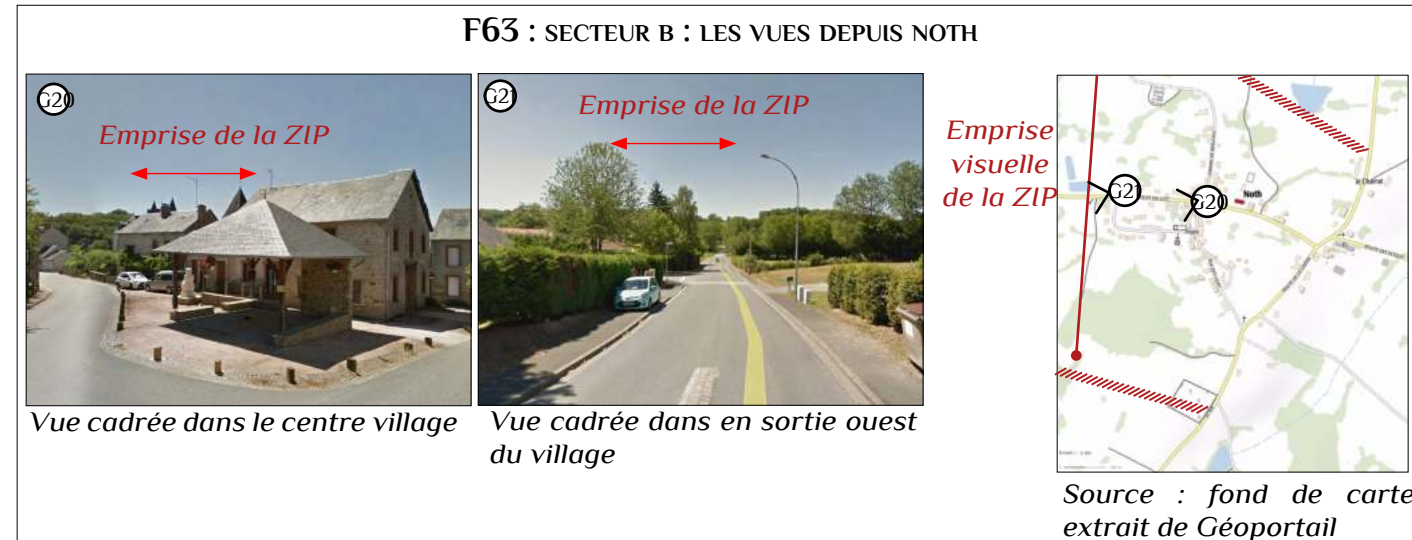
Source : fond de carte extrait de Géoportail



Vue cadrée par le bâti depuis le centre village

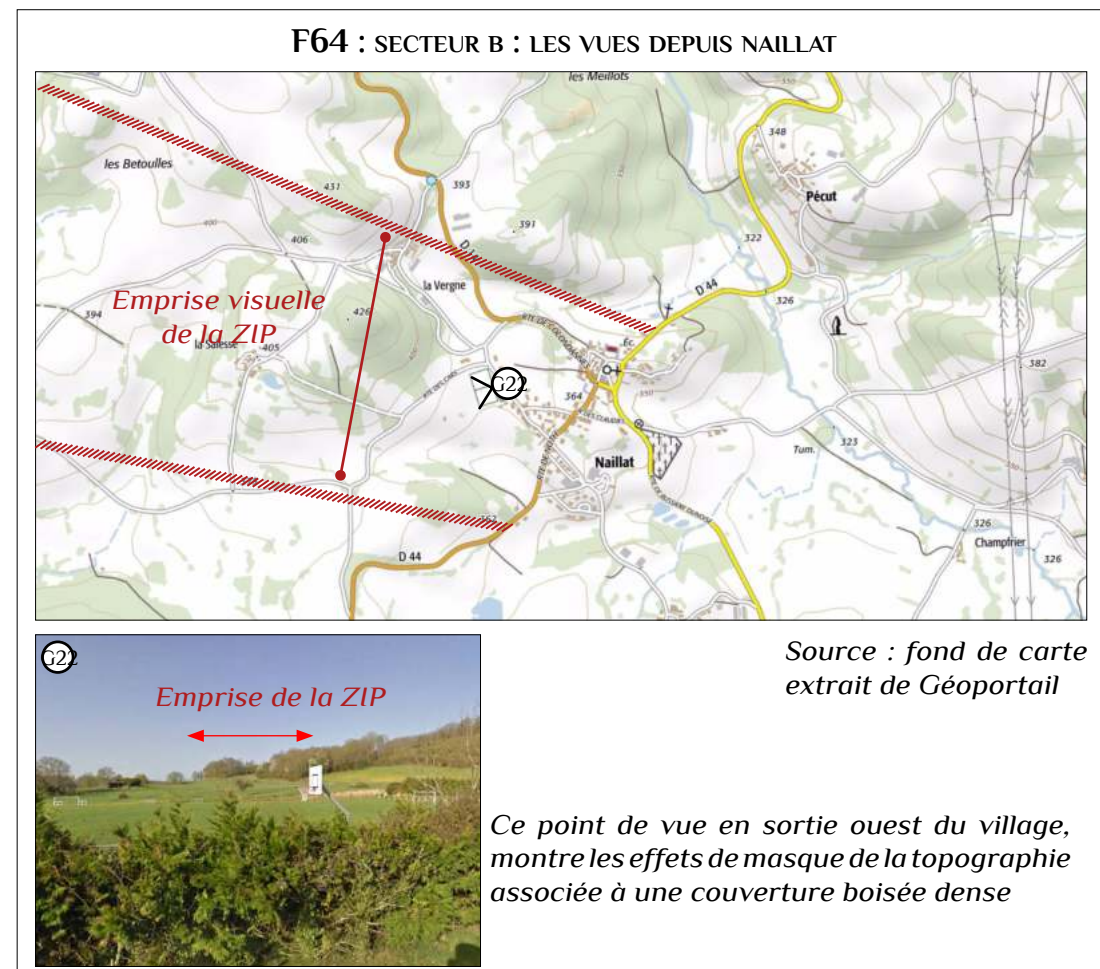
• **Visibilité depuis le village de Noth**

Aucune vue n'est possible en direction de la ZIP depuis le village de Noth (centre du bourg et franges) étant donné sa position à l'arrière d'un bombement du relief qui s'intercale entre les deux éléments. De la même manière aucune covisibilité n'a été identifiée. L'influence du projet éolien envisagé sur la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles sur ce village est considérée comme nulle. (Distance à la ZIP : environ 16 km)



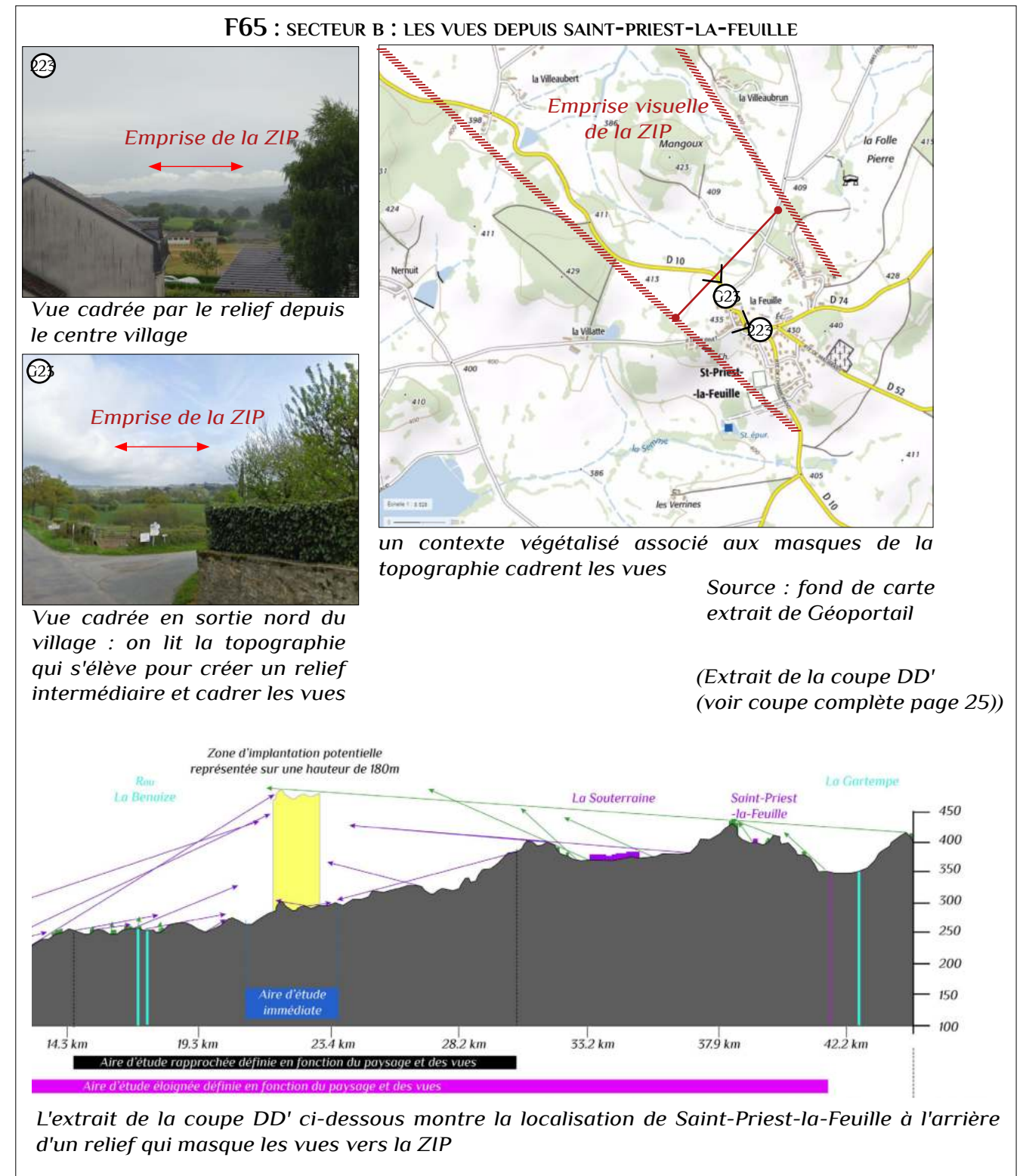
• **Visibilité depuis le village de Naillat**

Aucune intervisibilité (ni visibilité, ni covisibilité) n'a été identifiée depuis et avec ce village. Naillat est localisé à près de 360 m d'altitude mais à l'arrière de reliefs dépassant les 400 m qui s'intercalent à l'Ouest, entre lui et la ZIP. L'influence du projet éolien envisagé sur la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles sur ce village est considérée comme nulle. (Distance à la ZIP : environ 18 km)



• **Visibilité depuis le village de Saint-Priest-la-Feuille**

Aucune vue n'est possible en direction de la ZIP depuis le village de Saint-Priest-la-Feuille (centre bourg et franges) étant donné sa position à l'arrière d'un bombement du relief qui s'intercale entre les deux éléments. De la même manière aucune covisibilité n'a été identifiée. L'éloignement (environ 15 km) accentue encore les effets des écrans visuels qui s'intercalent entre le village et la ZIP. L'influence du projet éolien envisagé sur la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles sur ce village est considérée comme nulle.



• **Visibilité depuis le village de Saint-Maurice-la-Souterraine**

La visibilité depuis le village de Saint-Maurice-la-Souterraine est difficile à évaluer précisément. De rares fenêtres ponctuelles et partielles semblent s'ouvrir en direction de la ZIP (perpendiculairement à la D100 qui traverse le village, en sortie nord ...). En effet, la trame bâtie assez lâche par endroit laisse filer le regard. La densité végétale environnante est tout de même importante mais ne parvient peut-être pas à compenser la position légèrement dominante du village. La réalisation d'un photomontage pourrait s'avérer intéressante. Au vu de ces éléments, l'influence visuelle du projet éolien envisagé sur la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles sur ce village est considérée comme faible. (Distance à la ZIP : environ 8 km)

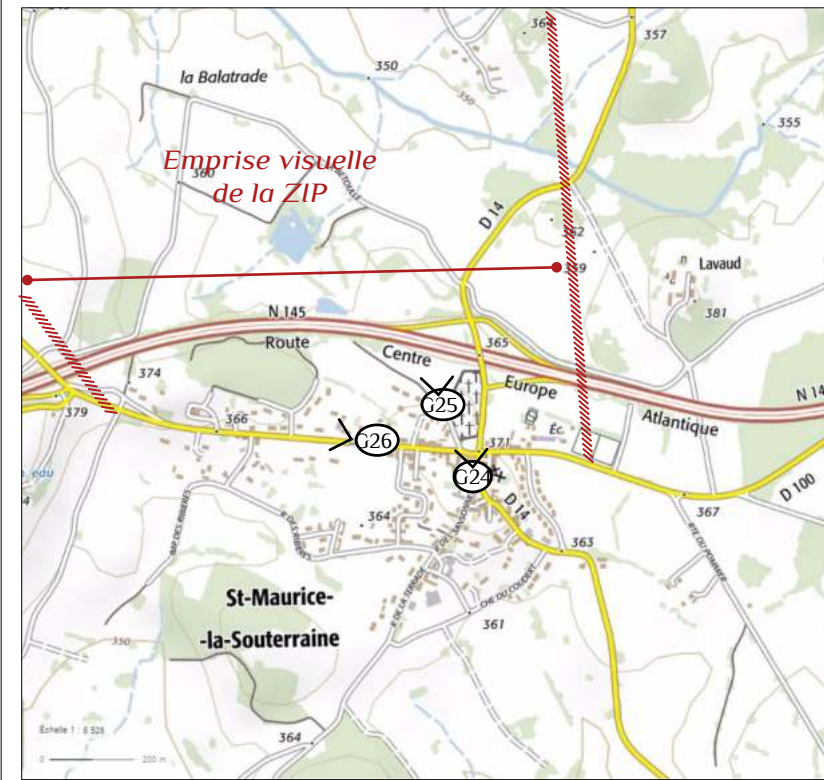
F66 : SECTEUR B : LES VUES DEPUIS SAINT-MAURICE-LA-SOUTERRAINE



Dans l'axe de la route, une étroite fenêtre visuelle s'ouvre en direction de la ZIP. Le reste du panorama est cadré par le bâti

En sortie nord du village (près du cimetière et en limite de l'urbanisation), une fenêtre plus large s'ouvre et semble pouvoir porter jusqu'à la ZIP

Le long de la D100, les vues sont cadrées et cet axe n'est pas orienté vers la ZIP



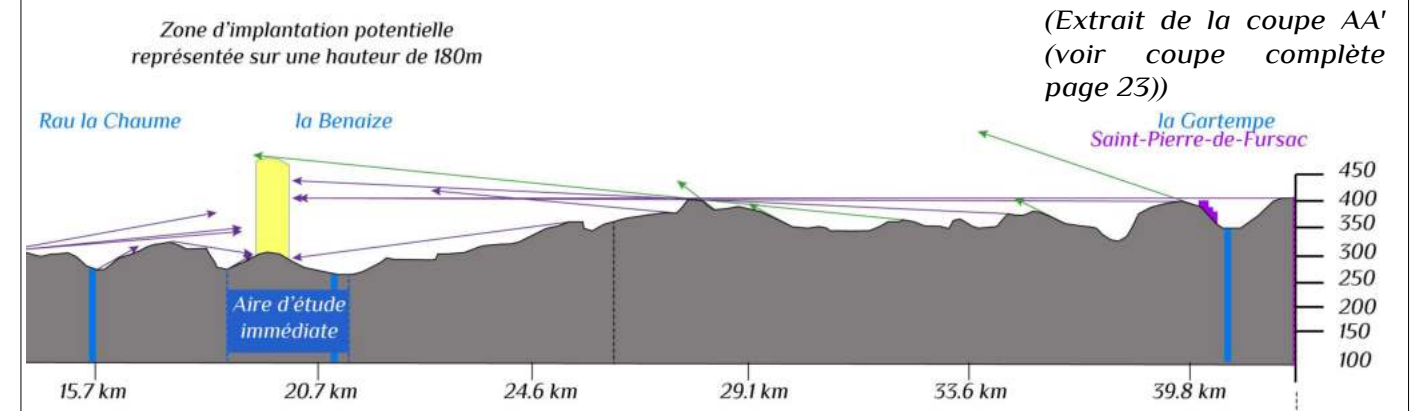
Source : fond de carte extrait de Géoportail

Contexte végétalisé mais situation légèrement dominante de ce village qui pourrait impliquer quelques fenêtres visuelles en direction de la ZIP

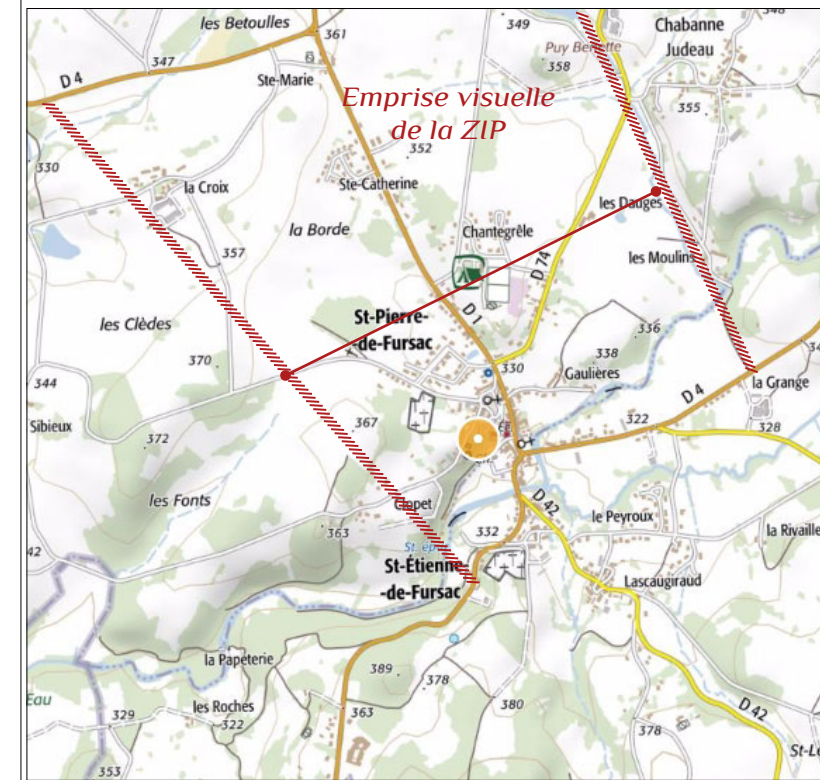
• **Visibilité depuis le village de Saint-Pierre-de-Fursac**

Les vues en direction de la ZIP sont impossibles depuis ce village qui est localisé sur les rives de la Gartempe. Les vues sont totalement cadrées par la topographie. L'influence du projet éolien envisagé sur la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles sur ce village est considérée comme nulle. (Distance à la ZIP : environ 19 km)

F67 : SECTEUR B : LES VUES DEPUIS SAINT-PIERRE-DE-FURSAC



Cet extrait de la coupe AA' montre les effets de la topographie sur la vision depuis Saint-Pierre-de-Fursac : le village n'offre pas de fenêtre visuelle vers la ZIP



Situation en contrebas et contexte végétalisé pour cadrer les vues depuis le village de Saint-Pierre-de-Fursac

Source : fond de carte extrait de Géoportail

• **Visibilité depuis le village de Saint-Sornin-Leulac**

Au coeur du village, le bâti et la végétation des jardins créent des écrans visuels efficaces. En revanche depuis les franges sud et nord du village notamment, la vision est plus lointaine. Il semblerait possible que des éoliennes puissent émerger au-dessus du relief intermédiaire qui sépare le bourg de la ZIP. Il serait intéressant de valider la vue par un photomontage. Au vu des éléments présentés, l'influence visuelle du projet éolien envisagé sur la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles sur ce village est considérée comme faible. (Distance à la ZIP : environ 10 km)

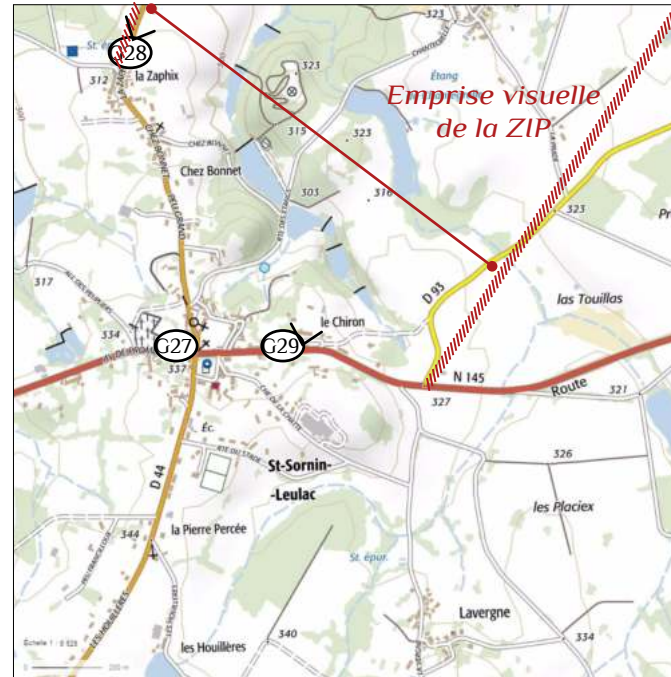
F68 : SECTEUR B : LES VUES DEPUIS SAINT-SORNIN-LEULAC



Depuis le centre village, les vues sont cadrées par le bâti



Depuis les franges nord du village, le panorama s'ouvre plus largement et comprend la ZIP (à droite de la route)



Source : fond de carte extrait de Géoportail

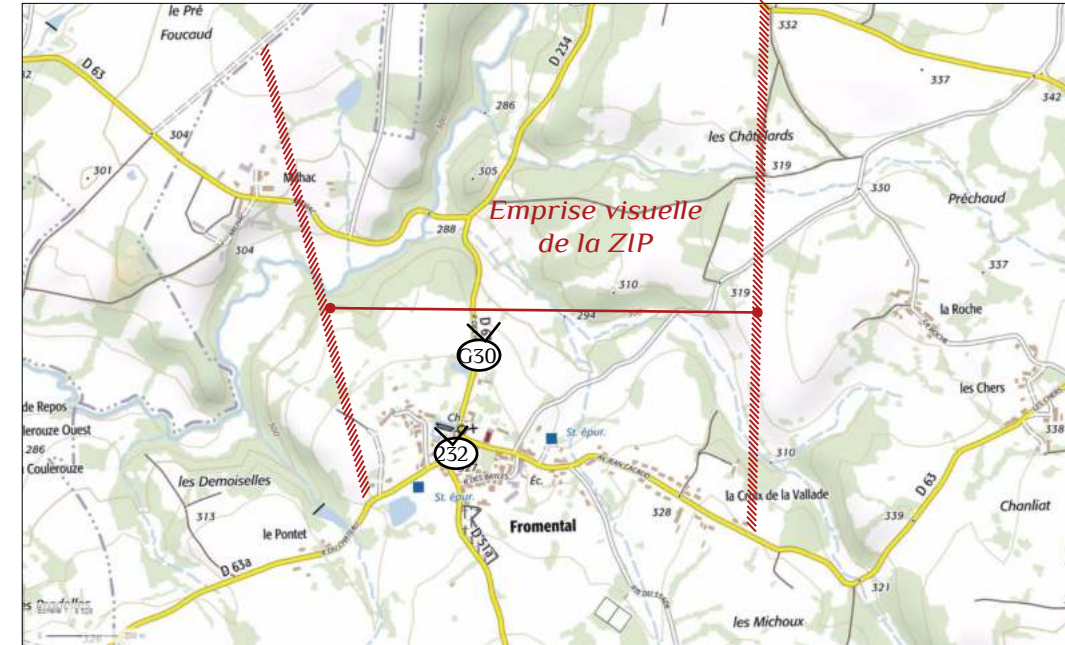


Depuis les franges est du village le regard porte plus loin. Le relief intermédiaire qui sépare le bourg de la ZIP semble ne pas pouvoir cadrer complètement les vues vers d'éventuelles éoliennes.

• **Visibilité depuis Fromental**

Le village est localisé sur un rebord de plateau dominant la vallée de la Semme et celle de l'un de ses affluents. Son altitude avoisine les 320 m. La vision depuis ce village en direction de la ZIP est possible mais depuis ses franges nord en limite de l'urbanisation (lorsque les écrans bâtis disparaissent). Au vu de ces éléments, l'influence du projet éolien envisagé sur la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles sur ce village est considérée comme très faible. (Distance à la ZIP : environ 15 km)

F69 : SECTEUR B : LES VUES DEPUIS FROMENTAL



Source : fond de carte extrait de Géoportail



En sortie nord du village, il est possible que les éoliennes émergent au-dessus de la végétation. Si c'est le cas, au vu de la distance et de la couverture végétale, leur prégnance sera très faible. Nous longeons la limite du parc du château, préservé des vues par une forte densité végétale



Depuis le coeur du village, le bâti, associé à la végétation, cadre les vues

• **Visibilité depuis la Souterraine**

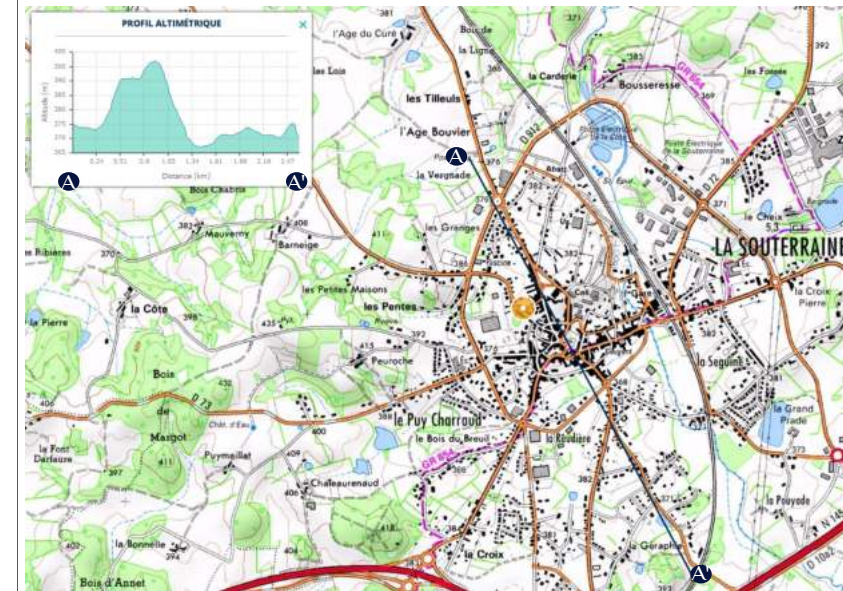
La Souterraine constitue un enjeu important en termes de concentration d'habitants mais également en termes de concentration patrimoniale. Elle renferme de nombreux monuments historiques qui seront étudiés dans un chapitre dédié au patrimoine protégé. Sa fréquentation est locale mais également touristique. Il s'agit de la ville la plus importante du secteur d'étude.

Lors des sorties sur le terrain, aucun panorama franc vers la ZIP n'a été identifié ni depuis le centre historique ni depuis les franges. La ville de la Souterraine ne semble pas être visuellement concernée par le projet envisagé sur la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles, ni sous l'angle des visibilitées ni sous celui des covisibilitées. En effet, aucun point de vue donnant à voir franchement la ville en avant-plan de la ZIP n'a été identifié.

Une série de coupes issues du site internet Géoportail permet de comprendre comment la vision vers la ZIP est bloquée par les effets conjugués du relief, du bâti et aussi de la végétation. Les vues depuis le versant rive droite de la Sédelle, orientées plus largement vers la ZIP, ne sont possibles que depuis la partie haute du versant, or, celle-ci est boisée (voir photo 204 et profil 4).

Seul le profil 2 laisse envisager l'existence d'une ouverture visuelle en direction de la ZIP depuis un lotissement, construit sur un replat dominant au Sud-Est, l'étang du Cheix et au Nord-Ouest, un vallon. C'est dans ce secteur que l'on trouve les équipements sportifs de la ville. Cette fenêtre visuelle est bloquée par la densité boisée (voir extrait photo aérienne). Au vu de ces éléments, l'influence du projet éolien envisagé sur la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles sur cette ville est considérée comme nulle.

F70 : SECTEUR B : LES VUES DEPUIS LA SOUTERRAINE



On voit clairement que les vues depuis l'essentiel de la ville et notamment depuis le centre historique sont cadrées par un relief intermédiaire qui s'intercale entre l'urbanisation et la ZIP (voir profil topographique AA')

Source : fonds de carte et profils extraits de Géoportail

Profil 1 : AA'



Profil 2 : BB'

Dans cette partie de la ville de la Souterraine implantée en position dominante, les panoramas qui s'ouvrent via la topographie (voir profil topographique BB'), sont largement cadrés par la végétation (voir extrait de la photo aérienne)



Source : Photo aérienne extraite de Géoportail

F71 : SECTEUR B : LES VUES DEPUIS LA SOUTERRAINE



Profil 3 : CC'



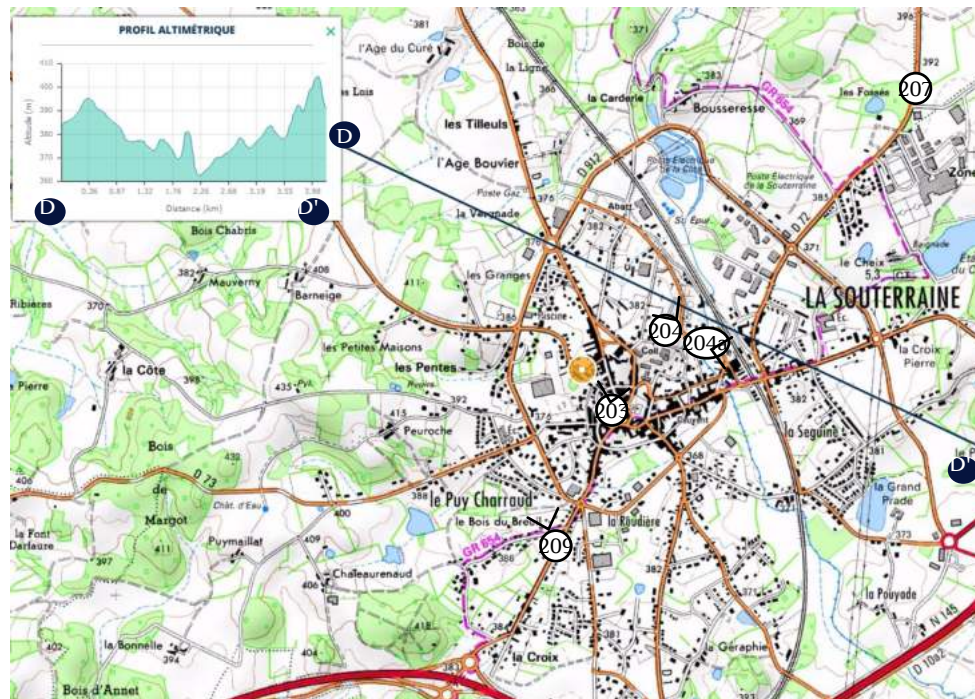
Panorama depuis le cimetière, un des secteurs en hauteur de la ville. Les vues sont bloquées par la végétation et le bâti



Ce panorama dégagé depuis les abords de l'église, est orienté vers l'Est soit à l'opposé de la ZIP



Panorama depuis les versants de la Sédelle orientés vers l'Est soit à l'opposé de la ZIP



Profil 4 : DD'

Source : fonds de carte et profils extraits de Géoportail



Depuis la frange est de la ville, au niveau du château Bridier, les vues sont cadrées par le relief



Au Sud-Ouest de la Souterraine, une fenêtre visuelle s'ouvre entre les maisons (tissu urbain récent plus lâche). Le projet éolien de la Souterraine, tout proche, apparaît partiellement. On peut imaginer que le projet de Saint-Sulpice-les-Feuilles, éloigné de plus de six kilomètres du projet de la Souterraine, ne sera pas visible

k) Synthèse des vues depuis les villages principaux

Ainsi, sur les 18 villages et la ville analysés (dont la population est égale ou supérieure à 500 habitants), 9 villages présentent une ouverture visuelle potentielle vers la ZIP. D'une façon générale, au vu de l'éloignement très important (Parnac, la Châtre-Langlin, Lussac-les-Eglises, Saint-Sébastien, Fromental, Dun-le-Palestel, et dans une moindre mesure Saint-Sornin-Leulac) et important (Saint-Léger-Magnazeix, Saint-Maurice-la-Souterraine), de la couverture végétale globalement dense et des effets de masque de la topographie, on peut affirmer que, si les vues existent, elles seront partielles à très partielles et que leur prégnance sera faible à négligeable. En outre, les vues identifiées correspondent à des fenêtres ponctuelles et non à une vision globalisée à l'ensemble du bâti. Les enjeux (faibles à modérés) de ces villages sont donc associés à une influence visuelle du projet faible à négligeable.

l) Synthèse des enjeux associés aux villages principaux (secteurs A1 et B1)

ÉVALUATION DES ENJEUX						
Villages principaux du secteur A1	Aire d'étude	Fréquentation du lieu	Qualité ou richesse du site	Rareté / Originalité	Degré d'appropriation et de reconnaissance sociale	ENJEU
Parnac	Aire d'étude éloignée (16 km de la ZIP)	Fréquentation faible (nombre d'habitants réduit)	Qualité paysagère, architecturale et patrimoniale très limitée	Éléments relativement répandu dans la région sans être particulièrement typique	Village d'intérêt local	FAIBLE
la Châtre-Langlin	Aire d'étude éloignée (12 km de la ZIP)	Fréquentation faible (nombre d'habitants réduit)	Qualité paysagère, architecturale et patrimoniale très limitée	Éléments relativement répandu dans la région sans être particulièrement typique	Village d'intérêt local	FAIBLE
Lussac-les-Eglises	Aire d'étude éloignée (14 km de la ZIP)	Fréquentation faible (nombre d'habitants réduit)	Qualité paysagère, architecturale et patrimoniale très limitée	Éléments relativement répandu dans la région sans être particulièrement typique	Village d'intérêt local	FAIBLE
Saint-Léger-de-Magnazeix	Aire d'étude éloignée (sous secteur intermédiaire : 8 km de la ZIP)	Fréquentation faible (nombre d'habitants réduit)	Qualité paysagère, architecturale et patrimoniale très limitée	Éléments relativement répandu dans la région sans être particulièrement typique	Village d'intérêt local	FAIBLE
Villages principaux du secteur B1	Aire d'étude	Fréquentation du lieu	Qualité ou richesse du site	Rareté / Originalité	Degré d'appropriation et de reconnaissance sociale	ENJEU
la Souterraine	Aire d'étude éloignée (sous secteur intermédiaire : 8 km de la ZIP)	Fréquentation habituelle, saisonnière et reconnue	Qualité forte	Éléments original ou typique de la région	Élément reconnu régionalement du point de vue social, identitaire et/ou touristique	MODÉRÉ
Saint-Sébastien	Aire d'étude éloignée (14 km de la ZIP)	Fréquentation faible (nombre d'habitants réduit)	Qualité paysagère, architecturale et patrimoniale très limitée	Éléments relativement répandu dans la région sans être particulièrement typique	Village d'intérêt local	FAIBLE
Dun-le-Palestel	Aire d'étude éloignée (19 km de la ZIP)	Fréquentation faible (nombre d'habitants réduit)	Qualité moyenne	Éléments relativement répandu dans la région sans être particulièrement typique	Village d'intérêt local	FAIBLE
Saint-Maurice-la-Souterraine	Aire d'étude éloignée (sous secteur intermédiaire : 8.5 km de la ZIP)	Fréquentation faible (nombre d'habitants réduit)	Qualité paysagère, architecturale et patrimoniale très limitée	Éléments relativement répandu dans la région sans être particulièrement typique	Village d'intérêt local	FAIBLE
Saint-Sornin-Leulac	Aire d'étude éloignée (10.5 km de la ZIP)	Fréquentation faible (nombre d'habitants réduit)	Qualité paysagère, architecturale et patrimoniale très limitée	Éléments relativement répandu dans la région sans être particulièrement typique	Village d'intérêt local	FAIBLE
Fromental	Aire d'étude éloignée (13.5 km de la ZIP)	Fréquentation faible (nombre d'habitants réduit)	Qualité moyenne	Éléments relativement répandu dans la région sans être particulièrement typique	Village d'intérêt local	FAIBLE

F72 : TABLEAUX DE SYNTHÈSE DES ENJEUX ASSOCIÉS AUX VILLAGES PRINCIPAUX

m) Synthèse de la sensibilité associée aux villages principaux (secteurs A1 et B1)

Sur les 18 villages (dont la population est égale ou supérieure à 500 habitants) analysés, neuf présentent une ouverture visuelle potentielle vers la ZIP. Parmi ces villages, cinq présentent une sensibilité considérée comme faible à savoir :

1. Lussac-les-Eglises
2. Dun-le-Palestel
3. Saint-Maurice-la-Souterraine
4. Saint-Sornin-Leulac

Quatre autres villages présentent une sensibilité considérée comme négligeable :

1. Parnac
2. la Châtre-Langlin
3. Saint-Léger-Magnazeix
4. Saint-Sébastien
5. Fromental

La sensibilité associée à la ville de la Souterraine est nulle. Au vu de son nombre d'habitants, une illustration sera proposée depuis la Souterraine pour valider les conclusions. Il est également proposé une illustration systématique des vues depuis les villages présentant une sensibilité considérée comme faible.

ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ				
Villages principaux du secteur A1	Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur (165 m) depuis le village	Covisibilité d'un ouvrage de grande hauteur (165 m) avec le village	Aire d'étude	SENSIBILITÉ
Parnac	Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés	Covisibilité possible mais anecdotique car limitée à des points de vue peu accessibles et confidentiels	Aire d'étude éloignée (16 km de la ZIP)	NÉGLIGEABLE
la Châtre-Langlin	Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés	Pas de covisibilité	Aire d'étude éloignée (12 km de la ZIP)	NÉGLIGEABLE
Lussac-les-Eglises	Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés	Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés	Aire d'étude éloignée (14 km de la ZIP)	FAIBLE
Saint-Léger-Magnazeix	Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés	Pas de covisibilité	Aire d'étude éloignée (sous secteur intermédiaire : 7 km de la ZIP)	NÉGLIGEABLE

F73 : TABLEAUX DE SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX VILLAGES PRINCIPAUX

ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ				
Villages principaux du secteur B1	Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur (165 m) depuis le village	Covisibilité d'un ouvrage de grande hauteur (165 m) avec le village	Aire d'étude	SENSIBILITÉ
Saint-Sébastien	Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés	Pas de covisibilité avec le centre ancien	Aire d'étude éloignée (14 km de la ZIP)	NÉGLIGEABLE
Dun-le-Palestel	Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés	Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés	Aire d'étude éloignée (19 km de la ZIP)	FAIBLE
Saint-Maurice-la-Souterraine	Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés	Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés	Aire d'étude éloignée (sous secteur intermédiaire : 8.5 km de la ZIP)	FAIBLE
Saint-Sornin-Leulac	Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés	Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés	Aire d'étude éloignée (10.5 km de la ZIP)	FAIBLE
Fromental	Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés	Pas de covisibilité	Aire d'étude éloignée (13.5 km de la ZIP)	NÉGLIGEABLE
F73 : TABLEAUX DE SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX VILLAGES PRINCIPAUX POTENTIELLEMENT CONCERNÉS PAR UNE INTERVISIBILITÉ AVEC LA ZIP				

ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ				
La souterraine ville du secteur B1	Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur (165 m) depuis le village	Covisibilité d'un ouvrage de grande hauteur (165 m) avec le village	Aire d'étude	SENSIBILITÉ
la Souterraine	Aucune visibilité identifiée	Aucune covisibilité	Aire d'étude éloignée (sous secteur intermédiaire : 8 km de la ZIP)	NULLE

F73BIS : TABLEAU DE SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE À LA VILLE DE LA SOUTERRAINE

C.2.4 . Les composantes anthropiques du paysage et les visions associées : Le réseau de transport, lieu majeur de la vision dynamique

Routiers, ferroviaires ou encore pédestres, supports de parcours quotidiens ou exceptionnels (touristiques), les axes de déplacement sont un des vecteurs de l'image que renvoie le territoire. En fonction de leur implantation au cœur de la topographie et de l'occupation du sol, la vision varie considérablement. Les fenêtres offertes peuvent être plus ou moins vues (en termes de fréquentation) mais également plus ou moins longues et ouvrir vers des horizons plus ou moins vastes, profonds et dégagés. La végétation, les regroupements bâtis, le relief ou encore l'encaissement de la voie sont autant d'obstacles qui modifient la vision.

Ce chapitre ne traite que de la vision depuis les voies à l'échelle de l'aire d'étude éloignée. Les segments du réseau de transport traversant l'aire d'étude rapprochée sont analysés dans le chapitre consacré à cette aire précise (**chapitre : C.3. Analyse à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, page 130**).

Il est impossible de se montrer exhaustif dans l'analyse des vues depuis le réseau routier. Nous avons cependant recherché, pour chaque axe et en priorité, un maximum de fenêtres visuelles potentielles ouvrant vers la ZIP. Celles-ci se concentrent en position dominante sur les bombements du relief mais peuvent alors être atténuées ou supprimées par un écran végétal ou bâti. Nous avons fait le choix d'analyser la vision depuis les axes principaux desservant le territoire étudié. Les résultats de cette analyse sont présentés pages suivantes. Pour chaque axe, nous localisons, présentons et illustrons des situations de visibilité (représentés en rouge) et d'absence de visibilité (représentés en vert) afin de mieux rendre compte de la réalité. Un commentaire nuance cette légende.

Les prises de vues depuis l'autoroute A20 et la voie rapide (N145) étant extrêmement dangereuses à réaliser, nous utiliserons des photos issues de Google Earth/Street View, ces points ayant, bien sûr, été préalablement repérés sur le terrain. Concernant l'autoroute A20, nous avons privilégié la vision du projet depuis l'aire de service de Bois Mandé qui permet des prises photographiques réalisées en toute sécurité. La vision depuis l'aire de service de Bois Mandé constitue un enjeu en termes de fréquentation, de durée, de proximité, et d'ouverture visuelle. Ce lieu nous apparaît idéal pour illustrer un des aspects du projet éolien le long de ce parcours. Il est présenté dans le chapitre consacré à l'aire d'étude rapprochée (**chapitre : C.3. Analyse à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, page 130**).

Le territoire d'étude est desservi par quelques axes importants mais le réseau routier est lâche. Alors que l'ensemble des routes est connecté aux villages, le tracé de l'autoroute A20 (qui est l'axe le plus important en termes de fréquentation) est décalé au maximum des habitations. L'autre axe majeur est la nationale N145 qui dessert la Souterraine par le Sud et croise l'A20 au Sud de l'aire d'étude éloignée.

On peut également distinguer trois départementales au gabarit plus important. Il s'agit de la D675 et de la D942 à l'Ouest et de la D951 à l'Est.

Les autres départementales (D220, D15, D14, D36, D23/D44/D121, D912, D7/D123, D2/D1, D44, D1/D5, D15/D10, D14, D1/D5, D10, D1/D2, D913, D4/D1/D711/D1, D45, D46) découpent le territoire en vastes secteurs et relient les villages principaux. On peut noter le tracé de la D220, au centre, qui longe celui de l'autoroute A20. D'un département à l'autre le nom des axes change ce qui explique le nom composé de certains d'entre eux. Ces départementales assurent des déplacements inter-départements et quotidiens.

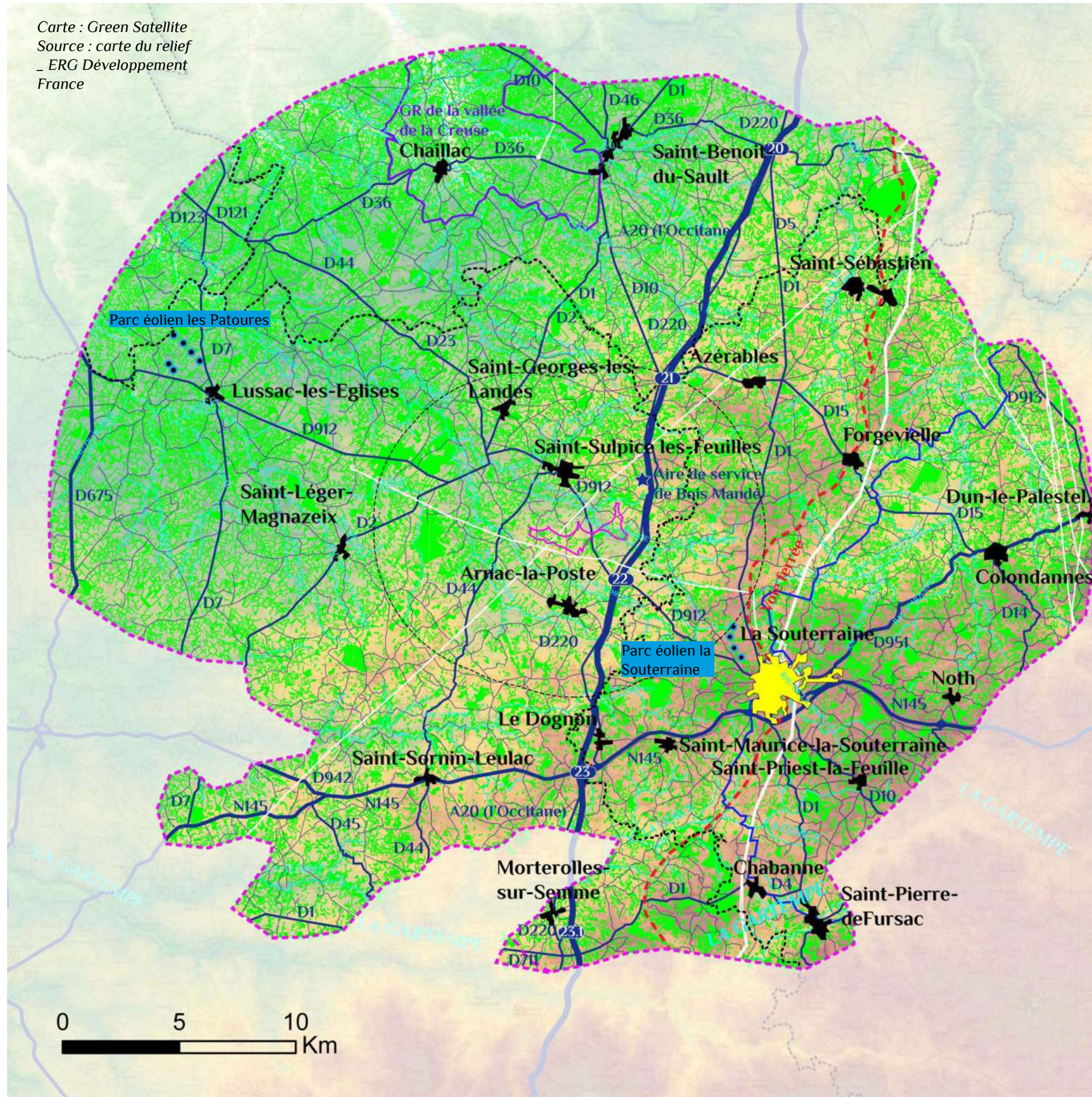
Au sein des grandes zones découpées, un réseau de départementales secondaires dessert l'habitat isolé et les hameaux. Elles sont représentées sur la carte mais ne sont pas nommées et ne seront pas analysées à l'échelle de l'aire d'étude éloignée. En effet, seules les vues depuis les axes principaux nommés sur la carte ci-après sont évoquées précisément.

La ville de la Souterraine est localisée non loin de l'autoroute A20 et est également desservie par la nationale N145 ainsi que par plusieurs départementales réparties en étoile (D912, D1/D5, D951, D10).

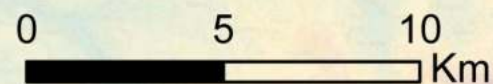


C15 : LES COMPOSANTES ANTHROPIQUES DU PAYSAGE : LES RÉSEAUX

Carte : Green Satellite
Source : carte du relief
_ ERG Développement
France



- Aire d'étude éloignée définie en fonction du paysage et des vues
- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée (6 km de rayon)
- Réseau hydrographique
- Ville principale
- Villages principaux
- Autoroute A20 (l'Occitane)
- Routes principales
- Routes secondaires
- Petites routes du quotidien
- GR de la vallée de la Creuse
- Voie ferrée
- Relief le plus élevé
- Relief le moins élevé
- Limites départementales
- Lignes HT
- Boisements
- Haies
- Illustrations
- Eoliennes des parcs construits





a) Présentation de l'Autoroute A20 et des intervisibilités potentielles avec la ZIP et d'éventuelles éoliennes associées

L'autoroute A20 est appelée « L'Occitane ». Elle relie Vierzon dans le département du Cher, à Montauban dans le département du Tarn-et-Garonne, via Limoges en Haute-Vienne. Les enjeux associés à cet axe sont importants au regard de sa fréquentation forte et de la vitrine qu'il constitue vers le territoire traversé. Cependant, en le parcourant, on s'aperçoit qu'il est largement encaissé et bordé d'un cordon végétal dense, éléments qui l'isolent visuellement de son environnement. Ce dernier est visible ponctuellement depuis les franchissements/traversées qui l'enjambent. On compte une seule aire de service dans le linéaire concerné par l'aire d'étude éloignée. Il s'agit de l'aire de Bois Mandé localisée au cœur de l'aire d'étude rapprochée. L'A20 permet un accès rapide au territoire étudié grâce à cinq sorties (de la sortie 20 au Nord à la sortie 23.1 au Sud). Etant donnée la vitesse des véhicules, la vision depuis une autoroute est particulière. Les fenêtres visuelles sont d'autant plus prégnantes qu'elles sont longues et axées sur la ZIP pour contrecarrer la fugacité liée à la vitesse. Afin de montrer la vision face à la ZIP, l'analyse s'organise en deux segments : un tronçon nord parcouru dans le sens Nord/Sud et un tronçon sud parcouru dans le sens Sud/Nord. Diverses prises de vue les illustrant sont montrées page suivante.

Le tracé de l'A20 traverse l'aire d'étude éloignée selon un axe global Nord/Sud à l'Est de la ZIP, qu'elle vient longer à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée. A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, l'observateur s'éloigne de la ZIP mais on compte quelques tronçons orientés plus franchement vers cette dernière.

D'une façon générale, les fenêtres visuelles potentielles se concentrent au niveau des bombements successifs du relief. Elles sont finalement très rares et lorsqu'elles existent, sont majoritairement :

- partielles au vu de l'encaissement de la voie entre des talus et/ou entre des cordons de végétation (qui réduisent considérablement le cône de vision)
- fugaces au vu de la vitesse

Au vu du linéaire de voie étudié, de la vitesse des véhicules, de la distance et du faible nombre de fenêtres identifiées donnant potentiellement à voir la ZIP et d'éventuelles éoliennes associées, l'influence visuelle d'un éventuel projet éolien est considérée comme faible à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.

NB : sur les planches analytiques à suivre, les photos depuis les axes sont numérotées en fonction de leur position par rapport à la ZIP soit :

- **S (n+1) pour les photos au Sud de la ZIP,**
- **N (n+1) pour les photos au Nord de la ZIP**
- **E (n+1) pour les photos à l'Est de la ZIP**
- **O (n+1) pour les photos prises à l'Ouest de la ZIP**

F 74 : ILLUSTRATIONS DU RÉSEAU ROUTIER : L'AUTOROUTE A20

VUES DEPUIS LE NORD

VUES DEPUIS LE SUD



Lorsque l'A20 entre dans l'aire d'étude éloignée la vision est cadrée par les effets de masque du relief et de la végétation associés à l'éloignement



La vision depuis l'autoroute est largement cadrée par la végétation et les talus. Des éoliennes implantées sur la ZIP ne sont pas visibles ou le sont de façon anecdotique



La vision est cadrée par les effets du relief et de la végétation associés à ceux de l'éloignement



La ligne d'horizon est visible sous le pont. Il est possible que des éoliennes émergent très partiellement au-dessus des boisements. Leur prégnance serait alors très faible et fugace



Les boisements le long de l'autoroute, associés aux effets de masque du relief, cadrent les vues en direction de la ZIP et d'éventuelles éoliennes



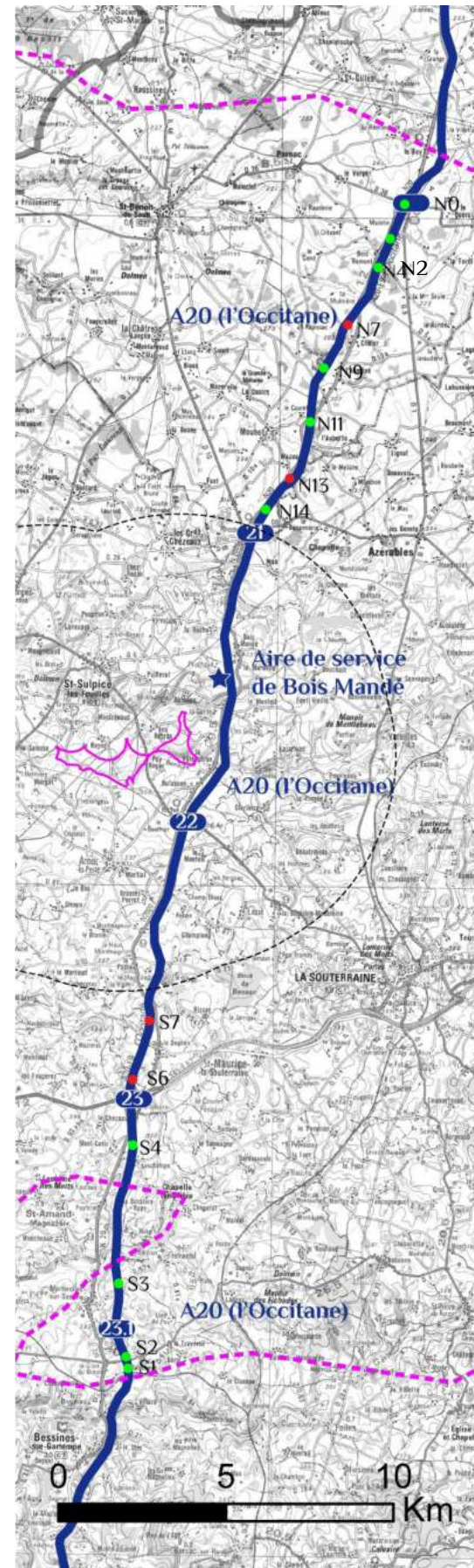
La ligne d'horizon apparaît dans l'axe de la voie qui n'est pas orientée vers la ZIP. De part et d'autre de la route boisements et talus cadrent la vision.



La ligne d'horizon apparaît de façon plus dégagée. La ZIP est localisée à gauche de la voie. Il est possible que les éoliennes envisagées soient visibles étant donné le rapprochement



Les effets de masque du relief associés à ceux de la végétation empêchent toute visibilité de la ZIP et d'éventuelles éoliennes associées



La vision d'éventuelles éoliennes est rendue impossible par les effets de masque des talus végétalisés associés à l'éloignement



La ligne d'horizon est visible dans une fenêtre étroite ménagée par le couloir de la voie. Cependant, la ZIP est décalée de cette fenêtre vers la droite et masquée par la végétation



La ZIP est localisée à droite de la photo, en dehors de l'étroite fenêtre ménagée dans l'axe de la voie. Il n'y a donc pas de vue possible



Les effets de masque du relief et de la végétation cadrent les vues vers la ZIP et d'éventuelles éoliennes



La ligne d'horizon est plus largement perceptible. Elle émerge très légèrement au-dessus du talus à gauche de la photo et contient la ZIP. Il est fort probable que des éoliennes soient partiellement visibles mais lointaines et faiblement prégnantes



A ce niveau la ZIP est localisée dans l'axe de la voie. Les talus végétalisés, associés au relief général, semblent masquer largement les vues vers d'éventuelles éoliennes mais une très faible émergence de ces dernières est envisageable

- Aire d'étude éloignée définie en fonction du paysage et des vues
- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée
- Routes principales
- Vues possibles, sans être formellement validées, vers la ZIP et des éoliennes associées

- Absence de vue vers la ZIP et des éoliennes associées

Carte : Green Satellite
Source : carte IGN 100000


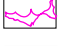




b) Présentation et analyse des vues depuis la nationale N145

Cet axe assure des déplacements départementaux, locaux et touristiques. Il est largement fréquenté puisqu'il relie les autoroutes A20 à l'Ouest et A71 à l'Est via les villes de la Souterraine, Guéret et Montluçon. Il est alors organisé en deux fois deux voies. Au-delà de l'Occitane vers l'Ouest, il relie enfin la ville de Bellac où son tracé change de nom et ne compte plus que deux voies. Il traverse l'aire d'étude éloignée dans sa moitié sud et son tracé est implanté majoritairement sur le relief qui accueille Noth, la Souterraine puis Saint-Sornin-Leulac. Malgré sa position en hauteur, les vues depuis cet axe restent rares et ponctuelles (fenêtres courtes) : les effets de la végétation, du relief et du bâti créent globalement des écrans visuels efficaces. Depuis la nationale N145, l'éloignement vis-à-vis de la ZIP est toujours supérieur à 8km. A l'Est, les éoliennes du projet construit sur les communes de la Souterraine et de Saint-Agnant-de-Versillat, pourtant très proches, sont visibles très partiellement et ne concernent qu'une séquence visuelle courte. En outre, les portions de tracé qui font face à la ZIP sont rares et lointaines.

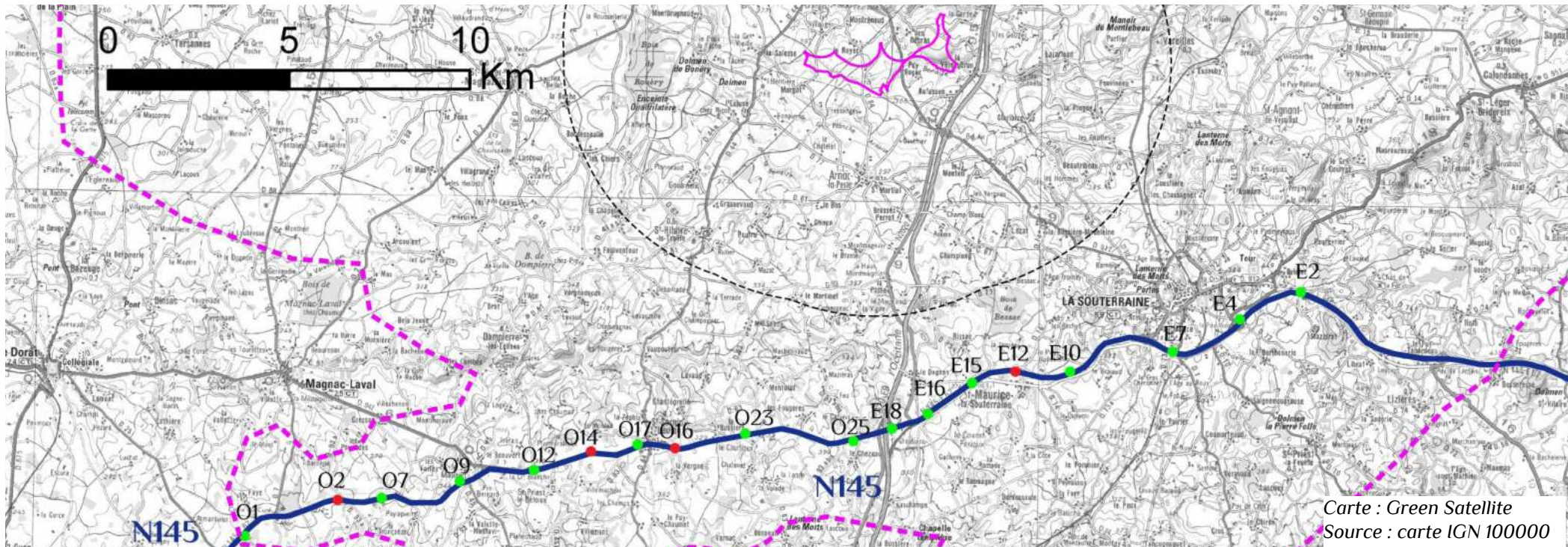
Ainsi, il est possible d'affirmer que, depuis la partie la plus orientale de la nationale N145, la ZIP n'est pas visible. Une seule fenêtre visuelle potentielle a été identifiée (E12). La vision sera très partielle. Sur le tracé ouest, les vues sont, de la même manière, majoritairement cadrées par la végétation, le bâti ou le relief. Quelques fenêtres ponctuelles semblent s'ouvrir partiellement vers la ZIP (O2, O14, O16) mais elles restent distantes et partielles.

Au vu de la distance, du linéaire étudié et du faible nombre de fenêtres visuelles donnant potentiellement à voir la ZIP et d'éventuelles éoliennes associées, l'influence visuelle du projet sur cet axe est considérée comme faible.


LÉGENDE DE LA CARTE CI-DESSOUS

-  Aire d'étude éloignée définie en fonction du paysage et des vues
-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude rapprochée
-  Routes principales
-  Vues possibles, sans être formellement validées, vers la ZIP et des éoliennes associées
-  Absence de vue vers la ZIP et des éoliennes associées

F75 : ILLUSTRATIONS DU RÉSEAU ROUTIER : LA NATIONALE N145 _ VUES DEPUIS L'EST




Carte : Green Satellite
Source : carte IGN 100000




E2
Emprise de la ZIP
(ZIP à 11 km)

La vision vers la ZIP est cadrée par la végétation en avant-plan. Les éoliennes de la Souterraine, pourtant proches, ne sont pas visibles




E4
(ZIP à 10 km)

L'horizon est dégagé dans l'axe de la voie qui n'est pas orienté vers la ZIP (masquée par le cordon végétal dense à droite de la photo et ZIP à 10.2 km)




E18
(ZIP à 9.0 km)

Les abords de la voie sont largement végétalisés cadrant les vues en direction de la ZIP (à 9 km)




E16
(ZIP à 8.8 km)

Cadrée entre deux talus plantés, l'autoroute n'ouvre aucune fenêtre vers l'extérieur et en particulier vers la ZIP (à 8.8 km)




E15
(ZIP à 8.2 km)

La végétation haute sur les bas-côtés cadre les vues. Ici la ZIP est localisée sur la droite de la photo et elle n'est pas visible (à 8.2 km)




E12
Emprise de la ZIP
(ZIP à 8.4 km)

L'horizon s'ouvre plus largement et les éoliennes pourraient émerger très partiellement au-dessus des boisements (à 8.4 km)



E10
Emprise de la ZIP
(ZIP à 8.8 km)

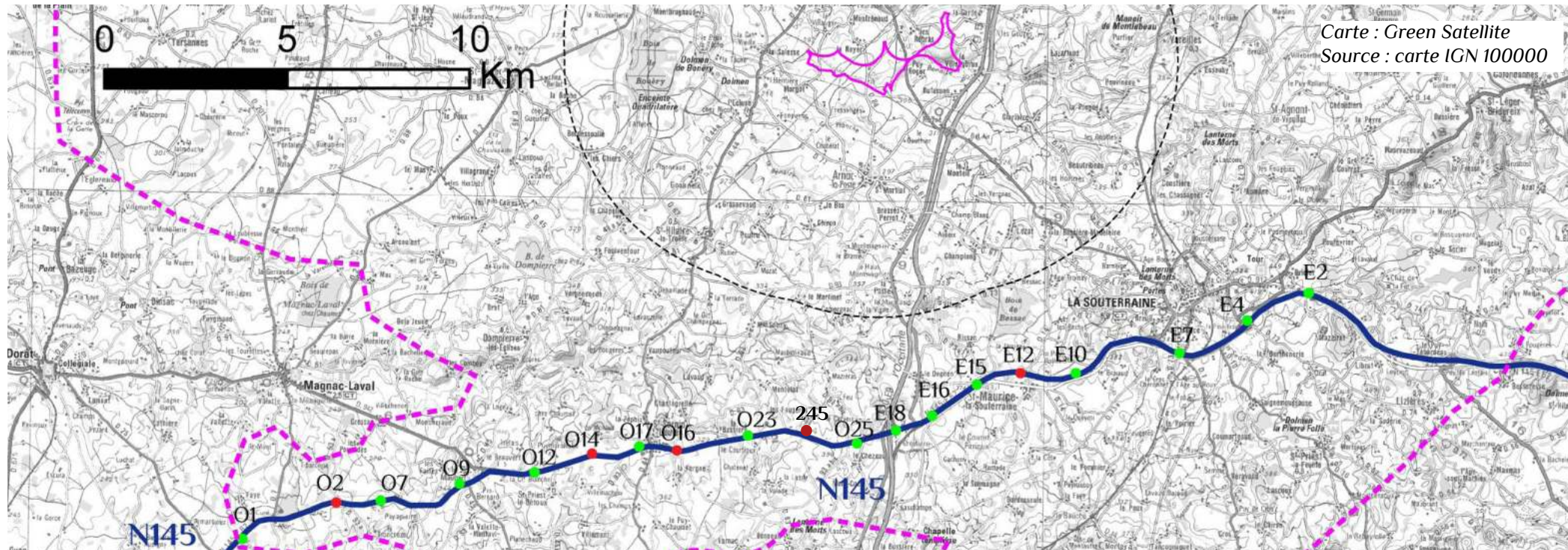
La ZIP et toutes éoliennes associées ne peuvent être vues depuis ce secteur : elles sont masquées par le talus densément planté (à 8.8 km)



E7
Emprise de la ZIP
(ZIP à 9.7 km)

Les effets de masque du relief associés à ceux de la végétation et à la distance masquent la ZIP et d'éventuelles éoliennes associées (à 9.7 km)

F76 : ILLUSTRATIONS DU RÉSEAU ROUTIER : LA NATIONALE N145 _ VUES DEPUIS L'OUEST



- Aire d'étude éloignée définie en fonction du paysage et des vues
- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée
- Routes principales
- Vues possibles, sans être formellement validées, vers la ZIP et des éoliennes associées
- Absence de vue vers la ZIP et des éoliennes associées



Les abords de la voie sont largement végétalisés cadrant les vues dans l'axe de la route



L'ouverture visuelle est plus marquée (disparition de la végétation sur les bas-côtés). Il est possible que les éoliennes émergent très faiblement mais leur prégnance sera très faible



L'horizon se referme autour de la route fermant les vues vers la ZIP



La ZIP et les éoliennes associées ne peuvent être vues depuis ce secteur : elles sont masquées par le talus densément planté



Les effets de masque de la végétation et du bâti associés à la distance masquent la ZIP et d'éventuelles éoliennes associées



Une ouverture visuelle vers la ZIP qui sera certainement occultée par la végétation en avant-plan



L'horizon s'ouvre plus largement vers la ZIP qui est localisée sur le côté de la nationale. La ZIP est éloignée et il reste des écrans visuels (arbres) en avant-plan. Si les éoliennes sont visibles elles émergeront très faiblement au-dessus des éléments à l'horizon



La vision vers la ZIP est cadrée par la végétation en avant-plan au niveau de Saint-Sornin-Leulac



La vision vers la ZIP est plus ouverte. Il est possible que les éoliennes émergent partiellement sur la ligne d'horizon à gauche de la route



La vision vers la ZIP est à nouveau cadrée par la végétation en avant-plan. Les éoliennes sont masquées

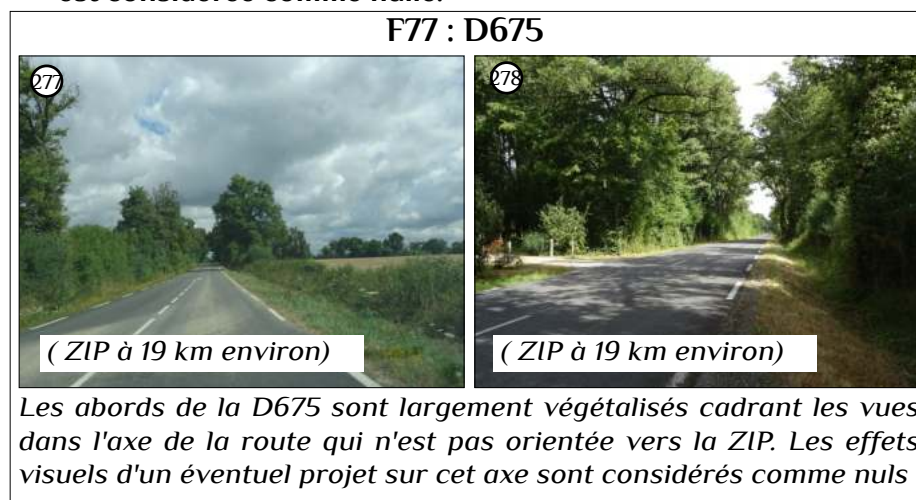


Entre la nationale et la ZIP, s'intercale un talus qui bloque les vues

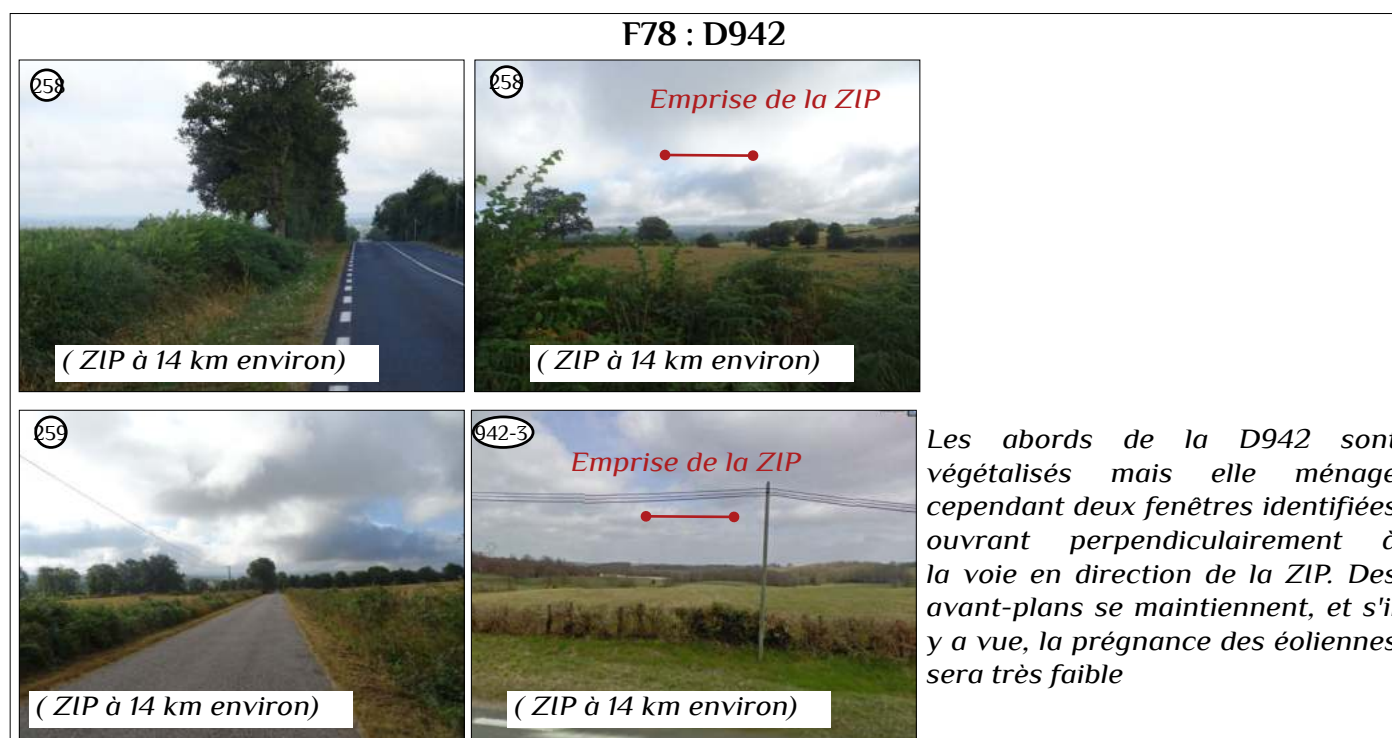
c) Présentation et analyse des vues depuis les routes départementales principales

L'aire d'étude éloignée compte également trois routes départementales principales. Il est important de noter qu'elles sont éloignées de la ZIP. Il s'agit de :

- la D675 à l'Ouest qui relie Bellac à Châtillon-sur-Indre. Cet axe circule en limite de l'aire d'étude éloignée. Son tracé n'est jamais orienté vers la ZIP dont il est distant de près de 20 km. En outre, la présence végétale le long de la route est forte, réduisant considérablement les fenêtres visuelles qui sont rapidement cadrées. **Au regard des visites sur le terrain, l'influence visuelle du projet éolien envisagé sur cet axe est considérée comme nulle.**

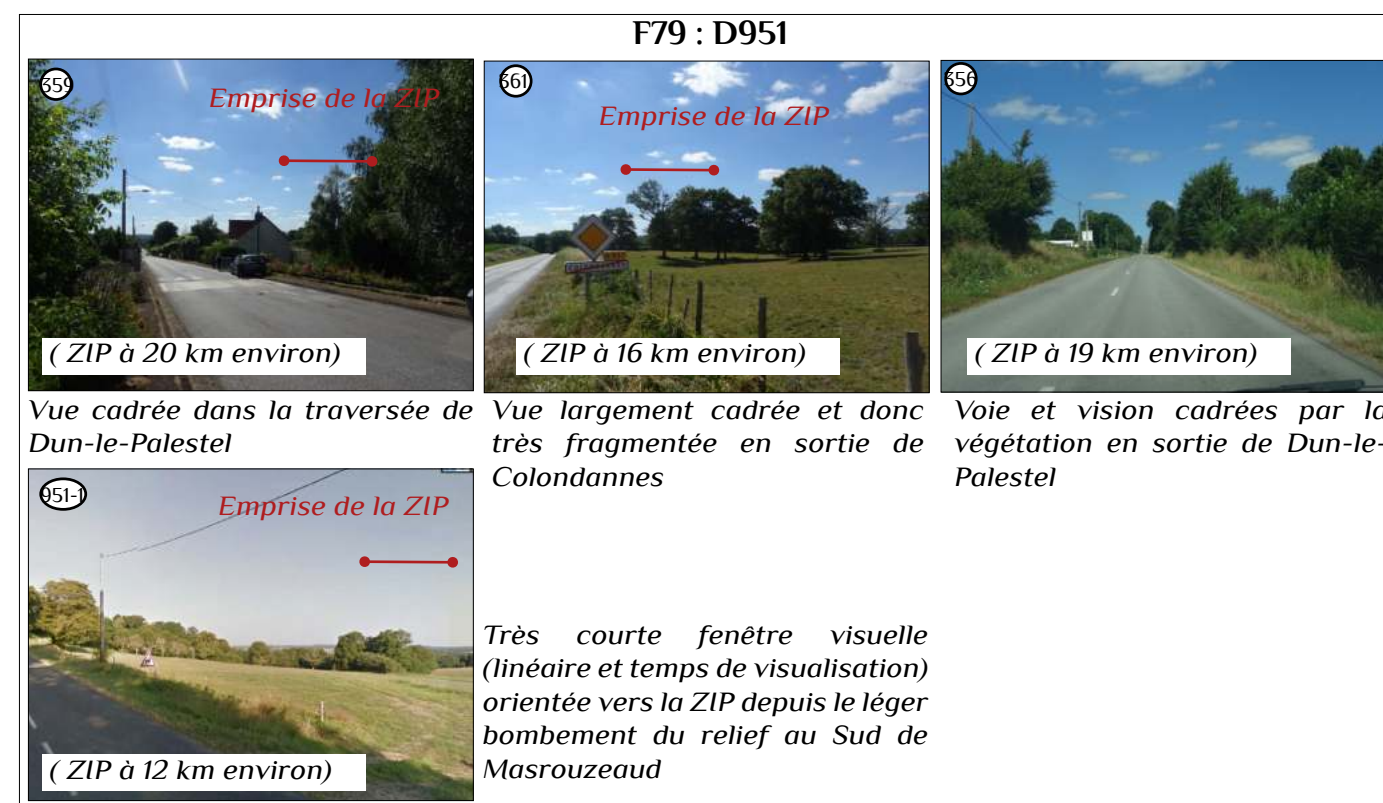


- la D942, qui traverse l'aire d'étude éloignée sur un linéaire très court et dont l'axe n'est pas du tout orienté vers la ZIP. Cet axe relie la N145 à la N147 via Magnac-Laval et le Dorat. Le contexte boisé (258 et 259) et bâti tout le long de la route cadre largement les fenêtres visuelles. Deux ouvertures plus larges ont été identifiées et pourraient laisser entrevoir le projet de Saint-Sulpice-les-Feuilles de façon partielle et lointaine, si l'observateur passager tourne la tête à 90 degrés par rapport à l'axe de la route (258 et 942_3). Dans la traversée de Maubert les vues sont cadrées latéralement par le bâti. La fenêtre 942_3 se

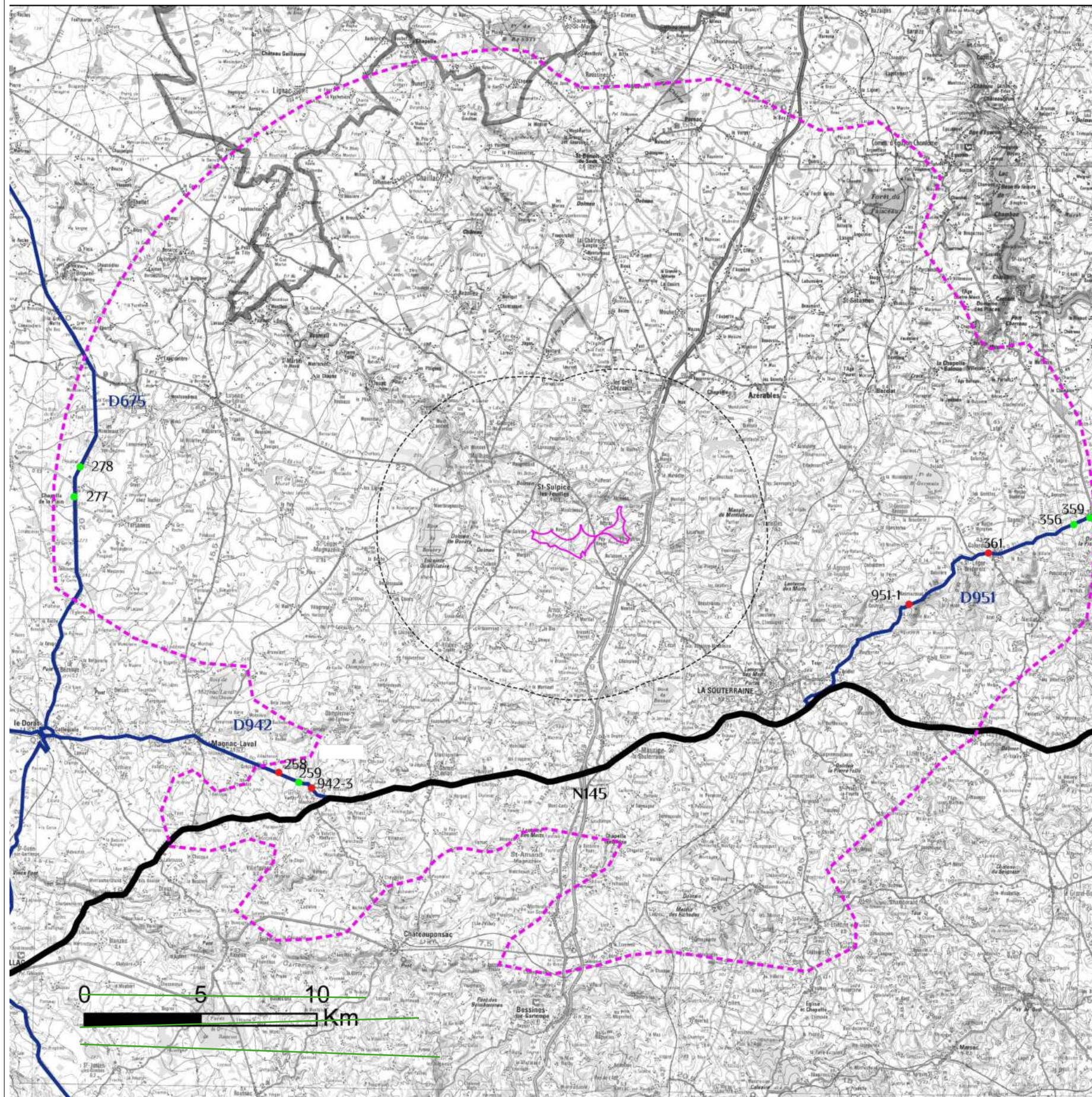



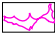




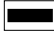
situé au niveau du bombement du relief que traverse la ligne HT. **Au vu de la distance, du faible linéaire de la voie concerné, de la rareté des fenêtres visuelles vers la ZIP et de leur caractère très partiel, l'influence du projet éolien envisagé sur cet axe est considérée comme négligeable.**

- la D951 qui circule à l'Est de l'aire d'étude éloignée. Elle dessert Dun-le-Palestel, Colondannes puis vient se connecter à la N145 au niveau de Bridier. Pour cette départementale, le linéaire concerné est plus important que pour les deux départementales précédemment évoquées. Trois secteurs de visibilité sont ménagés par le relief plus élevé au niveau de Dun-le-Palestel, de Colondannes et au niveau du hameau de Masrouzeaud. Cependant, les ouvertures visuelles sont majoritairement cadrées par la végétation ou le bâti et la vue 359 ne semble pas porter jusqu'à la ZIP. Dans les deux autres vues, la ZIP apparaît partiellement à l'horizon entre des avant-plans végétaux. Le reste du linéaire est marqué par un environnement boisé et bâti (traversées des bourgs) qui cadre les vues en direction de la ZIP, y compris depuis les secteurs dominants. **Au vu de la distance, du caractère très partiel des vues et de leur rareté, l'influence visuelle du projet envisagé sur cette départementale est considérée comme négligeable.**



C16 : ILLUSTRATIONS DU RÉSEAU ROUTIER : LES DÉPARTEMENTALES PRINCIPALES _ D675, D942 ET D951



-  Aire d'étude éloignée définie en fonction du paysage et des vues
-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude rapprochée
-  Routes principales analysées
-  Vues possibles, sans être formellement validées, vers la ZIP et des éoliennes associées
-  Absence de vue vers la ZIP et des éoliennes associées
-  N145

Carte : Green Satellite
Source : carte IGN 100000

d) Présentation et analyse des vues depuis les routes départementales secondaires

En dehors de ces axes principaux le territoire analysé est parcouru par des départementales secondaires qui assurent des déplacements inter-départements mais surtout quotidiens. L'analyse de l'influence visuelle du projet éolien envisagé sur ces axes est liée à l'orientation de leurs tracés vis-à-vis de la ZIP et de leur accompagnement végétal et bâti.

On peut distinguer les deux secteurs "Est/Sud" et "Ouest" en termes de visibilité.

A l'Est, les vues potentielles vers le projet depuis les axes naissent sur les bombements du relief. Au sein de ce secteur, on trouve les départementales D220, D1/D5, D15 et D912 qui convergent ou s'approchent plus nettement de la ZIP ou de l'aire d'étude rapprochée. Au contraire, certaines départementales restent très éloignées comme les départementales D913, D4/D1, D14. (NB : les départementales D15 et D14 seront étudiées comme le prolongement l'une de l'autre) :

1. D220 : cet axe Nord/Sud longe l'autoroute et traverse cinq bombements du relief au Nord et un au Sud. Ces situations dominantes s'accompagnent d'un environnement végétalisé dense et continu le long de la voie. Ainsi, sur ces six passages dominants seuls deux ouvrent des séquences visuelles courtes vers la ZIP. Il s'agit d'une séquence au Nord située aux alentours du hameau le Couret (illustrée par deux photos) et d'une séquence au Sud (au Nord du village le Dognon). La vision est à chaque fois partielle et fragmentée. **A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, au vu du linéaire global concerné, des rares séquences visuelles repérées et de leur éloignement (entre 6 et 8km), l'influence visuelle du projet éolien envisagé sur cet axe est considérée comme faible. L'analyse de cet axe sera plus approfondie dans le chapitre concernant l'aire d'étude rapprochée (chapitre : C.3. Analyse à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, page 130);**

F80 : D220



La ZIP est localisée dans l'axe de la voie. Au vu de l'éloignement de la ZIP, la hauteur des avant-plans est suffisante pour masquer les éoliennes

Au niveau de Clidier les vues sont cadrées par le bâti et la végétation masquant les éoliennes envisagées

Ici, la D220 fait face à la ZIP. Les éoliennes qui ne sont pas masquées par des arbres en avant-plan et selon leur implantation, pourraient émerger partiellement au-dessus de la ligne d'horizon



En point bas dans les vallées les vues sont automatiquement cadrées par la végétation et le relief

Une seule séquence visuelle a été identifiée depuis la D220 au Sud. Elle est localisée au Nord de "le Dognon". On voit ici la ligne d'horizon sur laquelle la ZIP est localisée

Cette vue est dans la continuité de la vue D220-3. L'ouverture visuelle se maintient vers la ZIP

2. la D5/D1 traverse cinq secteurs dominants pouvant donner à voir la ZIP; quatre au Nord et une courte séquence au Sud. Au Sud de la Souterraine, les effets de masque du relief rendent impossible toute vue vers la ZIP. Sur l'ensemble de cet axe, pourtant long, aucune ouverture visuelle en direction de la ZIP n'a été identifiée. **L'influence visuelle du projet éolien envisagé sur cet axe est considérée comme nulle;**

F81 : D5/D1



Ces illustrations, plus lointaines, montrent la richesse des avant-plans qui masquent la ZIP. Cette dernière n'est pas localisée dans l'axe de la route

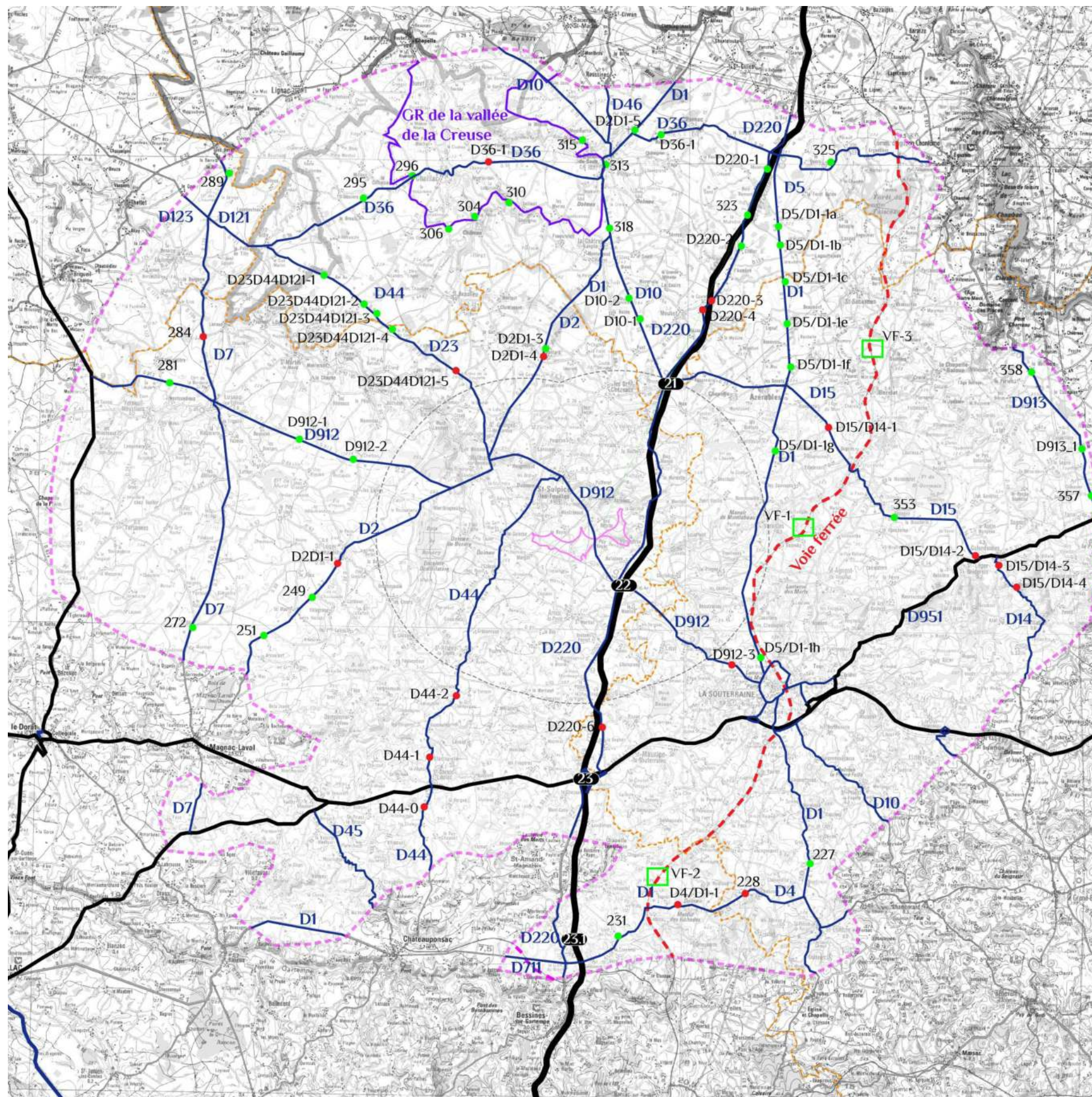


De la même manière que précédemment, ces illustrations, toujours lointaines, montrent la richesse des avant-plans qui masquent la ZIP. Cette dernière n'est pas localisée dans l'axe de la route



Sur ces deux points de vue, plus proches des limites de l'aire d'étude rapprochée (on reste tout de même à plus de 7 km de la ZIP), on constate le maintien des avant-plans de part et d'autre de la route. La vue vers la ZIP et d'éventuelles éoliennes est trop fragmentée et partielle pour que les éoliennes soient visibles ou prégnantes. En outre, la ZIP n'est pas localisée dans l'axe de la voie

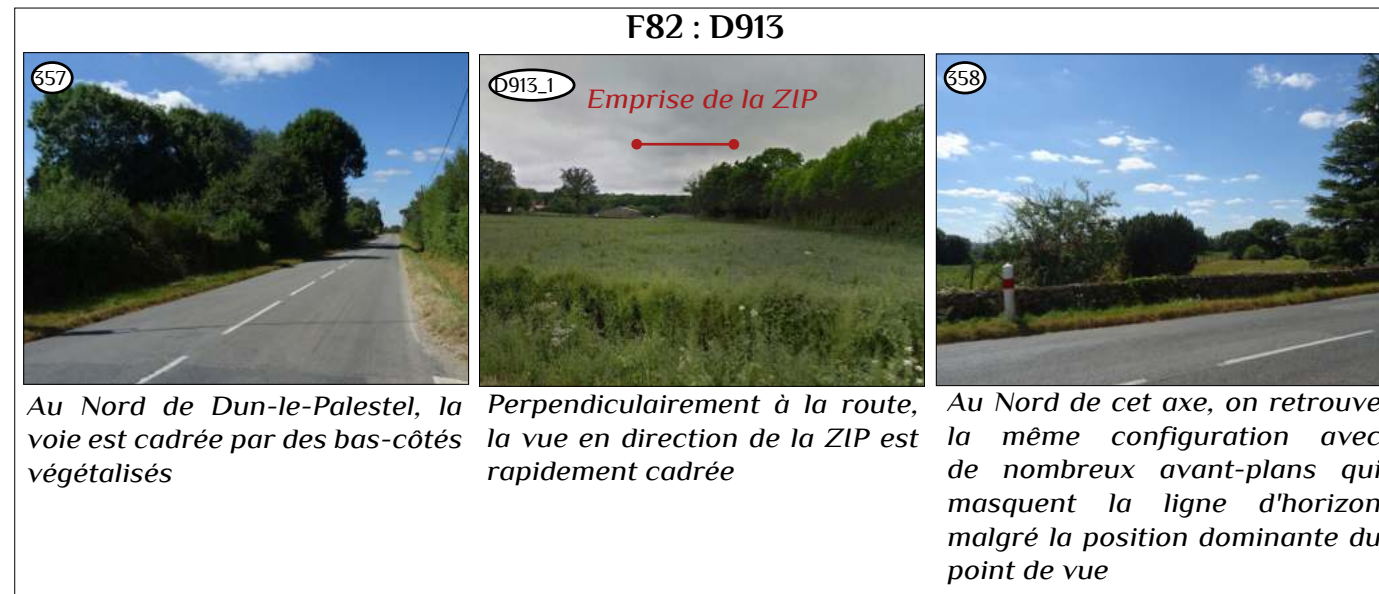
C17 : ILLUSTRATIONS DU RÉSEAU ROUTIER SECONDAIRE, GR ET VOIE FERRÉE



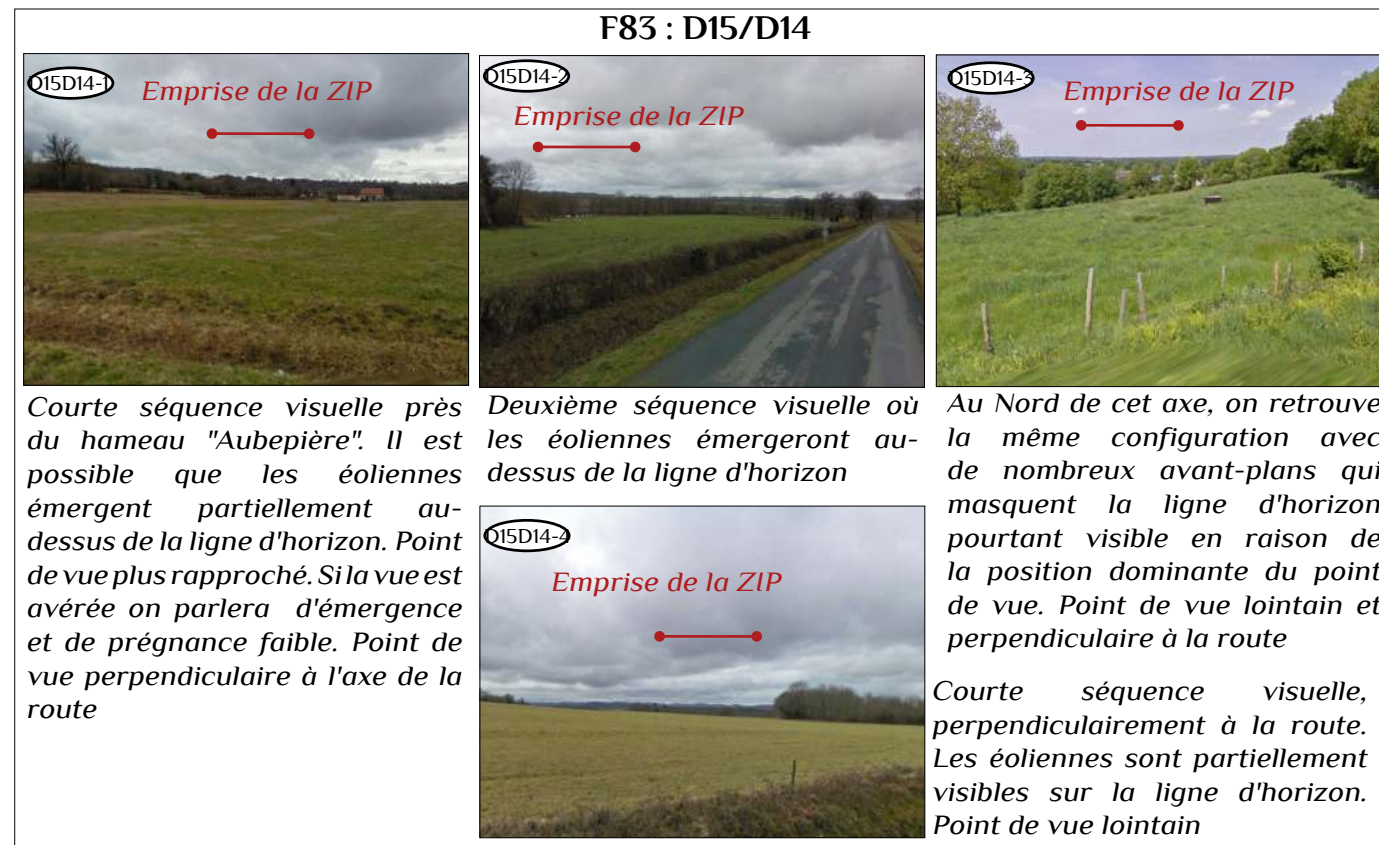
- Aire d'étude éloignée définie en fonction du paysage et des vues
- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée
- Routes principales
- Routes secondaires
- GR de la vallée de la Creuse
- Voie ferrée
- Vues possibles, sans être formellement validées, vers la ZIP et des éoliennes associées
- Absence de vue vers la ZIP et des éoliennes associées
- Limites départementales
- Localisation des illustrations concernant la voie ferrée

Carte : Green Satellite
Source : carte IGN 100000

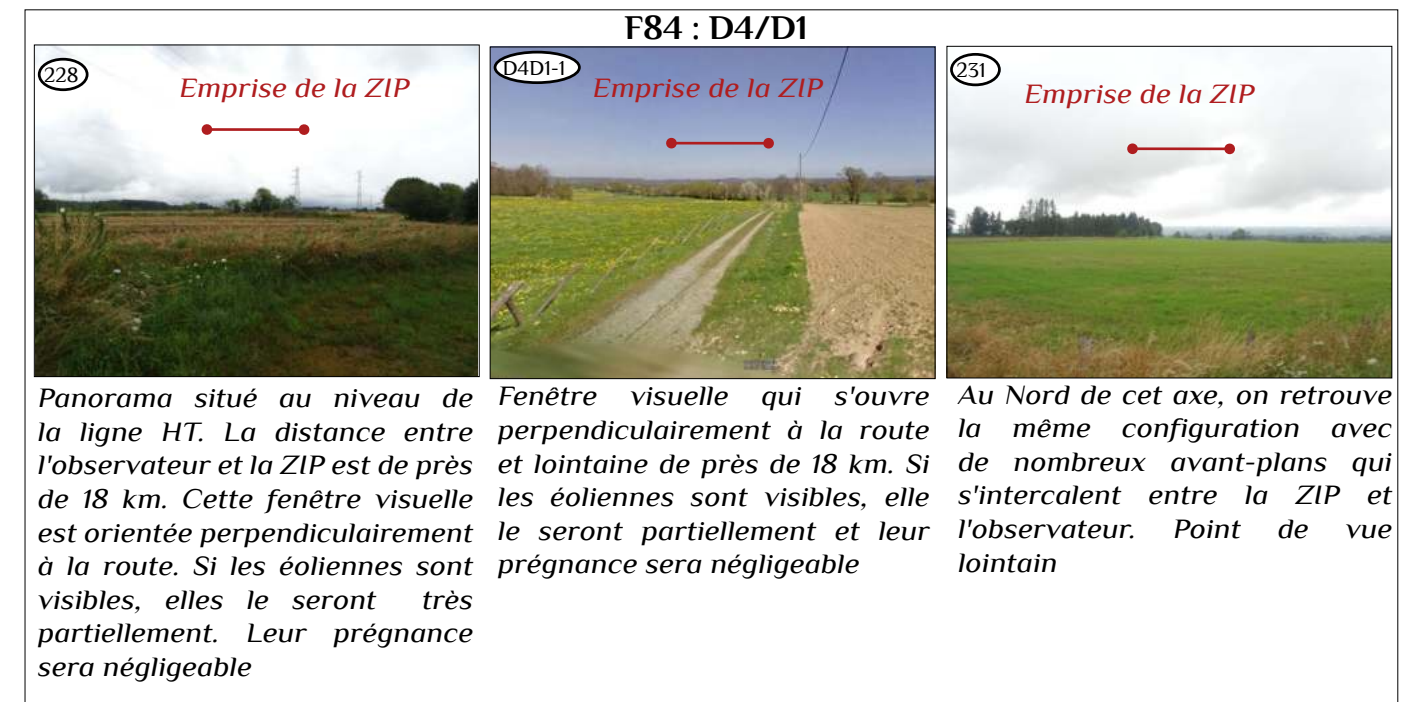
3. la D913 circule sur un bombement du relief, en limite est de l'aire d'étude éloignée. Son tracé n'est jamais orienté vers la ZIP et, sur la quasi-totalité du parcours, des haies et des végétaux, sur les bas-côtés ou sur les abords, cadrent rapidement les vues. Aucune ouverture visuelle vers la ZIP n'a été identifiée. **L'influence visuelle du projet éolien envisagé sur cet axe est considérée comme nulle en raison de son orientation, de son environnement et de l'absence de fenêtre visuelle vers la ZIP;**



4. la D15 et la D14 circulent dans un secteur où les séquences visuelles potentielles vers la ZIP sont rares. En revanche, sur les quatre séquences visuelles identifiées, il s'avère que trois d'entre elles semblent donner effectivement à voir la ZIP, même si la vision est très partielle, non orientée dans l'axe de la route et fugace. Seule la fenêtre la plus méridionale est finalement masquée par un boisement qui s'intercale entre la ZIP et l'observateur. **L'influence visuelle du projet éolien envisagé sur cet axe est considérée comme faible car les vues existent ponctuellement mais elles ne sont pas axées vers la ZIP et elles restent éloignées et partielles;**

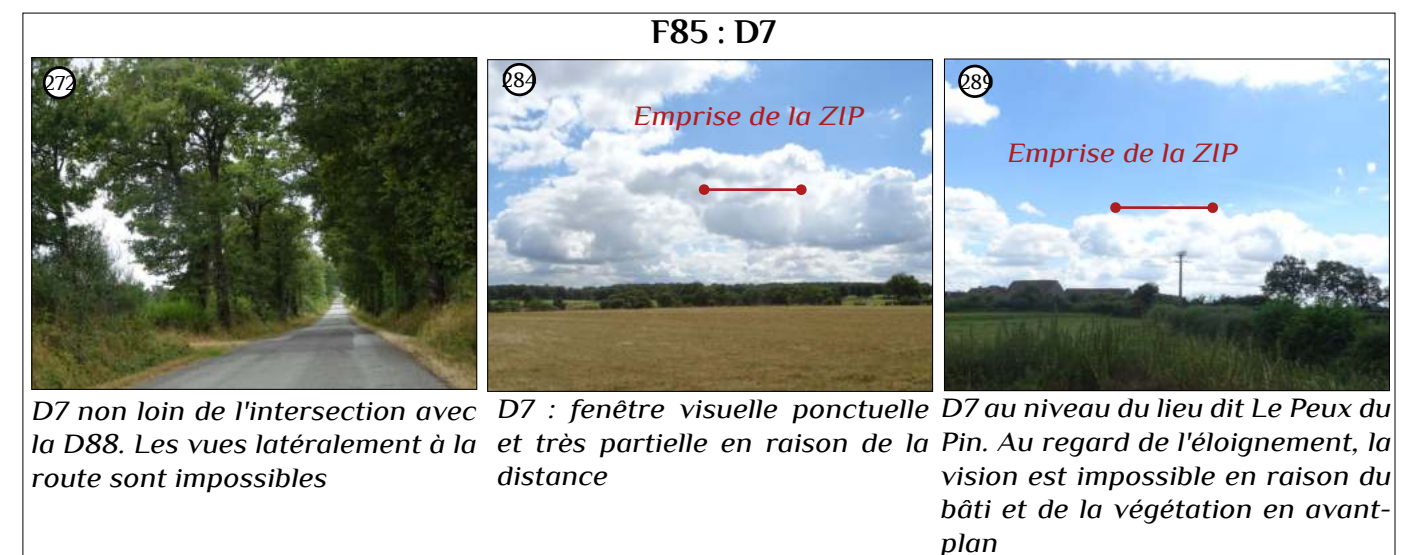


5. la D4/D1, au Sud, circule selon un axe Est/Ouest. A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, elle traverse principalement trois secteurs dominants (bombements du relief à l'Ouest et à l'Est de Châteauponsac), puis sur un linéaire de part et d'autre de la voie ferrée. **Au vu des deux seules fenêtres identifiées, de leur très grand éloignement et de leur orientation perpendiculaire à la route, l'influence visuelle du projet éolien envisagé sur cet axe est considérée comme négligeable;**



A l'Ouest, certaines routes restent éloignées de la ZIP en termes de distance et d'orientation. Il s'agit des départementales D7 et D36. Pour les autres, à savoir les départementales D912, D2, D44, D23/D44/D121, D2/D1 et D10, la relation entre leur tracé et la ZIP est plus franc.

1. la D7 est un axe majoritairement cadré par la végétation installée soit directement le long de la route, soit dans un plan proche puisque la D7 traverse majoritairement une zone de bocage dense. L'influence d'éventuelles éoliennes sur cet axe sera négligeable au vu de la distance et de la quasi absence de fenêtres cadrées vers la ZIP. **L'influence visuelle du projet éolien envisagé sur cet axe est considérée comme négligeable;**



2. la D36 traverse l'aire d'étude éloignée dans sa limite nord. Au vu des nombreux avant-plans végétaux qui accompagnent et cadrent majoritairement la route, mais également de l'éloignement et de l'orientation de la voie, l'influence d'un éventuel projet éolien est quasi nulle. Une seule fenêtre pouvant laisser voir très partiellement les éoliennes a été identifiée (D36-1). L'émergence des éoliennes au-dessus de la ligne d'horizon sera très mesurée et leur prégnance faible. **L'influence visuelle du projet éolien envisagé sur cet axe est considérée comme négligeable;**

F86 : D36

Sur les Points de vue 295 et 325, les avant-plans associés à l'éloignement masquent la ZIP et d'éventuelles éoliennes

Fenêtre courte et fugace en direction de la ZIP. Si les éoliennes sont visibles, elles émergeront très partiellement et leur prégnance sera anecdotique

Fenêtre courte et fugace en direction de la ZIP. Les avant-plans sont trop nombreux pour que les éoliennes apparaissent franchement

3. la D44 circule selon un axe Nord/Sud et relie Saint-Sulpice-les-Feuilles à Saint-Sornin-Leulac. Il converge donc plus franchement vers la ZIP. A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, elle traverse principalement deux secteurs dominants (bombements du relief au niveau de Saint-Sornin-Leulac puis au niveau du hameau la Terrade en limite de l'aire d'étude rapprochée) séparés par la vallée de la Brame. **L'influence visuelle du projet éolien envisagé sur cet axe est considérée comme négligeable à l'échelle de l'aire d'étude éloignée;**

F87 : D44

Depuis ce point de vue au Sud de Saint-Sornin-Leulac, la ligne d'horizon apparaît partiellement derrière des avant-plans nombreux (bâti, végétation). Les éoliennes pourraient émerger très partiellement en raison de la distance. Leur prégnance, si elle est avérée, sera faible

Depuis ce point de vue au Nord de Saint-Sornin-Leulac, la ZIP apparaît approximativement dans l'axe de la route. En fonction de leur répartition dans la ZIP, il se peut que les éoliennes émergent partiellement sur la ligne d'horizon. Leur influence visuelle restera mesurée

La ZIP est localisée à droite de la route. Les éoliennes émergeront partiellement au-dessus de la forêt qui recouvre le versant de la vallée de la Brame. L'avant-plan boisé étant plus uniforme (matière, couleur) la vision des éoliennes, même partielle et lointaine, sera mise en valeur

4. la D2/D1 dessine un axe Nord-Est/Sud-Ouest qui rejoint Saint-Léger-de-Magnazeix, Saint-Georges-les-Landes et Saint-Benoît-du-Sault. Depuis cet axe très densément végétalisé, les fenêtres visuelles vers la ZIP sont rares au Nord comme au Sud. Les deux fenêtres identifiées sont partielles et se rapprochent de l'aire d'étude rapprochée. **L'influence visuelle du projet éolien envisagé sur cet axe est considérée comme très négligeable à cette échelle;**

F88 : D2/D1

Etant donné la distance, il semble impossible que des éoliennes, situées sur la ZIP (localisée à droite de la route) émergent au-dessus des avant-plans tel que la ligne de boisements en second plan. L'effet visuel du projet est nul

Depuis ce point de vue, la ZIP est localisée majoritairement à droite de la route, derrière la haie en second-plan. Cette dernière masquera largement d'éventuelles éoliennes. L'influence du projet sur ce point de vue est quasi nulle

Au Sud de Saint-Léger-Magnazeix, les avant-plans sont nombreux et atténueront largement la vision d'éventuelles éoliennes. La prégnance du projet sera faible

Au Nord, au niveau du hameau de Bontard, l'environnement de la route est trop boisé pour permettre quelque vue que ce soit vers la ZIP et d'éventuelles éoliennes

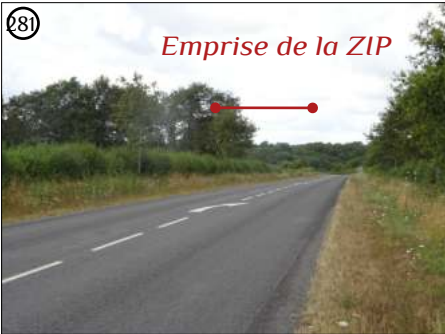
Au niveau du hameau de Bontard, les avant-plans restent nombreux et denses entre la route et la ZIP. L'émergence des éoliennes, si elle est avérée, sera faible et leur prégnance faible

Depuis ce secteur où le relief permettrait de voir la ZIP et les éoliennes associées, les boisements denses de chaque côté de la route cadrent finalement les vues. Aucune vue vers les éoliennes


Plus au Nord, sur un autre bombement du relief favorisant les vues, la densité bâtie et végétale le long de la voie cadre également les vues

5. la D912, est la voie la plus en relation avec la ZIP par son tracé. En effet, ce dernier traverse la ZIP et est orienté, plus largement vers elle, y compris à l'échelle de l'aire d'étude éloignée. Pourtant, à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, les zones de visibilité sont finalement assez restreintes et une seule fenêtre visuelle potentielle a été identifiée. **L'influence visuelle du projet éolien envisagé sur cet axe est considérée comme très négligeable à l'échelle de l'aire d'étude éloignée;**


F89 : D912



281
Emprise de la ZIP



0912-1
Emprise de la ZIP



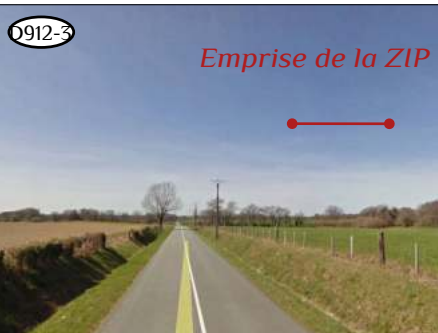
0912-2
Emprise de la ZIP

Depuis ce point de vue Ouest éloigné, aucune vue vers la ZIP et d'éventuelles éoliennes n'est possible en raison de la densité végétale

Là encore, les haies cadrant la voie, aucune vue n'est possible en direction de la ZIP et des éoliennes associées

Un peu plus à l'Est, le densité végétale se maintient et cadre toujours les vues

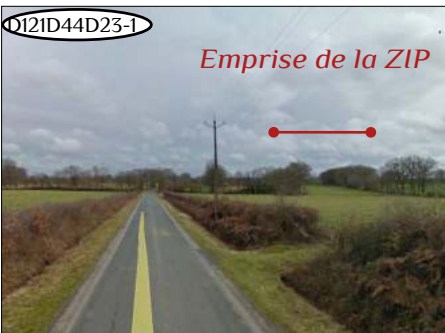
Une visibilité partielle des éoliennes est possible depuis ce secteur. Il faut noter que la photo est prise en hiver : l'absence de feuillage accentuant les vues. En été, les frondaisons constitueront des écrans plus denses et masqueront plus largement d'éventuelles éoliennes




0912-3
Emprise de la ZIP

6. la D121D44D23 a des linéaires régulièrement orientés vers la ZIP. Une unique fenêtre donnant vers la ZIP a été identifiée. L'essentiel des vues depuis cet axe, est cadré par la végétation. **L'influence visuelle du projet éolien envisagé sur cet axe est considérée comme négligeable;**

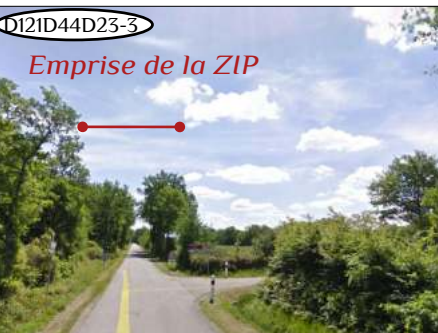
F90 : D23/D44/D121



0121D44D23-1
Emprise de la ZIP



D121D44D23-2
Emprise de la ZIP



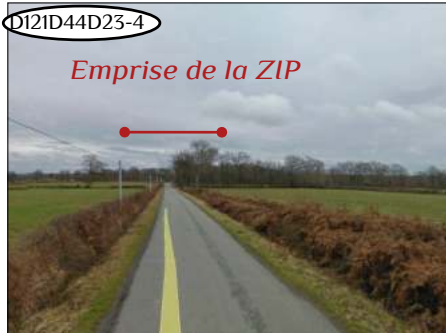
D121D44D23-3
Emprise de la ZIP

Ce point de vue pose la ZIP légèrement à droite de la route. Les nombreux avant-plans boisés masquent largement les vues


La ZIP est localisée approximativement dans l'axe de la route : la végétation arrête totalement la vision

La ZIP est ici aussi localisée dans l'axe de la route : la végétation dense arrête là encore toutes les vues

F91 : D23/D44/D121



D121D44D23-4
Emprise de la ZIP




D121D44D23-5
Emprise de la ZIP

Eloignement et densité végétale s'intercalent entre l'observateur et la ZIP qui est approximativement centrée sur la route. Aucune vue possible vers les éoliennes


Etant donné le rapprochement du point de vue, il est possible que les éoliennes émergent au-dessus des arbres

7. la D10 circule au Nord de l'aire d'étude éloignée. Elle s'accompagne d'une forte densité végétale qui arrête les vues en direction de la ZIP et d'éventuelles éoliennes associées. Une seule fenêtre visuelle pouvant donner à voir la ZIP a été identifiée. **L'influence visuelle du projet éolien envisagé sur cet axe est considérée comme négligeable;**

F92 : D10



010-1
Emprise de la ZIP



010-2
Emprise de la ZIP

Aucune vue vers la ZIP depuis ce point de vue cadré par la végétation

La vue semble s'ouvrir vers la ZIP. Si la vision existe elle sera très partielle

e) Présentation et analyse des vues depuis les petites routes départementales




Enfin, le territoire est drainé par un réseau de petites routes secondaires (dessertes des hameaux, des fermes isolées) au tracé le plus souvent sinueux et varié (succession de visions selon des directions multiples) qui rend parfois l'orientation très complexe. L'influence du projet sur ce réseau ne peut être abordée de façon exhaustive. Il est tout de même possible d'envisager que les vues, comme pour les axes plus importants, seront majoritairement cadrées par la végétation et la topographie. Les fenêtres visuelles resteront ponctuelles et partielles à très partielles. La vision du projet sera encore altérée par les changements de direction du réseau routier.

Il est proposé une illustration systématique de la vision depuis les axes les plus fréquentés à savoir l'A20 et la N145. Il est également proposé une illustration des vues depuis les départementales majeures que sont la D942, la D951 et la D220 et depuis la D44 qui entre en contact important avec la ZIP.

f) Présentation et analyse des vues depuis le réseau ferré

L'aire d'étude est concernée, dans sa partie est, par la voie ferrée "POLT" reliant Paris à Toulouse via Orléans et Limoges. A l'échelle de l'aire d'étude éloignée cette voie est largement encadrée de haies, de boisements ou de talus. **L'influence visuelle du projet éolien envisagé sur la voie ferrée est considérée comme nulle.**




F93 : VOIE FERRÉE

 <p>VF-1</p>	 <p>VF-2</p>	 <p>VF-3</p>
<p>Aucune vue depuis la voie ferrée encaissée entre deux talus et cadrée par de la végétation</p>	<p>Dans ce secteur pourtant en position dominante, il n'y a aucune vue vers la ZIP en raison de l'encaissement de la voie et de son accompagnement végétal dense</p>	<p>Depuis ce secteur où les vues ne sont pas arrêtées par la topographie, l'absence de vision s'explique à nouveau par la forte densité végétale et l'encaissement ponctuel de la voie</p>

g) Présentation et analyse des vues depuis le GR de la vallée de la Creuse

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée on compte un chemin de Grande Randonnée : le GR de la vallée de la Creuse qui est localisé au Nord-Ouest de la ZIP dont il reste très éloigné. Aucune ouverture visuelle vers la ZIP et d'éventuelles éoliennes associées n'a été identifiée. La densité boisée des secteurs traversés compose avec la topographie, des masques efficaces. **L'influence visuelle du projet éolien envisagé sur le GR est considérée comme nulle.**

F94 : GR DE LA VALLÉE DE LA CREUSE

 <p>296</p> <p>Emprise de la ZIP</p>	 <p>306</p> <p>Emprise de la ZIP</p>	 <p>304</p> <p>Emprise de la ZIP</p>
<p>L'environnement boisé cadre les vues. La ZIP n'est pas visible</p>	<p>Environnement très boisé : la ZIP n'est pas visible</p>	<p>La densité boisée cadre les vues : la ZIP n'est pas visible. La photo n'est pas orientée vers la ZIP</p>

F95 : GR DE LA VALLÉE DE LA CREUSE

 <p>310</p>	 <p>313</p> <p>Emprise de la ZIP</p>	 <p>315</p> <p>Emprise de la ZIP</p>
<p>Secteur densément végétalisé près du château de la Grange Missé situé non loin du GR. La photo n'est pas orientée vers la ZIP</p>	<p>Pas de vue possible depuis la traversée de la vallée du Portfeuille au niveau du village de Saint-Benoit-du-Sault</p>	<p>Secteur densément boisé d'où les vues vers la ZIP ne sont pas possibles</p>

h) Les lignes HT

L'aire d'étude éloignée est également traversée de lignes à haute-tension. Ces dernières ont une empreinte sur les vues dans un environnement proche, sinon elles sont masquées par la végétation et la topographie. Lorsqu'elles sont visibles, la vision est partielle en raison des cordons de végétation qui arrêtent le regard.

i) Synthèse et évaluation des enjeux associés aux axes principaux

j) Synthèse et évaluation de la sensibilité associée aux axes principaux

ÉVALUATION DES ENJEUX				
Axes routiers principaux	Aire d'étude	Fréquentation	Orientation vis-à-vis de la ZIP	ENJEU
A20	Linéaire de l'aire d'étude éloignée	Axe très fréquenté	Orienté vers la ZIP	FORT
N145	Aire d'étude éloignée	Axe très fréquenté	Orienté vers la ZIP sur de courts linéaires	MODÉRÉ
D675	Aire d'étude éloignée	Axe fréquenté	Non orienté vers la ZIP	NÉGLIGEABLE
D942	Aire d'étude éloignée	Axe fréquenté	Non orienté vers la ZIP	NÉGLIGEABLE
D951	Aire d'étude éloignée	Axe fréquenté	Non orienté vers la ZIP	NÉGLIGEABLE
D220	Linéaire de l'aire d'étude éloignée	Axe fréquenté	Orienté vers la ZIP	MODÉRÉ

Axes routiers secondaires présentant une intervisibilité potentielle avec la ZIP et d'éventuelles éoliennes associées	Aire d'étude	Fréquentation	Orientation vis-à-vis de la ZIP	ENJEU
D5/D1	Aire d'étude éloignée	Axe du quotidien peu fréquenté	Orienté ponctuellement vers la ZIP	FAIBLE
D913	Aire d'étude éloignée	Axe du quotidien peu fréquenté	Non orienté vers la ZIP	NÉGLIGEABLE
D15/D14	Aire d'étude éloignée	Axe du quotidien peu fréquenté	Orienté ponctuellement vers la ZIP	FAIBLE
D4/D1	Aire d'étude éloignée	Axe du quotidien peu fréquenté	Non orienté vers la ZIP	NÉGLIGEABLE
D7	Aire d'étude éloignée	Axe du quotidien peu fréquenté	Non orienté vers la ZIP	NÉGLIGEABLE
D36	Aire d'étude éloignée	Axe du quotidien peu fréquenté	Non orienté vers la ZIP	NÉGLIGEABLE
D44	Linéaire de l'aire d'étude éloignée	Axe du quotidien peu fréquenté	Orienté ponctuellement vers la ZIP	FAIBLE
D2/D1	Linéaire de l'aire d'étude éloignée	Axe du quotidien peu fréquenté	Orienté ponctuellement vers la ZIP	FAIBLE
D912	Linéaire de l'aire d'étude éloignée	Axe du quotidien peu fréquenté	Orienté ponctuellement vers la ZIP	FAIBLE
D121/D44/D23	Linéaire de l'aire d'étude éloignée	Axe du quotidien peu fréquenté	Orienté ponctuellement vers la ZIP	FAIBLE
D10	Aire d'étude éloignée	Axe du quotidien peu fréquenté	Non orienté vers la ZIP	NÉGLIGEABLE

F96 : TABLEAUX DE SYNTHÈSE DES ENJEUX ASSOCIÉS AUX AXES ROUTIERS PRINCIPAUX

Le réseau routier :

Quels que soient les enjeux associés à ces axes (touristiques, forte fréquentation, déplacements du quotidien), la sensibilité associée est faible (A20) à nulle (D675). En effet, les visibilités, lorsqu'elles existent, restent très ponctuelles, rares et partielles. Elles ponctuent de longs linéaires cadrés par la végétation. Les axes présentant une sensibilité faible (A20, N145, D220 et D15/D14) sont illustrés de façon systématique. Les vues depuis les axes proposant une sensibilité négligeable sont illustrées partiellement.

Le réseau ferré :

La voie ferrée "POLT" reliant Paris à Toulouse via Orléans et Limoges est cadrée sur l'ensemble de sa traversée de l'aire d'étude éloignée par des haies, des boisements ou des talus. L'influence du projet sur cette voie est considérée comme nulle tout comme sa sensibilité.

Le Chemin de Grandes Randonnées :

A l'échelle éloignée, seuls les chemins de randonnées d'échelle nationale ont été pris en compte. Depuis le GR de la vallée de la Creuse, aucune ouverture visuelle franche en direction de la ZIP n'a été identifiée. La sensibilité de ce lieu de promenade est considérée comme nulle.

ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ			
Axes routiers principaux	Aire d'étude	Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur 165 m	SENSIBILITÉ
A20	Linéaire de l'aire d'étude éloignée	Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares	FAIBLE
N145	Aire d'étude éloignée	Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares	FAIBLE
D675	Aire d'étude éloignée	Pas de vue identifiée	NULLE
D942	Aire d'étude éloignée	Des vues très partielles du site d'implantation potentielle sont possibles depuis des endroits rares	NÉGLIGEABLE
D951	Aire d'étude éloignée	Des vues très partielles du site d'implantation potentielle sont possibles depuis des endroits rares	NÉGLIGEABLE
D220	Linéaire de l'aire d'étude éloignée	Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares	FAIBLE

ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ			
Axes routiers secondaires présentant une intervisibilité potentielle avec la ZIP et d'éventuelles éoliennes associées	Aire d'étude	Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur 165 m	SENSIBILITÉ
D5/D1	Aire d'étude éloignée	Pas de vue identifiée	NULLE
D913	Aire d'étude éloignée	Pas de vue identifiée	NULLE
D15/D14	Aire d'étude éloignée	Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares	FAIBLE
D4/D1	Aire d'étude éloignée	Vues très partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares	NÉGLIGEABLE
D7	Aire d'étude éloignée	Vues très partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares	NÉGLIGEABLE
D36	Aire d'étude éloignée	Vues très partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares	NÉGLIGEABLE
D44	Linéaire de l'aire d'étude éloignée	Vues très partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares	NÉGLIGEABLE
D2/D1	Linéaire de l'aire d'étude éloignée	Vues très partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares	NÉGLIGEABLE
D912	Linéaire de l'aire d'étude éloignée	Vues très partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares	NÉGLIGEABLE
D121/D44/D23	Linéaire de l'aire d'étude éloignée	Vues très partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares	NÉGLIGEABLE
D10	Aire d'étude éloignée	Vues très partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares	NÉGLIGEABLE

F97 : TABLEAUX DE SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX AXES ROUTIERS PRINCIPAUX POTENTIELLEMENT CONCERNÉS PAR UNE INTERVISIBILITÉ AVEC LA ZIP



C.2.5 . Le contexte éolien

a) Deux parcs construits (en bleu sur la carte page 84)

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée on compte deux parcs construits :

1. Le premier (la Souterraine) construit sur les communes de la Souterraine et de Saint-Agnant-de-Versillat est composé de 4 éoliennes de 138.5 m de haut disposées selon une courbe tendue. Il est localisé au Nord-Ouest de la ville de la Souterraine et à 6 km au Sud-Est de la ZIP (soit en limite de l'aire d'étude rapprochée).
2. Le second (les Patoures) est le parc construit sur la commune de Lussac-les-Eglises. Il est composé de 6 éoliennes de 150 m de hauteur disposées selon 2 alignements parallèles de 2 et 4 éoliennes. Les alignements reprennent la direction Nord-Ouest / Sud-Est. Ces 6 éoliennes sont distantes d'environ 17 km de la ZIP.

La présence de ces éoliennes est très intéressante pour comprendre concrètement les effets de masque de la végétation et de la topographie. En effet, les points de vue vers les éoliennes sont assez rares sur le terrain. Sur la carte ci-après sont indiqués quelques un des lieux d'où l'on voit les éoliennes du projet de la Souterraine. Ces lieux ont été identifiés lors des sorties terrain. On constate que les vues se concentrent dans un périmètre assez proche des machines. A l'intérieur de ce périmètre, les éoliennes ne s'imposent pas de façon permanente mais restent visibles très ponctuellement et partiellement. Très rapidement avec la distance, elles ne sont plus visibles ou leur prégnance est tellement faible qu'on ne les remarque pas. Des photos d'illustration de ces deux parcs sont proposées page 85.

b) Dix projets éoliens accordés (en vert sur la carte page 84)

A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée et plus précisément en limite de cette dernière, on compte deux projets accordés :

1. le projet les Rimalets est composé de 9 éoliennes d'une hauteur de 178.5 m en bout de pale et réparties en 2 groupes de 5 et 4 éoliennes à l'implantation aléatoire et se faisant face de part et d'autre de la départementale D2. Ce projet est compris presque entièrement dans les limites de l'aire d'étude rapprochée;
2. le projet Terres Noires est composé de 8 éoliennes disposées en deux groupes de 3 et 5 éoliennes disposées de façon aléatoire. Les machines envisagées ont une hauteur de 180 m en bout de pale. Ce projet est compris presque entièrement dans les limites de l'aire d'étude rapprochée;

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée on compte huit projets accordés :

1. le projet Grandes Chaumes est composé de 5 éoliennes de 150 m de haut localisées à plus de 18 km au Nord-Ouest de la ZIP. Ce projet continue les alignements du parc construit sur la commune de Lussac-les-Eglises (parc les Patoures);
2. le projet Thollet et Coulonges est composé de 20 éoliennes de 180 m de haut situées au Nord-Ouest de la ZIP. Seules 8 éoliennes sur les 20 sont comprises dans les limites de l'aire d'étude éloignée. Les éoliennes les plus proches sont localisées à environ 18 km de la ZIP. Le principe d'implantation ne s'appuie pas sur une forme géométrique mais se base sur une disposition des éoliennes groupée et aléatoire;
3. le projet Tilly est composé d'un alignement courbe et peu régulier (en termes d'espacement entre machines) de 7 éoliennes installées dans les limites du Parc Régional Naturel de la Brenne, soit à environ 16 km de la ZIP. Les éoliennes ont une hauteur de 126 m;
4. le projet Bois Chardon est composé de 10 éoliennes d'une hauteur de 150 m en bout de pale et réparties en une alternance de 2 binômes et 2 lignes de 3 éoliennes reprenant la même direction Nord-Sud;
5. le projet de la Chapelle-Bâton/ Saint-Sébastien est constitué de 4 éoliennes de 150 m de haut disposées en deux binômes alignés selon un axe Nord-Sud et localisées à près de 15 km de la ZIP;
6. le projet Portes de Brame Benaize est composé de 6 éoliennes de 178.5 m en bout de pale et réparties en deux lignes de 3 éoliennes de part et d'autre de la nationale N145. En limite de l'aire d'étude éloignée, elles sont distantes de la ZIP de près de 17 km;
7. le projet Magnac-Laval est composé de 2 binômes d'éoliennes alignés selon un axe Nord-Ouest/Sud-Est. Les éoliennes ont une hauteur en bout de pale de 178.5 m et sont distantes de la ZIP d'environ 14 km;
8. le projet Champs de Bos est composé d'un alignement de trois éoliennes d'une hauteur en bout de pale de 150 m et localisées à environ 18 km de la ZIP;

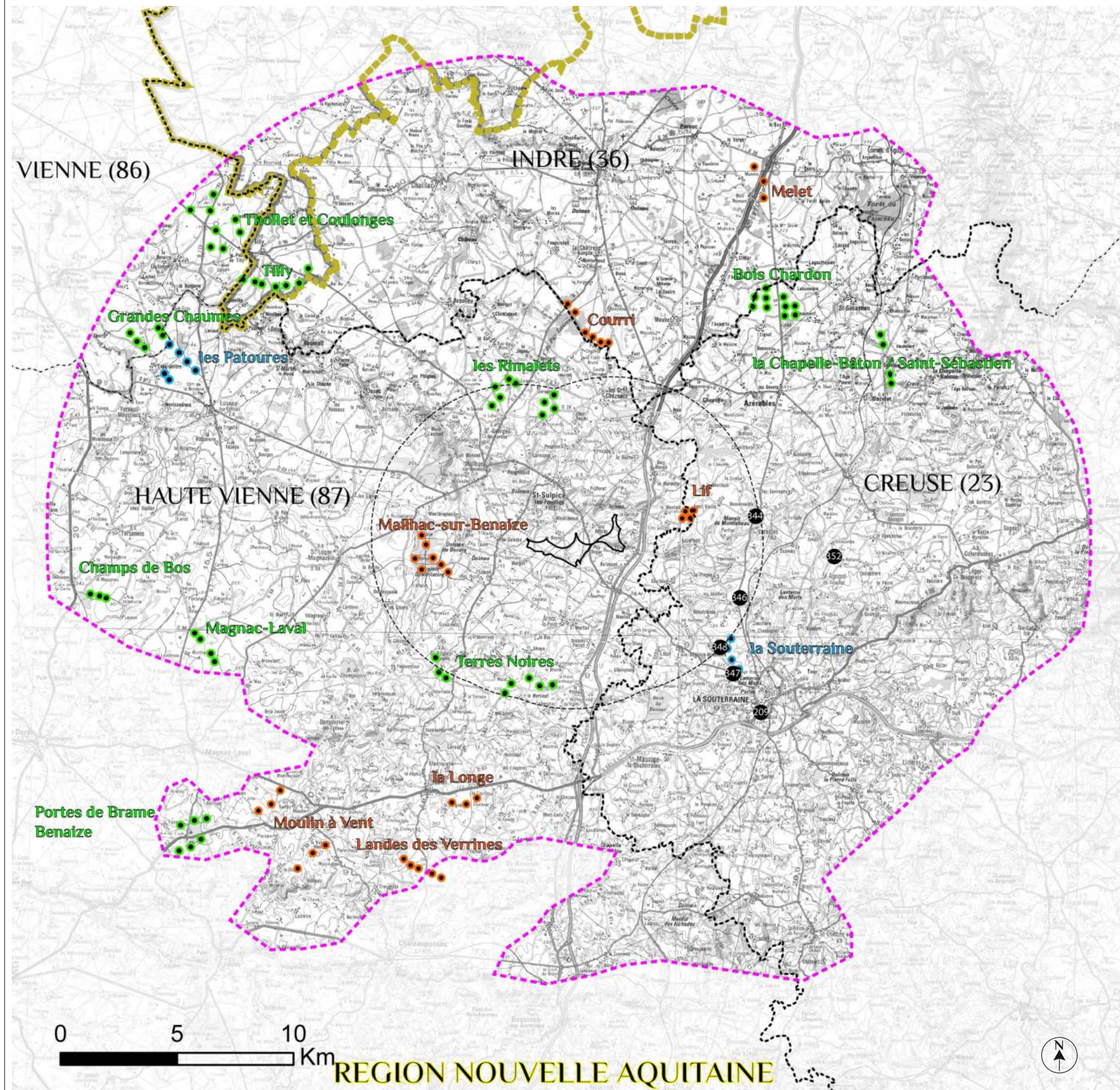
Sur les 10 projets accordés, seuls deux projets sont localisés dans et en limite de l'aire d'étude rapprochée soit à 5/6 km de la ZIP (les Rimalets et Terres Noires). Les autres sont éloignés de 14 à 18 km de la ZIP. Les espaces de respiration d'un minimum de 5/6 km apparaissent suffisants entre les parcs éoliens construits et acceptés les plus proches et la ZIP. On peut imaginer que les intervisibilités seront réduites entre ces projets et parcs et le projet envisagé sur la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles au vu des effets de masque liés à la topographie et/ou à la couverture végétale (bocage et boisements). Enfin, on peut noter que les hauteurs des éoliennes des différents projets sont comprises entre 126.5 m et 180 m.

c) Sept projets en instruction (en orange sur la carte page 84)

A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée on compte deux projets en instruction qui sont localisés à environ 4 et 5 km de la ZIP :

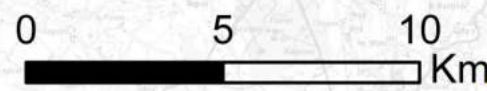
1. le projet Lif est composé de 4 éoliennes d'une hauteur de 200 m en bout de pale et formant un losange. Ce projet est compris entièrement dans les limites de l'aire d'étude rapprochée;
2. le projet Mailhac-sur-Benaize est composé de 7 éoliennes de 180 m de haut organisées en un binôme et une ligne de 5 éoliennes répartis parallèlement selon un axe Nord-Ouest/Sud-Est. Ce projet est compris entièrement dans les limites de l'aire d'étude rapprochée;

C18 : LE CONTEXTE ÉOLIEN



- Aire d'étude éloignée définie en fonction du paysage et des vues
- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée
- Limites départementales
- Limite du PNR de la Brenne
- Éoliennes des parcs construits
- Éoliennes des projets éolien accordés
- Éoliennes des projets éoliens en instruction
- Illustration de quelques vues vers le parc éolien construit (communes de la Souterraine et de Saint-Agnant-de-Versillat)

Carte : Green Satellite
Source projets éoliens : ERG Développement France
Source : carte IGN 1/100000e



REGION NOUVELLE AQUITAINE

F98 : VISION DU PARC ÉOLIEN CONSTRUIT SUR LES COMMUNES DE LA SOUTERRAINE ET SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT



Vision zoomée des éoliennes du projet construit



Une éolienne est visible sur les quatre construites. Elle apparaît lointaine et occupe une étroite fenêtre entre la végétation dense



Depuis ce point de vue proche, les éoliennes apparaissent partiellement tout comme le projet (seules 3 éoliennes sont visibles)



Autre point de vue au pied des éoliennes. Un bosquet masque la base du mat de l'éolienne



L'observateur est au pied du projet. Les éoliennes sont visibles dans leur ensemble



Vision depuis le Sud de la Souterraine

F99 : VISION DU PARC ÉOLIEN CONSTRUIT SUR LA COMMUNE DE LUSSAC LES ÉGLISES



Vision aérienne du parc éolien de Lussac-les-Eglises (Source : Quadran Groupe Direct Energie)



Les éoliennes du parc éolien de Lussac-les-Eglises (source : site internet le Populaire du Centre)

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée on compte cinq projets en instruction tous situés dans les quarts Nord-Est et Sud-Ouest :

1. le projet Courri est constitué de 6 éoliennes implantées de façon aléatoire le long de la limite départementale entre Indre et Vienne du côté de l'Indre. Les machines envisagées ont une hauteur en bout de pale de 150 m et sont localisées à environ 7 km de la ZIP (pour l'éolienne la plus proche);
2. le projet Melet est constitué de 3 éoliennes disposées selon une courbe tendue et d'une hauteur de 150 m. Ces éoliennes sont distantes de plus de 15 km de la ZIP;
3. le projet la Longe est constitué de 3 éoliennes disposées là encore selon une courbe tendue parallèlement à la nationale N145. Les éoliennes envisagées ont une hauteur en bout de pale de 150 m;
4. le projet Landes des Verrines est constitué d'un alignement de 5 éoliennes réparties de part et d'autre de la départementale D44 selon un axe Ouest-Est. Les machines envisagées ont une hauteur de 150 m;
5. le projet Moulin à vent est composé de 2 alignements parallèles de 3 éoliennes disposées selon un axe Nord-Est/Sud-Ouest et localisées de part et d'autre de la nationale N145. Les éoliennes envisagées ont une hauteur de 165 m en bout de pale et sont distantes d'environ 15 km de la ZIP;

Globalement on note deux types d'implantation, les implantations linéaires et les implantations en petits groupes. Dans ce paysage où les vues sont majoritairement fragmentées et les situations d'intervisibilité ponctuelles, l'homogénéisation des implantations entre les différents parcs semble moins incontournable que dans des régions plus ouvertes. Le nombre d'éoliennes compris globalement entre 3 et 10 reste mesuré (à part pour le projet de Thollet-Coulonges et ses 20 éoliennes).

C.2.6. Les unités paysagères : ambiances, visions, perceptions et dynamiques

La Convention européenne du paysage (adoptée le 20 octobre 2000) définit le paysage en ces termes : «*Paysage*» désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations."

Plus précisément "une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui, par leurs caractères, procurent une singularité à la partie de territoire concernée. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ces caractères". (Définition établie lors d'un atelier transfrontalier franco-espagnol qui s'est tenu à Bayonne en juillet 2006). La synthèse du paysage en unités paysagères permet d'en simplifier la lisibilité et de mieux en identifier les enjeux et donc les sensibilités.

a) Identification et localisation des unités paysagères

Chaque unité paysagère tire sa singularité des éléments naturels (géologie, topographie, hydrographie, ...) et humains (habitat, réseau viaire, usages, exploitation des ressources, ...) et se distingue par des ambiances, des typologies visuelles, la reconnaissance dont elle bénéficie (valeur reconnue du paysage, représentations), des dynamiques d'évolution qui lui sont propres ...

Le présent chapitre est basé sur trois ouvrages de référence principaux :

- *Paysages en Limousin, de l'analyse aux enjeux*, piloté par la DREAL et l'Université de Limoges;
- *L'Atlas des paysages de l'Indre*, piloté par la DDE de l'Indre et la Région Centre;
- *L'inventaire des paysages de Poitou-Charentes*, piloté par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes, avec le soutien de la Région Poitou-Charentes, du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et de l'Union Européenne entre juillet 1997 et décembre 1999. Cet inventaire est consulté pour comprendre les paysages de la Vienne dont une frange est concernée par l'aire d'étude éloignée.

Au travers de ces trois ouvrages, deux ensembles paysagers majeurs (notamment en termes de surface représentée et de relation avec la ZIP) se distinguent. Ces deux ensembles paysagers se redéfinissent ensuite en trois sous-unités paysagères de la façon suivante :

1. Les paysages de la campagne-parc

La Basse Marche (numéro de référence : 23), unité paysagère qui accueille la ZIP

Le plateau de Bénévent-l'Abbaye/Grand Bourg (numéro de référence : 22)

2. Le Boischaut Méridional

Le pays des châtaigniers (numéro de référence : A3)

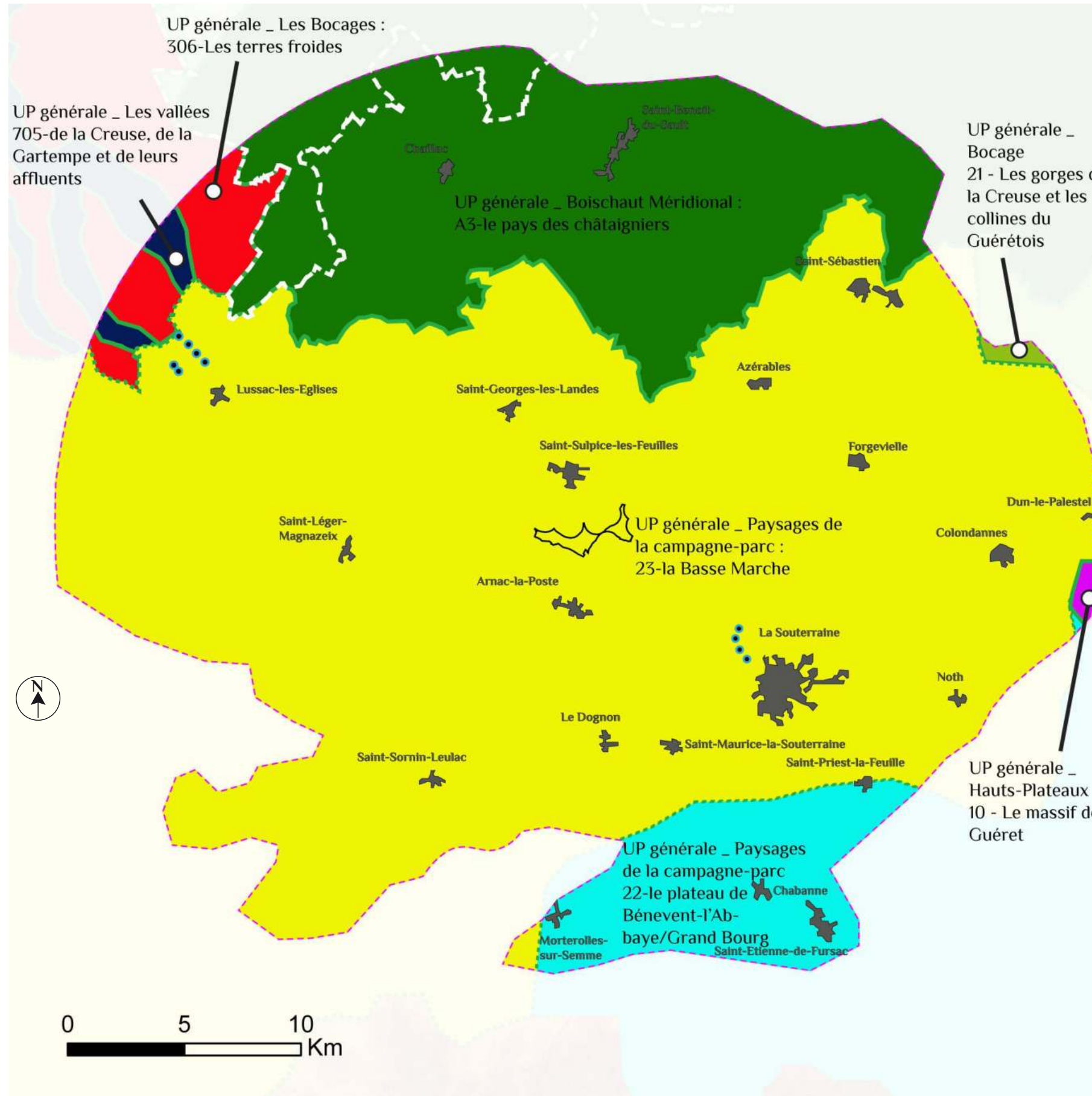
Dans le respect des limites établies par les ouvrages de référence cités précédemment, les unités paysagères de la Basse Marche (campagne-parc) et du pays des châtaigniers (le Boischaut Méridional) seront analysées séparément. Pourtant, sur le terrain, les limites entre les deux entités, calquées sur les limites départementales (Haute-Vienne/Indre) et régionales (anciennes régions) ne reflètent pas la douce transition et les similitudes entre les paysages de l'une et de l'autre. Ce constat se référant à l'analyse d'un territoire circonscrit aux limites de l'aire d'étude éloignée.

Par ailleurs, l'aire d'étude éloignée est également concernée de façon plus anecdotique en termes de surface par :

- 2 unités de Bocage : "les terres froides" (numéro de référence : 306) et "les gorges de la Creuse et les collines du Guérétois" (numéro de référence : 21)
- 1 unité de Hauts Plateaux : "le massif de Guéret" (numéro de référence : 22)
- 1 unité de Vallée : "les vallées de la Creuse et de la Gartempe et de leurs affluents" (numéro de référence : 705)

Ces cinq unités paysagères sont citées ici mais ne sont pas décrites de façon détaillée car représentées de façon non représentative en termes de surface et restant très éloignées de la ZIP (moindre prégnance des éoliennes).

C19 : LES UNITÉS PAYSAGÈRES



Aire d'étude éloignée définie en fonction du paysage et des vues

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Les villes et villages repères

LES UNITÉS PAYSAGÈRES LARGEMENT REPRÉSENTÉES

Les paysages de la campagne-parc

La Basse Marche (Réf 23)

Le plateau de Bénévent-l'Abbaye/Grand Bourg (Réf 22)

Le Boischaud Méridional

Le pays des châtaigniers (Réf A3)

LES UNITÉS PAYSAGÈRES REPRÉSENTÉES DE FAÇON ANECDOTIQUE

Le Bocage

Les gorges de la Creuse et les collines du Guérétois (Réf 21)

Les terres froides (Réf 306)

Les vallées

Vallées de la Creuse, de la Gartempe et de leurs affluents (Réf 705)

Les Hauts-Plateaux

Le massif de Guéret (Réf 10)

Éoliennes des parcs construits

Carte : Green Satellite

Source unités paysagères : atlas et inventaires paysagers

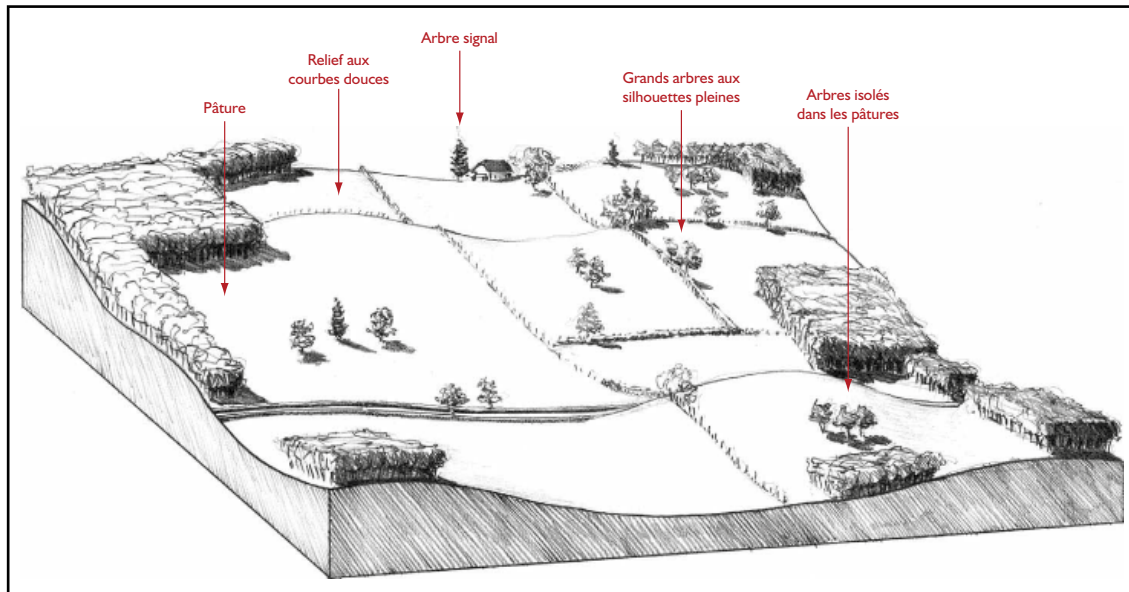
Source : carte IGN 100000

b) Unités paysagères de la campagne-parc

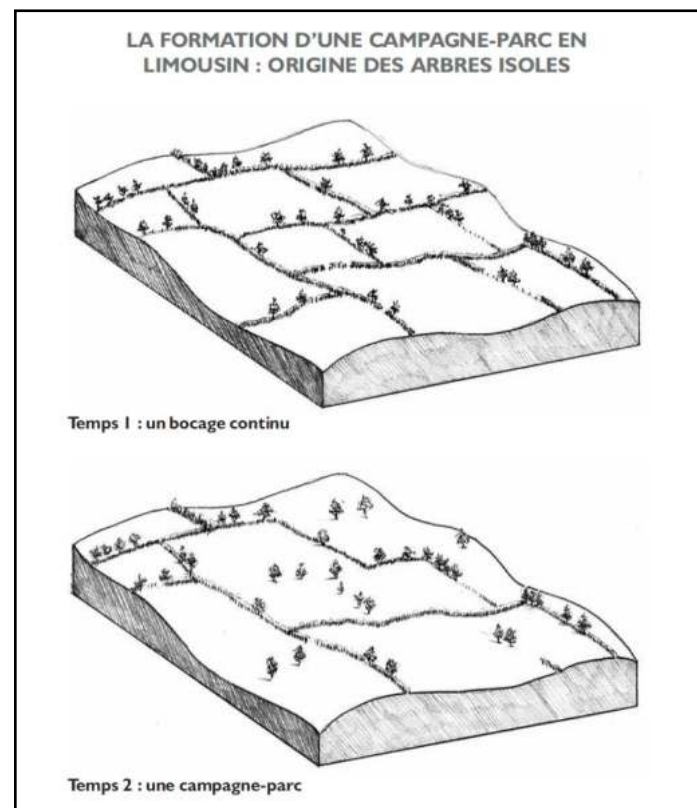
Une campagne à l'Anglaise :

Dans le livre Blanc de l'A20 (1990-91), dans le cadre du lancement de la politique du "1% paysage et développement", l'auteur donne cette définition très juste et synthétique :

"Le paysage de bocage du Limousin est l'un des plus attachants qu'il soit donné de voir ; ceci tient au mouvement souple et continu des reliefs collinaires, à un maillage de haies souvent bien entretenues et sans doute à la présence de grands chênes isolés ou en bouquets dans les prairies, qui donnent l'image d'un parc".



Bloc diagramme synthétique et assemblant les valeurs paysagères de la campagne-parc (extrait de "paysages en Limousin, de l'analyse aux enjeux" initié par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, 2005)

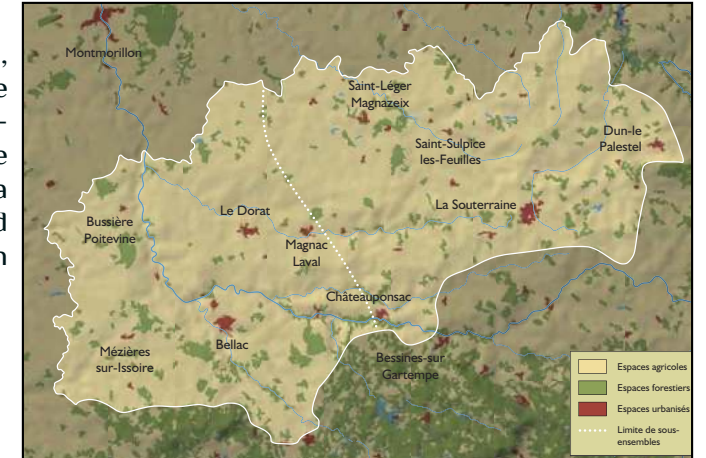


Bloc diagramme illustrant la création de cette campagne typique par la disparition partielle et progressive des haies basses (extrait de "paysages en Limousin, de l'analyse aux enjeux" initié par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, 2005)

F100 : BLOCS DIAGRAMMES DÉCRIVANT LA CAMPAGNE PARC

1. La Basse Marche

L'aire d'étude éloignée concerne la moitié est de la Basse Marche, sous-unité paysagère de la campagne-parc. Très vaste, cette dernière se prolonge plus à l'Ouest au-delà d'une ligne Bussière-Poitevine/Mézières-sur-Issoire. A l'échelle du secteur d'étude, la zone d'implantation potentielle prend une place centrale au coeur de la Basse-Marche (voir carte ci-après). C'est l'unité paysagère du Nord de la Haute-Vienne, département le plus septentrional de la région Nouvelle-Aquitaine.



F101 : ILLUSTRATIONS DE LA BASSE MARCHÉ



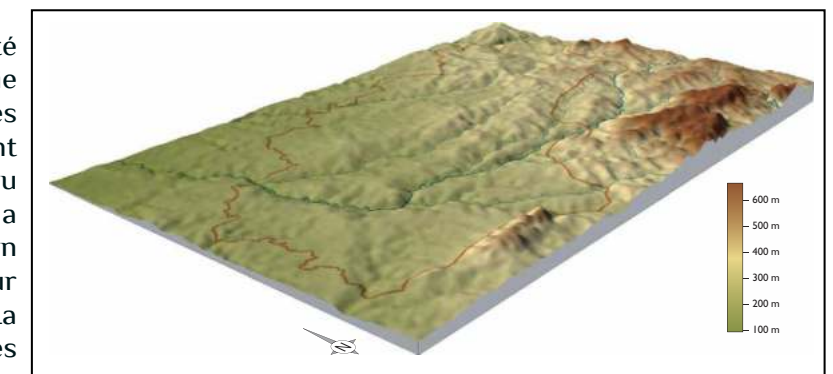
Tous les motifs paysagers de la Basse Marche sont réunis dans ce panorama saisi sur le secteur particulièrement plan au Sud-Est de Tersannes : des alignements de beaux sujets de chênes ponctuant des haies basses bien entretenues et disposés le long des routes et au coeur des parcelles pour séparer les pâturages. On y voit également le motif du bosquet ainsi qu'un habitat isolé et largement dissimulé, secret ...



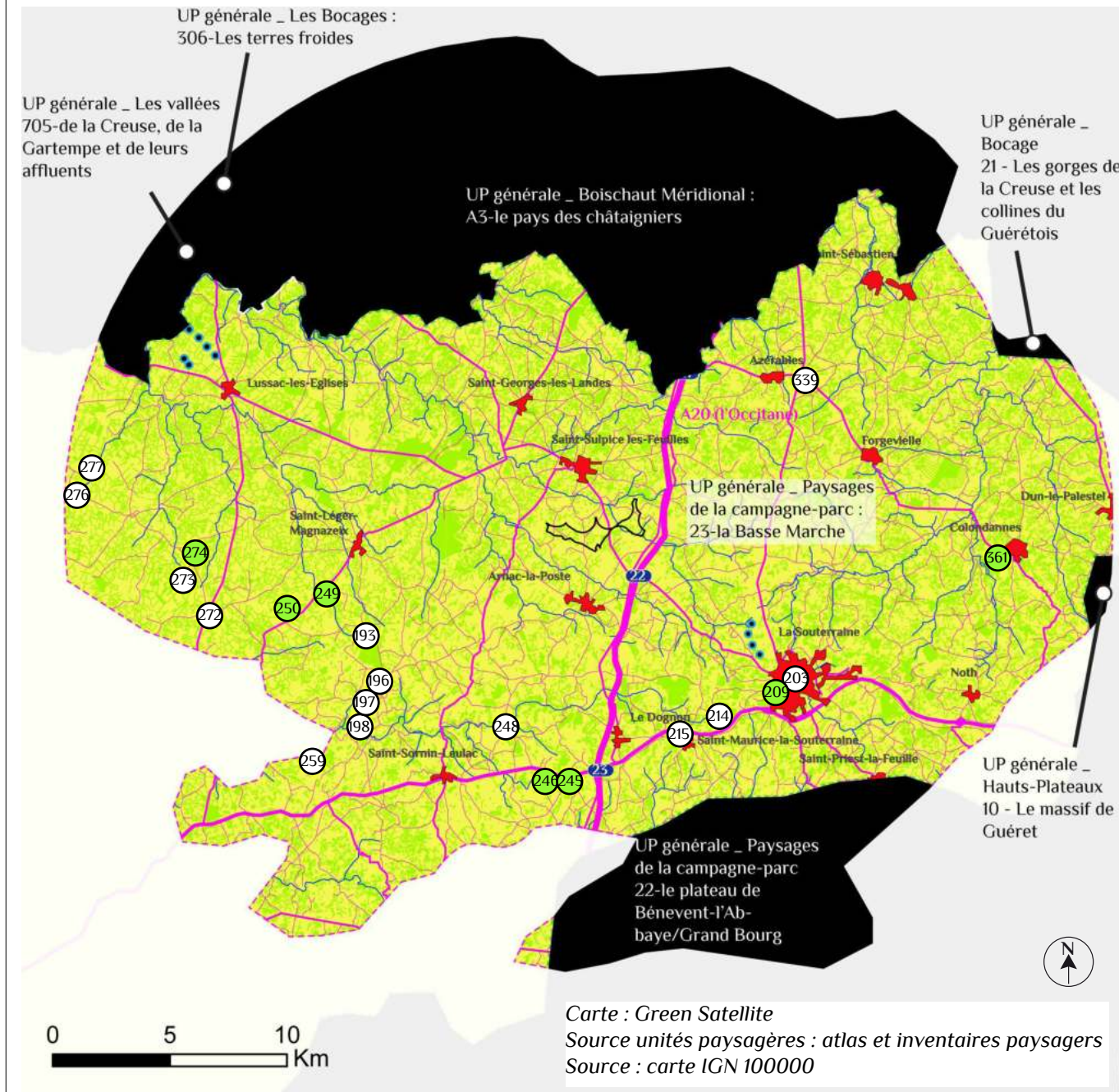
Ici, à l'Ouest de Saint-Sornin-Leulac, la composition du paysage, le jeu des lignes, des moutonnements, des couleurs et des matières, sont mis en valeur par leur étagement sur le versant de la colline (à gauche de la photo). Le relief est doucement ondulé. L'inflexion du relief est visuellement et ponctuellement gommée par la densité végétale. Le champ visuel est ici plus large et profond et intègre un élément de relief lointain

Support topographique :

Comme le montre le bloc diagramme ci-contre, l'unité paysagère de la Basse-Marche s'appuie sur une géographie dont l'orientation est Est-Ouest (axe des rivières principales et sens de l'élévation du relief la plus marquée). Le relief étant majoritairement très doux, il est animé en creux par le réseau dense de rivières qui le traverse : une section de l'Anglin, la Benaize, l'Asse, la Brame, une section de la Semme et enfin la Sédelle à l'Est et leurs nombreux ruisseaux affluents. Sur ce socle, les sols pauvres dominent (sols bruns lessivés). La géographie explique les deux panoramas précédents. Les plateaux alternent des secteurs particulièrement plats (photo 274) et d'autres plus élevés et ondulés (photo 259) qui se concentrent au Sud et à l'Est. Alors que dans les secteurs plats, les vallées sont étroites et cloisonnées, elles permettent au regard, lorsque le relief s'anime, de filer vers un plan plus lointain.



C20 : UNITÉ PAYSAGÈRE DE LA CAMPAGNE PARC : LA BASSE MARCHÉ



- Aire d'étude éloignée définie en fonction du paysage et des vues
- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Éoliennes des parcs construits
- Réseau hydrographique
- Ville et villages principaux
- Boisements principaux
- Autoroute A20 (l'Occitane)
- Routes principales
- Limites des unités paysagères voisines
- Unités paysagères voisines
- Unité paysagère de la Basse Marche (campagne-parc)
- Localisation des illustrations
- Panoramas orientés vers la ZIP
- Routes secondaires
- Petites routes du quotidien

Impressions et typologies visuelles :

Lors de la traversée de ce paysage d'élevage, c'est l'ambiance bucolique et pittoresque mais également l'esthétique des motifs de la campagne-parc qui marquent la conscience. Les arbres, dans leurs formes variées, sont majestueux et mis en valeur par les couleurs vert et paille des pâtures, elles-mêmes renforcées par la couleur rouge des vaches limousines ou blanche des moutons... La densité végétale de la trame bocagère s'associe à des bosquets réguliers puis se renforce à l'approche du bâti notamment via des arbres fruitiers. Le bâti, masqué ou partiellement dissimulé par le végétal, donne l'impression que l'Homme est absent de ce paysage qu'il a pourtant façonné depuis des siècles pour créer une nature maîtrisée très agréable.

F102 : LES SCÈNES PITTORESQUES



Des scénettes très pittoresques naissent autour des troupeaux qui apportent une autre forme de vie et de mouvement au coeur de la campagne-parc. A l'arrière-plan de la photo de droite, une ferme installée sur les hauteurs est presque totalement dissimulée; On distingue à peine les tuiles de sa toiture. Ces deux photos illustrent la notion de plan rapproché

La densité végétale gomme la présence humaine et parfois les effets du relief. Elle implique également une typologie visuelle cadrée sur un plan rapproché à moyen. L'horizon n'apparaît que très ponctuellement offrant alors un recul, une respiration où le ciel retrouve une place dominante. Ces situations, qui marquent l'observateur, naissent à la faveur d'une position dominante et d'une ouverture dans le vert à l'endroit d'une entrée de champ par exemple. Ici, le sens du détail s'impose : la matière, les formes et le découpage des feuillages (châtaigniers, fougères, ...), le camaïeu des verts et des brun-rouges ou des gris qui jouent largement avec le soleil ou sont estompés lorsque la brume envahit le paysage, ... Les éléments plus franchement anthropiques de l'occupation humaine, à savoir les villages, les villes ou les routes, même lorsqu'ils sont peu visibles, sont des vecteurs de découvertes et parfois de compréhension du paysage.

F103 : LES ROUTES DE LA CAMPAGNE-PARC



L'emprunte des chemins et des routes est réduite au minimum par des bas-côtés enherbés assurant un relais visuel depuis la route vers les parcelles environnantes

Les villages par exemple, dans leur implantation et les choix d'aménagement, peuvent, par le biais d'une terrasse en belvédère, par l'étagement du bâti le long d'une rue (la Souterraine) ou d'un versant, des aménagements de l'espace public (la Souterraine) mettre en valeur le relief, la présence d'une rivière, ou encore la nature du sol... La pierre de construction est un écho direct aux blocs larges, gris-beiges voire orangé-rouges et arrondis visibles dans les vallées et témoigne en parallèle du savoir faire des maçons par la taille et les assemblages divers (murs en pierres sèches, murs de moellons ou de pierres taillées, ...) qui animent les lieux de vie. Les toitures oscillent entre tuiles en argile et plaques d'ardoise et entre pentes douces et pentes plus accentuées. L'habitat a une relation privilégiée avec l'eau et est principalement localisé sur les pentes des versants des vallées ou sur les bombements des collines non loin d'une source d'eau. Les routes sont le vecteur de découverte majeur. Au fil d'un parcours, elles aident à saisir l'homogénéité et les nuances du relief, la présence d'un cours d'eau ou d'un village, l'empreinte de la présence végétale, le rythme de la répétition des motifs; elles offrent des panoramas où le regard, en englobant, comprend mieux. Leur constitution est intéressante et essentielle puisqu'elle minimise, autant que faire se peut, leur empreinte notamment par des bas-côtés souvent fleuris ou enherbés qui réduisent la route à son ruban d'asphalte ...

F104 : LES MOTIFS BÂTIS



Maisons de village aux façades en pierres sèches, en pierres taillées, jointées ou enduites ici chapeautées d'une toiture en tuiles
Façades enduites et coiffées de toits en ardoises dans le centre historique de la Souterraine



Ce château "agricole" au Sud de Tersannes est largement dissimulé dans le plan moyen. Il n'apparaît que lorsque l'observateur se rapproche. Alors que des ardoises recouvrent le toit des communs, la bâtisse principale affiche une toiture en tuiles

F105 : LES MOTIFS BÂTIS

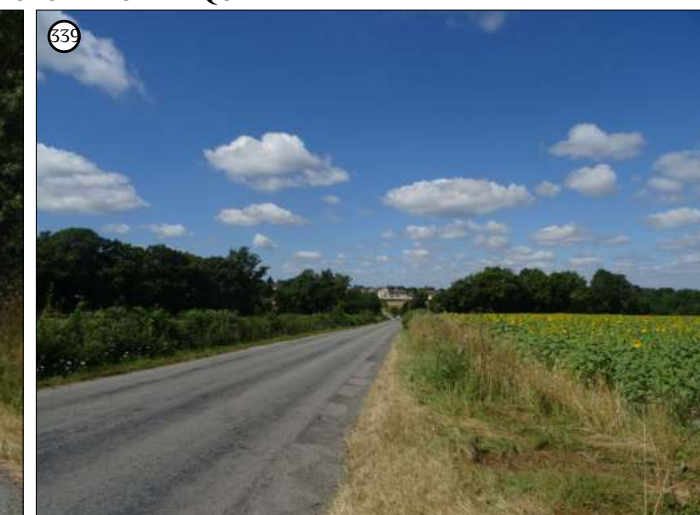


Nouveau bâti près de la Souterraine : les couleurs claires et la "minceur" de l'environnement végétalisé mettent les lotissements au premier plan. Le relief est rendu lisible par l'étagement des maisons sur le versant. Ce panorama est orienté vers la ZIP même si cette dernière n'est pas visible. Les quatre éoliennes du parc de la Souterraine sont visibles

F106 : SENSATIONS ET ESTHÉTIQUE



Enveloppement et absence de ciel, ...



... Couleurs, présence du ciel ...



...Matières et miroitements, ...



...Contrastes et détails ...

Les axes les plus importants que sont l'autoroute A20 et la nationale N145 ne sont visibles qu'en quelques points de traversée. Il s'agit de ruptures physiques plus que visuelles si l'on excepte l'élargissement de la maille bocagère et des parcelles à leur approche pour cause de remembrement.

Ainsi, il s'agit d'un paysage de proximité et d'intimité visuelles où l'orientation est rendue difficile par l'absence de recul. Il ressort un sentiment de sérénité, d'enveloppement et d'esthétique très fort qui émane de ces scénettes pittoresques à l'échelle de l'individu.

Reconnaissance et dynamiques d'évolution :

Ce paysage, largement aménagé par l'Homme bien décidé à valoriser cette terre aux sols bruns pauvres et léssivés, a connu une évolution continue qui l'a mené d'un couvert forestier dominant au partage des terres entre pâturages (landes ou prés) et cultures. Cette évolution est liée à la forte expansion démographique qui connaît son apogée au 19ème siècle. L'entre-deux guerres est une période de mutations importantes dans "les systèmes agricoles et dans la place donnée à l'arbre" (texte extrait de : *paysages en limousin, de l'analyse aux enjeux, parution dirigée par l'ancienne DIREN Limousin, la faculté de Limoges et la Région*). La spécialisation dans l'élevage à viande (races charolaise et limousine) provoque la disparition de la polyculture et d'une partie des labours associés. Ces derniers sont remplacés par des prairies, qu'elles soient artificielles ou naturelles. Cette activité s'accommode des haies et des arbres au milieu des pâtures à l'origine de la campagne-parc d'aujourd'hui.

Aujourd'hui, l'évolution se poursuit visiblement avec l'élargissement des parcelles (qui réduit la trame des haies et menace parfois les arbres), les nouvelles formes et dimensions des haies, l'abandon de nombreuses fermes isolées, une concentration des habitants vers la Souterraine... autant d'expressions concrètes de phénomènes sous-jacents, à savoir, la désertification et la baisse du nombre d'agriculteurs qui rendent difficile l'entretien et le renouvellement de certains motifs de ce paysage agricole (haies, arbres,...). Le développement du tourisme essentiellement vert reste confidentiel. En traversant le territoire, les propositions touristiques restent rares et se concentrent sur la Souterraine (même si la fréquentation, aux périodes des visites sur le terrain, reste mesurée), l'aménagement de plans d'eau, la mise en valeur du calme et de la découverte de la campagne-parc. Le tracé de l'A20, majoritairement encaissé et cadré par la végétation, ne constitue pas une fenêtre de visibilité sur ce territoire qui reste caché et éloigné des grands sites des puys, du plateau des Millevaches, du lac de Vassivière ou même du secteur de Crozant/Eguzon, beaucoup plus valorisés d'un point de vue touristique. La faible animation dans les villages (commerces, ...) témoigne clairement du vieillissement de la population et de la désertification. Il reste des événements à créer pour renforcer l'attraction et inciter à la découverte.

F107 : QUELQUES TÉMOINS DE L'EVOLUTION ET NUANCES PAYSAGÈRES



Ferme partiellement abandonnée et enfrichement de parcelles : témoins des difficultés agricoles et de la déprise

F108 : QUELQUES TÉMOINS DE L'EVOLUTION ET NUANCES PAYSAGÈRES



ici, l'arbre repère n'est pas un chêne mais un conifère



Parcelle de maïs sur un bombement du relief : périodicité (labours, maturité) et jeux visuels

F109 : LES LIEUX LES PLUS RECONNUS ET REPRÉSENTÉS MAIS LOCALISÉS EN DEHORS DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE



Franchissement historique au niveau de la vallée de la Gartempe



La vallée de la Sédelle, vallée des peintres



Les Gorges de la Creuse (ici à Anzeme, en dehors de l'aire d'étude éloignée) sont valorisées et reconnues et présentent un intérêt touristique



Le pont Charreau franchissant la Sédelle. Ce site romantique, valorisé et représenté par de nombreux peintres au XIX et XX ème siècle, est reconnu d'un point de vue touristique ...

F110 : QUELQUES RARES PANORAMAS UN PEU PLUS LARGES ENGLOBANT LA ZIP



Point de vue depuis la D2, au Sud de Saint-Léger-Magnazeix. La ZIP est décalée sur la droite de la photo et masquée par un bosquet. Seule une petite frange ouest est comprise dans ce cadrage

Situation au coeur du paysage de la Basse Marche, très peu accessible. La ZIP apparaît approximativement au coeur de la photo



Autre point de vue depuis la nationale N145. La ZIP est localisée approximativement au centre de la photo, à l'arrière du bosquet qui abrite un hameau



Point de vue depuis la départementale D951. La ZIP est localisée approximativement au centre de la photo, à l'arrière du bosquet d'arbres en avant-plan. Le paysage est typique de la Basse Marche

F111 : QUELQUES RARES PANORAMAS UN PEU PLUS LARGES ENGLOBANT LA ZIP



Point de vue depuis la nationale N145 qui traverse la Basse Marche selon un axe Est/Ouest et circule sur un léger bombement du relief. La ZIP est contenue et localisée à droite de la photo

Visions et relations avec les unités paysagères voisines :

La transition avec les unités paysagères qui la tangentent au Nord et au Sud est très douce et propose une certaine continuité dans les motifs paysagers rencontrés (qui évoluent en nuance et restent denses) ou encore la topographie. Au vu de la faible portée des panoramas depuis la Basse Marche, cette dernière est visuellement déconnectée de ces deux voisines. On ne note aucune situation de belvédère ou de surplomb marquée de l'une vers les deux autres (l'évolution du relief est trop progressive) même si, très ponctuellement, on a pu identifier quelques panoramas plus lointains naissant à la faveur d'une situation légèrement dominante et d'une ouverture dans les écrans et les filtres visuels verdoyants.

L'influence visuelle du projet éolien envisagé sur la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles sur cette unité paysagère est estimée négligeable (aire d'étude éloignée) à forte (aires d'étude rapprochée et immédiate) en fonction de la distance entre le lieu d'observation et la ZIP.

2. Le plateau de Bénévent-l'Abbaye/Grand Bourg

L'aire d'étude éloignée concerne une partie réduite de l'unité paysagère du plateau de Bénévent l'Abbaye/Grand-Bourg qui se situe donc à environ 12 km au Sud de la ZIP. Le reste de ce plateau s'étend principalement au Sud et à l'Est. Cette unité paysagère concerne, dans sa globalité, un territoire moins étendu que la Basse Marche mais qui s'étire tout de même sur près de 30 km dans sa plus grande largeur et hauteur. Au-delà des similitudes qui lient le plateau de Bénévent-l'Abbaye/Grand-Bourg à sa voisine septentrionale (zone de transition entre les deux), l'analyse permet tout de même d'approcher et de comprendre quelques une des spécificités du plateau de Bénévent-l'Abbaye/Grand-Bourg et en quoi il diffère de la Basse Marche.

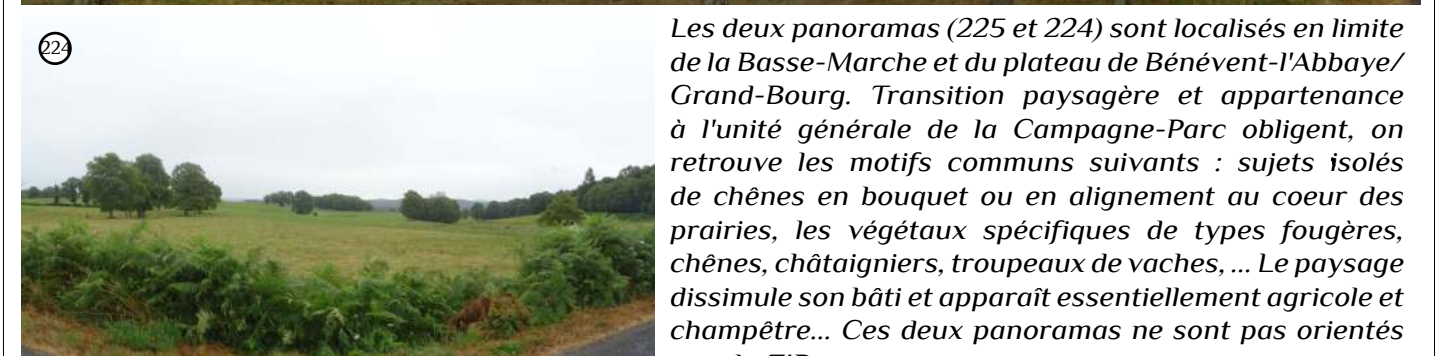
Enjeux au vu des qualités et des spécificités paysagères de la Basse Marche (sous unité paysagère de la campagne-parc) rencontrées à l'échelle de l'aire d'étude éloignée :

- paysage intéressant parce que typique de la région, de ses sols, de sa topographie et de l'évolution des pratiques agricoles passées et en cours;
- paysage de belle qualité bénéficiant d'une reconnaissance sociale forte (le bocage du Limousin) surtout à l'échelle régionale. La reconnaissance la plus forte est associée à des sites qui restent en dehors des limites de l'aire d'étude éloignée;
- paysage faiblement fréquenté et vécu au vu de la faiblesse de la densité de population et du tourisme;
- paysage dont l'un des enjeux fondamentaux tient à son échelle intime (scénettes à l'échelle de la parcelle ou à l'échelle d'une structure paysagère) qui confronte le regard aux détails des motifs végétaux, bâtis ou encore géographiques mais pas à l'horizon. De par le jeu des masques visuels en superposition les éléments du lointain sont très rarement insérés aux tableaux paysagers qui se succèdent. On rencontre ponctuellement une ouverture visuelle plus large dans les secteurs où le relief s'anime et dans les secteurs où le paysage a été modifié par l'évolution des pratiques agricoles engendrant une disparition des motifs de la campagne parc (bosquets, arbres isolés, bocage, ...) au profit d'un élargissement du parcellaire (prairies et surtout champs cultivés);
- la vision de la ZIP et d'éventuelles éoliennes depuis la ville de la Souterraine et les lieux de vie principaux que sont les gros bourgs est un enjeu important du point de vue de la vision statique;
- la vision de la ZIP et d'éventuelles éoliennes depuis le réseau routier, axe de découverte du territoire, est un enjeu important du point de vue de la vision dynamique. Il faut citer en particulier les axes principaux que sont l'autoroute A20, la N145 (246 et 245) et les départementales majeures;
- les covisibilités éventuelles avec les projets éoliens construits sur les communes de la Souterraine et de Saint-Agnant-de-Versillat et de Lussac-les-Eglises constituent un enjeu important.

Influence visuelle du projet éolien envisagé sur la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles au vu des typologies visuelles identifiées au coeur de la campagne-parc à l'échelle de l'aire d'étude éloignée :

- Influence visuelle atténuée par les effets cumulés de la distance et des masques visuels que constituent la densité végétale, la topographie et le bâti. Les visions sont fragmentées et proches, ne laissant aucune place ou une place très partielle à des éléments lointains, même de grande hauteur. L'influence visuelle du projet sur cette unité paysagère est estimée nulle à négligeable à l'échelle de l'aire d'étude éloignée;
- avec le rapprochement (aires d'étude rapprochée et immédiate), les effets des masques visuels diminuent vis-à-vis d'élément de grande hauteur et l'influence visuelle potentiel du projet envisagé augmente. L'influence visuelle du projet sur cette unité paysagère est ainsi considérée comme négligeable à forte.

F112 : PANORAMAS ILLUSTRANT LE PLATEAU DE BÉNEVENT-L'ABBAYE/GRAND-BOURG



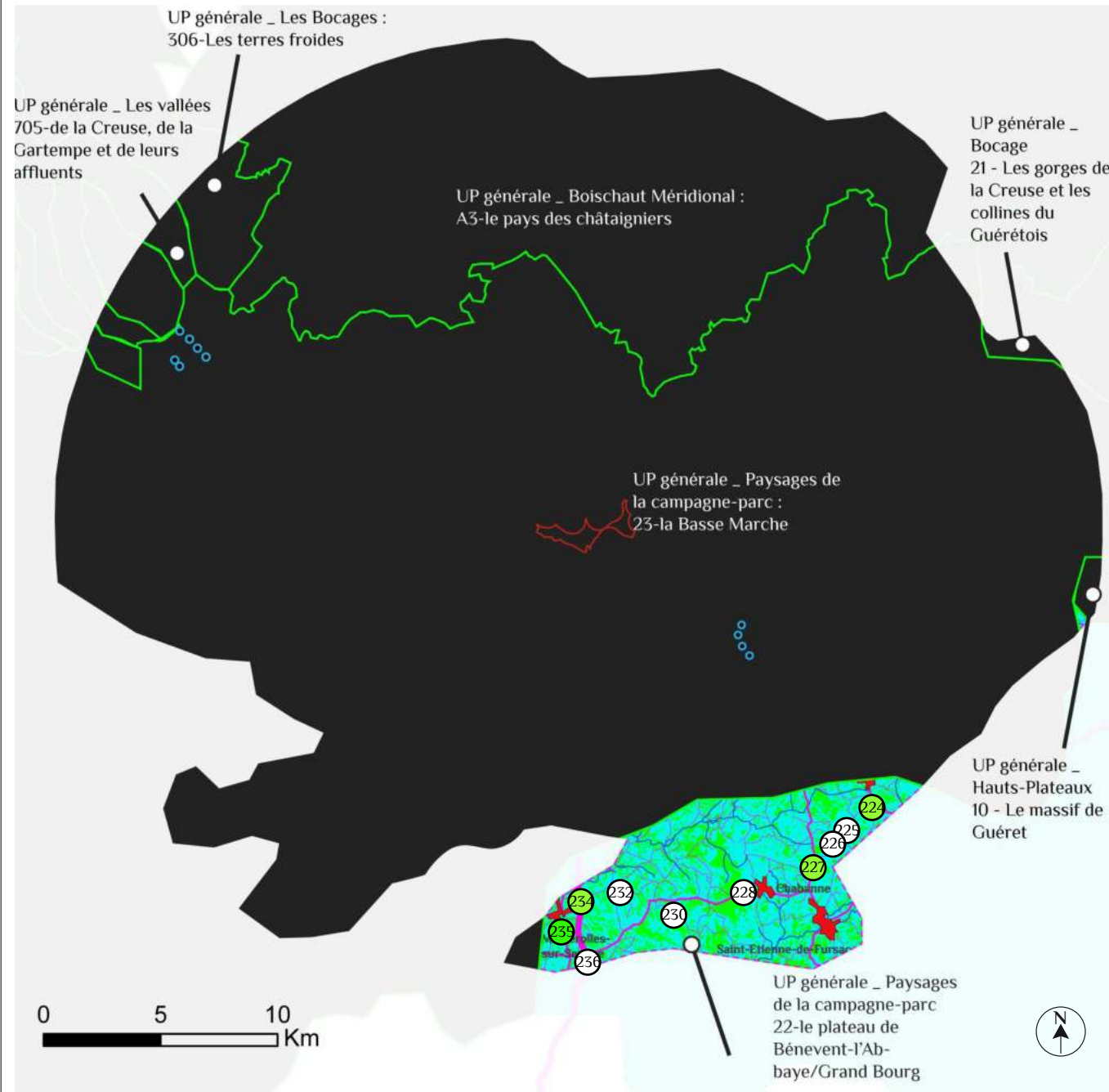
Les deux panoramas (225 et 224) sont localisés en limite de la Basse-Marche et du plateau de Bénévent-l'Abbaye/Grand-Bourg. Transition paysagère et appartenance à l'unité générale de la Campagne-Parc obligent, on retrouve les motifs communs suivants : sujets isolés de chênes en bouquet ou en alignement au coeur des prairies, les végétaux spécifiques de types fougères, chênes, châtaigniers, troupeaux de vaches, ... Le paysage dissimule son bâti et apparaît essentiellement agricole et champêtre... Ces deux panoramas ne sont pas orientés vers la ZIP

Cependant le relief se fait plus présent. Les collines (226) remplacent les douces ondulations de la Basse-Marche, dégagant des panoramas plus lointains qui englobent les hauts plateaux tout proches (225 et 224). Les boisements se font également plus denses et forment des nappes qui absorbent visuellement les arbres isolés (224).



La présence des boisements se renforce et étire de longs cordons dans les panoramas. Ponctuellement ces mers vertes gommant les silhouettes majestueuses des chênes isolés. Les haies basses sont encore présentes et structurantes. Ici, la mixité des cultures s'intensifie. Les pâtures partagent les parcelles, ici avec un champ où la paille vient d'être ramassée. Ce panorama englobe la ZIP mais cette dernière, très distante, n'est pas visible

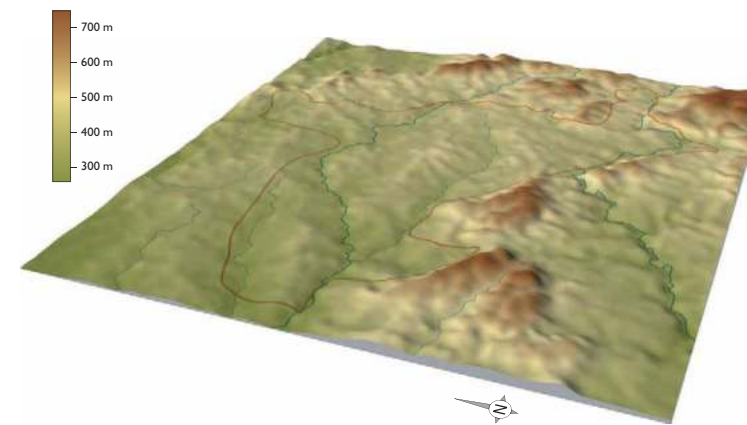
C21 : UNITÉ PAYSAGÈRE DE LA CAMPAGNE PARC : LE PLATEAU DE BÉNEVENT-L'ABBAYE/GRAND-BOURG



- Aire d'étude éloignée définie en fonction du paysage et des vues
- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Éoliennes des parcs construits
- Réseau hydrographique
- Ville et villages principaux
- Boisements principaux
- Autoroute A20 (l'Occitane)
- Routes principales
- Routes secondaires
- Petites routes du quotidien
- Limites des unités paysagères voisines
- Unités paysagères voisines
- Le plateau de Bénévent-l'Abbaye/Grand-Bourg
- Localisation des illustrations
- Panoramas orientés vers la ZIP

Carte : Green Satellite
Source unités paysagères : atlas et inventaires paysagers
Source : carte IGN 100000

F113 : ILLUSTRATIONS DU PLATEAU DE BÉNEVENT-L'ABBAYE/GRAND-BOURG



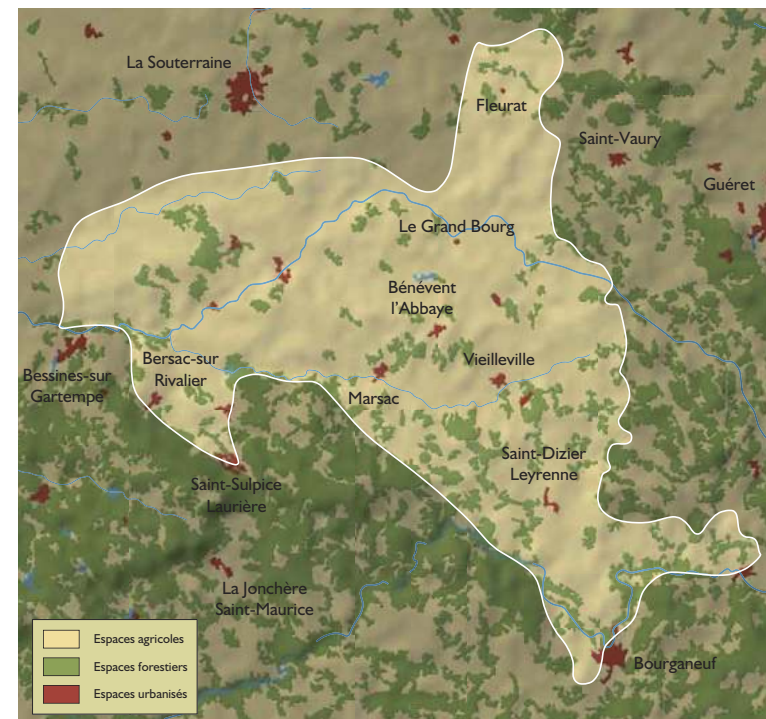
Support topographique :

Ce bloc diagramme montre parfaitement comment les limites de l'unité paysagère du plateau de Bénévent-l'Abbaye/Grand-Bourg s'appuient sur les haut-plateaux voisins. Ici, le relief se cale autour de 400/500 m et surtout, il dessine des collines et des vallonnements plus amples.

Impressions et typologies visuelles :

Le secteur du plateau de Bénévent-l'Abbaye concerné par l'aire d'étude éloignée est peu étendu. Pourtant, et malgré la transition douce entre les deux unités paysagères, on note rapidement des spécificités qualifiant ce paysage. C'est avant tout l'évolution que connaît le relief qui marque la vision et les sensations. Maintenant, les situations d'enveloppement favorisant les plans rapprochés se maintiennent dans le fond des vallées ou les vallons ou dans certains secteurs de plateaux lorsque la végétation y est dense. Ce contexte visuel cadré alterne plus régulièrement avec des situations dominantes et ouvertes qui permettent au regard de passer au-delà de la végétation et d'apprécier un horizon plus lointain, le plus souvent bleuté, où émergent les plateaux hauts.

Les clés de composition et d'assemblage des motifs bâtis et végétaux sont plus limpides, exposés plus largement sur les versants. Surtout, le relief imprime des directions (axes des vallées) et des ponctuations (hauts-plateaux, puys, monts en arrière-plan) facilitant un peu l'orientation. Progressivement, les boisements s'imposent et gommant ponctuellement les silhouettes isolées des chênes qui s'effacent sur ces mers vertes.



Sensation d'enveloppement dans un vallon



Stères de bois le long d'une route qui témoignent de la densité des boisements et de leur exploitation

F114 : NUANCES PAYSAGÈRES



Dans ce panorama près de Chabanne, les reliefs des hauts plateaux apparaissent bleutés sur l'horizon donnant une impression de profondeur et modifiant l'échelle du paysage. Les motifs végétaux et bâtis (dissimulés) en avant-plan ramènent quant à eux à une échelle de proximité. Sur les plateaux, les champs cultivés sont nombreux, variant les effets de couleurs, de matières mais également de masque visuel en fonction de la période (des labours jusqu'aux moissons). Panorama orienté vers le Sud à l'opposé de la ZIP



Dans ce panorama au Nord de Chabanne, l'observateur retrouve un plan moyen et proche. Les détails des fleurs de la prairie, les silhouettes des arbres accrochent rapidement le regard. A droite, un bosquet occupe le sommet d'une colline plus marquée. Panorama orienté vers la ZIP, lointaine



Panorama à l'Est de Morterolles-sur-Semme dirigé vers le Nord. Ici, l'horizon s'ouvre et se cadre sur le versant opposé de la vallée de la Semme. Ce dernier apparaît "moins composé" et plus uniformément boisé. Les clairières (lumineuses) sont rares. Les boisements de la vallée émergent des versants qui impriment et soulignent la direction Est/Ouest. Panorama partiellement orienté vers la ZIP qui n'est pas visible car masquée par les reliefs intermédiaires (ZIP en partie sur la droite de la photo)

La présence humaine se fait plus notable mais conserve un caractère ponctuel : bâti, champs cultivés, routes départementales D1 et D4 desservant les villages principaux de Saint-Etienne-de-Fursac, Chabanne, Morterolles-sur-Semme, lignes HT, ...

F115 : LES MOTIFS ANTHROPIQUES



Silhouette de Chabanne en contrebas : les toits hésitent entre la tuile dominante et l'ardoise



Silhouette de Morterolles-sur-Semme en situation de léger contrebas d'un versant très boisé. La ZIP est comprise dans le panorama



Lignes HT en limite avec le département de la Creuse



Arrivée dans le village de Fromental ouvert sur son bâti. Les prairies tangentent les limites du village ouvrant les vues vers les habitations



Passage au-dessus de l'autoroute A20 près de Morterolles-sur-Semme. Celle-ci, encaissée est invisible en dehors de ce point de traversée

Reconnaissance et dynamiques d'évolution :

Son histoire et les grands traits de son évolution sont similaires à ceux de la campagne-parc précédemment évoqués. L'influence de la Souterraine se fait encore sentir sur le bâti du secteur nord du plateau de Bénévent-l'Abbaye/Grand Bourg. Les maisons neuves sont préférées au bâti ancien et leur implantation n'est pas toujours attachée aux principes d'implantation et de construction historiques qui assuraient une plus grande discrétion (choix des matériaux et de la localisation). Cependant, on note quelques spécificités. Du point de vue agricole par exemple, les mouvements associés au travail des champs en été, étaient visibles lors des sorties terrain, animant plus clairement le paysage d'une présence humaine que dans la Basse-Marche. Les signes de déprise ne concernent pas les plateaux mais plus les pentes des vallons ou des vallées lorsque celles-ci ne sont pas urbanisées.

Ici, le tourisme s'appuie et s'articule sur la vallée de la Gartempe et son patrimoine paysager et architectural et valorise aussi quelques dolmen et Ménhir (Menhir des Fichades) qui sont parfois fléchés. Le tourisme reste confidentiel et ce paysage apparaît comme une transition vers des sites plus reconnus comme Bénévent-l'Abbaye, Guéret et les Puys à l'Est ou les Monts d'Ambazac au Sud, ... tous localisés bien au-delà des limites de l'aire d'étude éloignée.

F116 : PHOTOS ILLUSTRANT L'ÉVOLUTION DU BÂTI



Enseignes publicitaires à l'approche de Bessines-sur-Gartempe



La couleur blanche du crépi contraste fortement

F117: LES FIGURES TOURISTIQUES MAJEURES MAIS LOCALISÉES HORS DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE



Silhouette charmante de Bénévent-l'Abbaye (photo : Google image)



Les Monts d'Ambazac, premiers reliefs du Massif Central (photo : Pascal Bruneau, Google image)

Visions et relations avec les unités paysagères voisines :

La situation proche des hauts plateaux engendre une irruption ponctuelle, mais importante, de ces derniers dans certains panoramas orientés vers l'Est et le Sud (soit à l'opposé de la ZIP). Ainsi, la relation visuelle principale du plateau de Bénévent-l'Abbaye/Grand-Bourg s'établit avec cette voisine (les hauts plateaux) plus élevée et occupant ses flancs orientaux et occidentaux. Le lien visuel avec la Basse Marche est, quant à lui, plus ténu et ponctuel, comme le montrent les rares panoramas orientés vers le Nord et la ZIP. En revanche, les vues affichent parfois une plus grande ampleur et une plus grande richesse des profondeurs de champ. Le détail s'efface alors au profit de compositions plus globales (échelle de la structure paysagère). Les sensations ne se concentrent plus uniquement sur l'intime, l'imagination ou le ressenti. Elles touchent à la respiration, à la contemplation, favorisées par des horizons plus lointains et finalement plus sobres (plus largement boisés), dont la simplicité et l'échelle facilitent un éventuel rapport visuel avec des éoliennes.

Enjeux au vu des qualités et des spécificités paysagères du plateau de Bénévent-l'Abbaye/Grand Bourg (sous unité paysagère de la campagne-parc) rencontrées à l'échelle de l'aire d'étude éloignée :

- paysage intéressant parce que typique de la région, de ses sols, de sa topographie et de l'évolution des pratiques agricoles passées et en cours;
- paysage de belle qualité bénéficiant d'une reconnaissance sociale forte (le bocage du Limousin) surtout à l'échelle régionale. La reconnaissance la plus forte est associée à des sites qui restent en dehors des limites de l'aire d'étude éloignée;
- paysage faiblement fréquenté et vécu au vu de la faiblesse de la densité de population et du tourisme;
- paysage intéressant par les motifs et les formes paysagères qui le composent mais surtout par l'élévation du relief et l'amplitude topographique qui le caractérisent ouvrant régulièrement l'horizon. La profondeur de champs intègre alors des éléments lointains à la faveur d'une interruption du jeu des masques visuels;
- la vision de la ZIP et d'éventuelles éoliennes depuis les lieux de vie principaux que sont les gros bourgs est un enjeu important du point de vue de la vision statique;
- la vision de la ZIP et d'éventuelles éoliennes depuis le réseau routier, axe de découverte du territoire, est un enjeu important du point de vue de la vision dynamique. A l'échelle du secteur concerné par l'aire d'étude éloignée, les axes sont des axes secondaires;
- les covisibilités éventuelles avec les projets éoliens construits sur les communes de la Souterraine et de Saint-Agnant-de-Versillat et de Lussac-les-Eglises constituent un enjeu important.

Influence visuelle du projet éolien envisagé sur la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles au vu des typologies visuelles identifiées au coeur du plateau de Bénévent-l'Abbaye/Grand Bourg à l'échelle de l'aire d'étude éloignée :

- l'éloignement à la ZIP est important amoindrissant l'influence visuelle potentielle d'éventuelles éoliennes;
- les fenêtres visuelles donnant potentiellement à voir les éoliennes sont rares et lointaines et donnent alors un cadre à la mesure des machines. Dans les secteurs où les scènes intimes dominent, l'éloignement associé aux écrans visuels ne permettent pas au regard de porter jusqu'à la ZIP et à d'éventuelles éoliennes. Les panoramas profonds ne sont pas si nombreux. Ils concernent, au vu des visites sur le terrain :
 1. un panorama proposant une possible covisibilité avec la silhouette de Morterolles-sur-Semme depuis la D220 (235)
 2. une vue possible depuis la D63a peu fréquentée (234)
 3. une vue depuis la D1 (227)
 4. une vue depuis la D74 (peu fréquentée)

L'influence visuelle du projet sur cette unité paysagère est estimée comme négligeable à faible.

c) Unité paysagère du Boischaut Méridional : le pays des châtaigniers

"... Si le relief se divise et se courbe mollement, si les lisières forestières ou les haies se pressent doucement et ne laissent que peu d'ouvertures vers les lointains... alors probablement êtes-vous dans le Boischaut Méridional..." (extrait de l'atlas des paysages de l'Indre).

Le Boischaut Méridional est le témoin de la transition entre les roches sédimentaires ou détritiques au Nord (unité paysagère du pays des ormes) et les roches métamorphiques au Sud (unité paysagère du pays des châtaigniers). L'aire d'étude éloignée ne concerne qu'une partie restreinte et occidentale de cette unité paysagère vaste qui s'étend largement vers l'Est et vers le Nord, au-delà de Parnac et de Crozant.

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, les constats sur le terrain établissent un certain nombre de similarités et une continuité de motifs (motifs paysagers liés au relief, à l'activité agricole, au sol, aux modes constructifs) entre la Basse Marche et le pays des châtaigniers. La limite qui les sépare, qui suit la limite administrative départementale (Haute-Vienne/Indre) mais surtout régionale, apparaît quelque peu artificielle du point de vue du paysage.

F118 : PHOTOS ILLUSTRANT LE PAYS DES CHÂTAIGNIERS



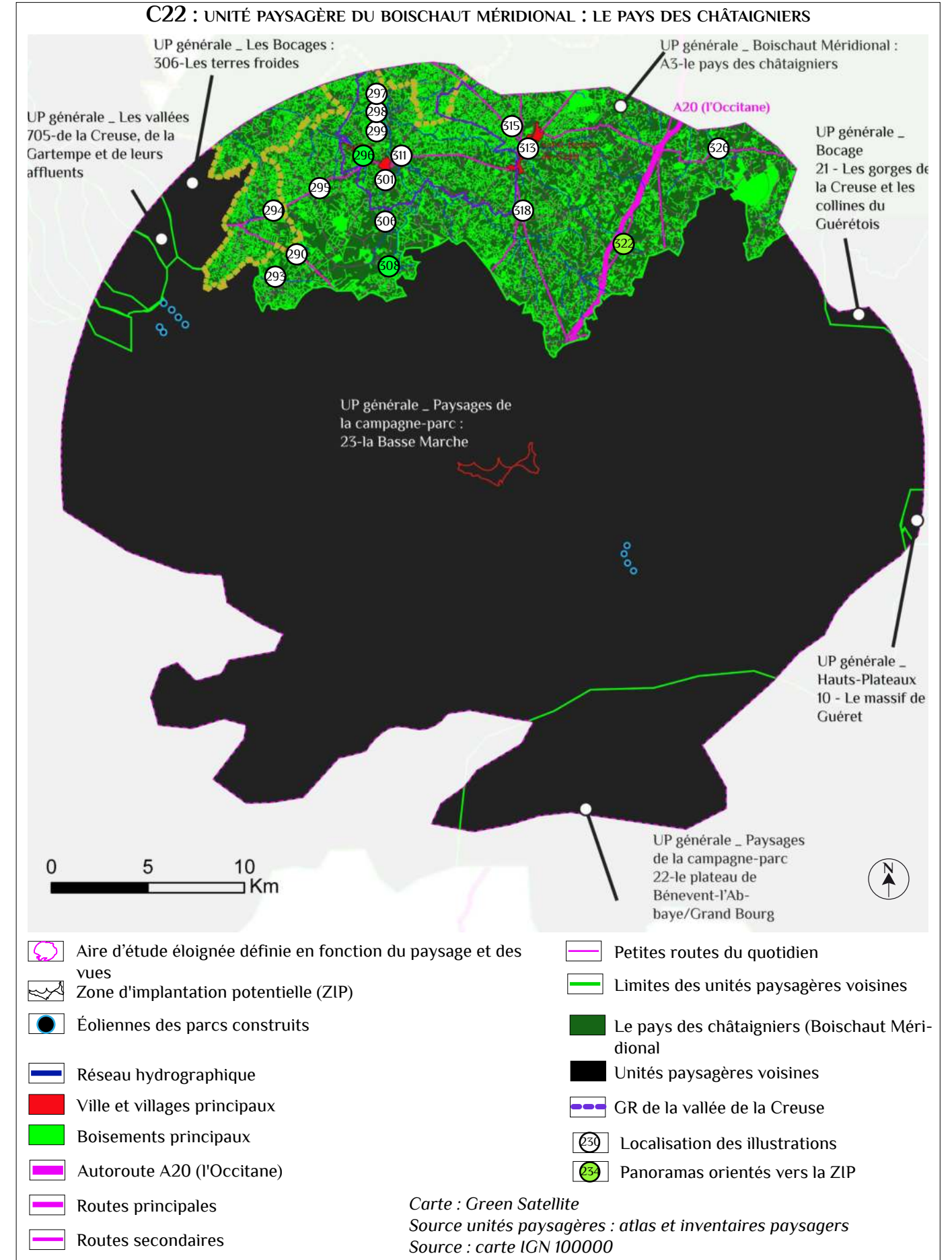
Les motifs paysagers de la haie basse (ici remplacée par une clôture enherbée) et des beaux sujets de chênes cloisonnant un espace bocager intime. Ici une prairie de fauche.



Tableau très composé (lignes et ponctuations) avec l'intégration d'une parcelle cultivée au milieu des pâtures

Support topographique :

Le relief est assez homogène malgré une douce élévation vers l'Est. Il est largement découpé par un réseau hydrographique dense constitué, à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, de la vallée du Portefeuille, de l'Anglin, et d'une section de l'Abloux (celle coulant dans l'Indre) et de leurs nombreux affluents ainsi que par de petits vallons. Malgré le développement du réseau routier qui permet de découvrir une large partie du territoire, le réseau hydrographique reste à l'écart et discret. Si l'on se réfère à la carte du relief présentée précédemment on constate une totale continuité entre le pays des châtaigniers et la Basse Marche tant sur le plan de l'orientation des vallées que de leur ramification intense.





F119 : PHOTOS ILLUSTRANT LA TOPOGRAPHIE



L'inflexion d'une vallée gommée par l'émergence de la végétation qui occupe les rives et les versants. Ici la densité végétale est telle qu'elle englobe les silhouettes des chênes isolés. On a l'impression d'une mer verte



A l'occasion de cette situation légèrement dominante, la composition complexe et riche de ce paysage est visible. On en voit les éléments majeurs : le bâti dissimulé sur une colline, un fond humide en premier plan, des silhouettes de chênes isolés, des pâtures, des secteurs en cours d'enfrichement, des bas-côtés fleuris et des bosquets. Les lignes et les principes de composition sont cependant moins nets que dans la campagne-parc comme dissouts par un manque d'entretien, un enfrichement, une progression des masses boisées



La vallée très boisée de l'Abloux. La ripisylve, bien entretenue, laisse voir le cours d'eau. Les vues sont cadrées entre les deux versants

Impressions et typologies visuelles :

"Le Boischaut Méridional c'est une multitude d'horizons proches qui s'accordent, se croisent et se décalent sans jamais se heurter... Les plans sont nets et pourtant se fondent en douceur les uns aux autres". "Au sein de cette abondance d'horizons, rares sont les motifs mis en exergue et s'individualisant parfaitement au plan moyen. Il faut attendre la rencontre d'un village déjà conséquent ou celle d'un cours d'eau pour que le plan moyen s'anime d'un motif un tant soit peu prégnant" (extrait de l'atlas des paysages de l'Indre).

Le ruban asphalté des routes, en suivant les ondulations du relief, met en valeur la topographie peu perceptible. En effet, ce paysage est caractérisé par une densité végétale telle, qu'elle gomme, cloisonne, efface, et donc désoriente. Ici, pas de direction imprimée dans le paysage à l'exception du tracé linéaire d'une route. Les cours des vallées, sinueux, sont à peine visibles, noyés sous la végétation.

La surprise est le maître mot de ce paysage qui ôte les éléments majeurs qui le composent au regard, jusqu'au dernier moment. Ainsi, les villages sont eux-mêmes largement masqués par cette mer végétale. C'est à peine si quelques toitures émergent ponctuellement. Chaque unité urbaine constitue ainsi une étape surprenante et marquante dans un parcours qui apparaît exclusivement campagnard, animé des seuls troupeaux ou de rares voitures croisées.

En revanche, la main de l'Homme est partout dans ce paysage dessiné, composé, entretenu et exploité. Au coeur de ce pays boisé, aucun ennui. Le paysage sait recomposer à l'infini les motifs dont il dispose. Grâce à la trame bocagère associée aux bosquets (filtres, écrans visuels), il sait ménager des surprises au détour d'une vallée, d'un vallon, d'un plateau, en mettant en scène un détail végétal ou architectural, le rythme culturel d'un champ, une scène pastorale (troupeau de limousines ou de moutons dans une prairie), des couleurs, des matières, des jeux de lumière et la part réservée au ciel... *"Comme en contrepoint d'une géographie nonchalante, les motifs de détails semblent se manifester à foison" (extrait de l'atlas des paysages de l'Indre).* Il focalise le regard sur des scénettes très intimes où la notion d'horizon lointain ne s'exprime presque jamais.

F120 : IMPRESSIONS ET TYPOLOGIES VISUELLES



Détails des feuillages au premier-plan



La place de l'eau est importante et ses formes variées



F121 : IMPRESSIONS ET TYPOLOGIES VISUELLES



Détails de l'habitat. Mur en pierres rouge-orangé et localisation dominante d'une ferme isolée



Grâce au ruban asphalté de la route on lit l'élévation douce du relief

F122 : IMPRESSIONS ET TYPOLOGIES VISUELLES



La situation dominante de Beaulieu est perceptible depuis le centre du village grâce à une étroite fenêtre entre les habitations. Ce panorama est dirigé vers la ZIP mais cette dernière est largement masquée par le bâti



Hameau dissimulé dans la vallée du Portefeuille. Ce panorama est orienté vers la ZIP mais cette dernière est largement masquée



Près de Chaillac quelques collines animent la topographie. Ces collines sont souvent habitées



Un champ de céréales juste fauché qui intercale son jaune d'or au coeur des prairies de fauche. Un hameau en point haut est à peine visible

Reconnaissance et dynamiques d'évolution :

Le reconnaissance liée à l'unité paysagère du Boischaud Méridional, se porte sur des secteurs plus septentrionaux situés en dehors de l'aire d'étude éloignée : la vallée noire, les paysages liés à Georges Sand, Nohant, le val de Creuse, ... Le paysage est faiblement associé à ces composantes naturelles et plus à ses usagers et ses usages (bergers, ...). *"Souvent le Boischaud Méridional est limité à la vallée de la Creuse plus théâtrale et pittoresque. Très souvent il est présenté à travers ses châteaux, ses églises et la maison de Nohant... parfois il est réduit et évoqué seulement, au second degré, par le vocable "La Vallée Noire", le nom ou le portrait de Georges Sand suffisent..."* (extrait de *l'atlas des paysages de l'Indre*).

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, il est important de noter la connaissance et la reconnaissance du village de Saint-Benoit-du-Sault qui attire un certain nombre de visiteurs en raison de sa richesse et de sa beauté architecturales et de sa silhouette mise en valeur par un écrin paysager plus tourmenté (extrait de *l'atlas des paysages de l'Indre*).

Aujourd'hui, la ressource principale est l'élevage de charolais et l'élevage ovin pour la viande alors que parallèlement les meilleures terres sont valorisées en blé. *"Globalement, l'évolution de l'agriculture induit l'abandon des "bouchures" que les agriculteurs n'ont plus le temps d'entretenir"* (extrait de *l'atlas des paysages de l'Indre*). On note quelques maisons ou fermes à l'abandon mais peu de maisons neuves de type lotissement ce qui traduit une certaine désertification.

Visions et relations avec les unités paysagères voisines :

"Ici, les horizons n'appartiennent pas à des entités voisines : ils sont issus du pays lui-même" (extrait de *l'atlas des paysages de l'Indre*). Comme pour la Basse Marche voisine, ici, peu ou pas d'horizon mais une focalisation du regard sur les plans proches et tout au plus moyens, mettant en valeur la richesse des détails. Ce paysage est essentiellement tourné vers lui-même.

F123 : RECONNAISSANCE ET DYNAMIQUES D'ÉVOLUTION

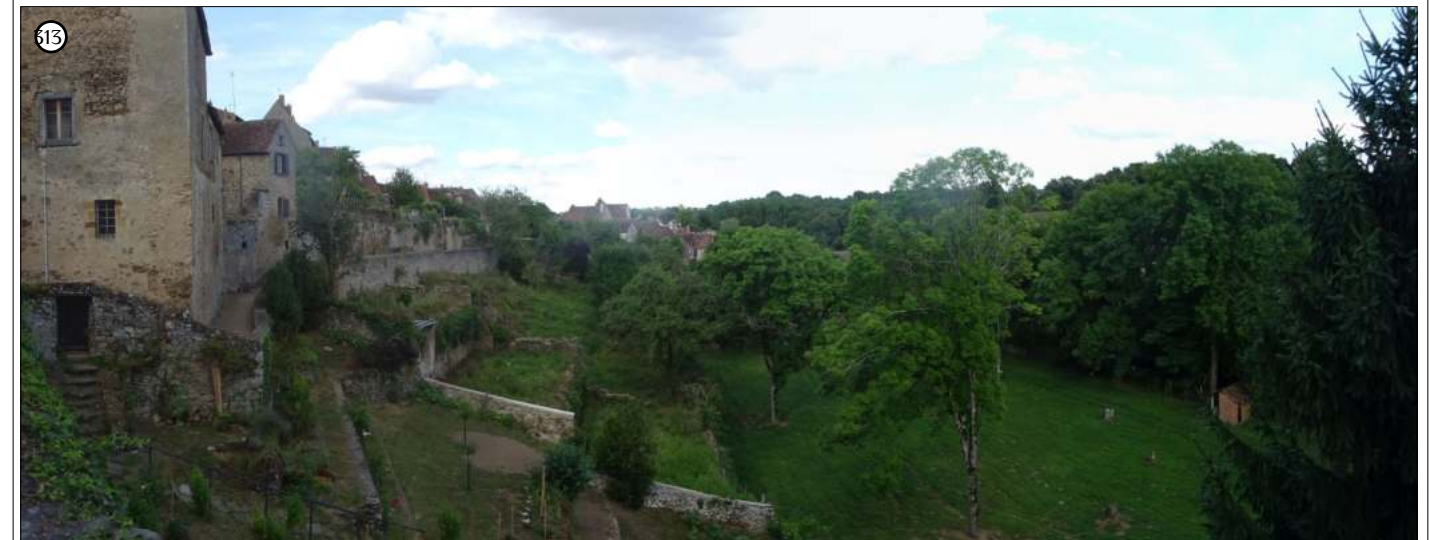


Paysage intime où ressortent matières, jeux de clair/obscur, camaïeu de verts et des fragments de ciel



Composition au plan moyen : le regard s'échappe mais est vite retenu par les détails de la haie, des chênes isolés ...

F124 : RECONNAISSANCE ET DYNAMIQUES D'ÉVOLUTION



Le village magnifique de Saint-Benoit-du-Sault surplombant majestueusement la vallée du Portefeuille.



La belle silhouette de Saint-Benoit-du-Sault épousant les courbes du versant dessiné par le Portefeuille

F125 : RECONNAISSANCE ET DYNAMIQUES D'ÉVOLUTION



L'eau a une place toute particulière dans le pays des châtaigniers. Certains plans d'eau (ici l'étang de la Rochegaudon près de Chaillac) sont valorisés pour compléter l'offre en termes de tourisme vert. Le panorama est orienté vers la ZIP qui est masquée par le relief et la végétation

La désertification qui touche ce territoire est visible au regard des nombreuses maisons anciennes abandonnées



Secteur en cours d'enfrichement, signe d'une certaine déprise agricole



Insertion de parcelles de maïs sur ce secteur de plateau cadré par les petites vallées du ruisseau du Vavret et du ruisseau de l'Étang du Grand Ris. L'horizon est cadré par des boisements et des bosquets

F126 : RECONNAISSANCE ET DYNAMIQUES D'ÉVOLUTION



Panorama plus large dominant la vallée du Bel Rio et offrant une profondeur de champ intéressante et importante. Il est orienté vers la ZIP et donne une lecture du paysage du pays des châtaigniers

Enjeux au vu des qualités et des spécificités paysagères du pays des châtaigniers (sous unité paysagère du Boischaut Méridional) rencontrées à l'échelle de l'aire d'étude éloignée :

"Les motifs de détails font les paysages d'ambiances et précisément, cette trop grande proximité dans la vision, les rend extrêmement vulnérables. Il suffit d'un rien, une négligence, un manque de soin dans la taille d'une haie, un poteau EDF trop mal placé, une architecture sans qualité ... et, ce qui se voit détruit ce qui se savait" (extrait de l'atlas des paysages de l'Indre).

- paysage intéressant parce que typique de la région, de ses sols, de sa topographie et de l'évolution des pratiques agricoles passées et en cours;
- paysage de belle qualité bénéficiant d'une reconnaissance sociale forte (le bocage du Limousin) surtout à l'échelle régionale. La reconnaissance la plus forte est associée à des sites qui restent en dehors des limites de l'aire d'étude éloignée;
- paysage faiblement fréquenté et vécu au vu de la faiblesse de la densité de population et du tourisme;
- paysage intéressant par les motifs et les formes paysagères qui le composent et, comme pour sa voisine la Basse Marche, par l'échelle intime des cadrages qu'il propose (mise en valeur des détails);
- la vision de la ZIP et d'éventuelles éoliennes depuis les lieux de vie principaux que sont les gros bourgs est un enjeu important du point de vue de la vision statique. Le village de Saint-Benoit-du-Sault constitue un enjeu important au vu de la richesse de son patrimoine et de sa fréquentation;
- la vision de la ZIP et d'éventuelles éoliennes depuis le réseau routier, axe de découverte du territoire, est un enjeu important du point de vue de la vision dynamique. A l'échelle du secteur concerné par l'aire d'étude éloignée, le réseau est composé d'un axe majeur (l'autoroute A20) et d'axes secondaires;
- les covisibilités éventuelles avec les projets éoliens construits sur les communes de la Souterraine et de Saint-Agnant-de-Versillat et de Lussac-les-Eglises constituent un enjeu important.

Influence visuelle au vu des typologies visuelles identifiées au coeur de la campagne-parc à l'échelle de l'aire d'étude éloignée :

- influence visuelle du projet envisagé sur la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles atténuée par les effets cumulés de la distance et des masques visuels que constituent la densité végétale, la topographie et le bâti. Les visions sont fragmentées et proches, ne laissant aucune place ou une place très partielle à des éléments lointains, même de grande hauteur. Les panoramas plus larges (comme le panorama 301) qui s'ouvrent partiellement en direction de la ZIP sont rares et ponctuel;
- Aucune visibilité ni covisibilité depuis et entre le village de Saint-Benoit-du-Sault et la ZIP n'a été identifiée. D'une manière générale, l'environnement très végétalisé (haies, fruitiers, arbres) autour des villages ou des fermes isolées localisées en hauteur, cadre les vues;
- Depuis le réseau routier, les positions dominantes étant faibles, les panoramas ouverts et orientés vers la ZIP sont rares et faiblement profonds. Peu de panoramas francs ont été identifiés lors des nombreuses visites sur le terrain, y compris depuis les routes importantes comme la D220. L'autoroute, encaissée et cadrée par un cordon de végétation dense, n'est pas concernée (à l'échelle de l'aire d'étude éloignée) par d'éventuelles vues vers la ZIP.

L'influence visuelle du projet sur cette unité paysagère est considérée comme nulle à négligeable.

d) Synthèse et évaluation des enjeux associés aux unités paysagères (toutes aires d'étude confondues)

ÉVALUATION DES ENJEUX ASSOCIÉS AUX UNITÉS PAYSAGÈRES			
UNITÉS PAYSAGÈRES	la Campagne Parc : la Basse Marche	la Campagne Parc : le plateau de Bénévent-l'Abbaye/Grand Bourg	le Boischaut Méridional : le pays des châtaigniers
Degré de reconnaissance institutionnelle	Reconnaissance institutionnelle importante (ex : monuments et sites inscrits et classés, parcs naturels régionaux, ...)	Reconnaissance institutionnelle importante (ex : monuments et sites inscrits et classés, parcs naturels régionaux, ...)	Reconnaissance institutionnelle importante (ex : monuments et sites inscrits et classés, parcs naturels régionaux, ...)
Fréquentation du lieu	Fréquentation faible (faible densité de population, fréquentation touristique faible malgré la traversée par l'A20 et la N145)	Fréquentation faible (faible densité de population et faible fréquentation touristique dans ce secteur de l'unité paysagère compris dans l'aire d'étude éloignée malgré la traversée par l'A20)	Fréquentation faible (faible densité de population et faible fréquentation touristique dans ce secteur de l'unité paysagère compris dans l'aire d'étude éloignée. L'A20 circule en limite ouest)
Qualité ou richesse du site	Qualité forte	Qualité moyenne	Qualité forte
Rareté / Originalité	Elément original ou typique de la région (tableaux composés de la campagne-parc)	Elément relativement répandu dans la région sans être particulièrement typique (apparition des contreforts du Massif Central dans les panoramas)	Elément original ou typique de la région (tableaux composés du Boischaut Méridional)
Degré d'appropriation et de reconnaissance sociale	Elément reconnu régionalement du point de vue social, identitaire et/ou touristique	Patrimoine peu reconnu, d'intérêt local	Elément reconnu régionalement du point de vue social, identitaire et/ou touristique
VALEUR	MODÉRÉE	FAIBLE	MODÉRÉE

F127 : TABLEAU D'ÉVALUATION DES ENJEUX ASSOCIÉS AUX UNITÉS PAYSAGÈRES

e) Synthèse et évaluation de la sensibilité associée aux unités paysagères (toutes aires d'étude confondues)

ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX UNITÉS PAYSAGÈRES			
UNITÉS PAYSAGÈRES	la Campagne Parc : la Basse Marche	la Campagne Parc : le plateau de Bénévent-l'Abbaye/Grand Bourg	le Boischaut Méridional : le pays des châtaigniers
Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur (165m) depuis l'élément ou le site	Une grande partie du site d'implantation potentielle est visible depuis des points de vue fréquentés	Des vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vues rares ou non fréquentés	Des vues très partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vues rares ou non fréquentés
Covisibilité de l'élément ou du site avec un élément de grande hauteur (165m)	Des covisibilités sont possibles depuis de nombreux points de vue reconnus	Des covisibilités partielles se développent depuis quelques point de vue fréquentés	Des covisibilités très partielles se développent depuis quelques point de vue fréquentés
Distance	Distance rapprochée à éloignée	Eloigné (distance comprise entre 10 et 20 km)	Eloigné (distance comprise entre 10 et 20 km)
VALEUR	MODÉRÉE	FAIBLE	NÉGLIGEABLE

F128 : TABLEAU D'ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX UNITÉS PAYSAGÈRES

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, l'analyse a fait le constat d'une répartition Nord/Sud des unités paysagères.

Les motifs bocagers impliquent une double lecture. Ils induisent à la fois la richesse et la sensibilité des unités paysagères concernées de par l'échelle intime des scénettes qu'ils créent et parallèlement, ils sont à l'origine d'effets de masque (associés aux masques de la topographie) qui cadrent majoritairement les vues en direction de la ZIP.

Avec l'éloignement, les effets de masque sont très efficaces et ne laissent que très ponctuellement le regard filer vers la ZIP. Il sera intéressant de vérifier si les typologies visuelles se transforment à l'échelle rapprochée.

Ainsi, toutes aires d'étude confondues, la sensibilité de l'unité paysagère d'accueil (la basse Marche) est considérée comme modérée (en moyenne) au vu de la proximité ponctuelle avec la ZIP. La sensibilité des unités voisines que sont le plateau de Bénévent-l'Abbaye/Grand-Bourg et du pays des châtaigniers est considérée respectivement comme globalement faible et négligeable au vu des masques visuels et de l'éloignement.

C.2.7. Valorisation et reconnaissance du territoire

a) L'exploitation des ressources et la qualité des paysages

Historiquement, on note des épisodes très variés de l'exploitation des ressources si particulières de ce territoire. Episodes qui ont façonné et fait se succéder divers paysages (plus ou moins forestiers, plus ou moins agricoles et ouverts, plus ou moins habités) jusqu'aux paysages actuels. Les formes paysagères, agricoles, architecturales sont issues de la prise en compte et de l'adaptation aux ressources locales qu'il s'agisse de la richesse des terres, de l'hygrométrie, du relief, de la nature du sol (roches cristallines ou calcaires), ... Il en ressort une harmonie entre des scènes naturelles captivantes (amoncellement de blocs rocheux le long d'une rivière, ...) et des scènes pittoresques et rurales (une ferme traditionnelle, des limousines dans une prairie, ...) traduisant la lente maîtrise du territoire par l'Homme pour habiter, se nourrir (agriculture), créer de l'énergie, se chauffer, se déplacer, ... Si elle se fait dans le respect des paysages et du patrimoine en place, l'exploitation de l'énergie éolienne apparaît en continuité avec l'histoire de ces paysages.

b) La promotion de la découverte de ce territoire

Lors des sorties terrain, il est apparu clairement que la valorisation touristique du territoire étudié n'est pas intense : les propositions touristiques sont peu nombreuses et les sites de faible rayonnement et peu balisés. La carte page suivante répertorie les sites valorisés sur les sites internet de chaque département de la Haute-Vienne, de la Creuse et de l'Indre. L'aire d'étude éloignée est finalement située à l'écart des sites touristiques majeurs de la Haute-Vienne (Limoges, Oradour-sur-Glane, lac de Saint-Pardoux, lac de Vassivière...) qui se concentrent au Sud d'une ligne Le Dorat/Bessines-sur-Gartempe. De la même manière, pour le département de la Creuse, la ZIP reste éloignée et détachée visuellement du secteur plus touristique de Crozant/Eguzon qui s'organise autour d'un immense lac formé sur la Creuse et autour de la Sédelle. Les activités y sont donc sportives (baignade, sports de glisse, navigation) et culturelles (la vallée des peintres, les ruines du château de Crozant, ...). En ce qui concerne l'Indre, la situation est similaire puisque le tourisme s'appuie sur le rayonnement du Berry de Georges Sand situé plus au Nord, le long de la "Vallée Noire", ou encore sur les vallées de la Creuse, de la Sédelle ou de l'Indre, ou la région des lacs. Les sites compris dans l'aire d'étude éloignée et évoqués sur les sites internet consultés font l'objet d'une reconnaissance faible et locale.

Seules trois entités affichent une aura touristique plus forte. Il s'agit de la ville de la Souterraine (Creuse), du village de Saint-Benoit-du-Sault (Indre) et du Parc Régional Naturel de la Brenne (Indre).

1. La ville de la Souterraine bénéficie d'une situation privilégiée en termes d'accès par la proximité de l'autoroute A20. La fréquentation constatée lors des sorties terrain au mois de juillet reste cependant mesurée malgré le patrimoine architectural qui se concentre dans la vieille ville. L'absence de relation visuelle entre le centre touristique ancien (et l'essentiel de la ville) et le projet éolien envisagé a été abordée précédemment dans le chapitre concernant l'habitat et n'est pas reprise ici;
2. Le village de Saint-Benoit-du-Sault, plus confidentiel, attire pourtant un certain nombre de visiteurs. Sa localisation n'est pas si éloignée de l'autoroute A20. Les relations visuelles entre la ZIP et ce village historique au patrimoine paysager et architectural de grande qualité et protégé ont été abordées dans le chapitre consacré au bâti et aucune intervisibilité entre les deux éléments n'a été identifiée. Ce village est présenté comme un village de caractère;
3. Les franges sud du Parc Naturel Régional de la Brenne. Au vu de l'éloignement associé aux effets de masque visuels de la végétation (bocage dense) qui cadrent rapidement les vues, il semble que ces dernières sont rares en direction de la ZIP. Lorsqu'elles existent, elles semblent très partielles et lointaines. La prégnance des éoliennes sera donc très faible à nulle. L'influence visuelle du projet éolien envisagé sur le PNR de la Brenne est donc considérée comme très faible à nulle et sera illustrée par un photomontage.

Par ailleurs, le village les Grands Chézeaux est lui aussi mis en valeur comme "village de caractère". Sa fréquentation touristique reste très mesurée. Au vu de l'implantation du projet éolien envisagé sur la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles, la relation visuelle de ce village de l'aire d'étude rapprochée avec la ZIP seront étudiées dans le chapitre dédié à cette aire d'étude (**chapitre : C.3. Analyse à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, page 130**).

La valorisation touristique du territoire d'étude se base également sur l'aménagement de bases de plein air et de loisirs qui sont au nombre de deux : la base de loisirs de Mondon et celle du lac de Chaume. Elles sont associées pour l'une à un camping et pour l'autre à un restaurant. Ce type d'activité est totalement lié au développement d'un tourisme vert dans le secteur. Elles constituent des lieux de vie et de jeux animés en période estivale. L'émergence éventuelle des éoliennes au-dessus de la végétation depuis ces lieux ne semble possible qu'en quelques rares secteurs ponctuels. En ce qui concerne la base de loisirs de Mondon, cette vue potentielle serait localisée sur les rives, du côté de l'entrée du camping. La base de loisirs du lac de Chaume, plus proche et localisée dans un environnement un peu plus ouvert, pourrait ouvrir une fenêtre visuelle vers le projet éolien, non loin du restaurant. Au vu de la fréquentation mesurée de ces sites, de l'important masque végétal et de l'éloignement, l'influence du projet est considérée comme faible à très faible.

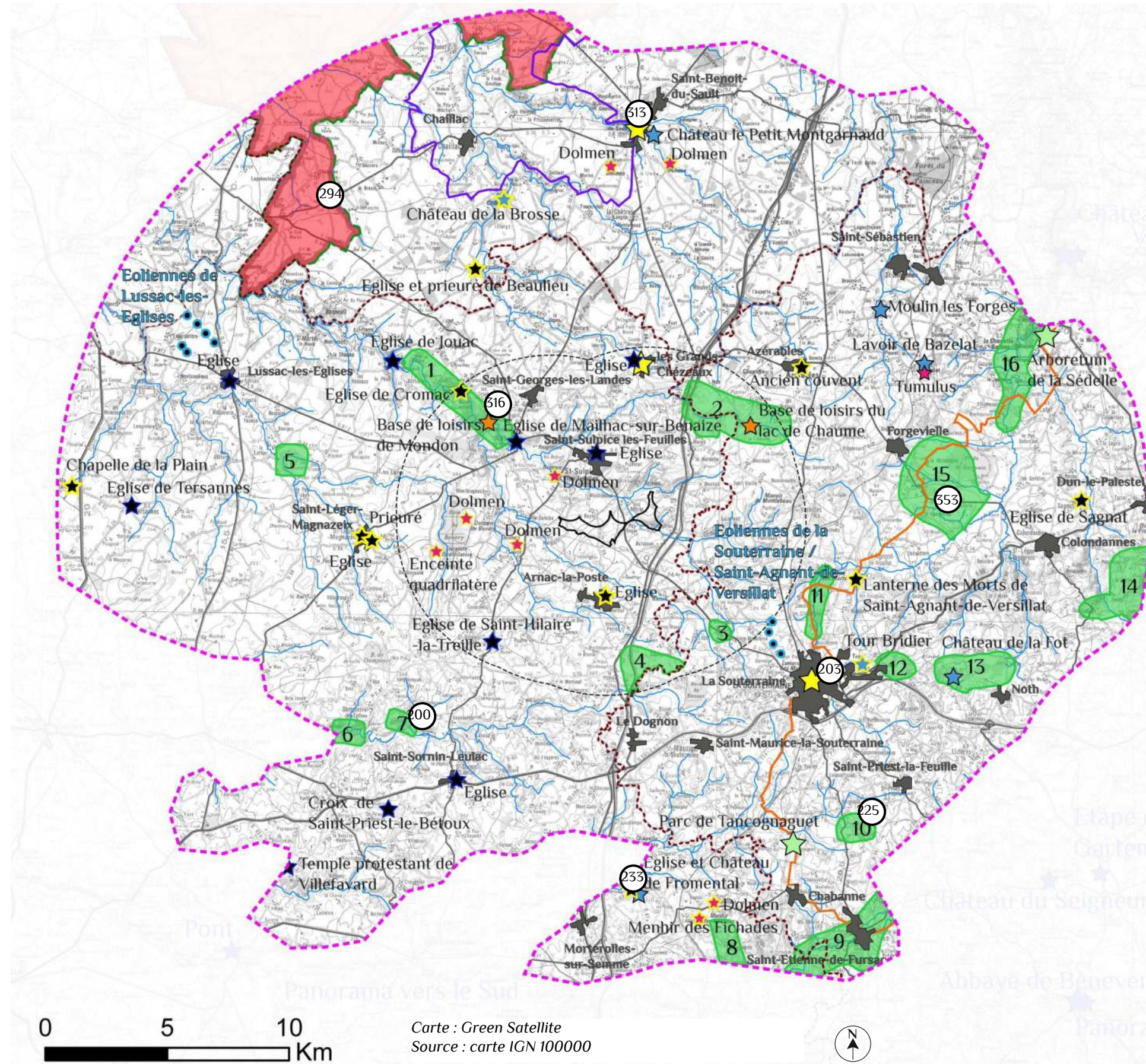
Un arboretum (l'Arboretum de la Sédelle près de la Chapelle-Baloue) et le parc de Tancognaguet (au Sud près de Chabannes) complètent également l'offre touristique en associant aspects culturels et Nature. Au vu de la configuration très végétalisée de ces deux parcs, de leur éloignement et du relief, aucun lien visuel n'a été établi avec le projet éolien envisagé sur la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles. L'influence visuelle du projet est considérée comme nulle.

Enfin les départements essaient de valoriser certains éléments du patrimoine religieux et civils en les évoquant sur les sites internet ou sur les brochures. Il peut s'agir d'églises, de châteaux et aussi de dolmen ou menhir nombreux dans le secteur d'étude. Pour la plupart d'entre eux, ces bâtiments ou petits monuments sont protégés au titre des monuments historiques. Dans ce cas, leur sensibilité vis-à-vis du projet éolien sera étudiée dans le chapitre consacré au patrimoine (**C.2.8. Le contexte patrimonial de l'aire d'étude éloignée, p104**)

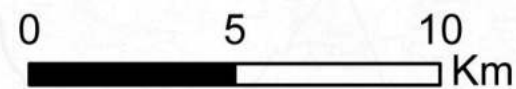
Ainsi, on peut situer dans l'Indre :

- les monuments protégés suivants : les ruines du château de la Brosse, l'église et le prieuré de Beaulieu (dont l'aura reste extrêmement confidentielle), les deux dolmens qui sont, quant à eux, uniquement indiqués sur les cartes IGN consultées sur le site internet de Géoportail;
- les monuments non protégés suivants : le château "le petit Montgarnaud" au pied de Saint-Benoit-du-Sault.

C23 : VALORISATION TOURISTIQUE DU TERRITOIRE D'ÉTUDE



- Aire d'étude éloignée définie en fonction du paysage et des vues
- Aire d'étude rapprochée
- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Éoliennes des projets éoliens construits sur les communes de la Souterraine et de Saint-Agnant-de-Versillat ainsi que sur la commune de Lussac-les-Eglises
- Réseau hydrographique
- Ville et villages principaux
- Paysages emblématiques
- PNR de la Brenne
- Jardin/ Arboretum mis en avant du point de vue touristique sur les sites internet de chaque département
- Bases de loisirs mises en avant du point de vue touristique sur les sites internet de chaque département
- Ville touristique principale et villages de caractère
- Patrimoine religieux non protégé mis en avant du point de vue touristique sur les sites internet de chaque département
- Patrimoine religieux protégé mis en avant du point de vue touristique sur les sites internet de chaque département
- Patrimoine civil non protégé mis en avant du point de vue touristique sur les sites internet de chaque département
- Patrimoine civil protégé mis en avant du point de vue touristique sur les sites internet de chaque département
- Patrimoine historique non protégé du type dolmen, ...
- Patrimoine historique protégé du type dolmen, ...
- GRP de la Brenne
- GR654
- Localisation des illustrations



Carte : Green Satellite
Source : carte IGN 100000



On peut situer dans la Creuse :

- les monuments protégés suivants : l'ancien couvent d'Azéables, l'église de Sagnat, la lanterne des Morts de Saint-Agnant-de-Versillat, la Tour Bridier près de la Souterraine.
- les monuments non protégés suivants : le moulin des Forges, le lavoir et le tumulus à Bazelat, le château de la Fot à Noth.

On peut situer en Haute-Vienne :

- les monuments protégés suivants : les églises d'Arnac-la-Poste, de Saint-Léger-Magnazeix (église et prieuré) et de Cromac, un menhir (le menhir des Fichades qui fait l'objet d'un balisage local à Fromental) et une enceinte quadrilatère datant du Moyen-Âge, la chapelle de la Plain, quatre dolmens et enfin le château de Fromental;
- les monuments non protégés suivants : les églises de Jouac, Lussac-les-Eglises, Mailhac-sur-Benaize, Saint-Sulpice-les-Feuilles, Tersannes, Saint-Hilaire-la-Treille, Saint-Seurnin-Leulac, le temple protestant de Villefavard, la Croix de Saint-Priest-le-Bétoux, l'église des Grands Chézeaux.

Les monuments protégés sont étudiés dans un chapitre dédié au patrimoine classé ou inscrit (**C.2.8. Le contexte patrimonial de l'aire d'étude éloignée, p104**).

Sur l'ensemble des monuments non protégés et sites valorisés d'un point de vue touristique, on note une influence visuelle potentielle du projet pour les sites suivants :

- La base de loisirs du lac de Chaume : un doute subsiste quant à une éventuelle visibilité du projet. Cependant, si cette visibilité existe, elle sera très partielle;
- La base de loisirs du Mondon : un doute subsiste quant à une éventuelle visibilité du projet. Cependant, si la visibilité existe, elle sera très partielle;
- L'église de Mailhac-sur-Benaize : une fenêtre très étroite s'ouvre très partiellement en direction du secteur ouest de la ZIP. Si la vision existe elle sera très partielle.

Pour les autres sites ou monuments, l'absence de vue s'explique par les effets de masque associés du relief, de la végétation et du bâti qui empêchent toute intervisibilité avec le projet envisagé sur la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles. L'influence visuelle du projet sur ces derniers est donc nulle.

c) L'identification de paysages emblématiques

C'est donc un tourisme vert encore confidentiel que les départements essaient de développer. La conscience des paysages remarquables de la "campagne-parc" incite à adopter une politique de préservation afin de maintenir l'intérêt de ces tableaux paysagers capables d'attirer et d'émouvoir les touristes.

F129 : LES LIEUX DE NATURE



L'arboretum de la Sédelle : un écrin boisé pour les rencontres autour des plantes
(source : site internet de l'arboretum)



Le parc de Tancognaquet un écrin végétal isolé
(source : site internet du parc)



La base de loisirs de Mondon : animation estivale dans un écrin boisé



L'étang de la Chaume
(source : site internet <http://www.achigan.net/spot/coin-332-etang+de+la+chaume.html#prettyPhoto>)



Paysage identitaire en marge du Parc Naturel Régional de la Brenne

F130 : LES VILLES ET VILLAGES VALORISÉS



Quelques visiteurs sur la terrasse du village de Saint-Benoit-du-Sault



La place de l'église du village "les Grands Chézeaux", village de caractère (source : http://www.communes.com/limousin/haute-vienne/les-grands-chezeaux_87160/photos,22245.html)



Animation mesurée dans le centre historique de la Souterraine

F132 : PARTIE NORD DE LA CARTE SYNTHÉTISANT LES LIEUX D'INTÉRÊT DE LA HAUTE-VIENNE



Tous les chemins de...
la Haute-Vienne



Légende

- Office de Tourisme
- Office de Tourisme saisonnier ou point d'information
- Village Étape
- Station Verte
- Un des plus Beaux Détours de France
- Un des plus Beaux Villages de France
- Baignade
- Piscine
- Suggestion Randonnée
- Pays et Ville d'Art et d'Histoire
- Route de Richard Coeur de Lion
- Route du Haut-Limousin

F131 : LE PATRIMOINE NON PROTÉGÉ



Eglise de Saint-Hilaire-la-Treille (source : <https://www.google.fr>)



Château de Fromental, sans vue vers le projet



L'église de Saint-Georges-les-Landes (source : <https://www.google.fr>)

Ainsi, un certain nombre de paysages emblématiques ont été identifiés et cartographiés à l'échelle de l'ancienne région Limousin (dont les départements de la Haute-Vienne et de la Creuse). Ils sont cartographiés dans l'Atlas des paysages en Limousin : «*Paysage en Limousin, de l'analyse aux enjeux*» (document conduit par la Direction Régionale de l'Environnement du Limousin, l'Université de Limoges et la Région Limousin).

Les sites emblématiques sont dessinés sur la carte page 104 et sont numérotés de 1 à 16. Les sites emblématiques du Limousin ont été inventoriés sous l'appellation "zones sensibles" dans les années 1980 - 85 à l'initiative de la DRAE du Limousin qui souhaitait à cette époque disposer de données qualitatives sur les paysages naturels et/ou bâtis de la région.

Ces inventaires définissent des paysages emblématiques qui doivent leur caractère :

- soit à une accumulation de valeurs paysagères clés (cours d'eau torrentueux, chaos rocheux, architecture vernaculaire, alignement d'arbres, ...) ; par exemple, le massif des Monédières (Corrèze), la vallée de la Vienne entre Limoges et Saint-Junien (Haute-Vienne), la vallée de la Tardes (Creuse) ;
- soit à une valeur paysagère unique intrinsèque telle que le bocage géométrique des Brandes de Landes (Gouzon, Creuse), le château et le parc de la Grénerie (Salon-la-Tour, Corrèze), les gorges de la Combade (Haute-Vienne).

Ces espaces emblématiques servent de support à la mise en place de protection de sites.

L'influence visuelle potentielle du projet envisagé sur la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles sur l'ensemble des sites emblématiques de l'aire d'étude éloignée est considérée comme faible à nulle. La distance associée aux effets de masque visuels de la topographie et de la végétation atténue considérablement les vues (5, 7, 8, 9, 10, 11, 14) voire les supprime totalement (6, 13, 15, 16). A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, les paysages remarquables (1,2,3,4) présentent une intervisibilité ponctuellement plus appuyée qui sera décrite dans le chapitre consacré à cette aire d'analyse (C.3. Analyse à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, p143).

F133 : LES PAYSAGES EMBLÉMATIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE : EXEMPLES ILLUSTRÉS



Site emblématique n° 7 _ secteur de la vallée de la Brame : entre la topographie et la densité végétale, pas d'ouverture visuelle



Site emblématique n° 15 _ situation offrant une lecture intéressante de la topographie



Site emblématique n° 10 _ situation dominante offrant une lecture du paysage et de son support topographique

d) Synthèse et évaluation des enjeux associés aux sites touristiques

ÉVALUATION DES ENJEUX ASSOCIÉS AUX SITES TOURISTIQUES							
Éléments touristiques	Aire d'étude	Degré de reconnaissance institutionnelle	Fréquentation du lieu	Qualité ou richesse du	Rareté / Originalité	Degré d'appropriation et de reconnaissance sociale	ENJEU
PNR de la Brenne	Aire d'étude éloignée	Patrimoine d'intérêt local ou régional (sites emblématiques, inventaire supplémentaire des monuments historiques, PNR)	Fréquentation habituelle, saisonnière et reconnue	Qualité exceptionnelle	Éléments original ou typique de la région	Élément reconnu régionalement du point de vue social, identitaire et/ou touristique	MODÉRÉ
Base de loisirs de Chaume	Aire d'étude rapprochée	Aucune reconnaissance institutionnelle	Fréquentation faible	Qualité moyenne	Éléments original ou typique de la région	Patrimoine peu reconnu d'intérêt local	FAIBLE
Base de loisirs de Mondon	Aire d'étude rapprochée	Aucune reconnaissance institutionnelle	Fréquentation faible	Qualité moyenne	Éléments original ou typique de la région	Patrimoine peu reconnu d'intérêt local	FAIBLE
Église de Mailhac-sur-Benaize	Aire d'étude rapprochée	Aucune reconnaissance institutionnelle	Fréquentation faible (coeur de bourg)	Qualité moyenne	Éléments original ou typique de la région	Patrimoine peu reconnu d'intérêt local	FAIBLE

F134 : TABLEAU D'ÉVALUATION DES ENJEUX ASSOCIÉS AUX SITES VALORISÉS D'UN POINT DE VUE TOURISTIQUE ET POTENTIELLEMENT CONCERNÉS PAR UNE INTERVISIBILITÉ AVEC LA ZIP

e) Synthèse et évaluation de la sensibilité associée aux sites touristiques

Les deux villages et la ville faisant l'objet d'une valorisation touristique, à savoir la Souterraine et les villages de Saint-Benoit-du-Sault et des Grands Chézeaux, n'appartiennent pas tous à l'aire d'étude éloignée. Les vues depuis les Grands Chézeaux sont, par exemple, étudiées dans le chapitre consacré à l'aire d'étude rapprochée. La sensibilité associée à la ville de la Souterraine est considérée comme nulle (voir le chapitre concernant l'analyse des vues depuis l'habitat). Au vu de la taille de la ville, ce constat est tout de même illustré par un photomontage. La sensibilité associée au village de Saint-Benoit-du-Sault est considérée comme nulle (puisque aucune ouverture visuelle vers la ZIP n'a été identifiée).

En dehors de ces trois unités urbaines, c'est le tourisme vert qui est valorisé avec la mise en valeur du patrimoine paysager et des activités de nature. Deux de ces sites naturels, les lacs de Chaume et de Mondon (aménagés en base de loisirs), pourraient donner à voir d'éventuelles éoliennes sur la ZIP. Au vu de leur fréquentation mesurée et de leur cadre boisé, la sensibilité associée à ces lacs est considérée comme faible. La sensibilité associée au Parc Naturel Régional de la Brenne est considérée comme faible (éloignement et écrans visuels liés au relief et aux boisements).

Enfin, dans le cadre de la valorisation du patrimoine, la sensibilité associée à l'église de Mailhac-sur-Benaize est considérée comme faible.

ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX SITES TOURISTIQUES					
Éléments touristiques	Aire d'étude	Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur (165m) depuis l'élément ou le site	Covisibilité de l'élément ou du site avec un élément de grande hauteur (165m)	Distance	SENSIBILITÉ
PNR de la Brenne	Aire d'étude éloignée	Vues partielles vers le site d'implantation, mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés	Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés	Distance éloignée (comprise entre 10 et 20 km)	FAIBLE
Base de loisirs de Chaume	Aire d'étude rapprochée	Vues partielles vers le site d'implantation, mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés	Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés	Distance intermédiaire (comprise entre 3 et 6 km)	FAIBLE
Base de loisirs de Mondon	Aire d'étude rapprochée	Vues partielles vers le site d'implantation, mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés	Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés	Distance intermédiaire (comprise entre 3 et 6 km)	FAIBLE
Église de Mailhac-sur-Benaize	Aire d'étude rapprochée	Vues partielles vers le site d'implantation, mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés	Pas de covisibilité	Distance intermédiaire (comprise entre 3 et 6 km)	FAIBLE

F135 : TABLEAU D'ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX SITES VALORISÉS D'UN POINT DE VUE TOURISTIQUE ET POTENTIELLEMENT CONCERNÉS PAR UNE INTERVISIBILITÉ AVEC LA ZIP

f) Synthèse et évaluation des enjeux associés aux paysages emblématiques toutes aires d'étude confondues

		ÉVALUATION DES ENJEUX ASSOCIÉS AUX PAYSAGES EMBLÉMATIQUES					
Paysages emblématiques dans le département de Haute-Vienne (87)	Aire d'étude	Degré de reconnaissance institutionnelle	Fréquentation du lieu	Qualité ou richesse du	Rareté / Originalité	Degré d'appropriation et de reconnaissance sociale	ENJEU
Paysage emblématique 1	Aire d'étude rapprochée et intermédiaire	Patrimoine d'intérêt local ou régional (sites emblématiques, inventaire supplémentaire des monuments historiques, PNR)	Fréquentation faible (vallée de la Benaize et bourg de Cromac)	Qualité forte	Éléments original ou typique de la région	Patrimoine peu reconnu d'intérêt local	MOYEN
Paysage emblématique 4	Aire d'étude rapprochée	Patrimoine d'intérêt local ou régional (sites emblématiques, inventaire supplémentaire des monuments historiques, PNR)	Fréquentation faible (traversé par l'A20)	Qualité forte	Éléments original ou typique de la région	Patrimoine peu reconnu d'intérêt local	MOYEN
Paysage emblématique 5	Aire d'étude éloignée	Patrimoine d'intérêt local ou régional (sites emblématiques, inventaire supplémentaire des monuments historiques, PNR)	Fréquentation très limitée (non visitable et accessible)	Qualité forte	Éléments original ou typique de la région	Patrimoine peu reconnu d'intérêt local	FAIBLE
Paysage emblématique 6	Aire d'étude éloignée	Patrimoine d'intérêt local ou régional (sites emblématiques, inventaire supplémentaire des monuments historiques, PNR)	Fréquentation faible (hameau le Couret)	Qualité forte	Éléments original ou typique de la région	Patrimoine peu reconnu d'intérêt local	MOYEN
Paysage emblématique 7	Aire d'étude éloignée (sous secteur aire d'étude intermédiaire)	Patrimoine d'intérêt local ou régional (sites emblématiques, inventaire supplémentaire des monuments historiques, PNR)	Fréquentation très limitée (non visitable et accessible)	Qualité forte	Éléments original ou typique de la région	Patrimoine peu reconnu d'intérêt local	FAIBLE
Paysage emblématique 8	Aire d'étude éloignée	Patrimoine d'intérêt local ou régional (sites emblématiques, inventaire supplémentaire des monuments historiques, PNR)	Fréquentation faible (hameau Monjourde)	Qualité forte	Éléments original ou typique de la région	Patrimoine peu reconnu d'intérêt local	MOYEN

Paysages emblématiques à cheval sur les départements de Haute-Vienne (87) et de la Creuse (23)	Aire d'étude	Degré de reconnaissance institutionnelle	Fréquentation du lieu	Qualité ou richesse du	Rareté / Originalité	Degré d'appropriation et de reconnaissance sociale	ENJEU
Paysage emblématique 2	Aire d'étude rapprochée	Patrimoine d'intérêt local ou régional (sites emblématiques, inventaire supplémentaire des monuments historiques, PNR)	Fréquentation faible (base de loisirs de l'étang de Chaume et A20 et N2020)	Qualité forte	Éléments original ou typique de la région	Patrimoine peu reconnu d'intérêt local	MOYEN
Paysage emblématique 9	Aire d'étude éloignée	Patrimoine d'intérêt local ou régional (sites emblématiques, inventaire supplémentaire des monuments historiques, PNR)	Fréquentation faible (village de Saint-Etienne-de-Fursac, vallée de la Gartempe et D1)	Qualité forte	Éléments original ou typique de la région	Patrimoine peu reconnu d'intérêt local	MOYEN

F136 : TABLEAUX D'ÉVALUATION DES ENJEUX ASSOCIÉS AUX PAYSAGES EMBLÉMATIQUES

ÉVALUATION DES ENJEUX ASSOCIÉS AUX PAYSAGES EMBLÉMATIQUES							
Paysages emblématiques dans le département de la Creuse (23)	Aire d'étude	Degré de reconnaissance institutionnelle	Fréquentation du lieu	Qualité ou richesse du	Rareté / Originalité	Degré d'appropriation et de reconnaissance sociale	ENJEU
Paysage emblématique 3	Aire d'étude rapprochée	Patrimoine d'intérêt local ou régional (sites emblématiques, inventaire supplémentaire des monuments historiques, PNR)	Fréquentation faible (hameau de la Bussière Madeleine et D912)	Qualité forte	Éléments original ou typique de la région	Patrimoine peu reconnu d'intérêt local	MOYEN
Paysage emblématique 10	Aire d'étude éloignée	Patrimoine d'intérêt local ou régional (sites emblématiques, inventaire supplémentaire des monuments historiques, PNR)	Fréquentation faible (hameau le Chiron)	Qualité forte	Éléments original ou typique de la région	Patrimoine peu reconnu d'intérêt local	MOYEN
Paysage emblématique 11	Aire d'étude éloignée (sous secteur aire d'étude intermédiaire)	Patrimoine d'intérêt local ou régional (sites emblématiques, inventaire supplémentaire des monuments historiques, PNR)	Fréquentation très limitée (non visitable et accessible)	Qualité forte	Éléments original ou typique de la région	Patrimoine peu reconnu d'intérêt local	FAIBLE
Paysage emblématique 12	Aire d'étude éloignée	Patrimoine d'intérêt local ou régional (sites emblématiques, inventaire supplémentaire des monuments historiques, PNR)	Fréquentation faible (hameau Bridier et D951)	Qualité forte	Éléments original ou typique de la région	Patrimoine peu reconnu d'intérêt local	MOYEN
Paysage emblématique 13	Aire d'étude éloignée	Patrimoine d'intérêt local ou régional (sites emblématiques, inventaire supplémentaire des monuments historiques, PNR)	Fréquentation très limitée (non visitable et accessible) / château - domaine privé	Qualité forte	Éléments original ou typique de la région	Patrimoine peu reconnu d'intérêt local	FAIBLE
Paysage emblématique 14	Aire d'étude éloignée	Patrimoine d'intérêt local ou régional (sites emblématiques, inventaire supplémentaire des monuments historiques, PNR)	Fréquentation faible (hameau Naillat, le Teilloux et D15)	Qualité forte	Éléments original ou typique de la région	Patrimoine peu reconnu d'intérêt local	MOYEN
Paysage emblématique 15	Aire d'étude éloignée	Patrimoine d'intérêt local ou régional (sites emblématiques, inventaire supplémentaire des monuments historiques, PNR)	Fréquentation faible (Saint-Germain-Beaupré et 3 hameaux et D15)	Qualité forte	Éléments original ou typique de la région	Patrimoine peu reconnu d'intérêt local	MOYEN
Paysage emblématique 16	Aire d'étude éloignée	Patrimoine d'intérêt local ou régional (sites emblématiques, inventaire supplémentaire des monuments historiques, PNR)	Fréquentation faible (4 hameaux)	Qualité forte	Éléments original ou typique de la région	Patrimoine peu reconnu d'intérêt local	MOYEN

F136 : TABLEAUX D'ÉVALUATION DES ENJEUX ASSOCIÉS AUX PAYSAGES EMBLÉMATIQUES

g) Synthèse et évaluation de la sensibilité associée aux paysages emblématiques toutes aires d'étude confondues

Un certain nombre de paysages emblématiques a été identifié dans le département de la Haute-Vienne et de la Creuse. Ils ne sont pas protégés mais leur identification sert de support à la mise en place de protections de sites. Au vu de l'influence visuelle supposée du projet éolien envisagé sur la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles et du niveau d'enjeu estimé des paysages emblématiques, on considère que la sensibilité qui leur est associée est nulle à modérée.

- Les paysages emblématiques (PE) concernés par une sensibilité modérée : PE4 (secteur de l'aire d'étude rapprochée)
- Les paysages emblématiques (PE) concernés par une sensibilité faible : PE1 (secteurs de l'aire d'étude intermédiaire et de l'aire d'étude rapprochée), PE2 (secteur de l'aire d'étude rapprochée), PE3 (secteur de l'aire d'étude rapprochée), PE9, PE10
- Les paysages emblématiques (PE) concernés par une sensibilité négligeable : PE5, PE7, PE8, PE11, PE12, PE14
- Les paysages emblématiques (PE) concernés par une sensibilité nulle : PE6, PE13, PE15, PE16

A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, les paysages remarquables (1,2,3,4) présentent une sensibilité faible à modérée qui sera décrite plus précisément dans le chapitre consacré à cette aire d'analyse (C.3. Analyse à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, p144). Seuls les sites remarquables compris dans les limites de l'aire d'étude rapprochée sont analysés et illustrés précisément dans cette étude.

ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX PAYSAGES EMBLÉMATIQUES

Paysages emblématiques dans le département de Haute-Vienne (87)	Aire d'étude	Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur (165m) depuis l'élément ou le site	Covisibilité de l'élément ou du site avec un élément de grande hauteur (165m)	Distance	SENSIBILITÉ
Paysage emblématique 1	Aire d'étude éloignée (sous-secteur intermédiaire)	Vues partielles vers le site d'implantation potentielle, mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés	Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés	Distance relativement éloignée (comprise entre 6 et 10 km)	FAIBLE
Paysage emblématique 1	Aire d'étude rapprochée	Vues partielles vers le site d'implantation potentielle, mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés	Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés	Distance rapprochée (comprise entre 3 et 6 km)	FAIBLE
Paysage emblématique 4	Aire d'étude rapprochée	Une grande partie du site d'implantation potentielle est visible depuis des points de vue fréquentés	Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés	Distance intermédiaire (comprise entre 3 et 6 km)	MODÉRÉE
Paysage emblématique 5	Aire d'étude éloignée	Vues très partielles vers le site d'implantation potentielle sont possible à de rares endroits non fréquentés	Covisibilités possibles mais anecdotiques car limitée à des points de vue peu accessibles et confidentiels	Distance éloignée (comprise entre 10 et 20 km)	NÉGLIGEABLE
Paysage emblématique 6	Aire d'étude éloignée	Pas de visibilité	Pas de covisibilité	Distance éloignée (comprise entre 10 et 20 km)	NULLE
Paysage emblématique 7	Aire d'étude éloignée (sous secteur aire d'étude intermédiaire)	Vues très partielles vers le site d'implantation potentielle sont possible à de rares endroits non fréquentés	Covisibilités possibles mais anecdotiques car limitée à des points de vue peu accessibles et confidentiels	Distance éloignée (comprise entre 10 et 20 km)	NÉGLIGEABLE
Paysage emblématique 8	Aire d'étude éloignée	Vues très partielles vers le site d'implantation potentielle sont possible à de rares endroits non fréquentés	Covisibilités possibles mais anecdotiques car limitée à des points de vue peu accessibles et confidentiels	Distance éloignée (comprise entre 10 et 20 km)	NÉGLIGEABLE
Paysages emblématiques à cheval sur les départements de Haute-Vienne (87) et de la Creuse (23)	Aire d'étude	Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur (165m) depuis l'élément ou le site	Covisibilité de l'élément ou du site avec un élément de grande hauteur (165m)	Distance	SENSIBILITÉ
Paysage emblématique 2	Aire d'étude rapprochée	Vues partielles vers le site d'implantation potentielle, mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés	Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés	Distance intermédiaire (comprise entre 3 et 6 km)	FAIBLE
Paysage emblématique 9	Aire d'étude éloignée	Vues très partielles vers le site d'implantation potentielle sont possible à de rares endroits non fréquentés	Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés	Distance éloignée (comprise entre 10 et 20 km)	FAIBLE

F137 : TABLEAUX D'ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX PAYSAGES EMBLÉMATIQUES

ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX PAYSAGES EMBLÉMATIQUES

Paysages emblématiques dans le département de la Creuse	Aire d'étude	Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur (165m) depuis l'élément ou le site	Covisibilité de l'élément ou du site avec un ouvrage de grande hauteur (165m)	Distance	SENSIBILITÉ
Paysage emblématique 3	Aire d'étude rapprochée	Vues partielles vers le site d'implantation potentielle, mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés	Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés	Distance intermédiaire (comprise entre 3 et 6 km)	FAIBLE
Paysage emblématique 10	Aire d'étude éloignée	Vues partielles vers le site d'implantation potentielle, mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés	Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés	Distance éloignée (comprise entre 10 et 20 km)	FAIBLE
Paysage emblématique 11	Aire d'étude éloignée (sous secteur aire d'étude intermédiaire)	Des vues très partielles du site d'implantation sont possibles à de rares endroits non fréquentés	Covisibilités possibles mais anecdotiques car limitée à des points de vue peu accessibles et confidentiels	Distance relativement éloignée (comprise entre 6 et 10 km)	NÉGLIGEABLE
Paysage emblématique 12	Aire d'étude éloignée	Des vues très partielles du site d'implantation sont possibles à de rares endroits non fréquentés	Covisibilités possibles mais anecdotiques car limitée à des points de vue peu accessibles et confidentiels	Distance éloignée (comprise entre 10 et 20 km)	NÉGLIGEABLE
Paysage emblématique 13	Aire d'étude éloignée	Pas de visibilité	Pas de covisibilité	Distance éloignée (comprise entre 10 et 20 km)	NULLE
Paysage emblématique 14	Aire d'étude éloignée	Vues très partielles vers le site d'implantation potentielle sont possible à de rares endroits non fréquentés	Covisibilités possibles mais anecdotiques car limitée à des points de vue peu accessibles et confidentiels	Distance éloignée (comprise entre 10 et 20 km)	NÉGLIGEABLE
Paysage emblématique 15	Aire d'étude éloignée	Pas de visibilité	Pas de covisibilité	Distance éloignée (comprise entre 10 et 20 km)	NULLE
Paysage emblématique 16	Aire d'étude éloignée	Pas de visibilité	Pas de covisibilité	Distance éloignée (comprise entre 10 et 20 km)	NULLE

F137 : TABLEAUX D'ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX PAYSAGES EMBLÉMATIQUES

C.2.8. Le contexte patrimonial de l'aire d'étude éloignée

Le patrimoine concerné par l'aire d'étude éloignée est riche et varié. Il compte de nombreux monuments protégés mais également des protections plus vastes concernant des sites ou encore la création d'un site patrimonial remarquable sur la commune de Saint-Benoit-du-Sault. Les monuments de l'aire d'étude rapprochée sont listés (sur fond gris dans la table) et localisés dans ce chapitre mais ils seront décrits et analysés précisément dans le chapitre : C.3. *Analyse à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, page 144.*

a) Les monuments protégés

Les procédures de protection sont appliquées en vertu de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques. La législation distingue deux types d'édifices, les classés et les inscrits :

- sont classés parmi les monuments historiques, en totalité ou en partie, «les immeubles dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public». C'est le plus haut niveau de protection, et concerne l'édifice extérieur, intérieur et ses abords.
- sont inscrits parmi les monuments historiques, en totalité ou en partie, «les immeubles qui, sans justifier une demande de classement immédiat au titre des monuments historiques, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation».

Nous avons recensé, dans les limites de l'aire d'étude éloignée, 66 monuments protégés répartis de façon assez homogène entre les trois départements de la Haute-Vienne, de la Creuse et de l'Indre. Deux sont localisés dans le département de la Vienne très faiblement concerné par l'aire d'étude éloignée. Ces monuments sont listés dans les tableaux ci-après et localisés sur la carte ci-contre.

Parmi ces 66 monuments, 10 sont situés dans les limites de l'aire d'étude rapprochée.

Les campagnes de terrain, complétées par une analyse cartographique (IGN et ZIV), permettent d'appréhender le contexte et la relation visuelle potentielle que chaque élément du patrimoine entretient avec la ZIP et d'éventuelles éoliennes associées.

b) Influence du contexte et de l'éloignement sur la relation visuelle entretenue entre le patrimoine et d'éventuelles éoliennes construites sur la ZIP

Les monuments protégés occupent des situations variées dans le paysage qui influencent leur rapport visuel au projet. Lors des campagnes de terrain nous avons pu identifier des situations en promontoire, des situations lovées au coeur des vallées ou d'un environnement boisé dense, des positions sur des versants faisant face ou tournant le dos à la ZIP. Il est important de rappeler la proximité entre le patrimoine protégé (qu'il soit religieux ou civil) avec l'eau et les vallées, proximité notable à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.

• Les axes de composition

Ils concernent le plus souvent les châteaux. Le château et le parc de Fromental s'organisent par exemple selon un axe de composition très marqué. L'effet du projet est largement atténué lorsque ces axes de composition ne sont pas orientés en direction de la ZIP (ce qui est le cas pour le parc du château de Fromental).

• Les positions dominantes ou en belvédère

Elles concernent le plus souvent des châteaux et quelques églises installés sur les versants des vallées ou sur des buttes plus marquées (château de la Brosse, tour Bridier ...). Ce positionnement favorise les panoramas selon certaines orientations. Des écrans visuels peuvent cependant recadrer les vues, notamment lorsque la distance à la ZIP augmente.

• Les situations en coeur de village

Ces situations concernent principalement les églises. On trouve quelques châteaux en limite d'urbanisation des villages (Fromental, ...). Les vues sont généralement cadrées par le bâti et la végétation environnante. Ces écrans visuels peuvent se révéler insuffisants à masquer d'éventuelles éoliennes dans le cas d'un tissu bâti ponctuellement lâche ou d'une certaine proximité.

• Les positions en fond de vallée ou en point bas

Ces positions concernent un grand nombre d'églises, de dolmens et de menhirs et impliquent des vues proches cadrées par la végétation et/ou les versants.

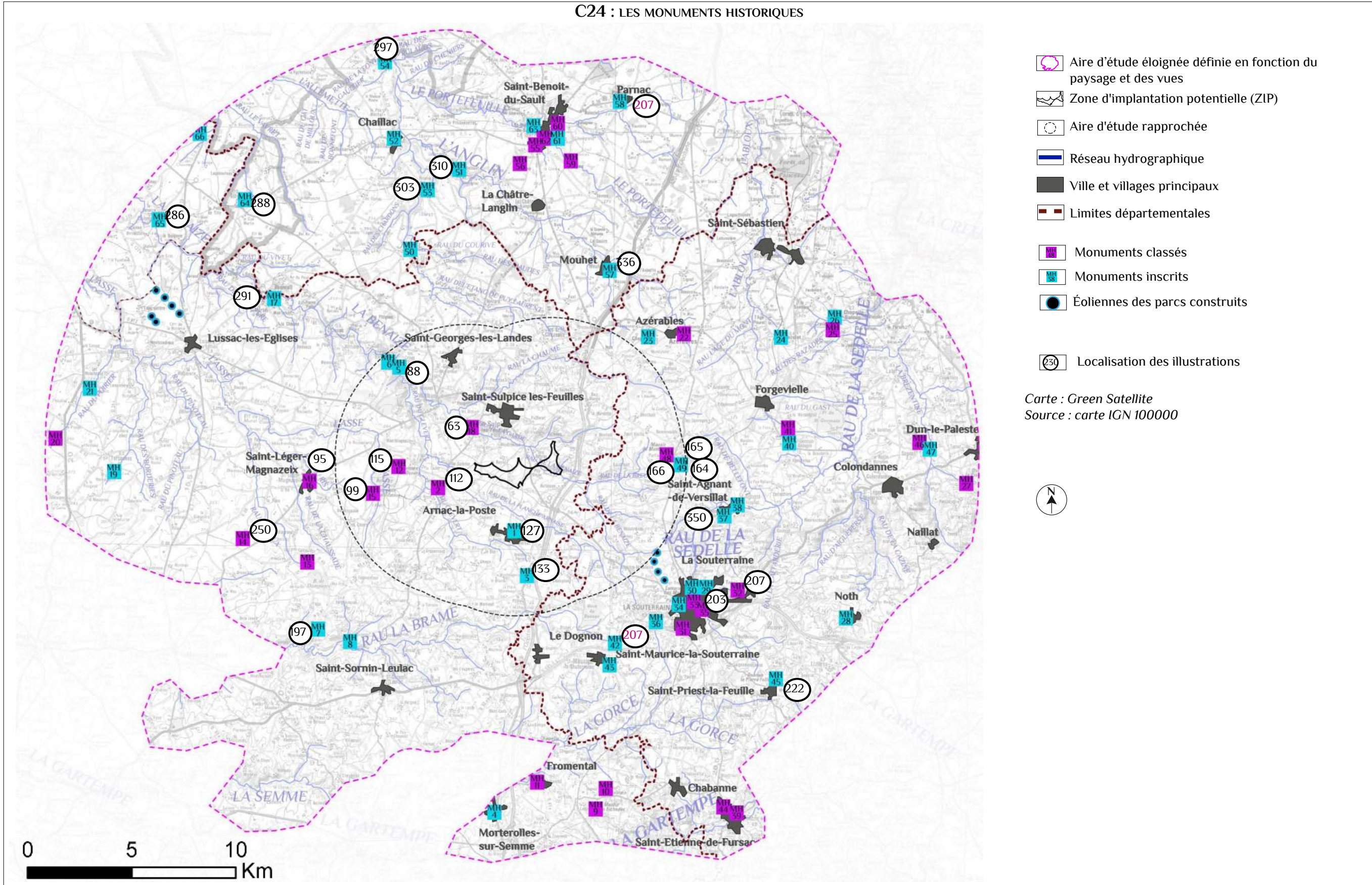
• Les positions dans un écrin boisé

Ces positions sont nombreuses dans ce paysage fortement boisé et bocager. Elles impliquent des vues proches cadrées par la végétation, dont les effets de masque s'accroissent avec la distance.

• La distance

La distance augmente les effets de masque engendrés par la végétation, le bâti ou le relief. Les enjeux associés au patrimoine protégé, pour lequel il subsiste un doute quant à une éventuelle visibilité ou covisibilité avec la ZIP, sont donc atténués par l'éloignement. Les vues depuis ces monuments sont donc présentées en fonction de leur appartenance à l'aire d'étude intermédiaire et à l'aire d'étude éloignée.

C24 : LES MONUMENTS HISTORIQUES



Communes de Haute-Vienne (87)	Numéro carte	Monuments protégés	Protection	Distance à l'aire d'étude immédiate	Contexte paysager et ouverture visuelle vers la ZIP
Arnac-la-Poste	1	Eglise Saint-Martial	Inscrit 1925/09/25	Aire d'étude rapprochée 3 km environ	OUI / proximité/ protection patrimoniale/ place publique / Une vue est possible depuis les abords immédiats de l'église construite en position légèrement dominante Il serait intéressant de valider la vision par un photomontage
	2	Dolmen de l'Héritière (lieu dit la Pierre Levée)	Classé 1983/06/17	Aire d'étude rapprochée 2 km environ	OUI/ proximité/ localisation au milieu d'un champs/ faible fréquentation/protection patrimoniale) / Une vue est possible depuis les abords immédiats du dolmen construit en position légèrement dominante Il serait intéressant de valider la vision par un photomontage
	3	Maison (lieu dit Montmagner)	Inscrit 1973/06/01	Aire d'étude rapprochée 4 km environ	OUI / proximité/ protection patrimoniale/ le long de la D220, axe passant / Une vue est possible depuis les abords immédiats du monument, le long de la route. Depuis l'enceinte le monument lui-même, le bâti en "U" crée des écrans visuels en direction de la ZIP Il serait intéressant de valider la vision par un photomontage
Bessines-sur-Gartempe	4	Croix de Morterolles	Inscrit 1926/02/06	16 km environ	NON/ Pas de vue en raison des effets de masque visuel de la topographie et de la végétation associés à l'éloignement
Cromac	5	Domaine du château de Lascroux	Inscrit 2000/11/30	Aire d'étude rapprochée 5 km environ	NON/ Pas de vue en raison des effets de masque visuel de la topographie et de la végétation associés à l'éloignement et à la situation du château et de son parc à mi-versant de la vallée de la Benaize
	6	Eglise Saint-Sylvain	Inscrit 1936/02/25	Aire d'étude rapprochée 5.5 km environ	NON/ Pas de vue en raison des effets de masque visuel de la topographie et de la végétation associés à l'éloignement et aux masques du bâti pour cette église de coeur de bourg
Dompierre-les-Églises	7	Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul	Inscrit 1925/07/16	11.5 km environ	NON/ Pas de vue en raison des effets de masque visuel de la topographie et de la végétation associés à l'éloignement
	8	Château de Dompierre	Inscrit 1986/12/22	11 km environ	NON/ Pas de vue en raison des effets de masque visuel de la topographie et de la végétation associés à l'éloignement
Fromental	9	Menhir des Fichades	Classé 1945/06/04	16 km environ	NON/ Pas de vue en raison des effets de masque visuel de la topographie et de la végétation associés à l'éloignement. Le menhir est lové dans un vallon boisé

Communes de Haute-Vienne (87)	Numéro carte	Monuments protégés	Protection	Distance à l'aire d'étude immédiate	Contexte paysager et ouverture visuelle vers la ZIP
Fromental	10	Dolmen de Bagnol	Classé 1945/05/07	15 km environ	NON/ Pas de vue en raison des effets de masque visuel de la topographie et de la végétation associés à l'éloignement. Le dolmen est sur une position dominante mais un boisement vient cadrer les vues vers la ZIP
	11	Château	Classé 1938/08/29	14 km environ	NON/ Pas de vue. Le château de Fromental est sur une position légèrement dominante car positionné sur le versant de la Semme. L'axe de composition du château n'est pas orienté vers la ZIP. De grands arbres s'intercalent dans le cône de vision entre le château et la ZIP
Mailhac-sur-Benaize	12	Dolmen dit La Pierre-Levée au bois de Bouéry	Classé 1940/02/06	Aire d'étude rapprochée 4.5 km environ	NON/ Pas de vue en raison des effets de masque visuel de la topographie et de la végétation associés à l'éloignement. Le dolmen est sur une position dominante mais un boisement vient cadrer les vues vers la ZIP
Saint-Léger-Magnazeix	13	Celle grandmontaine des Bronzeaux	Classé 1999/09/08	9 km environ	NON/ Pas de vue en raison des effets de masque visuel de la topographie et de la végétation associés à l'éloignement
	14	Polissoir dit Le Poulvan-de-Séjotte	Classé 1889	12 km environ	OUI/ protection/ éloignement/ faible fréquentation / Un doute subsiste sur l'existence d'une covisibilité entre le polissoir et la ZIP. Depuis cette situation légèrement dominante et malgré un contexte très boisé, une étroite fenêtre visuelle lointaine semble partiellement orientée vers la ZIP. Il serait intéressant de valider la vision par un photomontage
	15	Enceinte quadrilatère	Classé 1984/03/21	Aire d'étude rapprochée 5 km environ	NON/ Pas de vue en raison des effets de masque visuel de la végétation. L'enceinte est enfouie dans un bois et n'est donc pas visible. Aucune vue ni covisibilité n'a donc été identifiée
	16	Eglise Saint-Léger	Classé 1932/08/12	7.5 km environ	OUI/ protection/ coeur de village/ fréquentation mesurée / Une vue est possible depuis le flanc Nord du parvis de l'église. Il serait intéressant de valider la vision par un photomontage
Saint-Martin-le-Mault	17	Logis seigneurial	Inscrit 2010/10/04	13 km environ	OUI/ ENJEU FORT protection/ éloignement/ faible fréquentation / Depuis les abords du château, le contexte en direction de la ZIP est très dense (écrans visuels nombreux). Il subsiste cependant un doute sur une éventuelle vision. Il serait intéressant de valider la vision par un photomontage

F138 : TABLEAUX LISTANT LES MONUMENTS HISTORIQUES

Communes de Haute-Vienne (87)	Numéro carte	Monuments protégés	Protection	Distance à l'aire d'étude immédiate	Contexte paysager et ouverture visuelle vers la ZIP
Saint-Sulpice-les-Feuilles	18	Dolmen dit des Bras	Classé 1940/02/06	Aire d'étude rapprochée 2 km environ	NON/ Pas de vue en raison des effets de masque visuel de la végétation et cela malgré une relative proximité
Tersannes	19	Château de la Mothe	Inscrit 2009/01/07	16.5 km environ	NON/ Pas de vue en raison des effets de masque visuel de la végétation dense (baocage) et de la topographie pour ce château lové dans une petite vallée à peine marquée
	20	Chapelle Sainte-Marie-Madeleine de la Plain (ou la Plaigne)	Classé 1992/10/16	19 km environ	NON/ Pas de vue en raison des effets de masque visuel de la végétation et de la topographie
Verneuil-Moustiers	21	Château de la Tour aux Paulmes	Inscrit 2010/10/04	18 km environ	NON/ Pas de vue en raison des effets de masque visuel de la végétation et de la topographie

Communes de la Creuse (23)	Numéro carte	Monuments protégés	Protection	Distance à l'aire d'étude immédiate	Contexte paysager et ouverture visuelle vers la ZIP
Azerables	22	Eglise Saint-Georges	Classé 1941/04/26	8 km environ	NON/ Pas de vue en raison des effets de masque visuel de la végétation et de la topographie. En effet, ce monument est localisé à l'arrière d'un bombement du relief qui s'intercale entre lui et la ZIP
	23	Chapelle gothique du 15e siècle et vestiges du Manoir (lieu dit Montjuant)	Inscrit 1963/10/30	7 km environ	NON/ Pas de vue en raison des effets de masque visuel de la végétation et de la topographie. En effet, ce monument est localisé à l'arrière d'un bombement du relief qui s'intercale entre lui et la ZIP
Bazelat	24	Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul	Inscrit 1963/09/05	12.5 km environ	NON/ Pas de vue en raison des effets de masque visuel de la végétation et de la topographie. En effet, ce monument est localisé entre les deux versants d'une petite vallée
La Chapelle-Baloue	25	Croix de chemin	Classé 1924/11/24	14.5 km environ	NON/ Pas de vue en raison des effets de masque visuel de la végétation et de la topographie. En effet, ce monument est localisé à l'arrière d'un bombement du relief qui s'intercale entre lui et la ZIP
	26	Eglise Notre-Dame de Lorette	Inscrit 1963/09/05	15 km environ	NON/ Pas de vue en raison des effets de masque visuel de la végétation et de la topographie. En effet, ce monument est localisé à l'arrière d'un bombement du relief qui s'intercale entre lui et la ZIP
Naillat	27	Dolmen dit La Pierre Cuberte	Classé 1980/04/03	19.5 km environ	NON/ Pas de vue en raison de l'éloignement et des effets de masque visuel de la végétation et de la topographie. Ce monument est localisé dans un champ cerné de boisements

Communes de la Creuse (23)	Numéro carte	Monuments protégés	Protection	Distance à l'aire d'étude immédiate	Contexte paysager et ouverture visuelle vers la ZIP	
Noth	28	Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul	Inscrit 1933/05/01	15.5 km environ	NON/ Pas de vue en raison de l'éloignement et des effets de masque visuel de la végétation et de la topographie	
La Souterraine	29	Tombeau (dalle funéraire) de Monsgânier (cimetière ; section P)	Inscrit 1974/11/13	9 km environ	NON/ Pas de vue en raison des effets de masque visuel de la végétation, du bâti et de la topographie depuis le coeur du cimetière	
	30	Lanterne des Morts	Inscrit 1926/06/16	8.5 km environ	NON/ Pas de vue en raison des effets de masque visuel de la végétation, du bâti et de la topographie depuis le coeur du cimetière	
	31	Borne de juridiction (Menhir dit de la Gérafie)	Classé 1889	10.5 km environ	NON/ Pas de vue en raison des effets de masque visuel de la végétation, du bâti et de la topographie	
	32	Ancien château de Bridiers	Classé 1968/09/24	11 km environ	NON/ Pas de visibilité ni covisibilité en raison des effets de masque visuel de la végétation, du bâti et de la topographie	
	33	Porte de ville dite Porte Saint-Jean (avec la courtine adjacente)	Classé 1920/07/30	9 km environ	NON/ Pas de visibilité ni covisibilité en raison des effets de masque visuel du bâti du centre ancien	
	34	Porte de Puy-Charraud et restes de remparts	Inscrit 1941/06/17	8.5 km environ	NON/ Pas de visibilité ni covisibilité en raison des effets de masque visuel du bâti du centre ancien	
	35	Eglise Notre-Dame	Classé 1840	10.5 km environ	NON/ Pas de visibilité ni covisibilité en raison des effets de masque visuel du bâti du centre ancien	
	36	Manoir (lieu dit Châteaurenaud)	Inscrit 1995/07/11	8.5 km environ	NON/ Pas de vue en raison des effets de masque visuel de la végétation et de la topographie.	
	Saint-Agnant-de-Versillat	37	Lanterne des Morts	Inscrit 1926/06/16	8 km environ	NON/ Pas de vue en raison des effets de masque visuel de la végétation et cela malgré une position dominante du cimetière. Un bosquet vient s'intercaler entre la lanterne et la ZIP
		38	Eglise Saint-Agnan	Inscrit 1933/05/08	8.5 km environ	NON/ Pas de vue en raison des effets de masque visuel de la végétation et de la topographie pour cette église lovée dans une vallée
Saint-Etienne-de-Fursac	39	Eglise Saint-Jean et chapelle Saint-Fiacre	Classé 1938/02/19	19 km environ	NON/ Pas de vue en raison des effets de masque visuel de la végétation et de la topographie associé à un fort éloignement	
Saint-Germain-Beaupré	40	Eglise Saint-Germain	Inscrit 1937/07/27	11.5 km environ	NON/ Pas de vue en raison des effets de masque visuel de la végétation et du relief	
	41	Château	Classé 1946/05/09	12 km environ	NON/ Pas de vue en raison des effets de masque visuel de la végétation et du relief	

F138 : TABLEAUX LISTANT LES MONUMENTS HISTORIQUES

Communes de la Creuse (23)	Numéro carte	Monuments protégés	Protection	Distance à l'aire d'étude immédiate	Contexte paysager et ouverture visuelle vers la ZIP
Saint-Maurice-la-Souterraine	42	Manoir de Lavaud	Inscrit 1994/01/10	9 km environ	OUI/ protection/ éloignement mesuré/ fréquentation faible / Une vue est possible depuis ce monument occupant une situation dominante. Il serait intéressant de valider la vision par un photomontage
	43	Eglise Saint-Maurice	Inscrit 1969/02/21	10.5 km environ	OUI/ protection/ éloignement mesuré/ coeur de village/ fréquentation mesurée / Une vue est possible depuis ce monument en raison du tissu urbain lâche qui ménage des fenêtres. Il serait intéressant de valider la vision par un photomontage
Saint-Pierre-de-Fursac	44	Eglise Saint-Pierre	Classé 1939/04/12	18 km environ	NON/ Pas de vue en raison des effets de masque visuel de la végétation et du relief
Saint-Priest-la-Feuille	45	Dolmen dit La Pierre Folle	Inscrit 1938/06/24	14.5 km environ	OUI/ éloignement/ protection/ fréquentation touristique mesurée / Vue possible depuis ce monument. Lieu balisé, aménagé mais éloigné et dans un contexte très boisé. Il serait intéressant de valider la vision par un photomontage
Sagnat	46	Eglise Saint-Pierre-ès-Liens	Classé 1922/08/16	17.5 km environ	NON/ Pas de vue en raison des effets de masque visuel de la végétation et de la topographie pour ce monument lové entre les versants de la vallée de la Brézentine
	47	Croix et pierre des morts	Inscrit 1926/06/15	18 km environ	NON/ Pas de vue en raison des effets de masque visuel de la végétation et de la topographie pour ce monument lové entre les versants de la vallée de la Brézentine
Vareilles	48	Manoir de Montlebeau	Classé 2003/03/11	Aire d'étude rapprochée 5 km environ	OUI/ faible fréquentation/ proximité/ protection/ rapport d'échelle entre le monument et d'éventuelles éoliennes au sein d'une covisibilité depuis le village de Vareilles / Une vue est possible depuis les abords immédiats du château, du côté de la route. Il serait intéressant de valider la vision par un photomontage
	49	Eglise Saint-Pardoux	Inscrit 1963/09/12	Aire d'étude rapprochée 5,5 km environ	OUI/ Faible fréquentation/ proximité/ protection/ rapport d'échelle entre la silhouette du clocher et celle du village et d'éventuelles éoliennes / Une visibilité et une covisibilité (depuis les hauteurs du village) sont envisagées depuis et avec le monument. Il serait intéressant de valider les visions respectives par deux photomontages

Communes de l'Indre (36)	Numéro carte	Monuments protégés	Protection	Distance à l'aire d'étude immédiate	Contexte paysager et ouverture visuelle vers la ZIP
Beaulieu	50	Eglise du prieuré Saint-Nicolas, actuelle église Saint-Nicolas	Inscrit 1998/04/14	11.5 km environ	NON/ Pas de vue en raison des effets de masque visuel de la végétation et de la topographie et surtout du bâti qui cerne ce monument
Chaillac	51	Maison forte de la Grange Missée	Inscrit 2012/05/04	12 km environ	NON/ Pas de vue en raison des effets de masque visuel de la végétation et de la topographie pour ce monument lové dans la vallée de l'Anglin
	52	Eglise Saint-Pierre	Inscrit 1989/06/16	9.5 km environ	NON/ Pas de vue en raison des effets de masque visuel de la végétation, de la topographie et surtout du bâti dense et ramassé qui cerne l'église
	53	Vestiges du château de Brosse	Inscrit 1935/03/11	13.5 km environ	NON/ Pas de vue depuis les abords de ce monument dominant la vallée du ruisseau Bel Rio. Les effets de masque visuel de la végétation et de la topographie cadre les vues
Dunet	54	Eglise Saint-Martial	Inscrit 1930/10/11	18.5 km environ	NON/ Pas de vue depuis les abords immédiats de ce monument très éloigné et cerné par un bâti et une végétation denses
La Châtre-Langlin	55	Chaussée de l'Etang ou digue (également sur commune de Saint-Benoît-du-Sault)	Classé 2011/10/21	14 km environ	NON/ Pas de vue depuis les abords immédiats de ce monument très éloigné et localisé en point bas dans la vallée du ruisseau du Portefeuille. Les versants de la vallée sont en outre très boisés
	56	Dolmen de Passe-Bonneau	Classé 1889	13	NON/ Pas de vue en raison des effets de masque visuel de la végétation et de la topographie
Mouhet	57	Eglise Saint-Pierre	Inscrit 1932/05/11	8.5 km environ	NON/ Pas de vue en raison des effets de masque visuel de la végétation, du bâti et de la topographie
Parnac	58	Eglise Saint-Martin	Inscrit 1925/11/21	17 km environ	OUI/ éloignement important/ faible fréquentation/ protection / Un doute subsiste concernant l'existence d'une vue depuis les abords immédiats de ce monument très éloigné de la ZIP Il serait intéressant de valider la vision par un photomontage
	59	Dolmen dit des Gorces ou de Montgarneau	Classé 1887	14 km environ	NON/ Pas de vue en raison des effets de masque visuel de la végétation et de la topographie pour ce monument lové dans la vallée boisée du Portefeuille
	60	Dolmen de l'Aire-Aux-Martres	Classé 1887	15 km environ	NON/ Pas de vue en raison des effets de masque visuel de la végétation et de la topographie pour ce monument lové dans la vallée boisée du ruisseau de Boisrémont. Le monument est cerné de bois

F138 : TABLEAUX LISTANT LES MONUMENTS HISTORIQUES

Communes de l'Indre (36)	Numéro carte	Monuments protégés	Protection	Distance à l'aire d'étude immédiate	Contexte paysager et ouverture visuelle vers la ZIP
Saint-Benoît-du-Sault	61	Château de Montgarnaud	Inscrit 1935/03/11	14.5 km environ	NON/ Pas de vue en raison des effets de masque visuel de la végétation et de la topographie pour ce monument lové dans la vallée boisée du ruisseau du portefeuille et protégé par ses versants
	62	Prieuré Saint-Benoît	Classé 2011/10/21	14.5 km environ	NON/ Pas de vue en raison des effets de masque visuel de la végétation et de la topographie pour ce monument qui est cadré entre les deux versants de la vallée du Portefeuille
	63	Maison de l'Argentier	Inscrit 1926/10/01	15 km environ	NON/ Pas de vue en raison des effets de masque visuel du bâti pour ce monument plongé au coeur du tissu urbain du village de Saint-Benoit-du-Sault
Tilly	64	Eglise paroissiale Notre-Dame	Inscrit 2010/03/30	16 km environ	NON/ Pas de vue en raison des effets de masque visuel de la végétation et de la topographie mais aussi du bâti qui ceinture l'église. La distance renforce les effets de masque

Communes de la Vienne (86)	Numéro carte	Monuments protégés	Protection	Distance à l'aire d'étude immédiate	Contexte paysager et ouverture visuelle vers la ZIP
Coulonges	65	Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul (ou Prieuré Saint-Pierre, Saint-Paul)	Inscrit 1937/06/28	17.5 km environ	NON/ Pas de vue en raison des effets de masque visuel de la végétation et de la topographie mais aussi du bâti qui ceinture ponctuellement l'église. La distance renforce les effets de masque
	66	Château du Pin	Inscrit 2002/10/14	20 km environ	NON/ Pas de vue en raison des effets de masque visuel de la végétation et de la topographie. La distance renforce les effets de masque

F138 : TABLEAUX LISTANT LES MONUMENTS HISTORIQUES

F139 : LES SITUATIONS EN COEUR DE VILLAGE AU BÂTI PLUS OU MOINS LÂCHE



MH7 / L'église de Dompierre-les-Eglises en coeur de village



MH35 / Eglise de la Souterraine au coeur de la ville historique



MH54 / Une large bande urbanisée vient s'intercaler entre l'église de Dunet en limite nord et la ZIP cadrant les vues



MH22 / L'église d'Azéribles est localisée dans le coeur du village en position dominante



MH64 / Eglise de Tilly au coeur de ce petit bourg



MH65 / Eglise de Coulonges construite en limite du bâti du village

F140 : LES SITUATIONS DANS LES VALLÉES (SUR LES RIVES OU À MI VERSANT)



MH51 / la maison forte de la Grange Missée sur les rives de l'Anglin



MH57 / Eglise de Mouhet sur les rives de l'Anglin



MH65 / Eglise de Coulonges sur les rives de la Benaize

F141 : LES SITUATIONS DANS UN ÉCRIN BOISÉ



MH21 / Château de la Tour aux Paulmes dans son contexte très boisé



MH10 / Dolmen de Bagnol au coeur d'une prairie cernée de boisements

F142 : LES SITUATIONS DOMINANTES OU SUR UNE BUTTE



MH37 / Lanterne des Morts sur un versant prononcé de la vallée de la Sédelle



MH52 / La tour Bridier sur une butte



MH53 / Le donjon du château de la Brosse sur une butte

c) Synthèse et évaluation des enjeux associés aux monuments protégés présentant une possible intervisibilité avec la ZIP et d'éventuelles éoliennes associées

Sur les soixante-six monuments répertoriés dans l'aire d'étude éloignée, il subsiste un doute quant à une éventuelle visibilité ou covisibilité pour douze d'entre eux.

Sur les douze monuments protégés identifiés, sept sont situés dans l'aire d'étude éloignée (les autres sont situés dans les limites de l'aire d'étude rapprochée et seront étudiés dans le chapitre consacré à cette aire d'étude (C.3. Analyse à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, p144) et sont localisés sur les communes de Saint-Léger-Magnazeix, de Saint-Martin-le-Mault (Haute-Vienne), de Saint-Maurice-la-Souterraine, Saint-Priest-la-Feuille (Creuse) et de Parnac (Indre). Il s'agit des monuments suivants :

							ÉVALUATION DES ENJEUX					
Communes de Haute-Vienne (87)	Numéro carte	Monuments protégés	Protection	Distance à l'aire d'étude immédiate	Place dans le paysage	Visibilité dans le paysage	Degré de reconnaissance institutionnel	Fréquentation du lieu	Qualité ou richesse du monument	Rareté / originalité	Degré d'appropriation dans le paysage	ENJEU
Saint-Léger-Magnazeix	14	Polissoir dit Le Poulvan-de-Séjotte	Classé 1889	12 km environ	Isolé, au coeur d'une prairie boisée	Aire de visibilité très restreinte	Fort reconnaissance institutionnelle (patrimoine de l'Unesco, monuments et sites classés, secteurs sauvegardés, parcs nationaux)	Fréquentation faible (monument isolé)	Qualité forte	Elément relativement répandu dans la région, sans être particulièrement typique	Patrimoine peu reconnu, d'intérêt local	ENJEU MODÉRÉ Il serait intéressant de valider la vision par un photomontage
	16	Eglise Saint-Léger	Classé 1932/08/12	7.5 km environ	En limite d'urbanisation	Aire de visibilité restreinte	Fort reconnaissance institutionnelle (patrimoine de l'Unesco, monuments et sites classés, secteurs sauvegardés, parcs nationaux)	Fréquentation habituelle, saisonnière et reconnue (coeur de bourg)	Qualité forte	Elément relativement répandu dans la région, sans être particulièrement typique	Patrimoine peu reconnu, d'intérêt local	ENJEU MODÉRÉ Il serait intéressant de valider les visions respectives par deux photomontages
Saint-Martin-le-Mault	17	Logis seigneurial	Inscrit 2010/10/04	13 km environ	Tissu urbain lâche du village de Saint-Martin-le-Mault	Aire de visibilité restreinte	Reconnaissance institutionnelle importante (ex : monuments et sites inscrits, ...)	Fréquentation habituelle, saisonnière et reconnue (coeur de bourg)	Qualité forte	Elément original ou typique de la région	Patrimoine peu reconnu, d'intérêt local	ENJEU MODÉRÉ Il serait intéressant de valider la vision par un photomontage
Communes de la Creuse (23)	Numéro carte	Monuments protégés	Protection	Distance à l'aire d'étude immédiate	Place dans le paysage	Visibilité dans le paysage	Degré de reconnaissance institutionnel	Fréquentation du lieu	Qualité ou richesse du monument	Rareté / originalité	Degré d'appropriation dans le paysage	ENJEU
Saint-Maurice-la-Souterraine	42	Manoir de Lavaud	Inscrit 1994/01/10	9 km environ	Isolé, implantation sur une légère butte	Aire de visibilité restreinte	Reconnaissance institutionnelle importante (ex : monuments et sites inscrits, ...)	Fréquentation faible (monument isolé)	Qualité forte	Elément original ou typique de la région	Patrimoine peu reconnu, d'intérêt local	ENJEU MODÉRÉ Il serait intéressant de valider la vision par un photomontage
	43	Eglise Saint-Maurice	Inscrit 1969/02/21	10.5 km environ	En coeur de bourg	Aire de visibilité restreinte	Reconnaissance institutionnelle importante (ex : monuments et sites inscrits, ...)	Fréquentation habituelle, saisonnière et reconnue (coeur de bourg)	Qualité forte	Elément relativement répandu dans la région, sans être particulièrement typique	Patrimoine peu reconnu, d'intérêt local	ENJEU MODÉRÉ Il serait intéressant de valider les visions respectives par deux photomontages
Saint-Priest-la-Feuille	45	Dolmen dit La Pierre Folle	Inscrit 1938/06/24	14.5 km environ	Isolé, dans une prairie	Aire de visibilité très restreinte	Reconnaissance institutionnelle importante (ex : monuments et sites inscrits, ...)	Fréquentation habituelle, saisonnière et reconnue (monument isolé mais balisé avec parking d'accueil)	Qualité forte	Elément original ou typique de la région	Patrimoine peu reconnu, d'intérêt local	ENJEU MODÉRÉ Il serait intéressant de valider les visions respectives par deux photomontages
Parnac	58	Eglise Saint-Martin	Inscrit 1925/11/21	17 km environ	En coeur de bourg	Aire de visibilité restreinte	Reconnaissance institutionnelle importante (ex : monuments et sites inscrits, ...)	Fréquentation habituelle, saisonnière et reconnue (coeur de bourg)	Qualité forte	Elément relativement répandu dans la région, sans être particulièrement typique	Patrimoine peu reconnu, d'intérêt local	ENJEU MODÉRÉ Il serait intéressant de valider la vision par un photomontage

F143 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ENJEUX ASSOCIÉS AUX MONUMENTS PROTÉGÉS POTENTIELLEMENT CONCERNÉS PAR UNE INTERVISIBILITÉ AVEC LA ZIP

d) Analyse des vues depuis les monuments protégés

F144 : VISION DEPUIS LE POLISSOIR DIT DE POULVAN-DE-SÉJOTTE (MH14)



Malgré la brume on voit que l'environnement du polissoir est boisé



Cette photo montre la position légèrement dominante du polissoir et une certaine ouverture visuelle en direction de la ZIP. L'éloignement approche les 15 km ce qui diminue la vision des éoliennes. Si celles-ci sont visibles elles émergeront faiblement sur la ligne d'horizon

F146 : VISION DEPUIS LE LOGIS SEIGNEURIAL DE SAINT-MARTIN-LE-MAULT (MH17)



La façade du logis n'est pas orientée vers la ZIP et son parc est ceint de hauts murs qui l'isolent visuellement de son environnement



La vue potentielle vers la ZIP qui a été identifiée est localisée aux abords immédiats du logis et de l'église. Les avant-plans sont nombreux mais il subsiste un doute sur une éventuelle émergence des éoliennes

F145 : VISION DEPUIS L'ÉGLISE SAINT-LÉGER DE SAINT-LÉGER-MAGNAZEIX (MH16)



L'église Saint-Léger en sortie sud du village de Saint-Léger-Magnazeix

Depuis les abords immédiats du parvis de l'église dominant légèrement la vallée du ruisseau du Ris, un panorama s'ouvre. En direction de la ZIP, il est largement masqué par le conifère en avant-plan



F147 : VISION DEPUIS LE MANOIR DE LAVAUD (SAINT-MAURICE-LA-SOUTERRAINE) (MH42)



Ensemble architectural du logis de Lavaud qui apparaît ici en position légèrement dominante



La vue potentielle vers la ZIP qui a été identifiée est localisée aux abords immédiats du logis de Lavaud. Les avant-plans sont nombreux mais il subsiste un doute sur une éventuelle émergence des éoliennes (photo source Epuron)

F148 : VISION DEPUIS L'ÉGLISE DE SAINT-MAURICE-LA-SOUTERRAINE (MH43)



Eglise de Saint-Maurice-la-Souterraine, insérée dans le tissu urbain



La vue potentielle vers la ZIP qui a été identifiée est localisée aux abords immédiats de l'église. Les avant-plans sont nombreux mais il subsiste un doute sur une éventuelle émergence des éoliennes au-dessus du cimetière (photo source Epuron)

F150 : VISION DEPUIS L'ÉGLISE DE PARNAC (MH58)



Eglise de Parnac, en limite du bâti du village



La vue potentielle vers la ZIP qui a été identifiée est localisée aux abords immédiats de l'église. Les avant-plans sont nombreux mais il subsiste un doute sur une éventuelle émergence des éoliennes (photo source Epuron)

F149 : VISION DEPUIS LE DOLMEN DIT DE LA PIERRE FOLLE (SAINT-PRIEST-LA-FEUILLE) (MH45)



L'environnement immédiat du dolmen est une prairie très vite bordée de boisements

La ripisylve réserve une fenêtre orientée face à la ZIP. Malgré la distance et les écrans visuels, il subsiste un doute sur une éventuelle visibilité de certaines éoliennes



e) Synthèse et évaluation de la sensibilité associée aux monuments protégés de l'aire d'étude éloignée présentant une possible intervisibilité avec la ZIP et d'éventuelles éoliennes associées

Parmi les 66 monuments protégés (inscrits ou classés) recensés à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, on a constaté une ouverture visuelle en direction de la ZIP pour 12 d'entre eux.

- Cinq sont situés dans l'aire d'étude rapprochée. Le niveau de sensibilité qui leur est associé est évoqué dans le chapitre concernant l'aire d'étude rapprochée (C.3. Analyse à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, p144).
- Sept sont situés dans l'aire d'étude éloignée et présentent une sensibilité négligeable à faible :
 1. le polissoir dit "Le Poulvan-de-Séjotte", classé (MH14) : un doute subsiste sur une possible covisibilité entre le polissoir et la ZIP. La position légèrement dominante crée une fenêtre visuelle malgré la densité des boisements (visibilité possible);
 2. l'église Saint-Léger, classée (MH16) : une vue est possible depuis le flanc nord du parvis de l'église (visibilité possible);
 3. le logis seigneurial inscrit sur la commune de Saint-Martin-le-Mault (MH17) : malgré une grande densité aux abords du monument il subsiste un doute quant à une éventuelle visibilité;
 4. le manoir de Lavaud (MH42) : une vue est possible depuis ce monument installé sur un léger bombement du relief (visibilité possible);
 5. l'église Saint-Maurice (MH43) : une vue est possible depuis ce monument en raison d'un tissu urbain lâche (visibilité possible);
 6. dolmen dit de la Pierre Folle (MH45) : vue possible depuis ce monument (visibilité possible);
 7. l'église Saint-Martin de Parnac (MH58) : une vue est possible depuis les abords immédiats de cette église (visibilité possible).

Des vues depuis quelques monuments protégés de l'aire d'étude éloignée sont illustrées dans le chapitre consacré aux impacts du projet.

							ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX MONUMENTS PROTÉGÉS			
Communes de Haute-Vienne (87)	Numéro carte	Monuments protégés	Protection	Distance à la zone d'implantation potentielle	Place dans le paysage	Visibilité dans le paysage	Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur (165m) depuis l'élément ou le site	Covisibilité de l'élément ou du site avec un élément de grande hauteur (165m)	Distance	SENSIBILITÉ
Saint-Léger-Magnazeix	14	Polissoir dit Le Poulvan-de-Séjotte	Classé 1889	12 km environ	Isolé, au coeur d'une prairie boisée	Aire de visibilité très restreinte	Des vues très partielles du site d'implantation potentielle sont possibles depuis des endroits rares ou non fréquentés	Covisibilité possible mais anecdotique car limitée car limitée à des points de vue peu accessibles et confidentiels	Eloigné (distance comprise entre 10 et 20 km)	NÉGLIGEABLE
	16	Eglise Saint-Léger	Classé 1932/08/12	7.5 km environ	En limite d'urbanisation	Aire de visibilité restreinte	Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés	Pas de covisibilité	Distance rapprochée (entre 0 et 3 km)	FAIBLE
Saint-Martin-le-Mault	17	Logis seigneurial	Inscrit 2010/10/04	13 km environ	Tissu urbain lâche du village de Saint-Martin-le-Mault	Aire de visibilité restreinte	Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés	Pas de covisibilité	Eloigné (distance comprise entre 10 et 20 km)	NÉGLIGEABLE

Communes de la Creuse (23)	Numéro carte	Monuments protégés	Protection	Distance à la zone d'implantation potentielle	Place dans le paysage	Visibilité dans le paysage	Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur (165m) depuis l'élément ou le site	Covisibilité de l'élément ou du site avec un élément de grande hauteur (165m)	Distance	SENSIBILITÉ
Saint-Maurice-la-Souterraine	42	Manoir de Lavaud	Inscrit 1994/01/10	9 km environ	Isolé, implantation sur une légère butte	Aire de visibilité restreinte	Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés	Pas de covisibilité	Relativement éloigné (distance comprise entre 6 et 10 km)	FAIBLE
	43	Eglise Saint-Maurice	Inscrit 1969/02/21	10.5 km environ	En coeur de bourg	Aire de visibilité restreinte	Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés	Pas de covisibilité	Eloigné (distance comprise entre 10 et 20 km)	NÉGLIGEABLE
Saint-Priest-la-Feuille	45	Dolmen dit La Pierre Folle	Inscrit 1938/06/24	14.5 km environ	Isolé, dans une prairie	Aire de visibilité très restreinte	Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés	Pas de covisibilité	Eloigné (distance comprise entre 10 et 20 km)	NÉGLIGEABLE
Parnac	58	Eglise Saint-Martin	Inscrit 1925/11/21	17 km environ	En coeur de bourg	Aire de visibilité restreinte	Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés	Pas de covisibilité	Eloigné (distance comprise entre 10 et 20 km)	NÉGLIGEABLE

F151 : TABLEAUX DE SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX MONUMENTS PROTÉGÉS POTENTIELLEMENT CONCERNÉS PAR UNE INTERVISIBILITÉ AVEC LA ZIP

f) Les sites protégés : présentation et analyse des vues en direction de la ZIP

La législation de protection des sites a pour but d'assurer la préservation des monuments naturels et des sites dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque relève de l'intérêt général. Issue de la loi du 2 mai 1930, la protection des sites est à présent organisée par le titre IV chapitre 1er du code de l'environnement. En protégeant de nombreux paysages à forte naturalité, cette loi a eu des incidences positives en termes de protection de la nature, mais elle ne considère le paysage et les sites que du point de vue culturel. Il existe deux niveaux de protection : le classement et l'inscription.

- Le classement est généralement réservé aux sites les plus remarquables à dominante naturelle dont le caractère, notamment paysager doit être rigoureusement préservé. Les travaux y sont soumis selon leur importance à autorisation préalable du préfet ou du ministre de l'écologie. Dans ce dernier cas, l'avis de la commission départementale des sites (CDSPP) est obligatoire. Les sites sont classés après enquête administrative par arrêté ministériel ou par décret en Conseil d'Etat.
- L'inscription est proposée pour des sites moins sensibles ou plus humanisés qui, sans qu'il soit nécessaire de recourir au classement, présentent suffisamment d'intérêt pour être surveillés de très près. Les travaux y sont soumis à déclaration auprès de l'Architecte des Bâtiments de France (SDAP). Celui-ci dispose d'un simple avis consultatif sauf pour les permis de démolir où l'avis est conforme. Les sites sont inscrits par arrêté ministériel après avis des communes concernées.

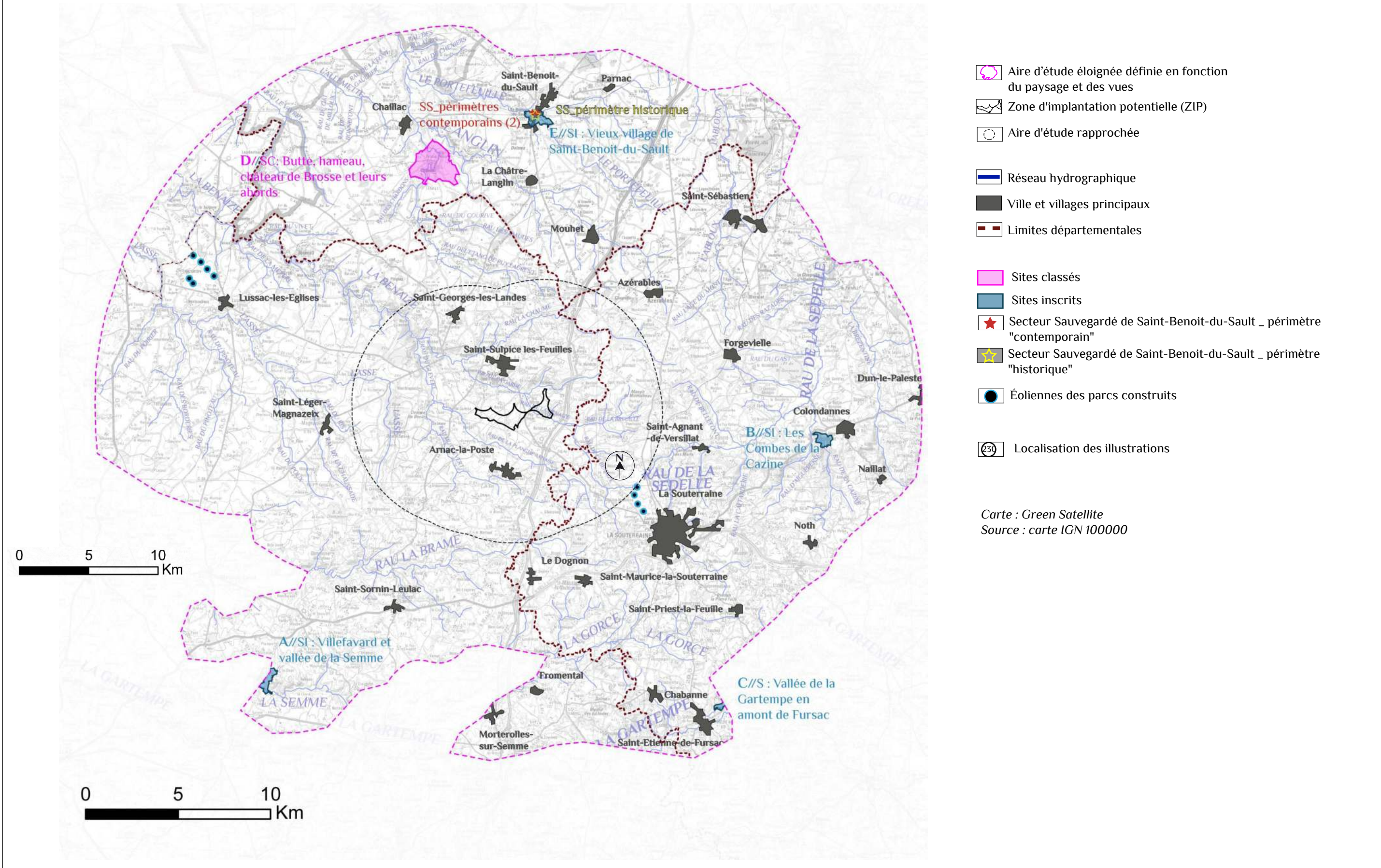
A l'échelle de l'aire d'étude éloignée on dénombre cinq sites protégés. Quatre d'entre eux sont inscrits et un classé. Ils sont listés, par département, dans les tableaux ci-dessous et localisés sur la carte page suivante.

Communes de Haute-Vienne (87)	Numéro carte	Sites protégés	Protection	Distance à l'aire d'étude immédiate	Contexte paysager et intervisibilité potentielle avec la ZIP et d'éventuelles éoliennes
Rancon, Villefavard	SI/A	Site de Villefavard et de la vallée de la Semme	Inscrit 06/01/1988	18 km environ	NON/ Aucune vue vers la ZIP. Le site est, dans sa globalité, visuellement déconnecté du projet envisagé sur la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles en raison de sa situation à l'arrière du bombement du relief accueillant Saint-Sornin-Leulac
Communes de la Creuse (23)	Numéro carte	Sites protégés	Protection	Distance à l'aire d'étude immédiate	Contexte paysager et intervisibilité potentielle avec la ZIP et d'éventuelles éoliennes
Colondannes, Saint-Léger-Bridereix	SI/B	Site des combes de la Cazine	Inscrit 17/07/1984	14.5 km environ	ENJEU FORT/ L'essentiel du site inscrit est boisé et donc visuellement déconnecté d'un éventuel projet éolien. Seul un secteur d'un espace agricole au Nord semble assez ouvert pour ouvrir une vue vers la ZIP. Si cette vue existe elle sera partielle et lointaine. Il serait intéressant de valider l'existence d'une visibilité par un photomontage
Saint-Etienne-de-Fursac	SI/C	Site de la vallée de la Gartempe en amont de Fursac	Inscrit 24/04/1987	19.5 km environ	NON/ Aucune vue vers la ZIP. Ce site constitué de prairies alluviales et de prairies cadrées par des boisements n'entretient aucune relation visuelle avec la ZIP

Communes de l'Indre (36)	Numéro carte	Sites protégés	Protection	Distance à l'aire d'étude immédiate	Contexte paysager et intervisibilité potentielle avec la ZIP et d'éventuelles éoliennes
Chaillac	SC/D	Site concernant la Butte, le hameau, le château de Brosse et leurs abords	Classé 26/02/2003	13 km environ	ENJEU FORT/ Ce site classé assez étendu, occupe des secteurs variés dont certains, plus ouverts, pourraient laisser voir la ZIP et les éoliennes associées. Etant donné la distance, si les vues existent, elles seront partielles et lointaines. Il serait intéressant de valider l'existence d'une visibilité par un photomontage
La Châtre-Langlin, Parnac, Saint-Benoît-du-Sault	SI/E	Site du Vieux village de Saint-Benoît-du-Sault	Inscrit 01/03/1951	14 km environ	NON/ Aucune vue vers la ZIP. Le site inscrit du village de Saint-Benoit-du-Sault, lové dans la vallée du Portefeuille aux versants boisés n'entretient aucune relation visuelle avec la ZIP et les éoliennes associées

F152 : TABLEAU LISTANT LES SITES PROTÉGÉS

C25 : LE SECTEUR SAUVEGARDÉ DE SAINT-BENOIT-DU-SAULT ET LES SITES PROTÉGÉS



- Aire d'étude éloignée définie en fonction du paysage et des vues
- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée
- Réseau hydrographique
- Ville et villages principaux
- Limites départementales
- Sites classés
- Sites inscrits
- Secteur Sauvegardé de Saint-Benoit-du-Sault _ périmètre "contemporain"
- Secteur Sauvegardé de Saint-Benoit-du-Sault _ périmètre "historique"
- Éoliennes des parcs construits
- Localisation des illustrations

Carte : Green Satellite
Source : carte IGN 100000

1. le site inscrit (A) "de Villefavard et de la vallée de la Semme" (département de la Haute-Vienne)

Ce site est partiellement compris dans l'aire d'étude éloignée (frange est). Il est distant d'environ 18 km de la ZIP. Il comprend une partie du bourg de Villefavard, avec l'église, le temple, le château et le plan d'eau qui s'ouvre vers la vallée de la Semme et le village du Ménieux. Ce site est un lieu d'occupation humaine ancienne et ces quatre éléments architecturaux témoignent d'une histoire civile et religieuse intéressante. Très éloigné et localisé à l'arrière du bombement du relief passant par Saint-Sornin-Leulac, il n'est concerné par aucune visibilité en direction du projet. **L'influence visuelle du projet éolien envisagé sur ce site protégé est nulle.**

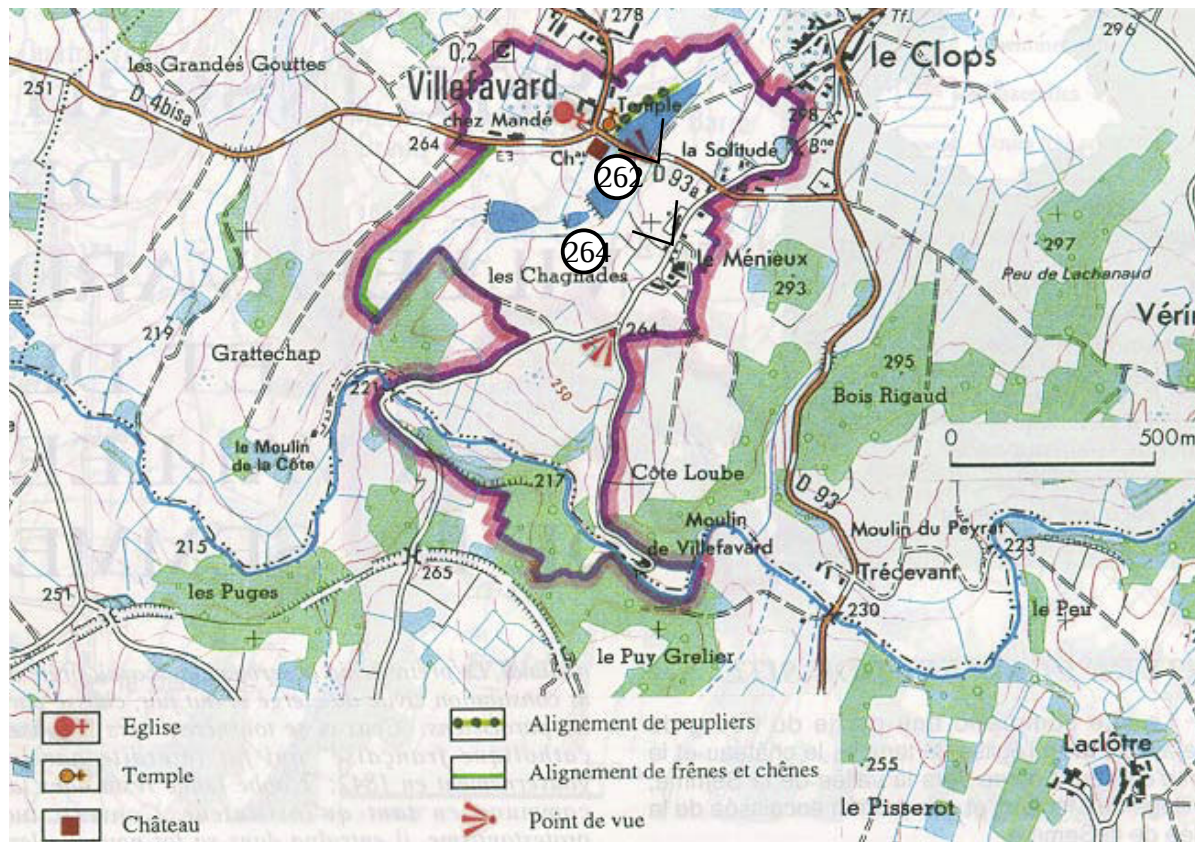


Panorama illustrant les spécificités et les qualités du site inscrit de Villefavard et de la vallée de la Semme. Cette vue n'est pas orientée vers la ZIP mais vers l'Ouest



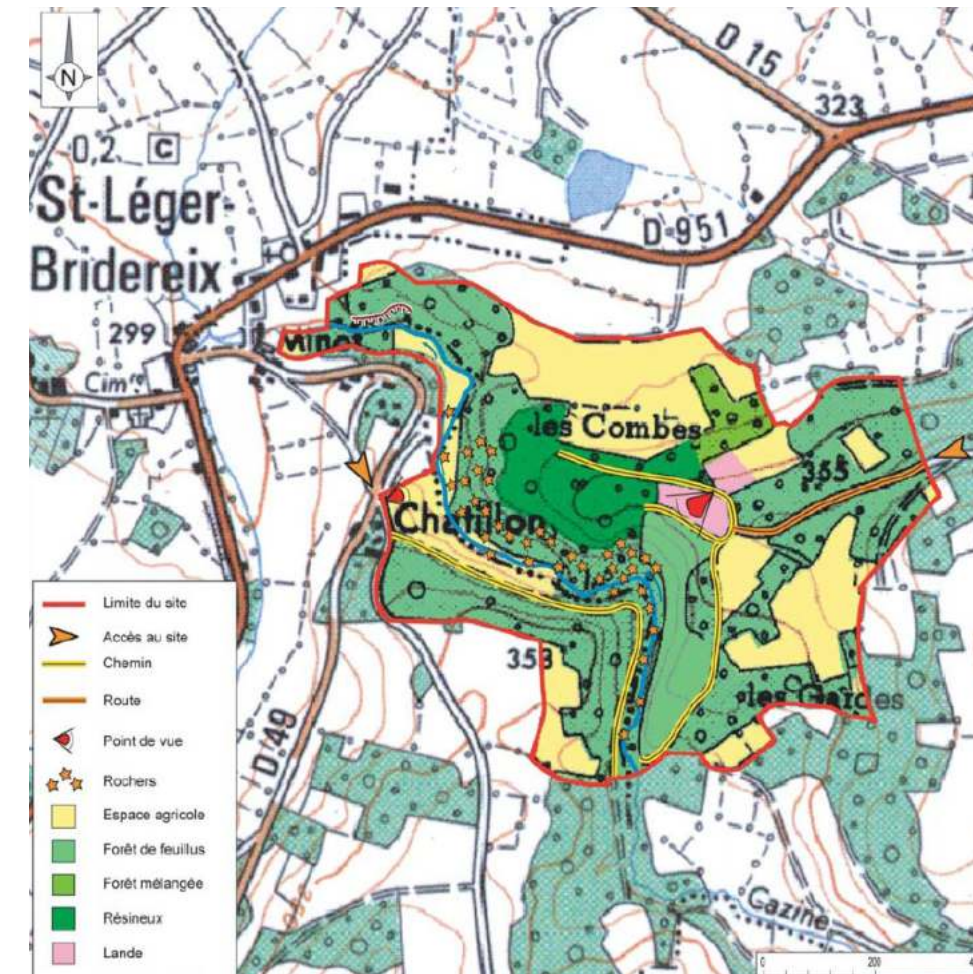
Le temple près de la pièce d'eau. Cette vue n'est pas orientée vers la ZIP

F153 : SITE INSCRIT A de Villefavard et de la vallée de la Semme



2. le site inscrit (B) "les combes de la Cazine" (département de la Creuse)

Ce site est compris dans son ensemble dans l'aire d'étude éloignée. Il est distant d'environ 17.5 km de la ZIP. Il concerne un linéaire très resserré de la vallée du ruisseau de la Cazine et son environnement de champs cultivés et de forêts. Sur les rives boisées aucune vue vers le projet n'est possible. En revanche, il subsiste un doute concernant une éventuelle visibilité du projet depuis une partie plus ouverte de l'espace agricole au Nord. Si une vue existe elle sera partielle et lointaine. **L'influence visuelle du projet éolien envisagé sur ce site protégé est considérée comme faible à très faible.**



F154 : SITE INSCRIT B les combes de la Cazine

Ce site inscrit est largement boisé mais il réserve quelques espaces agricoles plus ouverts. C'est depuis ces espaces qu'une vue vers la ZIP est envisagée

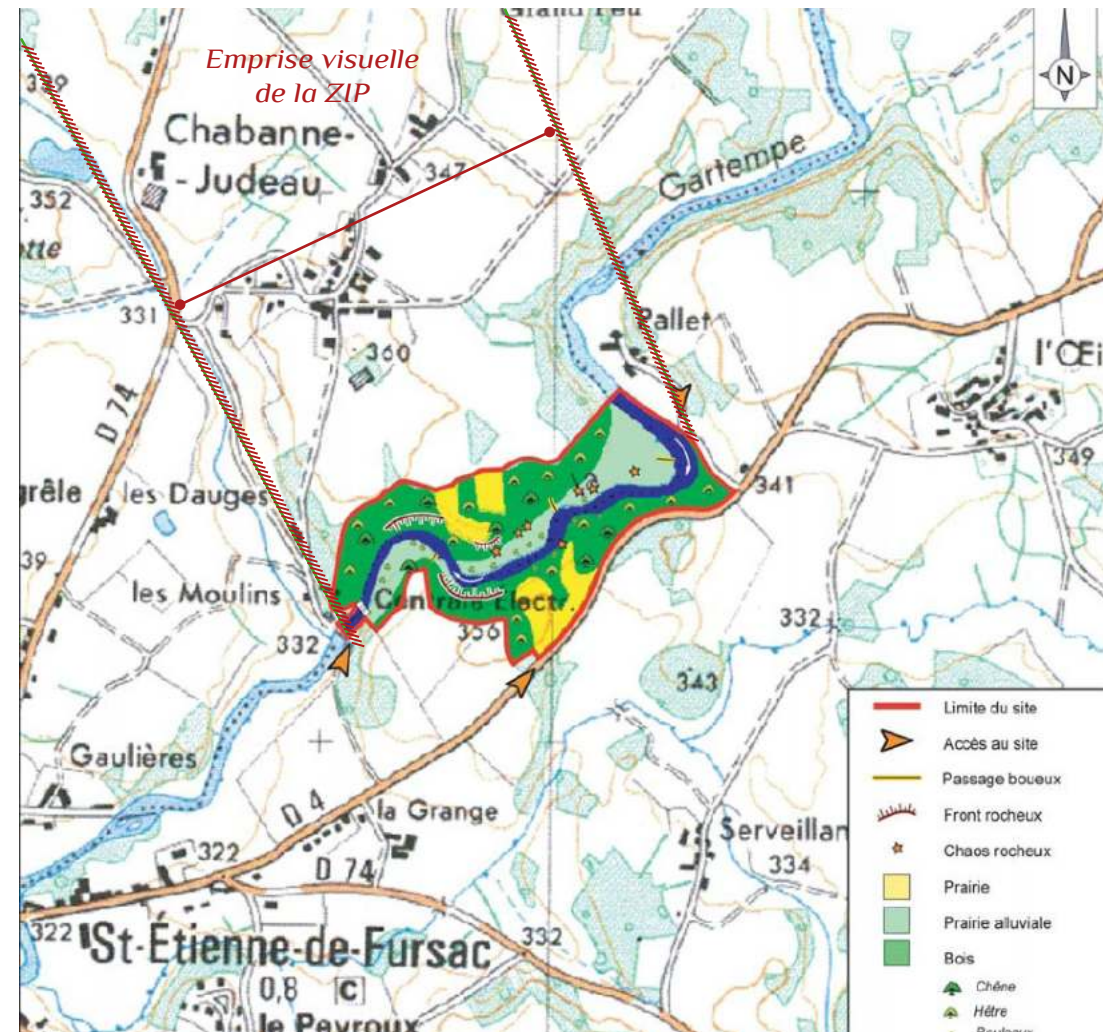


3. le site inscrit (C) "la vallée de la Gartempe en amont de Fursac" (département de la Creuse)

Ce site est partiellement mais majoritairement compris dans l'aire d'étude éloignée. Il est distant de plus de 19 km de la ZIP. Il concerne un secteur de la vallée de la Gartempe qui se rétrécit progressivement au niveau du hameau de Pallet et dessine successivement deux méandres très marqués. La vallée forme alors un paysage pittoresque qui fait l'objet d'une inscription depuis 1987. Ce site, très éloigné de la ZIP, n'est visuellement pas concerné par cette dernière. Aucun secteur ne laisse filer le regard jusqu'à d'éventuelles éoliennes. **L'influence visuelle du projet éolien envisagé sur ce site protégé est nulle.**



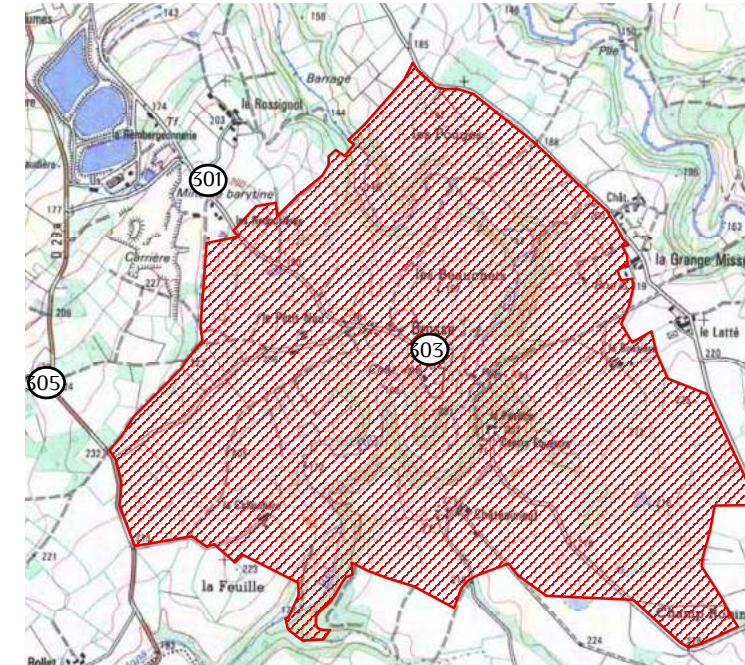
Ces deux éléments graphiques illustrent la forte densité boisée de ce site protégé, cadrant les vues en direction de la ZIP et de toutes éoliennes



F155 : SITE INSCRIT C la vallée de la Gartempe en amont de Fursac

4. le site classé (D) "la Butte, le hameau de Chaillac, le château de Brosse et leurs abords" (département de l'Indre)

Ce site est totalement compris dans l'aire d'étude éloignée. Il est distant d'environ 14 km de la ZIP. Il concerne un secteur où les éléments architecturaux (la forteresse sur sa butte et le hameau typique) et les éléments naturels (vallée du Bel Rio) forment un ensemble harmonieux qui a été protégé par classement le 26 février 2003. Au vu des visites sur le terrain, il reste un doute sur une éventuelle vision depuis les franges est et ouest du secteur classé. **L'influence visuelle du projet éolien envisagé sur ce site protégé est considérée comme faible à très faible.**



La silhouette du château de la Brosse dominant la vallée du Bel Rion. Si l'on poursuivait le panorama vers la droite, la ZIP apparaîtrait sur la ligne d'horizon



Les ruines du donjon de l'ancien château de la Brosse. Vue non orientée vers la ZIP



Le hameau à côté des ruines du château constitue un ensemble architectural préservé

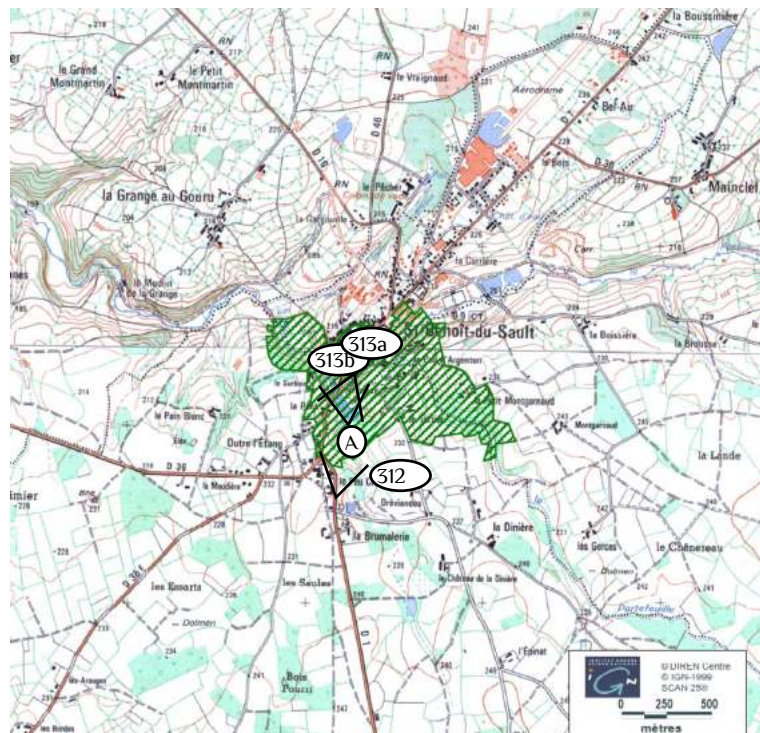


Panorama à proximité de la carrière : la vallée du Bel Rio est dominée par le château de la Brosse mais également par le château de la Grange Missé situé sur la rive opposée. La ZIP est comprise dans le panorama

F156 : SITE INSCRIT D, la Butte, le hameau de Chaillac, le château de Brosse et leurs abords

5. le site inscrit (E) "le vieux village de Saint-Benoit-du Sault" (département de l'Indre)

Le village de Saint-Benoit-du-Sault et ses abords au Sud, font l'objet d'une inscription depuis le premier mars 1951. En effet, ce village médiéval, de par son architecture et sa position sur un éperon dominant la vallée du Portefeuille, constitue un ensemble de qualité souligné par les versants boisés de la vallée et de la retenue d'eau localisée au pied de l'église et de l'ancien prieuré. Il est distant de plus de 16 km de la ZIP. Ce site protégé, lové dans la vallée du Portefeuille, n'entretient aucune relation visuelle avec la ZIP ou d'éventuelles éoliennes qui y seraient installées. L'influence visuelle du projet éolien envisagé sur ce site protégé est nulle.



Vue de l'ancien prieuré et d'une partie du village depuis la retenue d'eau (source : site internet du département de l'Indre). Vue opposée à la ZIP

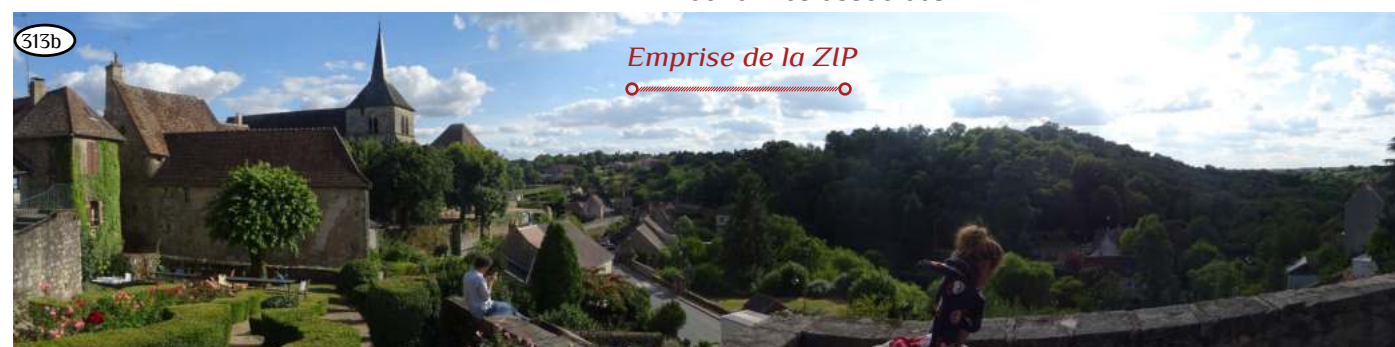


Position dominante du village vu depuis le Sud. Vue opposée à la ZIP



Le coeur historique

Panorama depuis les terrasses du Sud donnant à voir les versants boisés de la vallée du Portefeuille sans que le regard ne puisse porter jusqu'à la ZIP et d'éventuelles éoliennes associées



F157 : SITE INSCRIT E, le vieux village de Saint-Benoit-du Sault

g) Synthèse des sites protégés potentiellement concernés par une intervisibilité avec le projet éolien envisagé sur la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, sur les cinq sites protégés identifiés, il subsiste un doute sur une éventuelle ouverture visuelle vers la ZIP pour deux d'entre eux, à savoir, le site inscrit des Combes de la Cazine (B) et le site classé concernant "la butte, le hameau de Chaillac, le château de la Brosse" (D). Dans les deux cas les effets de masque de la topographie et de l'occupation du sol associés à la distance et à la richesse des avant-plans diminuent la visibilité potentielle des éoliennes et donc leur prégnance.

Communes de la Creuse (23)	Numéro carte	Sites protégés	Protection	Distance à l'aire d'étude immédiate	Contexte paysager
Colondannes, Saint-Léger-Bridereix	SI/B	Site des combes de la Cazine	Inscrit 17/07/1984	14.5 km environ	

Communes de l'Indre (36)	Numéro carte	Sites protégés	Protection	Distance à l'aire d'étude immédiate	Contexte paysager
Chaillac	SC/D	Site concernant la Butte, le hameau, le château de Brosse et leurs abords	Classé 26/02/2003	13 km environ	

F158 : TABLEAUX DE SYNTHÈSE DES SITES ENTREtenant UNE INTERVISIBILITÉ POTENTIELLE AVEC LA ZIP

h) Synthèse et évaluation des enjeux associés aux sites protégés potentiellement concernés par une intervisibilité avec la ZIP et d'éventuelles éoliennes associées

							ÉVALUATION DES ENJEUX ASSOCIÉS AUX SITES PROTÉGÉS					
Communes de la Creuse (23)	Numéro carte	Sites protégés	Protection	Distance à l'aire d'étude immédiate	Place dans le paysage	Visibilité dans le paysage	Degré de reconnaissance institutionnel	Fréquentation du lieu	Qualité ou richesse du monument	Rareté / originalité	Degré d'appropriation dans le paysage	ENJEUX
Colondannes, Saint-Léger-Bridereix	SI/B	Site des combes de la Cazine	Inscrit 17/07/1984	14.5 km environ	Secteur encaissé de part et d'autre de la vallée de la Cazine mêlant zones boisées, prairies et champs cultivés	Aire de visibilité restreinte	Reconnaissance institutionnelle importante (ex : monuments et sites inscrits, ...)	Fréquentation faible (monument isolé)	Qualité forte	Élément original ou typique de la région	Patrimoine peu reconnu, d'intérêt local	ENJEU MODÉRÉ Il serait intéressant de valider la vision par un photomontage
Communes de l'Indre (36)	Numéro carte	Sites protégés	Protection	Distance à l'aire d'étude immédiate	Place dans le paysage	Visibilité dans le paysage	Degré de reconnaissance institutionnel	Fréquentation du lieu	Qualité ou richesse du monument	Rareté / originalité	Degré d'appropriation dans le paysage	ENJEUX
Chaillac	SC/D	Site concernant la Butte, le hameau, le château de Brosse et leurs abords	Classé 26/02/2003	13 km environ	Site comprenant un linéaire de la vallée boisée du ruisseau le Bel Rio et un secteur de plateau environnant. Ponctuellement au Nord, le site apparaît au cœur d'un vaste panorama (vue 301)	Aire de visibilité moyenne	Forte reconnaissance institutionnelle (ex : patrimoine de l'Unesco, secteurs sauvegardés, parcs nationaux, monuments et sites classés, ...)	Fréquentation habituelle, saisonnière et reconnue (monument isolé mais balisé avec parking d'accueil)	Qualité forte	Élément original ou typique de la région	Patrimoine peu reconnu, d'intérêt local	ENJEU MODÉRÉ Il serait intéressant de valider les visions respectives par deux photomontages

F159 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ENJEUX ASSOCIÉS AUX SITES PROTÉGÉS ENTREtenant POTENTIELLEMENT UNE INTERVISIBILITÉ POTENTIELLE AVEC LA ZIP

i) Synthèse et évaluation de la sensibilité associée aux sites protégés potentiellement concernés par une intervisibilité avec la ZIP et d'éventuelles éoliennes associées

Depuis les éléments de patrimoine protégés, des situations de visibilité et de covisibilité ont été identifiées dont certaines doivent être confirmées : carte ZIV (Zone d'Influence Visuelle) précise, coupes ou encore photomontages.

Depuis les sites inscrits et classés, on constate des ouvertures visuelles potentielles en direction de la zone d'implantation potentielle pour :

1. le site inscrit des Combes de la Cazine. L'essentiel du site inscrit est boisé et donc visuellement déconnecté d'un éventuel projet éolien. Seul un secteur d'un espace agricole au Nord semble assez ouvert pour ouvrir une vue vers la ZIP. Si cette vue existe elle sera partielle et lointaine. Si la vision est avérée, des secteurs du site sont donc en covisibilité avec la zone d'implantation potentielle. La sensibilité associée à ce site est considérée comme négligeable
2. le site classé concernant la Butte, le hameau, le château de Brosse et leurs abords. Ce site classé assez étendu, occupe des secteurs variés dont certains, plus ouverts, pourraient laisser voir la ZIP et les éoliennes associées. Etant donné la distance, si les vues existent, elles seront partielles et lointaines. Si la vision est avérée, des secteurs du site sont donc en covisibilité avec la zone d'implantation potentielle. La sensibilité associée à ce site est considérée comme négligeable

					ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX SITES PROTÉGÉS			
Communes de la Creuse (23)	Numéro carte	Sites protégés	Protection	Distance à la zone d'implantation potentielle	Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur (165m) depuis l'élément ou le site	Covisibilité de l'élément ou du site avec un élément de grande hauteur (165m)	Distance	SENSIBILITÉ
Colondannes, Saint-Léger-Bridereix	SI/B	Site des combes de la Cazine	Inscrit 17/07/1984	14.5 km environ	Des vues très partielles du site d'implantation potentielle sont possibles depuis des endroits rares ou non fréquentés	Covisibilité possible mais anecdotique car limitée car limitée à des points de vue peu accessibles et confidentiels	Eloigné (distance comprise entre 10 et 20 km)	NÉGLIGEABLE
Communes de l'Indre (36)	Numéro carte	Sites protégés	Protection	Distance à la zone d'implantation potentielle	Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur (165m) depuis l'élément ou le site	Covisibilité de l'élément ou du site avec un élément de grande hauteur (165m)	Distance	SENSIBILITÉ
Chaillac	SC/D	Site concernant la Butte, le hameau, le château de Brosse et leurs abords	Classé 26/02/2003	13 km environ	Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés	Covisibilité possible mais anecdotique car limitée car limitée à des points de vue peu accessibles et confidentiels	Eloigné (distance comprise entre 10 et 20 km)	NÉGLIGEABLE

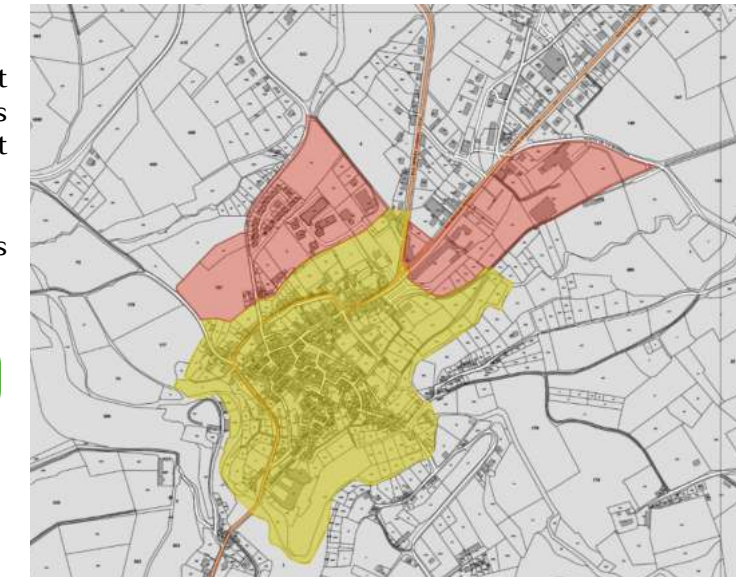
F160 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX SITES PROTÉGÉS ENTREtenant POTENTIELLEMENT UNE INTERVISIBILITÉ POTENTIELLE AVEC LA ZIP

j) Secteur Sauvegardé et création d'un site patrimonial remarquable concernant le village de Saint-Benoit-du-Sault

Devant la grande qualité architecturale, environnementale et paysagère de Saint-Benoit-du-Sault, ce village est également concerné par trois périmètres formant un patrimoine remarquable étendu (ancien secteur sauvegardé) de près de 24 ha. Le périmètre historique protège essentiellement le village médiéval et ses abords immédiats alors que le périmètre contemporain prend en compte le patrimoine conçu par des architectes ou des paysagistes plus récents comme Chemetov, Ripault ou encore Natchev.

La création du "site patrimonial remarquable" est en cours et, à ce jour, ses limites définitives n'ont pu être communiquées par les services de la mairie. Les limites présentées ci-contre sont celles du secteur sauvegardé.

Les périmètres du secteur sauvegardé (et donc celles du futur site patrimonial remarquable) ne sont pas visuellement connectés à la ZIP ni à d'éventuelles éoliennes associées.



■ Périmètre "historique"
■ Périmètre "contemporain"

F161 : SAINT-BENOIT-DU-SAULT, SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE



Illustration du périmètre "historique"

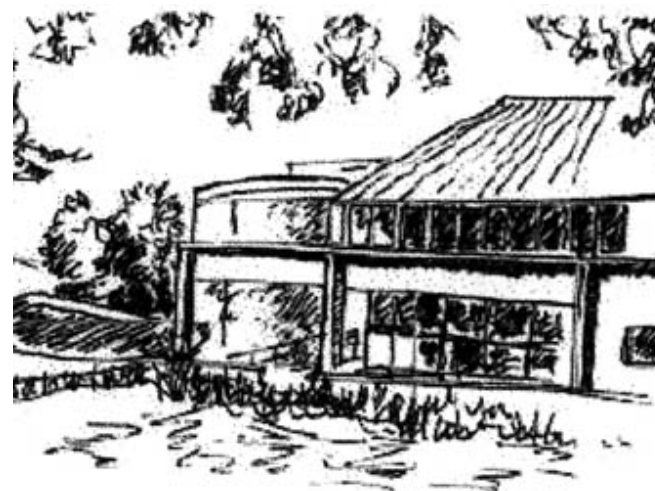


Illustration du périmètre "contemporain" (collège Hervé Faye conçu par Paul Chemetov _ dessin / source : site des plus Beaux Villages de France)

k) Synthèse des enjeux associés au secteur sauvegardé et au site patrimonial remarquable en création concernant le village de Saint-Benoit-du-Sault

					ÉVALUATION DES ENJEUX ASSOCIÉS AU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE					
Communes de l'Indre (36)	Secteur sauvegardé et site patrimonial remarquable en création	Distance à l'aire d'étude immédiate	Place dans le paysage	Visibilité dans le paysage	Degré de reconnaissance institutionnel	Fréquentation du lieu	Qualité ou richesse du monument	Rareté / originalité	Degré d'appropriation dans le paysage	ENJEU
Saint-Benoit-de-Sault	Secteur Sauvegardé (en création) concernant le village de Saint-Benoit-de-Sault	14 km environ	Le secteur sauvegardé du village de Saint-Benoit-du-Sault, lové dans la vallée du Portefeuille aux versants boisés n'entretient aucune relation visuelle avec la ZIP et les éoliennes associées	Aire de visibilité moyenne	Fort reconnaissance institutionnelle (ex : patrimoine de l'Unesco, secteurs sauvegardés, parcs nationaux, monuments et sites classés, ...)	Fréquentation habituelle, saisonnière et reconnue (monument isolé mais balisé avec parking d'accueil)	Qualité forte	Elément original ou typique de la région	Patrimoine peu reconnu, d'intérêt local	MODÉRÉ


F162 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ENJEUX ASSOCIÉS AU SECTEUR SAUVEGARDÉ ET AU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE EN CRÉATION

l) Synthèse de la sensibilité associée au secteur sauvegardé et au site patrimonial remarquable en création concernant le village de Saint-Benoit-du-Sault


		ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE			
Communes de l'Indre (36)	Secteur sauvegardé et site patrimonial remarquable en création	Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur (165m) depuis l'élément ou le site	Covisibilité de l'élément ou du site avec un élément de grande hauteur (165m)	Distance	SENSIBILITÉ
Saint-Benoit-de-Sault	Secteur Sauvegardé (en création) concernant le village de Saint-Benoit-de-Sault	Aucune vue	Aucune covisibilité	Eloigné (distance comprise entre 10 et 20 km)	NULLE

F163 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AU SECTEUR SAUVEGARDÉ ET AU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE EN CRÉATION


C26 : SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ PATRIMONIALE ET PAYSAGÈRE : LÉGENDE


 Aire d'étude éloignée définie en fonction du paysage et des vues

 Zone d'implantation potentielle (ZIP)

 Aire d'étude rapprochée


LES UNITÉS PAYSAGÈRES

 Unité paysagère d'accueil de la ZIP (la Basse Marche) dans son secteur le plus éloigné : sensibilité modérée


 Unités paysagères voisines de l'unité paysagère d'accueil de la ZIP :


- "Pays des châtaigniers" : sensibilité négligeable
- "plateau de Bénevent-l'Abbaye/Grand-Bourg" : sensibilité faible

LES UNITÉS DE VIE : VISIONS STATIQUES


 Villages ne présentant aucune sensibilité

 Villages présentant une sensibilité considérée comme faible

 Villages présentant une sensibilité considérée comme négligeable

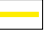
 Ville de la Souterraine ne présentant pas de sensibilité mais qui fera l'objet d'une évaluation visuelle (photomontage d'illustration de ce constat) au vu du nombre de ses habitants et de son importance en termes de reconnaissance

LES AXES PRINCIPAUX DU DÉPLACEMENT POTENTIELLEMENT CONCERNÉS PAR UNE INTERVISIBILITÉ AVEC LA ZIP ET D'ÉVENTUELLES ÉOLIENNES ASSOCIÉES : VISIONS DYNAMIQUES

 Réseau routier qui sera étudié dans le chapitre concernant l'aire d'étude rapprochée

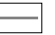
 Secteurs de l'autoroute A20 en intervisibilité ponctuelle avec la ZIP et d'éventuelles éoliennes : sensibilité faible


 N145 : en intervisibilité ponctuelle avec la ZIP et d'éventuelles éoliennes : sensibilité faible

 Départementale D220 en intervisibilité ponctuelle avec la ZIP et d'éventuelles éoliennes : sensibilité faible

 Départementales majeures (D951 et D942) en intervisibilité ponctuelle avec la ZIP et d'éventuelles : sensibilité négligeable

 Départementales secondaires en intervisibilité ponctuelle avec la ZIP et d'éventuelles : sensibilité négligeable à faible (D14D15)


 Routes ne présentant aucune intervisibilité identifiée

 GR de la vallée de la Creuse : aucune intervisibilité identifiée


 Voie ferrée : aucune intervisibilité identifiée


 Vues possibles (sans être formellement validées) vers la ZIP et des éoliennes associées

LES ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE PROTEGE


 Monuments protégés de l'aire d'étude rapprochée


 Monuments protégés (MH16 et MH42) : sensibilité faible

 Monuments protégés (MH14, 17, 43, 45, 58) : sensibilité négligeable


 Sites protégés présentant une intervisibilité faible et ponctuelle avec la ZIP et des éoliennes associées : sensibilité négligeable

LE CONTEXTE ÉOLIEN

 Eoliennes des parcs construits : sensibilité faible (pas ou peu de covisibilités et grands espaces de respiration)


 Eoliennes acceptées : sensibilité faible (pas ou peu de covisibilités et grands espaces de respiration)

LES ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE NON PROTEGE

 Bases de loisirs et de plein air présentant une intervisibilité très faible et ponctuelle avec la ZIP et des éoliennes associées : sensibilité faible

 Eglise de Mailhac-sur-Benaize (citée dans les sites touristiques) présentant une intervisibilité très faible et ponctuelle avec la ZIP et des éoliennes associées : sensibilité faible

 Paysages remarquables de l'aire d'étude éloignée présentant une intervisibilité ponctuelle avec la ZIP et des éoliennes associées : sensibilité faible (PE9, PE10) à négligeable (PE5, 7, 8, 11, 12, 14)

 Parc Naturel Régional de la Brenne : aucune intervisibilité visuelle identifiée

b) Synthèse des effets de la topographie et de l'occupation du sol sur les vues

À l'échelle de l'aire d'étude éloignée, l'analyse de la topographie et notamment les coupes nous l'ont montré, le relief dessine deux grandes zones de visibilité. Elles se répartissent plus ou moins à l'Ouest et à l'Est de l'autoroute A20. A l'Ouest, une zone de plateaux à l'altimétrie régulière propose a priori des zones de visions plus larges. À l'Est, une topographie légèrement plus accidentée (alternance de quelques bombements et de vallées plus amples) propose une succession de visions dominantes et de visions totalement cadrées. A l'Ouest et à l'Est la forte présence végétale (bocage, bocage spécifique de la campagne-parc, boisements qui cernent des parcelles de petite taille) tempère et réduit de manière significative les ouvertures visuelles en direction de la ZIP. Ces effets de masque sont renforcés par l'éloignement.

c) Synthèse de la sensibilité potentielle associée à l'habitat au vu de la construction d'un parc éolien sur la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles

Sur les 18 villages (dont la population est égale ou supérieure à 500 habitants) analysés, neuf présentent une ouverture visuelle potentielle vers la ZIP. Parmi ces villages, cinq présentent une sensibilité considérée comme faible à savoir :

1. Lussac-les-Eglises
2. Dun-le-Palestel
3. Saint-Maurice-la-Souterraine
4. Saint-Sornin-Leulac

Quatre autres villages présentent une sensibilité considérée comme négligeable :

1. Parnac
2. la Châtre-Langlin
3. Saint-Léger-Magnazeix
4. Fromental
5. Saint-Sébastien

La sensibilité associée à la ville de la Souterraine est nulle. Au vu de son nombre d'habitants, une illustration sera proposée depuis la Souterraine pour valider les conclusions. Il est également proposé une illustration systématique des vues depuis les villages présentant une sensibilité considérée comme faible.

- Évaluation de la sensibilité depuis les villages des secteurs A1 et B1 potentiellement concernés par une intervisibilité avec la ZIP et depuis la Souterraine

ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX VILLAGES DES SECTEURS A1 ET B1				
Villages principaux du secteur A1	Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur (165 m) depuis le village	Covisibilité d'un ouvrage de grande hauteur (165 m) avec le village	Aire d'étude	SENSIBILITÉ
Parnac	Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés	Covisibilité possible mais anecdotique car limitée à des points de vue peu accessibles et confidentiels	Aire d'étude éloignée (16 km de la ZIP)	NÉGLIGEABLE
la Châtre-Langlin	Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés	Pas de covisibilité	Aire d'étude éloignée (12 km de la ZIP)	NÉGLIGEABLE
Lussac-les-Eglises	Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés	Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés	Aire d'étude éloignée (14 km de la ZIP)	FAIBLE
Saint-Léger-Magnazeix	Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés	Pas de covisibilité	Aire d'étude éloignée (sous secteur intermédiaire : 7 km de la ZIP)	NÉGLIGEABLE

F164 : TABLEAUX DE SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX VILLAGES PRINCIPAUX

ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX VILLAGES DES SECTEURS A1 ET B1				
Villages principaux du secteur B1	Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur (165 m) depuis le village	Covisibilité d'un ouvrage de grande hauteur (165 m) avec le village	Aire d'étude	SENSIBILITÉ
Saint-Sébastien	Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés	Pas de covisibilité avec le centre ancien	Aire d'étude éloignée (14 km de la ZIP)	NÉGLIGEABLE
Dun-le-Palestel	Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés	Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés	Aire d'étude éloignée (19 km de la ZIP)	FAIBLE
Saint-Maurice-la-Souterraine	Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés	Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés	Aire d'étude éloignée (sous secteur intermédiaire : 8.5 km de la ZIP)	FAIBLE
Saint-Sornin-Leulac	Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés	Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés	Aire d'étude éloignée (10.5 km de la ZIP)	FAIBLE
Fromental	Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés	Pas de covisibilité	Aire d'étude éloignée (13.5 km de la ZIP)	NÉGLIGEABLE

F164 : TABLEAUX DE SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX VILLAGES PRINCIPAUX

ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE À LA VILLE DU SECTEUR B1				
La souterraine ville du secteur B1	Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur (165 m) depuis la ville	Covisibilité d'un ouvrage de grande hauteur (165 m) avec le village	Aire d'étude	SENSIBILITÉ
la Souterraine	Aucune visibilité identifiée	Aucune covisibilité	Aire d'étude éloignée (sous secteur intermédiaire : 8 km de la ZIP)	NULLE

F165 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE À LA SOUTERRAINE



d) Synthèse de la sensibilité potentielle associée au réseau des déplacements au vu de la construction d'un parc éolien sur la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles

Le réseau routier :

Quels que soient les enjeux associés à ces axes (touristiques, forte fréquentation, déplacements du quotidien), la sensibilité associée est faible (A20) à nulle (D675). En effet, les visibilitées, lorsqu'elles existent, restent très ponctuelles, rares et partielles. Elles ponctuent de longs linéaires cadrés par la végétation. Les axes présentant une sensibilité faible (A20, N145, D220 et D15/D14) sont illustrés de façon systématique. Les vues depuis les axes proposant une sensibilité négligeable sont illustrées partiellement.

Le réseau ferré :

La voie ferrée "POLT" reliant Paris à Toulouse via Orléans et Limoges est cadrée sur l'ensemble de sa traversée de l'aire d'étude éloignée par des haies, des boisements ou des talus. L'influence du projet sur cette voie est considérée comme nulle tout comme sa sensibilité.

Le Chemin de Grandes Randonnées :

A l'échelle éloignée, seuls les chemins de randonnées d'échelle nationale ont été pris en compte. Depuis le GR de la vallée de la Creuse, aucune ouverture visuelle franche en direction de la ZIP n'a été identifiée. La sensibilité de ce lieu de promenade est considérée comme nulle.

ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX ROUTES

Axes routiers principaux	Aire d'étude	Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur 165 m	SENSIBILITÉ
A20	Linéaire de l'aire d'étude éloignée	Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares	FAIBLE
N145	Aire d'étude éloignée	Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares	FAIBLE
D675	Aire d'étude éloignée	Pas de vue identifiée	NULLE
D942	Aire d'étude éloignée	Des vues très partielles du site d'implantation potentielle sont possibles depuis des endroits rares	NÉGLIGEABLE
D951	Aire d'étude éloignée	Des vues très partielles du site d'implantation potentielle sont possibles depuis des endroits rares	NÉGLIGEABLE
D220	Linéaire de l'aire d'étude éloignée	Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares	FAIBLE

F166 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX AXES ROUTIERS PRINCIPAUX

ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX ROUTES			
Axes routiers secondaires présentant une intervisibilité potentielle avec la ZIP et d'éventuelles éoliennes associées	Aire d'étude	Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur 165 m	SENSIBILITÉ
D15/D14	Aire d'étude éloignée	Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares	FAIBLE
D4/D1	Aire d'étude éloignée	Vues très partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares	NÉGLIGEABLE
D7	Aire d'étude éloignée	Vues très partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares	NÉGLIGEABLE
D36	Aire d'étude éloignée	Vues très partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares	NÉGLIGEABLE
D44	Linéaire de l'aire d'étude éloignée	Vues très partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares	NÉGLIGEABLE
D2/D1	Linéaire de l'aire d'étude éloignée	Vues très partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares	NÉGLIGEABLE
D912	Linéaire de l'aire d'étude éloignée	Vues très partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares	NÉGLIGEABLE
D121/D44/D23	Linéaire de l'aire d'étude éloignée	Vues très partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares	NÉGLIGEABLE
D10	Aire d'étude éloignée	Vues très partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares	NÉGLIGEABLE

F167 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX AXES ROUTIERS SECONDAIRES

e) Synthèse de la sensibilité associée aux lieux valorisés d'un point de vue touristique

Un certain nombre de paysages emblématiques a été identifié dans le département de la Haute-Vienne et de la Creuse. Ils ne sont pas protégés mais leur identification sert de support à la mise en place de protections de sites. Au vu de l'influence visuelle supposée du projet éolien envisagé sur la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles et du niveau d'enjeu estimé des paysages emblématiques, on considère que la sensibilité qui leur est associée est nulle à modérée.

- Les paysages emblématiques (PE) concernés par une sensibilité modérée : PE4 (secteur de l'aire d'étude rapprochée)
- Les paysages emblématiques (PE) concernés par une sensibilité faible : PE1 (secteurs de l'aire d'étude intermédiaire et de l'aire d'étude rapprochée), PE2 (secteur de l'aire d'étude rapprochée), PE3 (secteur de l'aire d'étude rapprochée), PE9, PE10
- Les paysages emblématiques (PE) concernés par une sensibilité négligeable : PE5, PE7, PE8, PE11, PE12, PE14
- Les paysages emblématiques (PE) concernés par une sensibilité nulle : PE6, PE13, PE15, PE16

A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, les paysages remarquables (1,2,3,4) présentent une sensibilité faible à modérée qui sera décrite plus précisément dans le chapitre consacré à cette aire d'analyse (C.3. Analyse à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, p144). Seuls les sites remarquables compris dans les limites de l'aire d'étude rapprochée sont analysés et illustrés précisément dans cette étude.

• Tableau de synthèse de la sensibilité associée aux paysages emblématiques

ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX PAYSAGES EMBLÉMATIQUES					
Paysages emblématiques dans le département de Haute-Vienne (87)	Aire d'étude	Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur (165m) depuis l'élément ou le site	Covisibilité de l'élément ou du site avec un élément de grande hauteur (165m)	Distance	SENSIBILITÉ
Paysage emblématique 1	Aire d'étude éloignée (sous-secteur intermédiaire)	Vues partielles vers le site d'implantation potentielle, mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés	Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés	Distance relativement éloignée (comprise entre 6 et 10 km)	FAIBLE
Paysage emblématique 1	Aire d'étude rapprochée	Vues partielles vers le site d'implantation potentielle, mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés	Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés	Distance rapprochée (comprise entre 3 et 6 km)	FAIBLE
Paysage emblématique 4	Aire d'étude rapprochée	Une grande partie du site d'implantation potentielle est visible depuis des points de vue fréquentés	Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés	Distance intermédiaire (comprise entre 3 et 6 km)	MODÉRÉE
Paysage emblématique 5	Aire d'étude éloignée	Vues très partielles vers le site d'implantation potentielle sont possible à de rares endroits non fréquentés	Covisibilités possibles mais anecdotiques car limitée à des points de vue peu accessibles et confidentiels	Distance éloignée (comprise entre 10 et 20 km)	NÉGLIGEABLE
Paysage emblématique 6	Aire d'étude éloignée	Pas de visibilité	Pas de covisibilité	Distance éloignée (comprise entre 10 et 20 km)	NULLE
Paysage emblématique 7	Aire d'étude éloignée (sous secteur aire d'étude intermédiaire)	Vues très partielles vers le site d'implantation potentielle sont possible à de rares endroits non fréquentés	Covisibilités possibles mais anecdotiques car limitée à des points de vue peu accessibles et confidentiels	Distance éloignée (comprise entre 10 et 20 km)	NÉGLIGEABLE
Paysage emblématique 8	Aire d'étude éloignée	Vues très partielles vers le site d'implantation potentielle sont possible à de rares endroits non fréquentés	Covisibilités possibles mais anecdotiques car limitée à des points de vue peu accessibles et confidentiels	Distance éloignée (comprise entre 10 et 20 km)	NÉGLIGEABLE
Paysages emblématiques à cheval sur les départements de Haute-Vienne (87) et de la Creuse (23)	Aire d'étude	Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur (165m) depuis l'élément ou le site	Covisibilité de l'élément ou du site avec un élément de grande hauteur (165m)	Distance	SENSIBILITÉ
Paysage emblématique 2	Aire d'étude rapprochée	Vues partielles vers le site d'implantation potentielle, mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés	Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés	Distance intermédiaire (comprise entre 3 et 6 km)	FAIBLE
Paysage emblématique 9	Aire d'étude éloignée	Vues très partielles vers le site d'implantation potentielle sont possible à de rares endroits non fréquentés	Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés	Distance éloignée (comprise entre 10 et 20 km)	FAIBLE

F168 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX PAYSAGES EMBLÉMATIQUES

ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX PAYSAGES EMBLÉMATIQUES					
Paysages emblématiques dans le département de la Creuse	Aire d'étude	Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur (165m) depuis l'élément ou le site	Covisibilité de l'élément ou du site avec un ouvrage de grande hauteur (165m)	Distance	SENSIBILITÉ
Paysage emblématique 3	Aire d'étude rapprochée	Vues partielles vers le site d'implantation potentielle, mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés	Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés	Distance intermédiaire (comprise entre 3 et 6 km)	FAIBLE
Paysage emblématique 10	Aire d'étude éloignée	Vues partielles vers le site d'implantation potentielle, mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés	Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés	Distance éloignée (comprise entre 10 et 20 km)	FAIBLE
Paysage emblématique 11	Aire d'étude éloignée (sous secteur aire d'étude intermédiaire)	Des vues très partielles du site d'implantation sont possibles à de rares endroits non fréquentés	Covisibilités possibles mais anecdotiques car limitée à des points de vue peu accessibles et confidentiels	Distance relativement éloignée (comprise entre 6 et 10 km)	NÉGLIGEABLE
Paysage emblématique 12	Aire d'étude éloignée	Des vues très partielles du site d'implantation sont possibles à de rares endroits non fréquentés	Covisibilités possibles mais anecdotiques car limitée à des points de vue peu accessibles et confidentiels	Distance éloignée (comprise entre 10 et 20 km)	NÉGLIGEABLE
Paysage emblématique 13	Aire d'étude éloignée	Pas de visibilité	Pas de covisibilité	Distance éloignée (comprise entre 10 et 20 km)	NULLE
Paysage emblématique 14	Aire d'étude éloignée	Vues très partielles vers le site d'implantation potentielle sont possible à de rares endroits non fréquentés	Covisibilités possibles mais anecdotiques car limitée à des points de vue peu accessibles et confidentiels	Distance éloignée (comprise entre 10 et 20 km)	NÉGLIGEABLE
Paysage emblématique 15	Aire d'étude éloignée	Pas de visibilité	Pas de covisibilité	Distance éloignée (comprise entre 10 et 20 km)	NULLE
Paysage emblématique 16	Aire d'étude éloignée	Pas de visibilité	Pas de covisibilité	Distance éloignée (comprise entre 10 et 20 km)	NULLE

F168 : TABLEAUX DE SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX PAYSAGES EMBLÉMATIQUES

• Tableau de synthèse de la sensibilité associée aux sites touristiques

ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX SITES TOURISTIQUES					
Éléments touristiques	Aire d'étude	Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur (165m) depuis l'élément ou le site	Covisibilité de l'élément ou du site avec un élément de grande hauteur (165m)	Distance	SENSIBILITÉ
PNR de la Brenne	Aire d'étude éloignée	Vues partielles vers le site d'implantation, mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés	Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés	Distance éloignée (comprise entre 10 et 20 km)	FAIBLE
Base de loisirs de Chaume	Aire d'étude rapprochée	Vues partielles vers le site d'implantation, mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés	Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés	Distance intermédiaire (comprise entre 3 et 6 km)	FAIBLE
Base de loisirs de Mondon	Aire d'étude rapprochée	Vues partielles vers le site d'implantation, mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés	Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés	Distance intermédiaire (comprise entre 3 et 6 km)	FAIBLE
Église de Mailhac-sur-Benaize	Aire d'étude rapprochée	Vues partielles vers le site d'implantation, mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés	Pas de covisibilité	Distance intermédiaire (comprise entre 3 et 6 km)	FAIBLE

F169 : TABLEAUX DE SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX SITES VALORISÉS D'UN POINT DE VUE TOURISTIQUE ET POTENTIELLEMENT CONCERNÉS PAR UNE INTERVISIBILITÉ AVEC LA ZIP

f) Synthèse de la sensibilité associée au patrimoine protégé

• **Tableaux de synthèse de la sensibilité associée aux sites protégés**

Depuis les éléments de patrimoine protégés, des situations de visibilité et de covisibilité ont été identifiées dont certaines doivent être confirmées : carte ZIV (Zone d'Influence Visuelle) précise, coupes ou encore photomontages.

Depuis les sites inscrits et classés, on constate des ouvertures visuelles potentielles en direction de la zone d'implantation potentielle pour :

1. le site inscrit des Combes de la Cazine. L'essentiel du site inscrit est boisé et donc visuellement déconnecté d'un éventuel projet éolien. Seul un secteur d'un espace agricole au Nord semble assez ouvert pour ouvrir une vue vers la ZIP. Si cette vue existe elle sera partielle et lointaine. Si la vision est avérée, des secteurs du site sont donc en covisibilité avec la zone d'implantation potentielle. La sensibilité associée à ce site est considérée comme négligeable
2. le site classé concernant la Butte, le hameau, le château de Brosse et leurs abords. Ce site classé assez étendu, occupe des secteurs variés dont certains, plus ouverts, pourraient laisser voir la ZIP et les éoliennes associées. Etant donné la distance, si les vues existent, elles seront partielles et lointaines. Si la vision est avérée, des secteurs du site sont donc en covisibilité avec la zone d'implantation potentielle. La sensibilité associée à ce site est considérée comme négligeable

							ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX SITES PROTÉGÉS			
Communes de la Creuse (23)	Numéro carte	Sites protégés	Protection	Distance à la zone d'implantation potentielle	Place dans le paysage	Visibilité dans le paysage	Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur (165m) depuis l'élément ou le site	Covisibilité de l'élément ou du site avec un élément de grande hauteur (165m)	Distance	SENSIBILITÉ
Colondannes, Saint-Léger-Bridereix	SI/B	Site des combes de la Cazine	Inscrit 17/07/1984	14.5 km environ	Secteur encaissé de part et d'autre de la vallée de la Cazine mêlant zones boisées, prairies et champs cultivés	Aire de visibilité restreinte	Des vues très partielles du site d'implantation potentielle sont possibles depuis des endroits rares ou non fréquentés	Covisibilité possible mais anecdotique car limitée car limitée à des points de vue peu accessibles et confidentiels	Eloigné (distance comprise entre 10 et 20 km)	NÉGLIGEABLE
Communes de l'Indre (36)	Numéro carte	Sites protégés	Protection	Distance à la zone d'implantation potentielle	Place dans le paysage	Visibilité dans le paysage	Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur (165m) depuis l'élément ou le site	Covisibilité de l'élément ou du site avec un élément de grande hauteur (165m)	Distance	SENSIBILITÉ
Chaillac	SC/D	Site concernant la Butte, le hameau, le château de Brosse et leurs abords	Classé 26/02/2003	13 km environ	Site comprenant un linéaire de la vallée boisée du ruisseau le Bel Rio et un secteur de plateau environnant. Ponctuellement au Nord, le site apparaît au coeur d'un vaste panorama (vue 301)	Aire de visibilité moyenne	Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés	Covisibilité possible mais anecdotique car limitée car limitée à des points de vue peu accessibles et confidentiels	Eloigné (distance comprise entre 10 et 20 km)	NÉGLIGEABLE

F170 : TABLEAUX DE SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX SITES PROTÉGÉS POTENTIELLEMENT CONCERNÉS PAR UNE INTERVISIBILITÉ AVEC LA ZIP

• Tableaux de synthèse de la sensibilité associée aux monuments protégés

Parmi les 66 monuments protégés (inscrits ou classés) recensés à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, on a constaté une ouverture visuelle en direction de la ZIP pour 12 d'entre eux.

- Cinq sont situés dans l'aire d'étude rapprochée. Le niveau de sensibilité qui leur est associé est évoqué dans le chapitre concernant l'aire d'étude rapprochée (C.3. Analyse à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, p144).
- Sept sont situés dans l'aire d'étude éloignée et présentent une sensibilité négligeable à faible :
 1. le polissoir dit "Le Poulvan-de-Séjotte", classé (MH14) : un doute subsiste sur une possible covisibilité entre le polissoir et la ZIP. La position légèrement dominante crée une fenêtre visuelle malgré la densité des boisements (visibilité possible);
 2. l'église Saint-Léger, classée (MH16) : une vue est possible depuis le flanc nord du parvis de l'église (visibilité possible);
 3. le logis seigneurial inscrit sur la commune de Saint-Martin-le-Mault (MH17) : malgré une grande densité aux abords du monument il subsiste un doute quant à une éventuelle visibilité;
 4. le manoir de Lavaud (MH42) : une vue est possible depuis ce monument installé sur un léger bombement du relief (visibilité possible);
 5. l'église Saint-Maurice (MH43) : une vue est possible depuis ce monument en raison d'un tissu urbain lâche (visibilité possible);
 6. dolmen dit de la Pierre Folle (MH45) : vue possible depuis ce monument (visibilité possible);
 7. l'église Saint-Martin de Parnac (MH58) : une vue est possible depuis les abords immédiats de cette église (visibilité possible).

Des vues depuis quelques monuments protégés de l'aire d'étude éloignée sont illustrées dans le chapitre consacré aux impacts du projet.

							ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX MONUMENTS PROTÉGÉS			
Communes de Haute-Vienne (87)	Numéro carte	Monuments protégés	Protection	Distance à la zone d'implantation potentielle	Place dans le paysage	Visibilité dans le paysage	Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur (165m) depuis l'élément ou le site	Covisibilité de l'élément ou du site avec un élément de grande hauteur (165m)	Distance	SENSIBILITÉ
Saint-Léger-Magnazeix	14	Polissoir dit Le Poulvan-de-Séjotte	Classé 1889	12 km environ	Isolé, au coeur d'une prairie boisée	Aire de visibilité très restreinte	Des vues très partielles du site d'implantation potentielle sont possibles depuis des endroits rares ou non fréquentés	Covisibilité possible mais anecdotique car limitée à des points de vue peu accessibles et confidentiels	Eloigné (distance comprise entre 10 et 20 km)	NÉGLIGEABLE
	16	Eglise Saint-Léger	Classé 1932/08/12	7.5 km environ	En limite d'urbanisation	Aire de visibilité restreinte	Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés	Pas de covisibilité	Distance rapprochée (entre 0 et 3 km)	FAIBLE
Saint-Martin-le-Mault	17	Logis seigneurial	Inscrit 2010/10/04	13 km environ	Tissu urbain lâche du village de Saint-Martin-le-Mault	Aire de visibilité restreinte	Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés	Pas de covisibilité	Eloigné (distance comprise entre 10 et 20 km)	NÉGLIGEABLE
Saint-Priest-la-Feuille	45	Dolmen dit La Pierre Folle	Inscrit 1938/06/24	14.5 km environ	Isolé, dans une prairie	Aire de visibilité très restreinte	Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés	Pas de covisibilité	Eloigné (distance comprise entre 10 et 20 km)	NÉGLIGEABLE
Parnac	58	Eglise Saint-Martin	Inscrit 1925/11/21	17 km environ	En coeur de bourg	Aire de visibilité restreinte	Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés	Pas de covisibilité	Eloigné (distance comprise entre 10 et 20 km)	NÉGLIGEABLE
Communes de la Creuse (23)	Numéro carte	Monuments protégés	Protection	Distance à la zone d'implantation potentielle	Place dans le paysage	Visibilité dans le paysage	Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur (165m) depuis l'élément ou le site	Covisibilité de l'élément ou du site avec un élément de grande hauteur (165m)	Distance	SENSIBILITÉ
Saint-Maurice-la-Souterraine	42	Manoir de Lavaud	Inscrit 1994/01/10	9 km environ	Isolé, implantation sur une légère butte	Aire de visibilité restreinte	Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés	Pas de covisibilité	Relativement éloigné (distance comprise entre 6 et 10 km)	FAIBLE
	43	Eglise Saint-Maurice	Inscrit 1969/02/21	10.5 km environ	En coeur de bourg	Aire de visibilité restreinte	Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés	Pas de covisibilité	Eloigné (distance comprise entre 10 et 20 km)	NÉGLIGEABLE

F171 : TABLEAUX DE SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX MONUMENTS PROTÉGÉS POTENTIELLEMENT CONCERNÉS PAR UNE INTERVISIBILITÉ AVEC LA ZIP

- Tableaux de synthèse des sensibilités associées au secteur sauvegardé de Saint Benoit-du-Sault (site patrimonial remarquable en création)

Les périmètres du secteur sauvegardé (et donc celles du futur site patrimonial remarquable) ne sont pas visuellement connectés à la ZIP ni à d'éventuelles éoliennes associées.

ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AU SECTEUR SAUVEGARDÉ (SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE)					
Communes de l'Indre (36)	Secteur sauvegardé et site patrimonial remarquable en création	Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur (165m) depuis l'élément ou le site	Covisibilité de l'élément ou du site avec un élément de grande hauteur (165m)	Distance	SENSIBILITÉ
Saint-Benoit-de-Sault	Secteur Sauvegardé (en création) concernant le village de Saint-Benoit-de-Sault	Aucune vue	Aucune covisibilité	Eloigné (distance comprise entre 10 et 20 km)	NULLE

F171BIS : TABLEAU DE SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AU SECTEUR SAUVEGARDÉ ET AU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE EN CRÉATION

g) Synthèse de la sensibilité associée aux unités paysagères

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, l'analyse a fait le constat d'une répartition Nord/Sud des unités paysagères. Les motifs bocagers impliquent une double lecture. Ils induisent à la fois la richesse et la sensibilité des unités paysagères concernées de par l'échelle intime des scénettes qu'ils créent et parallèlement, ils sont à l'origine d'effets de masque (associés aux masques de la topographie) qui cadrent majoritairement les vues en direction de la ZIP.

Avec l'éloignement, les effets de masque sont très efficaces et ne laissent que très ponctuellement le regard filer vers la ZIP. Il sera intéressant de vérifier si les typologies visuelles se transforment à l'échelle rapprochée.

Ainsi, toutes aires d'étude confondues, la sensibilité de l'unité paysagère d'accueil (la basse Marche) est considérée comme modérée (en moyenne) au vu de la proximité ponctuelle avec la ZIP. La sensibilité des unités voisines que sont le plateau de Bénévent-l'Abbaye/Grand-Bourg et du pays des châtaigniers est considérée respectivement comme globalement faible et négligeable au vu des masques visuels et de l'éloignement.

- Tableaux de synthèse de la sensibilité associée aux unités paysagères

ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX UNITÉS PAYSAGÈRES			
UNITÉS PAYSAGÈRES	la Campagne Parc : la Basse Marche	la Campagne Parc : le plateau de Bénévent-l'Abbaye/Grand Bourg	le Boischaud Méridional : le pays des châtaigniers
Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur (165m) depuis l'élément ou le site	Une grande partie du site d'implantation potentielle est visible depuis des points de vue fréquentés	Des vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vues rares ou non fréquentés	Des vues très partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vues rares ou non fréquentés
Covisibilité de l'élément ou du site avec un élément de grande hauteur (165m)	Des covisibilités sont possibles depuis de nombreux points de vue reconnus	Des covisibilités partielles se développent depuis quelques point de vue fréquentés	Des covisibilités très partielles se développent depuis quelques point de vue fréquentés
Distance	Distance rapprochée à éloignée	Eloigné (distance comprise entre 10 et 20 km)	Eloigné (distance comprise entre 10 et 20 km)
SENSIBILITÉ	MODÉRÉE	FAIBLE	NÉGLIGEABLE

F172 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX UNITÉS PAYSAGÈRES

C.2.10. Les éléments de paysage à prendre en compte pour construire et ancrer le projet

a) Un paysage séquencé et fragmenté

La densité végétale implique un type de vision très particulier d'où la perception globale est presque absente. Les vues sont rythmées, la plupart du temps intimes et fragmentées. Lorsque des reliefs apparaissent au loin, ils forment des lignes mais également des dômes doux mais identifiés, légères ponctuations sur la ligne d'horizon.

Ici, les grandes orientations du paysage sont peu ou pas perceptibles. L'observateur avance au gré de la succession des cénettes sans presque jamais prendre de recul.

On peut ainsi imaginer un parti d'implantation jouant sur une régularité nécessaire au "confort de l'oeil" mais la ligne n'apparaît pas la seule solution au vu des visions partielles. Il est possible d'imaginer une implantation composée de binômes d'éoliennes, positionnés selon un rythme régulier et évitant, autant que faire se peut, les chevauchements d'éoliennes.

Il apparaît important de créer un parc éolien de taille raisonnables en termes de nombre de machines (5 à 6 machines maximum) et formant un ensemble harmonieux et régulier.

b) La prise en compte des projets éoliens voisins

Par la présence des parcs éoliens construits sur les communes de la Souterraine et de Saint-Agnant-de-Versillat et de Lussac-les-Églises, dont les bassins visuels sont rapprochés, on peut également imaginer qu'une harmonisation des implantations des projets éoliens voisins aura peu de "significations" et d'influence sur les intervisibilités entre projets si ces derniers restent éloignés d'au moins cinq kilomètres.

C.3. ANALYSE À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

C.3.1. Rappel des limites de l'aire d'étude rapprochée

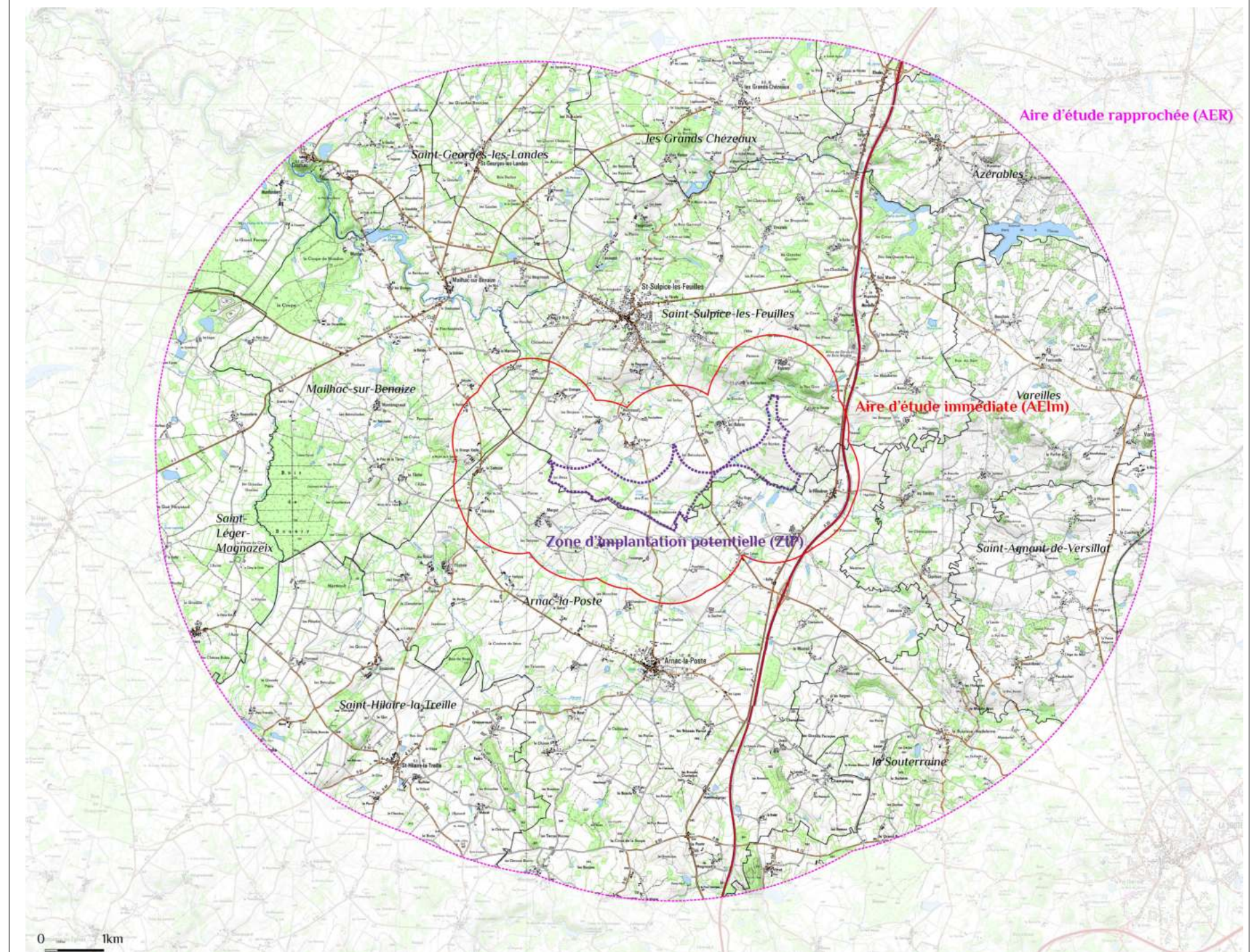
Les limites de l'aire d'étude rapprochée sont fixées avec l'idée d'obtenir une réelle différence d'échelle et de traitement vis-à-vis de l'analyse menée dans le cadre de l'aire d'étude éloignée. Il s'agit ici de pouvoir, entre autre, se concentrer sur les relations du projet avec un paysage du quotidien proche.

Ainsi définies, ces limites permettent une analyse fine :

- des nuances du relief et de ses effets sur les vues;
- de l'occupation du sol de façon générale et de la couverture végétale en particulier;
- des villages et hameaux en intégrant notamment les villages de Saint-Sulpice-les-Feuilles et d'Arnac-la-Poste jusqu'à ceux de Cromac et Vareilles;
- des routes les plus proches de la ZIP jusqu'à l'autoroute A20, axe majeur circulant à l'Est.

Les composantes du paysage et les vues associées sont analysées ici dans le cadre d'une proximité plus affirmée avec la ZIP et donc d'éventuelles éoliennes.

C27 : RAPPEL DES LIMITES DES AIRES D'ÉTUDE RAPPROCHÉE ET IMMÉDIATE

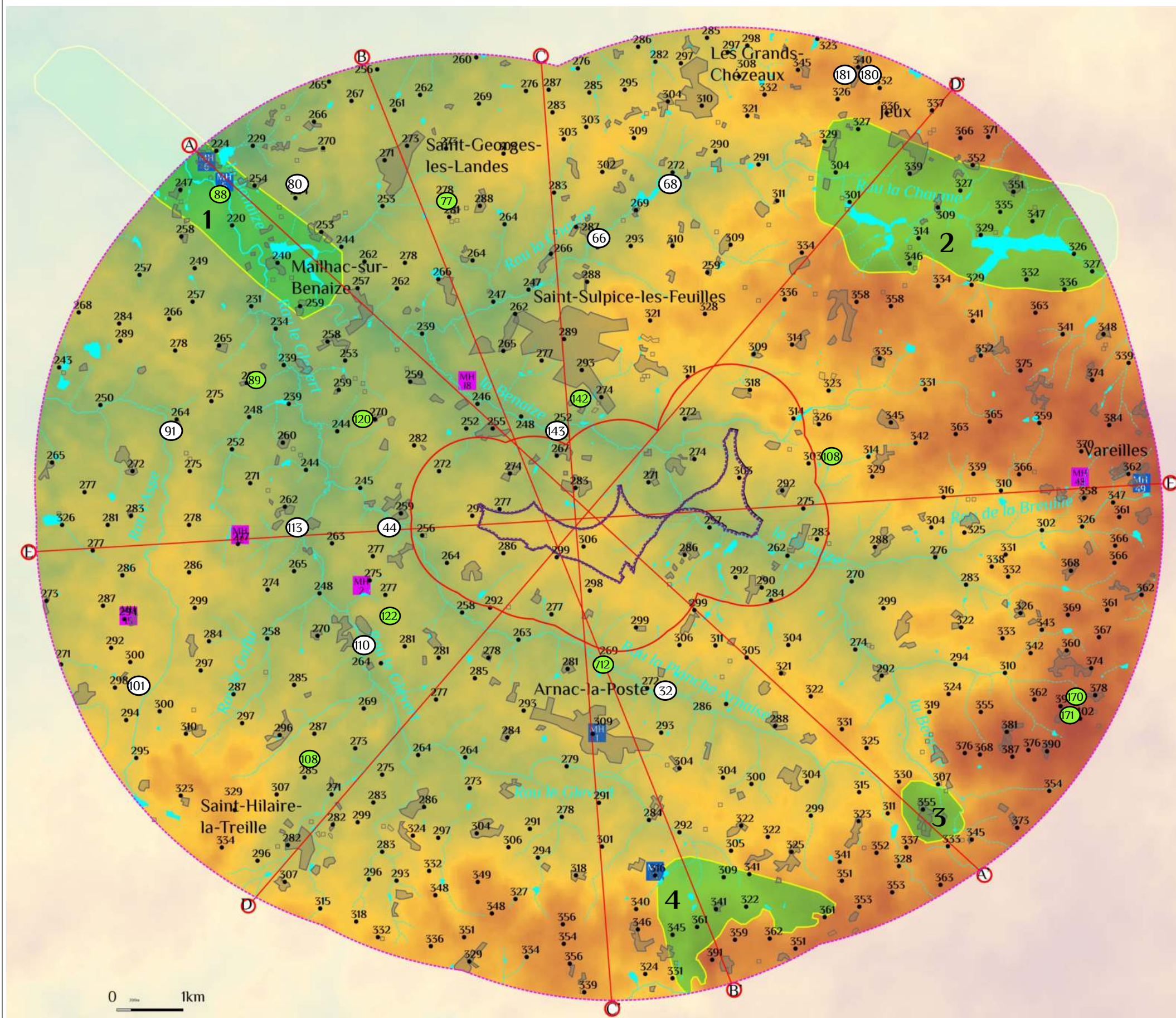


- | | |
|---------------------------------------|-------------------------|
| Limites des communes | Aire d'étude immédiate |
| Zone d'implantation potentielle (ZIP) | Aire d'étude rapprochée |

Carte : Green Satellite
Source : carte IGN 25000



C28 : LA TOPOGRAPHIE



- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate
- Coupes topographiques
- Point altimétrique
- Bâti
- Hydro
- Altitude la plus haute
- Altitude la plus basse
- Paysages emblématiques
- Monuments classés
- Monuments inscrits
- Illustrations
- Illustration orientées vers la ZIP

Carte : Green Satellite
Source fond topographique : ERG Développement France

C.3.2. Topographie : description fine

A cette échelle on voit que la ZIP se situe sur un secteur de transition entre des reliefs moins élevés à l'Ouest et plus élevés à l'Est (voir coupes pages suivantes).

A l'Ouest, des visites sur le terrain se dégagent une impression de planéité malgré la densité du réseau hydrographique. Le plateau s'élève à des altitudes comprises entre 250 et 290 m alors que les rives des vallées affichent des altitudes comprises, elles, entre 220 et 264. Le delta est donc d'environ 30 m (en moyenne) entre le plateau et les rives, ce qui implique des vallées peu marquées animant le plateau de douces ondulations.

F171 : LECTURE DU PLATEAU À L'OUEST



Vue depuis le plateau rive droite de la Benaize. La planéité de ce vaste secteur qui s'étire au-delà de Saint-Georges-les-Landes, s'impose. On constate, sur la gauche de la photo, la douce influence d'un vallon connecté à l'étang de Mondon (photo non orientée vers la ZIP)



Depuis le plateau, cette vue montre la vallée du Glévert en contrebas. La fenêtre étant assez large, on perçoit assez nettement l'axe presque Nord-Sud de la vallée



Le plateau au niveau du lieu dit "Bétoulet" affiche une planéité franche à peine creusée par quelques vallons

F172 : LECTURE DU PLATEAU À L'OUEST



Au Sud de Saint-Georges-les-Landes, la vallée de la Chaume visible à l'horizon rompt ponctuellement la régularité altimétrique du plateau

Vers l'Est et le Sud, on constate une augmentation des altitudes qui atteignent progressivement 370 m à l'Est, 400 m au Sud-Est et 350 m au Sud. Avec l'augmentation des altitudes, l'encaissement des vallées augmente légèrement lui aussi puisque le delta entre le plateau et les rives atteint alors 30 à 60 m. Les vallonnements plus amples s'imposent au regard et créent, lorsqu'ils ne sont pas cadrés par la végétation, des respirations visuelles dans lesquelles le regard s'engouffre avec avidité, intrigué par cet horizon ponctuellement plus vaste et lointain. Au coeur des plateaux, on retrouve la planéité et des horizons plus courts.

F173 : ÉLÉVATION DES PLATEAUX VERS L'EST ET LE SUD



Depuis la D44 aux alentours de Gouaineix, l'élévation de la topographie est nette



A l'autre extrémité de l'aire d'étude rapprochée, au Nord-Est, au coeur du plateau, l'élévation de la topographie n'est pas perceptible. Le secteur de plateau découpé par les vallons et les ruisseaux est ici assez vaste. La photo n'est pas orientée vers la ZIP mais vers le château de Rhodes que l'on aperçoit entre les frondaisons



F174 : CONTRASTE PLATEAU/VALLÉE



En fonction de l'orientation du regard la vision peut varier considérablement. Ici, entre vision cadrée sur secteur plat et fenêtre visuelle qui ouvre vers l'horizon au-dessus de la vallée de la Planche Arnaise. Les vallées créent des ondulations du relief ponctuellement amples et profondes



Scénario identique au niveau de la vallée de la Benaize. Sur la photo du bas, on aperçoit les éoliennes du parc de la Souterraine/Saint-Agnant-de-Versillat



F175 : CONTRASTE PLATEAU/VALLÉE



Panorama orienté vers le Nord et la ZIP (on voit deux châteaux d'eau repères), depuis l'un des secteurs les plus élevés du Sud. Le champ labouré sans haie pour le limiter ouvre un panorama particulièrement vaste



Tout près du panorama précédent, le plateau s'étend devant l'observateur. De la position dominante, accentuée par l'inflexion d'un vallon, nait un panorama qui est majoritairement "fermé" par la végétation. Une fenêtre visuelle très étroite et reléguée à l'arrière-plan est visible à droite de la photo

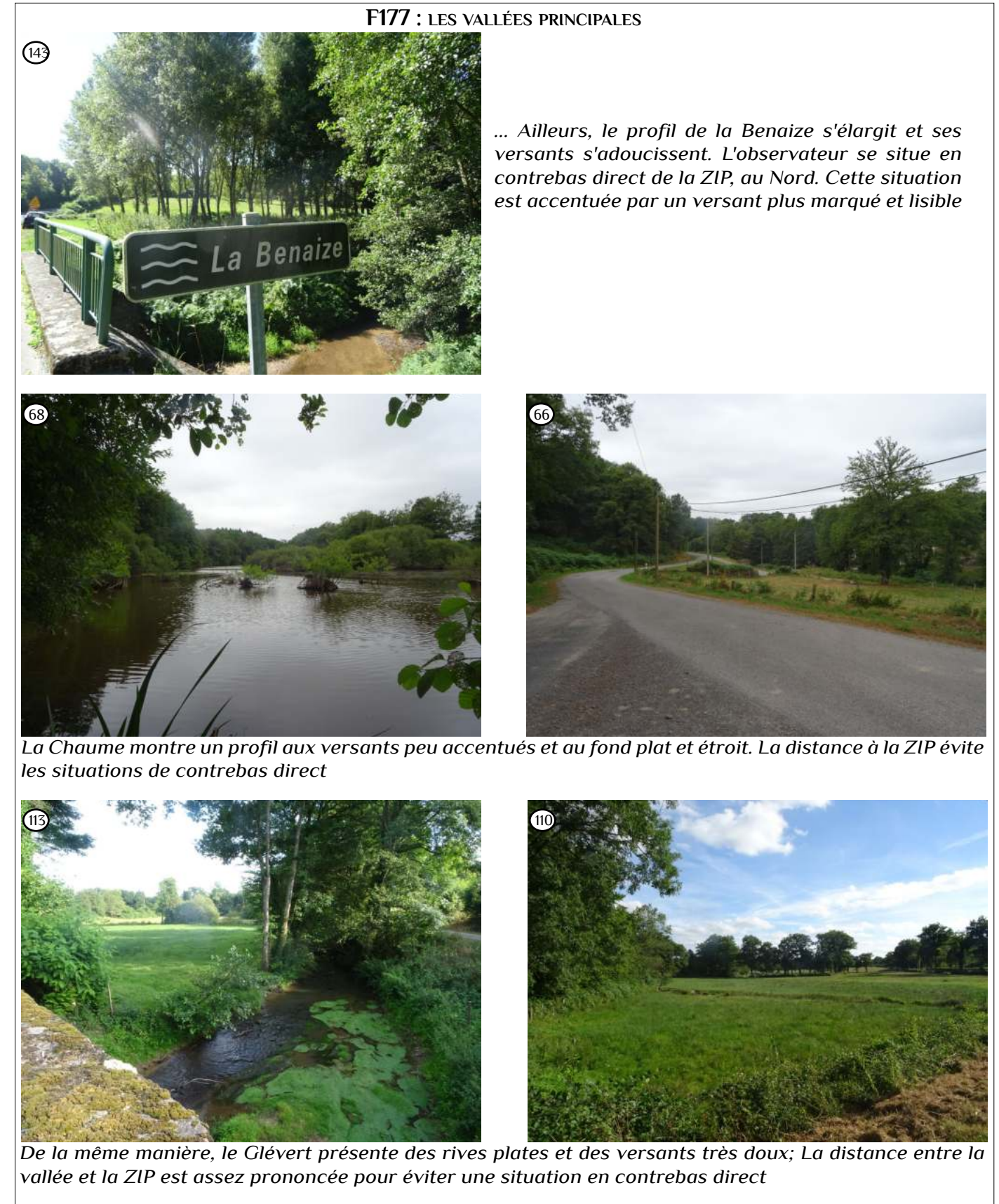
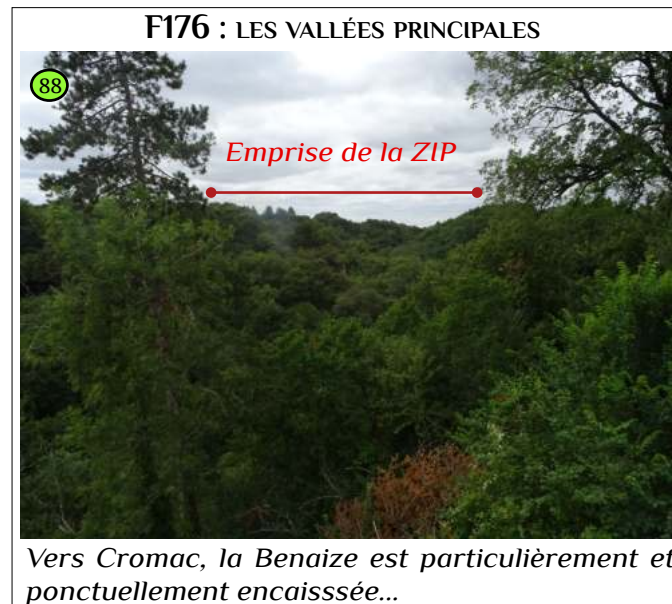
Le réseau hydrographique est constitué de deux vallées principales à savoir :

1. la Benaize très centrale (et ses affluents principaux directs ou indirects que sont la Chaume, le Glévert, la Planche Arnaise ou encore la Breuille),
2. l'Asse, circonscrite sur la frange sud-ouest de l'aire d'étude rapprochée et très peu encaissée.

La Benaize et la Planche Arnaise viennent cadrer la ZIP au Nord (la Benaize) et au Sud (la Planche Arnaise) voire la traverser et la tangenter (la Benaize à l'Est) et concernent ainsi l'aire d'étude immédiate.

L'orientation des vallées est variée. Le cours de la Benaize et celui de la Planche Arnaise est principalement orienté selon un axe Nord-Ouest/Sud-Est et est repris par un linéaire de la vallée du Glévert. La vallée de la Chaume, plus au Nord, dessine quant à elle, un axe d'une orientation opposée à savoir Sud-Ouest/Nord-Est. Enfin, la vallée de l'Asse dessine un axe principalement orienté Sud/Nord avant un changement brusque de direction selon un axe Est/Ouest.

Globalement, la ramification multidirectionnelle du réseau hydrographique (nombreux vallons) brouille la lecture des vallées principales, notamment à l'Ouest où elles sont, elles-mêmes, peu encaissées. L'espacement entre les cours d'eau découpe des secteurs de plateau plus ou moins vastes. L'alternance entre positions dominantes et en contrebas est fréquente et engendre une succession d'horizons cadrés (au cœur des plateaux) ou moyens (position en rebord de plateau dominant une vallée ou un vallon). Les ondulations de la topographie, et donc l'empreinte des vallées, sont particulièrement lisibles dans la partie centrale de l'aire d'étude rapprochée entre Saint-Sulpice-les-Feuilles et Arnac-la-Poste : la succession des situations en point haut et en point bas est alors très nette et dynamique.





F178 : LES VALLÉES PRINCIPALES



La Planche Arnaise présente un profil particulièrement mis en scène depuis les hauteurs d'Arnac-la-Poste. La photo 712, orientée vers la ZIP, illustre la position en contrebas direct de la vallée. Cette situation est atténuée par le faible encaissement de cette dernière

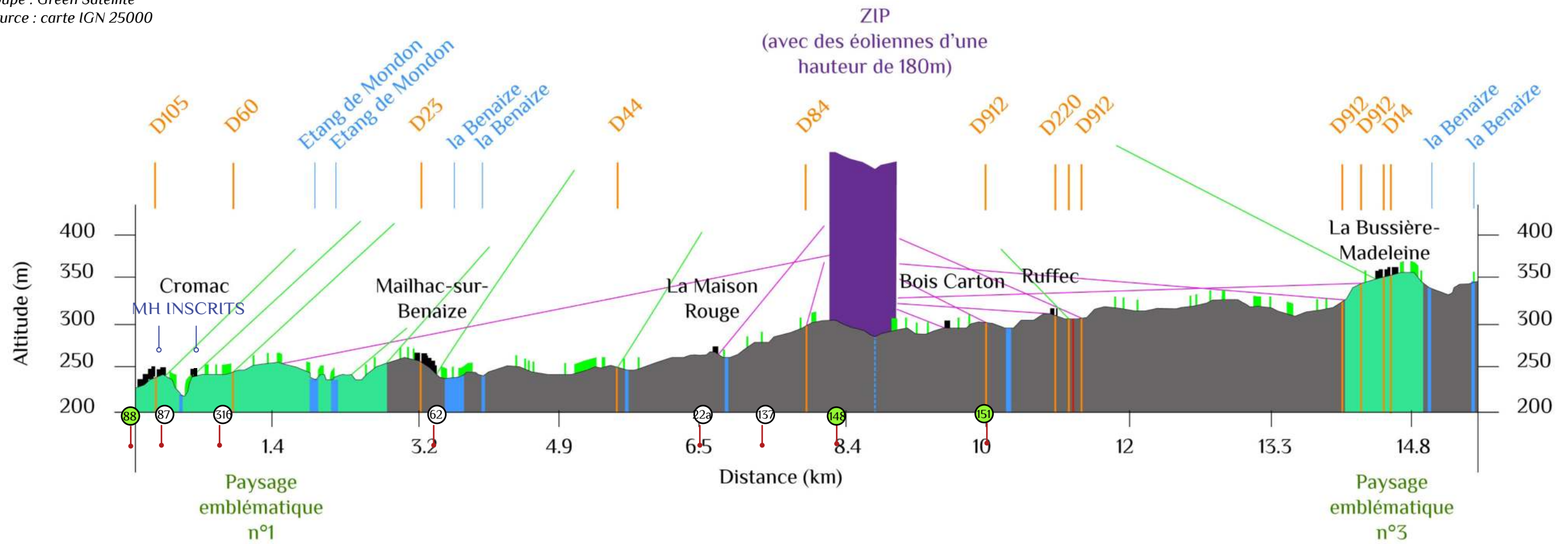
Une vallée étroite et des versants doux caractérisent l'Asse





F179 : COUPE AA' PROFIL

Coupe : Green Satellite
Source : carte IGN 25000



F180 : COUPE AA' ILLUSTRATIONS

Ce profil correspond à une coupe Nord-Ouest/Sud-Est à travers l'aire d'étude rapprochée et la ZIP mais également à travers : les villages de Cromac et Mailhac-sur-Benaize. Il propose également une approche des vues depuis les monuments inscrits de Cromac (pas d'intervisibilité identifiée). On constate l'élévation progressive du relief et les douces et régulières ondulations de ce dernier, creusées, ou pas, par des vallées. La ZIP marque une transition dans les altitudes qui passent de 225/260m à 300/350m. Elle concerne à la fois un vallon et un bombement du relief. Les villages sont localisés sur les pentes. En limite de l'aire d'étude rapprochée, les deux paysages emblématiques 1 et 3 (voir description détaillée pages suivantes) se positionnent de part et d'autre de la ZIP. Le paysage emblématique numéro 3 concerne un léger bombement du relief dans le secteur le plus élevé. Il s'organise autour du hameau la Bussière-Madeleine. Les vues semblent se concentrer sur la partie Nord-Ouest du Hameau. Le paysage emblématique numéro 1 est implanté dans le secteur le moins élevé. Il concerne la vallée de la Benaize et ses environs et intègre le village de Cromac. Une vue semble pouvoir porter jusqu'aux éoliennes de la ZIP depuis le rebord de plateau dominant l'étang de Mondon et accueillant un camping à proximité. Le secteur reste boisé et bocager.

Les secteurs les plus proches de la ZIP (aire d'étude immédiate) ménagent des vues nombreuses vers cette dernière.

PS : Cette coupe prend en compte une hauteur d'environ 8m pour le bâti et 12 m pour la végétation. La ZIP est élevée à une hauteur proche des 180 m : une certaine approximation est liée au degré de précision du dessin. L'échelle des hauteurs a été largement accentuée afin de faciliter la lecture des nuances de la topographie.



62
Végétation dense dans la vallée de la Benaize



88
Vallée encaissée et très boisée de la Benaize au niveau du château de Lascroux



87
Route cadrée par une végétation dense au niveau du château de Lascroux



116
Les rives de l'Étang de Mondon sont densément boisées



12a
Position légèrement dominante depuis la D912 au niveau du hameau de Bois Carton et entre deux affluents de la Benaize



137
A20 vue en direction du Sud : la voie est calée entre deux hauts talus végétalisés



148
Ouverture visuelle depuis la D912 en direction de la ZIP

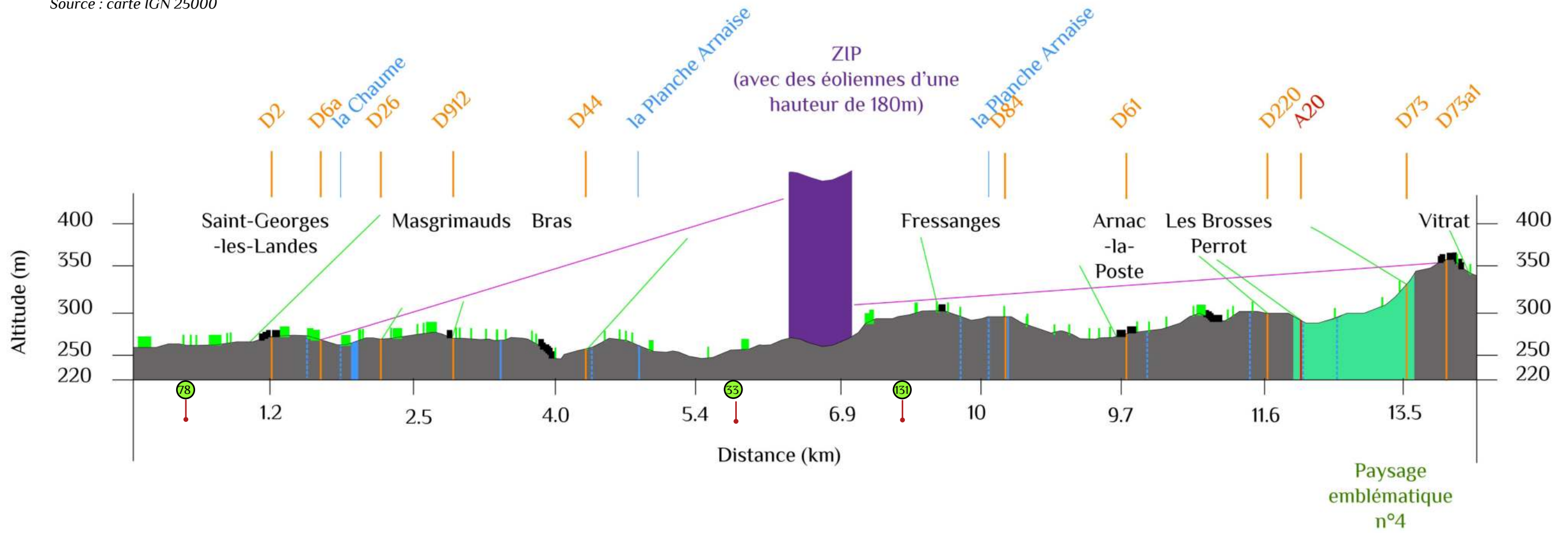


151
Hameau la Bussière-Madeleine lové dans un environnement végétal dense au cœur du paysage emblématique numéro 3. La position dominante est discrète



F181 : COUPE BB' PROFIL

Coupe : Green Satellite
Source : carte IGN 25000



F182 : COUPE BB' ILLUSTRATIONS

Ce profil correspond à une coupe Nord-Ouest/Sud-Est à travers l'aire d'étude rapprochée et la ZIP mais également à travers : les villages de Saint-Georges-les-Landes et Arnac-la-Poste et à travers le paysage emblématique numéro 4. La Zip comprend à la fois un bombement et un vallon. Elle marque, là-encore, une transition dans des altitudes moins élevées au Nord qu'au Sud. Au Nord, on constate que le relief est creusé de petits vallons ou vallées resserrées alors qu'au Sud, il est creusé de vallons plus amples. On note l'altitude supérieure à 350 m atteinte au Sud-Est (au niveau du village de Vitrat). Au Nord-Ouest on note les effets de la densité végétale (bocage) sur les vues vers la ZIP qui semblent peu nombreuses. Au Sud-Est la plus faible densité végétale et l'élévation du relief ménagent un nombre de vues plus important notamment depuis le paysage emblématique numéro 4.

Les secteurs les plus proches de la ZIP (aire d'étude immédiate) ménagent des vues nombreuses vers cette dernière.

PS : Cette coupe prend en compte une hauteur d'environ 8m pour le bâti et 12 m pour la végétation. La ZIP est élevée à une hauteur proche des 180 m : une certaine approximation est liée au degré de précision du dessin. L'échelle des hauteurs a été largement accentuée afin de faciliter la lecture des nuances de la topographie.



78
Emprise de la ZIP
Position du village de Saint-Georges-les-Landes sur un plateau bocager et boisé



53
Emprise de la ZIP
Secteur très bocager au niveau de la vallée de la Planche Arnaise



131
Emprise de la ZIP
Ouverture visuelle en direction de la ZIP depuis la D220

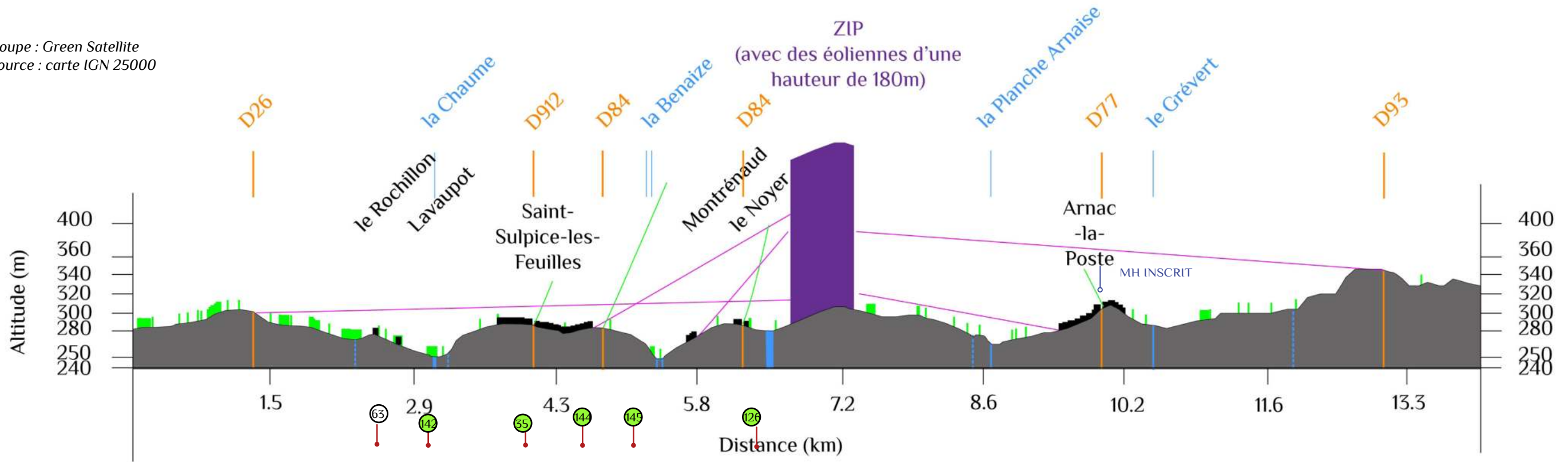


131
L'A20 est visible sur un court linéaire ce qui signifie qu'une fenêtre visuelle s'ouvre de façon fugace vers la ZIP



F183 : COUPE CC¹ PROFIL

Coupe : Green Satellite
Source : carte IGN 25000



F184 : COUPE CC' ILLUSTRATIONS

Ce profil correspond à une coupe Nord/Sud à travers l'aire d'étude rapprochée et la ZIP mais également à travers : les villages de Saint-Sulpice-les-Feuilles et Arnac-la-Poste. Dans cet axe, la ZIP s'installe sur un bombement du relief et sa pente nord. Les altitudes sont plus élevées au Sud mais on constate une plus grande homogénéité de part et d'autre de la ZIP. Au Nord, les vallées restent resserrées mais elles sont plus profondes. Au Sud, les amples vallons et vallées se maintiennent. Les villages et les routes qui les desservent sont localisés en position dominante et proposent des vues qui portent largement jusqu'aux éoliennes. Ces vues sont ponctuellement cadrées par le bâti en coeur de village ou par la végétation. Les villages d'Arnac-la-Poste et de Saint-Sulpice-les-Feuilles pourraient ainsi laisser voir les éoliennes notamment depuis leur franges ouvrant vers la ZIP. Cette coupe illustre parfaitement les ondulations plus franches du relief entre Arnac-la-Poste et Saint-Sulpice-les-Feuilles décrites précédemment. Les secteurs les plus proches de la ZIP (aire d'étude immédiate) ménagent des vues nombreuses vers cette dernière.

PS : Cette coupe prend en compte une hauteur d'environ 8m pour le bâti et 12 m pour la végétation. La ZIP est élevée à une hauteur proche des 180 m : une certaine approximation est liée au degré de précision du dessin. L'échelle des hauteurs a été largement accentuée afin de faciliter la lecture des nuances de la topographie.



133 Densité bâtie au coeur du village de Saint-Sulpice-les-Feuilles



142 Fenêtre visuelle partielle en direction de la ZIP depuis la D84 en sortie de Saint-Sulpice-les-Feuilles



135 Vue partielle en direction de la ZIP depuis le hameau le Noyer en position dominante



145 Cette photo illustre la vue dominante depuis le rebord de plateau dominant la vallée de la Planche Arnaise. Le regard file vers le village d'Arnac-la-Poste : on tourne alors le dos à la ZIP



142 Vue en direction de la partie est de la ZIP depuis la D84 qui circule au coeur de la ZIP



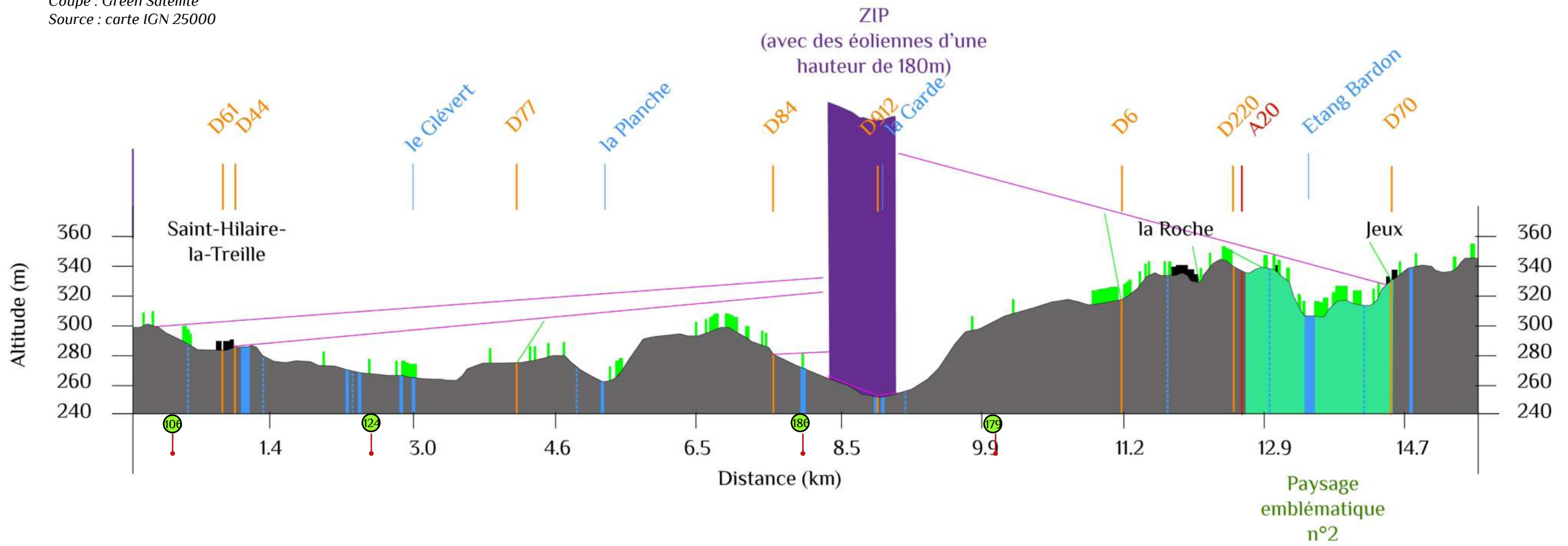
145 Fenêtre visuelle partiellement cadrée depuis la D84 (légèrement au Sud de la ZIP). La position dominante du point de vue est visible quand le regard embrasse la vallée de la Planche Arnaise (voir photo 145 suivante)



126 L'observateur tourne le dos au village d'Arnac-la-Poste pour regarder vers la ZIP. La vue est largement cadrée par une végétation dense

F185 : COUPE DD' PROFIL

Coupe : Green Satellite
Source : carte IGN 25000



F186 : COUPE DD' ILLUSTRATIONS

Ce profil correspond à une coupe Sud-Ouest/Nord-Est à travers l'aire d'étude rapprochée et la ZIP mais également à travers Saint-Hilaire-la-Treille, la Roche et Jeux. Il traverse également le paysage emblématique numéro 2. Dans cet axe, la ZIP s'installe sur une dépression du relief creusée par le ruisseau "la Garde". Elle marque clairement une différence entre les secteurs Sud-Ouest/Nord-Est dans les altitudes qui augmentent en allant vers le Nord-Est. Alors qu'au Sud-Ouest la topographie est plus ample, au Nord-Est elle apparaît globalement plus accidentée et resserrée. A cette différence de relief s'ajoute une différence en termes d'occupation du sol puisque le secteur Sud-Ouest est boisé mais moins densément que le secteur Nord-Est. Les vues vers la ZIP évoluent avec ces spécificités. Alors que Saint-Hilaire-la-Treille, la D44 et la D84 semblent donner à voir d'éventuelles éoliennes, le paysage emblématique 2 semble, quant à lui et au vu des éléments représentés sur la coupe, globalement et visuellement déconnecté de la ZIP. La rare vue recensée est localisée au niveau des franges du village de Jeux, à savoir depuis le versant rive droite de l'Etang du Bardon et du ruisseau de la Chaume. Les secteurs les plus proches de la ZIP (aire d'étude immédiate) ménagent des vues nombreuses vers cette dernière.

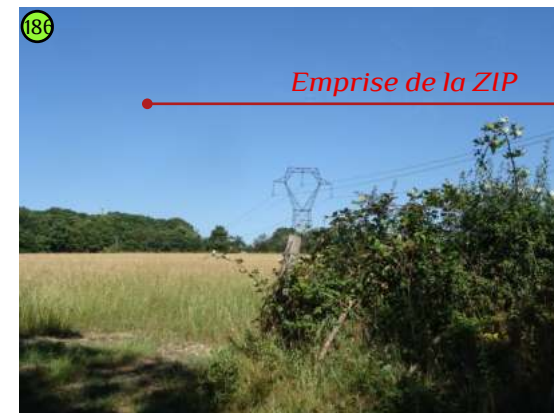
PS : Cette coupe prend en compte une hauteur d'environ 8m pour le bâti et 12 m pour la végétation. La ZIP est élevée à une hauteur proche des 180 m : une certaine approximation est liée au degré de précision du dessin. L'échelle des hauteurs a été largement accentuée afin de faciliter la lecture des nuances de la topographie.



10c Depuis les franges de Saint-Hilaire-la-Treille qui domine la vallée du Glévert : ouverture visuelle plus large mais fragmentée vers la ZIP



12c Fenêtre visuelle partielle en direction de la ZIP depuis la D77 : on aperçoit le château d'eau situé au coeur de la ZIP



18c Vue partielle en direction de la ZIP depuis un point d'observation situé entre le hameau de la Roche et la D6

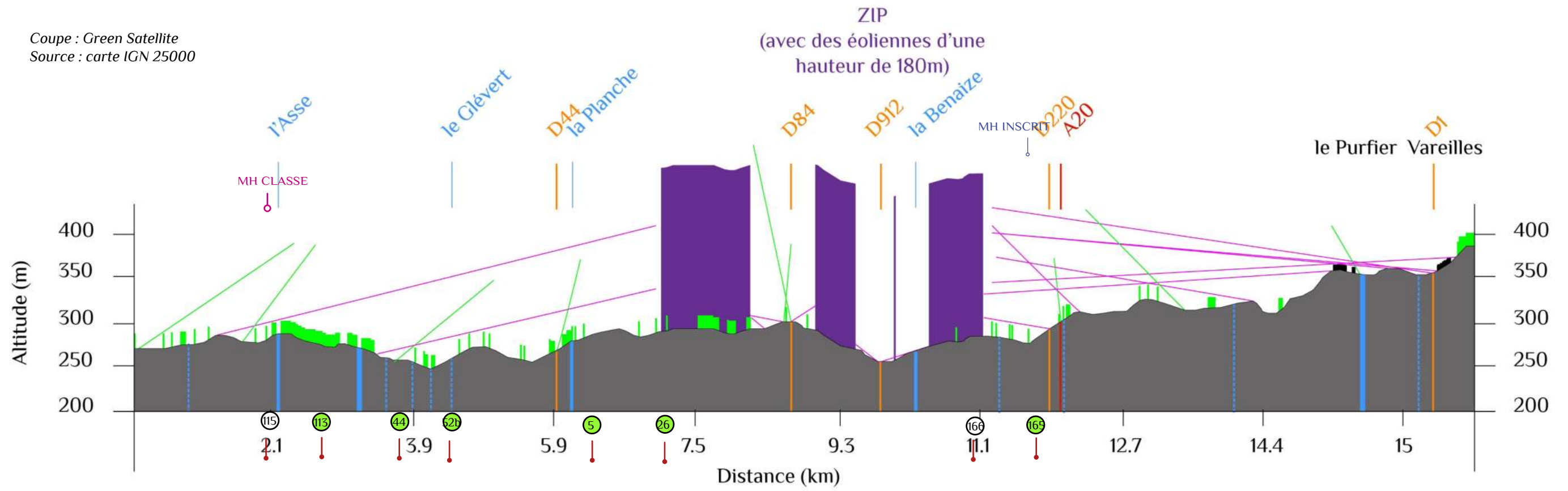


17c Depuis Jeux, vision partielle en direction de la ZIP. La position dominante de ce village est peu lisible



F187 : COUPE EE' PROFIL

Coupe : Green Satellite
Source : carte IGN 25000



F188 : COUPE EE' ILLUSTRATIONS

Ce profil correspond à une coupe Ouest-Est dans l'axe du plus long côté de la ZIP mais également du hameau de Vareilles localisé sur un secteur dominant. Cette coupe rencontre peu de bâti. La ZIP occupe principalement des bombements du relief et des pentes. Elle encadre ponctuellement la vallée de la Benaize lorsque celle-ci la traverse. La topographie apparaît animée de vallons et vallées plus amples et profonds. Là encore la ZIP marque une transition entre un secteur ouest moins élevé (altitude jusqu'à 260 m environ) et un secteur est présentant des altitudes s'élevant jusqu'à 380 m environ. A l'Ouest, les effets de masque de la végétation dense et du relief alternent vues cadrées et vues englobant partiellement les éoliennes. A l'Est, devant la densité bocagère et boisée plus lâche, les vues semblent plus fréquentes. Les secteurs les plus proches de la ZIP (aire d'étude immédiate) ménagent des vues nombreuses vers cette dernière.

PS : Cette coupe prend en compte une hauteur d'environ 8m pour le bâti et 12 m pour la végétation. La ZIP est élevée à une hauteur proche des 180 m : une certaine approximation est liée au degré de précision du dessin. L'échelle des hauteurs a été largement accentuée afin de faciliter la lecture des nuances de la topographie.



115
Dolmen dit la Pierre-Levée au Bois de Bouéry (MH12, classé) au coeur d'un boisement



115
Vue partiellement cadrée dans la vallée du Glévert (la route n'est pas orientée vers la ZIP)



44
Emprise de la ZIP
Vue partiellement cadrée dans la vallée de la Planche Arnaise (la route n'est pas orientée vers la ZIP)



52t
Emprise de la ZIP
Vue partielle vers la ZIP depuis le bombement du relief qui accueille cette dernière



26
Emprise de la ZIP
Chemin au coeur de la ZIP offrant une fenêtre visuelle vers d'éventuelles éoliennes



166
Vue largement cadrée depuis les abords du manoir de Montlebeau (MH 48 classé). La ZIP démarre plus à droite de la photo

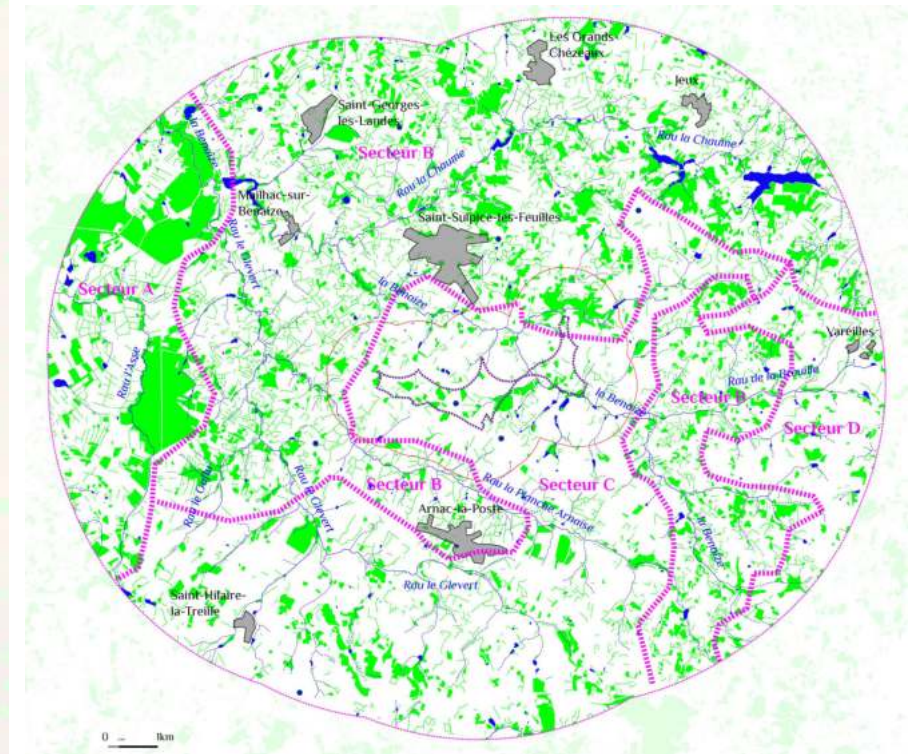
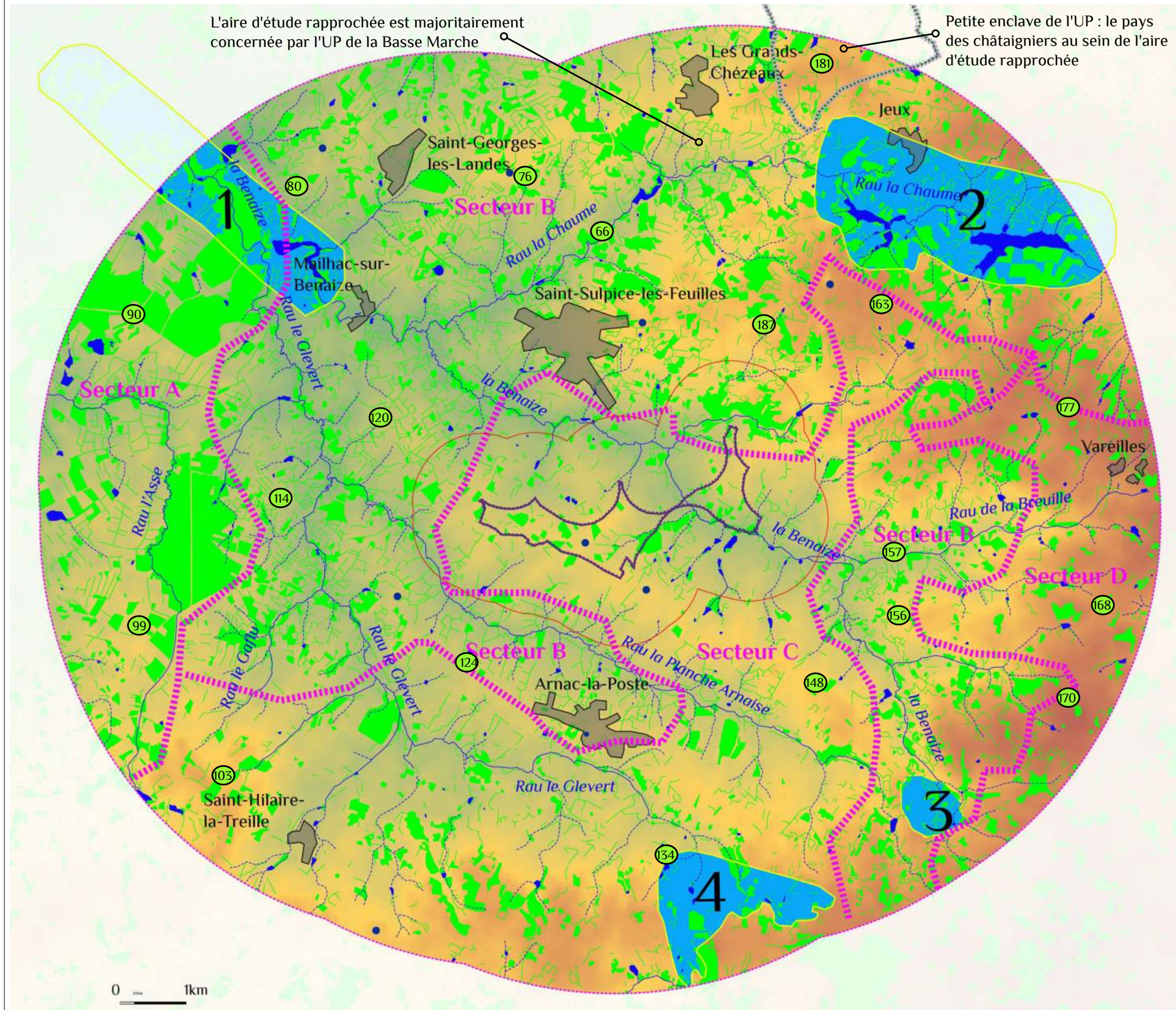


165
Emprise de la ZIP
Vue dominante depuis le haut Vareilles en direction de la ZIP (Covisibilité potentielle entre la ZIP et la silhouette du village et le clocher de l'église et le manoir de Montlebeau)



5
Emprise de la ZIP
Vue cadrée depuis une route secondaire qui traverse la ZIP et qui est bordée de haies hautes

C29 : LA VISION AU COEUR DE LA BASSE MARCHÉ : INFLUENCE DE L'OCCUPATION DU SOL SUR LES VUES



C30 : COUVERTURE VÉGÉTALE

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate
- Hydrographie
- Boisements principaux
- Haies principales
- Châteaux d'eau
- Limites des secteurs en fonction des typologies d'occupation du sol
- illustrations
- Villages repères
- Unité paysagère : la Basse Marche (la campagne-parc)
- Unité paysagère : le pays des châtaigniers (le Boischaud Méridional)
- Paysages emblématiques
- Altitude la plus élevée
- Altitude la moins élevée

Carte : Green Satellite
Source fond topographique : ERG Développement France

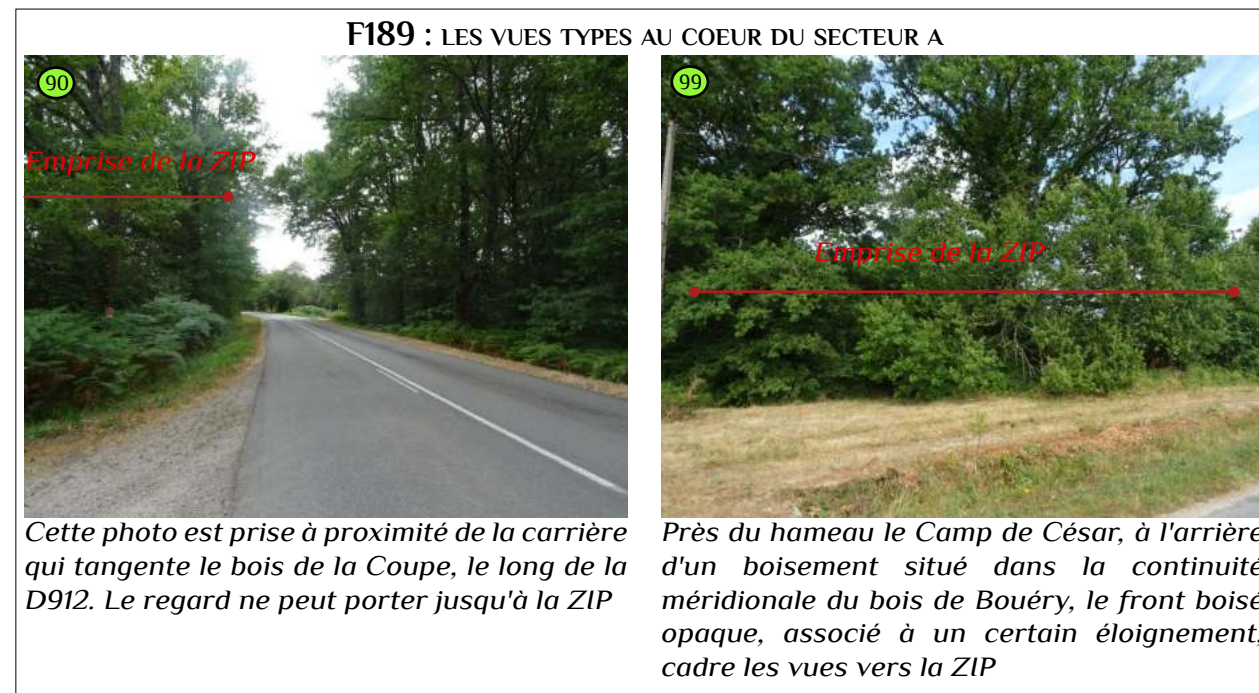
C.3.3. L'influence de l'occupation du sol sur les vues

a) La vision au coeur de la Basse Marche

L'ensemble de l'aire d'étude rapprochée correspond à la Basse Marche, sous-unité paysagère de la campagne-parc. Une analyse cartographique permet d'identifier des sous-secteurs affichant des spécificités en termes de densité et de typologie végétale, qui, associées aux nuances topographiques et à une proximité plus ou moins marquée, influencent les vues vers la ZIP. Ces secteurs sont au nombre de 4 :

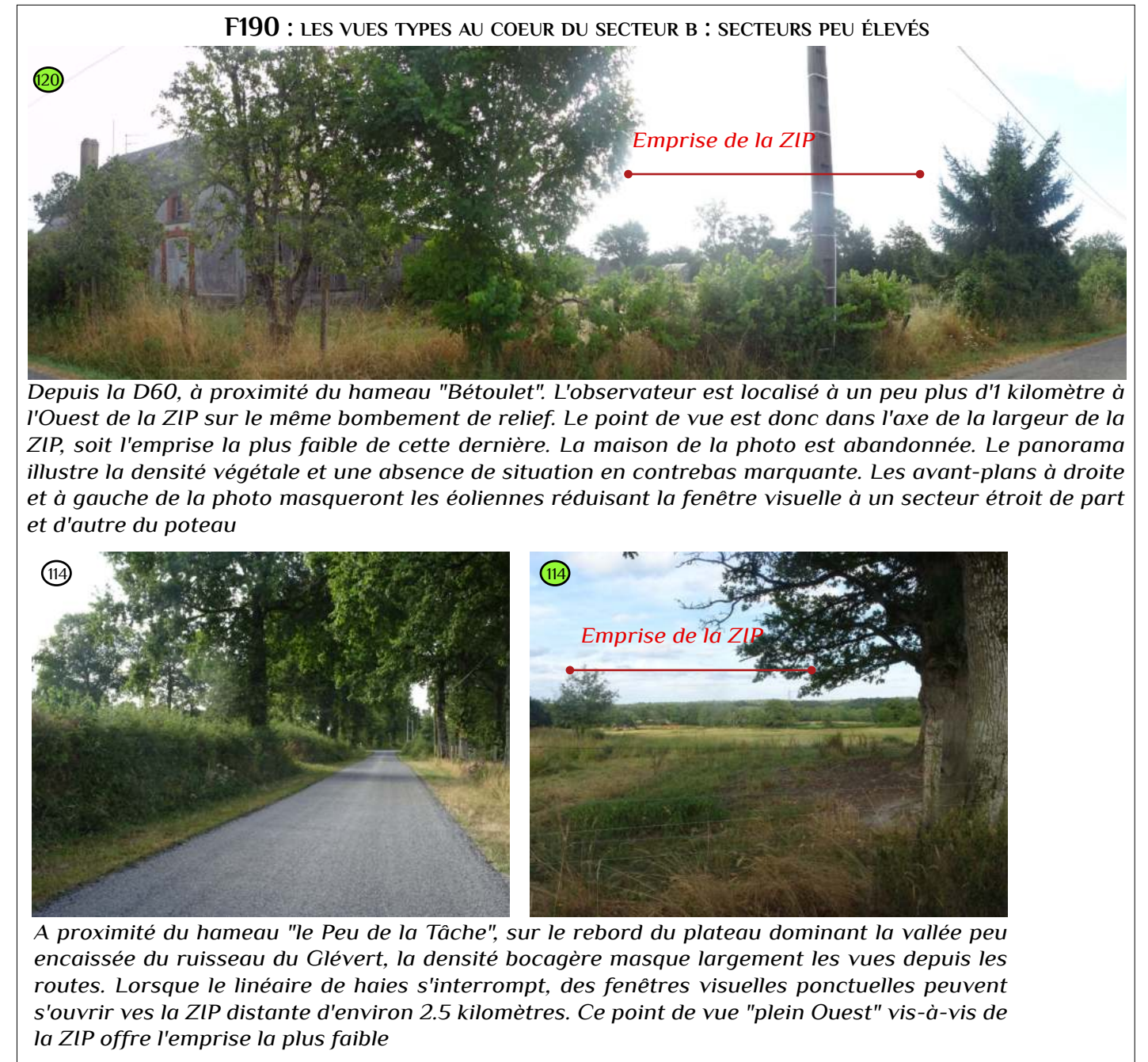
1. LE SECTEUR A :

Il s'agit d'un secteur à l'Ouest, en limite de l'aire d'étude rapprochée. Il est caractérisé par deux vastes ensembles forestiers (le bois de Bouéry et le massif formé par le bois de la Coupe et celui de la Coupe de Mondon) associés à une trame bocagère (à l'organisation géométrique et à la densité modérée) et à une multitude de petits boisements et bosquets. Il s'implante sur le plateau le moins élevé. Comme le montrent les deux photos ci-dessous, les vues sont cadrées par un front boisé opaque au dessus duquel l'absence de situation en belvédère ne permet pas de s'élever.



2. LE SECTEUR B :

Il s'agit des parties occidentale, orientale et septentrionale de l'aire d'étude rapprochée. La trame bocagère y est particulièrement dense et complétée par des myriades de petits bois et bosquets. Il s'implante sur une topographie qui comprend des plateaux bas et des plateaux hauts mais également des vallées (la Benaize à l'Ouest, la Chaume au Nord et la Planche Arnaise au Sud). C'est un secteur qui alterne des vues assez diversifiées, en fonction de l'altitude du point de vue, de l'éloignement et de la densité végétale. Les illustrations ci-dessous évoquent les principaux scénarios visuels possibles.



F191 : LES VUES TYPES AU COEUR DU SECTEUR B : SECTEURS PEU ÉLEVÉS



Prise de vue dans la vallée très boisée de la Chaume le long de la D84. Malgré la relative proximité, le masque visuel que constituent versant et boisements concerne la totalité de la ZIP (et des éoliennes potentiellement associées)

80 Emprise de la ZIP



Ce panorama est localisé en limite de l'aire d'étude rapprochée soit à environ 5 kilomètres de la ZIP, au Nord-Ouest. L'observateur est situé le long de la D105 traversant un secteur de plateau peu élevé. La ZIP est ici partiellement visible et les éoliennes associées devraient émerger très partiellement au-dessus des boisements à l'horizon



Ce panorama est pris depuis la D10 au coeur de la vallée de la Breuille. Le faible encaissement de cette vallée pourtant boisée pourrait laisser émerger des éoliennes au niveau des arbres les plus bas. Les arbres en avant-plan constituent quant à eux des écrans efficaces

F192 : LES VUES TYPES AU COEUR DU SECTEUR B : SECTEURS ÉLEVÉS



Cette photo est prise au Sud de la ZIP (à environ 1.5 kilomètre de cette dernière) depuis le bombement accueillant également le village d'Arnac-la-Poste. On aperçoit le château d'eau situé au coeur de la ZIP, ce qui permet d'affirmer que les éoliennes seront largement visibles au-dessus des boisements en fond de perspective



Ce duo de photos est localisé le long de la D6 au Nord de la ZIP. La distance avec cette dernière est d'environ 1.5 kilomètre. Il montre l'alternance entre linéaire visuel bloqué par la végétation et fenêtres visuelles ponctuelles à la faveur d'une prairie ou d'un champ. La fenêtre visuelle étant proche et orientée face à la longueur de la ZIP, la totalité de cette dernière n'est pas visible sur une seule photo



Ce panorama est localisé le long de la D10, lorsque cette dernière circule en rebord de plateau dominant la vallée de la Benaize. L'inflexion de la topographie au niveau de la vallée ouvre plus largement la vue. Située à moins de 2 kilomètres, la ZIP et les éoliennes associées émergeront largement sur la ligne d'horizon

**F193 : LES VUES TYPES AU COEUR DU SECTEUR B :
SECTEURS ÉLEVÉS**



Localisé le long de la D26, près du château d'eau, ce panorama distant d'environ 4 kilomètres ouvre une fenêtre visuelle ponctuelle vers une partie de la ZIP. Cette fenêtre existe en raison de l'interruption, au niveau d'une prairie, du cadre visuel végétal qui accompagne la route. Les éoliennes ou une partie des éoliennes apparaîtront sur la ligne d'horizon



Cette fenêtre visuelle s'ouvre ponctuellement le long de la D86 à l'Ouest de l'autoroute A20. Distante de près de 6 kilomètres, elle donne à voir la ZIP et devrait donner à voir les éoliennes associées

3. LE SECTEUR C :

Le secteur C englobe la ZIP, la majorité de l'aire d'étude immédiate ainsi qu'un vaste secteur au Sud d'Arnac-la-Poste. Il est composé d'un bocage très lâche (largement disparu et se concentrant dans les vallées) complété par une trame de boisements de petite taille, principalement installés sur les bombements du relief. Il s'installe à la fois sur des secteurs élevés (bombement de Saint-Hilaire-la-Treille, partie est du bombement d'Arnac-la-Poste et bombement accueillant la ZIP) et peu élevés (vallées de la Benaize, de la Planche Arnaise et du Glévert). Les secteurs de vallées en contrebas sont à cheval entre l'aire d'étude rapprochée et l'aire d'étude immédiate. Ils seront donc analysés dans ce chapitre et dans le chapitre dédié à l'aire d'étude immédiate. Les bombements du relief, plus ouverts en raison du développement des parcelles cultivées (au détriment du bocage), proposent de vastes panoramas. Les fenêtres visuelles dominantes sont illustrées ci-dessous.

F194 : LES VUES TYPES AU COEUR DU SECTEUR C : SECTEURS ÉLEVÉS

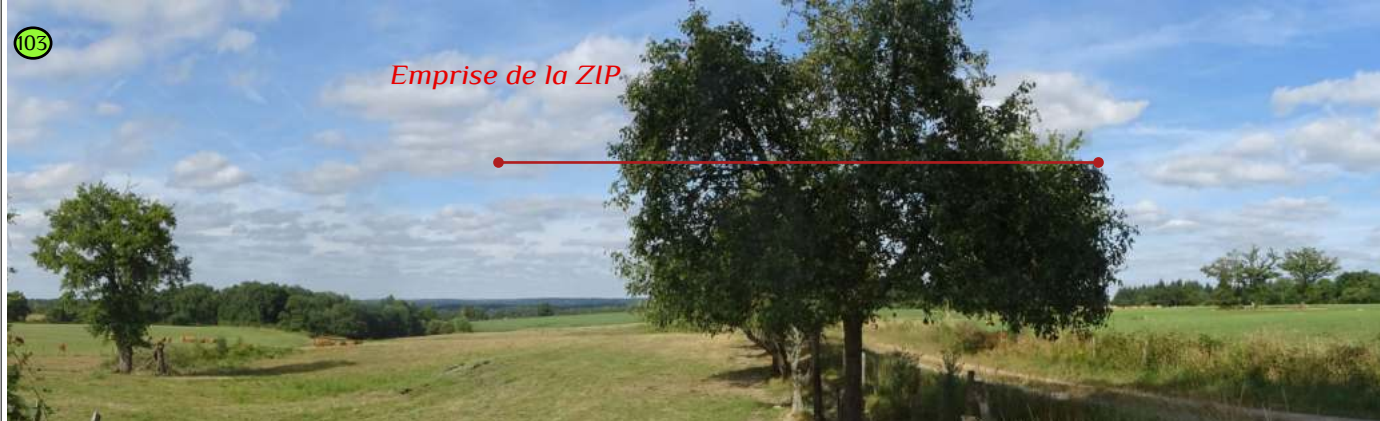


Ce point de vue depuis la D912 fait face à la ZIP depuis le Sud, l'emprise de cette dernière est donc maximale. La distance à la ZIP est d'environ 2.5 kilomètres. Etant donné la vision de la silhouette du village d'Arnac-la-Poste, les éoliennes seront visibles au-dessus de la ligne boisée en arrière-plan

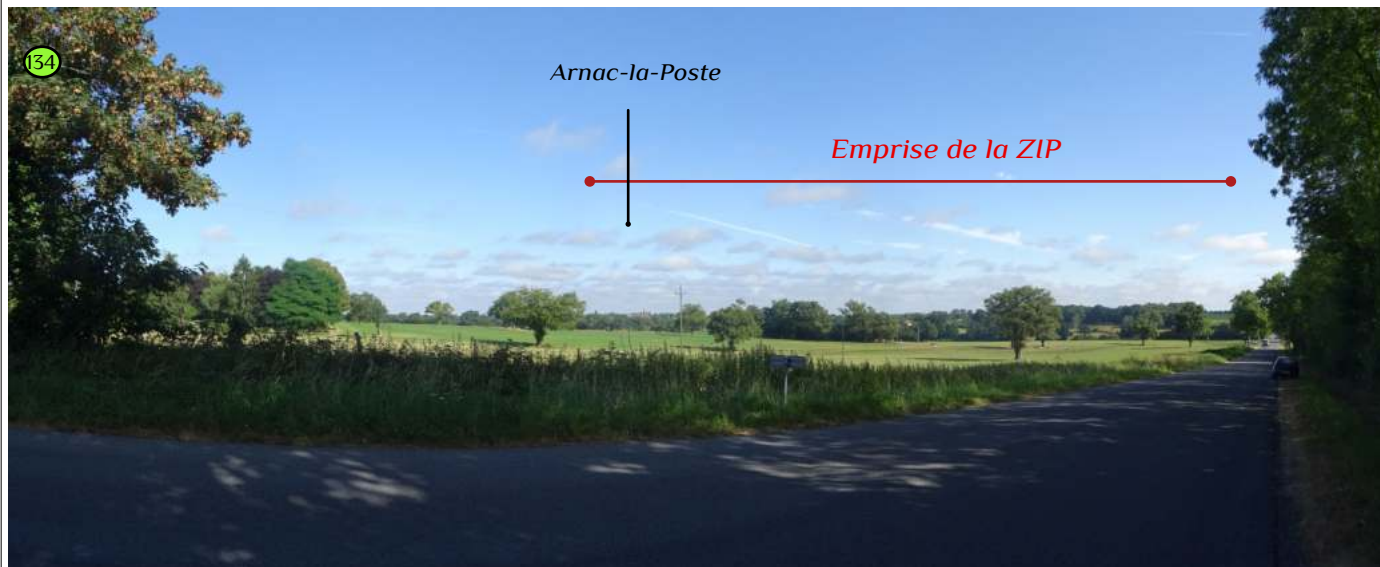


Ce point de vue est localisé le long de la D71 au Nord-Est de la ZIP à une altitude de 361 m et à une distance de 2.5 kilomètres environ. L'ensemble de la ZIP est compris dans le panorama. Si des éoliennes sont installées, elles seront visibles

F195 : LES VUES TYPES AU COEUR DU SECTEUR C : SECTEURS ÉLEVÉS



Ce panorama est localisé le long de la D63 qui circule sur le bombement de relief non loin de Saint-Hilaire-la-Treille, soit au Sud de la ZIP. L'altitude s'élève à plus ou moins 310 m. La distance à la ZIP est de 5 kilomètres environ. La fenêtre visuelle propose une belle profondeur de champs mais reste ponctuelle et courte le long de cet axe. Elle s'ouvre entre des haies au niveau de l'entrée d'un champ. Les arbres fruitiers au premier plan s'intercalent entre l'observateur et la ZIP et cela quelque soit la position de l'observateur. Ils créent un masque partiel. D'éventuelles éoliennes seront visibles (sauf celles installées à l'arrière de l'alignement de fruitiers qui seront visuellement occultées selon cet angle de vue)



Depuis la D220 au Sud de la ZIP (à environ 4 kilomètres), sur le versant doux de la vallée du Glévert, une fenêtre visuelle s'ouvre vers la ZIP. Le village d'Arnac-la-Poste, perché sur un bombement du relief en avant-plan de la ZIP, est visible. On peut donc aisément imaginer que d'éventuelles éoliennes le seront aussi

4. LE SECTEUR D :

Le secteur D correspond au secteur le plus élevé de l'aire d'étude rapprochée et surtout au secteur le plus ouvert en raison d'une agriculture céréalière dominante. Le bocage a presque disparu et les boisements eux-mêmes se font plus rares. Localisées sur les limites occidentales de l'aire d'étude rapprochée, les fenêtres visuelles associées à ce secteur C, sont distantes de 4 à 6 kilomètres environ.

F196 : LES VUES TYPES AU COEUR DU SECTEUR D : SECTEURS ÉLEVÉS



Ce panorama est pris depuis la D71 en limite du secteur B soit à une distance de 5 kilomètres de la ZIP environ. Dans cet espace de transition, la végétation est encore bien présente, créant des écrans visuels efficaces. Le parc éolien envisagé sera majoritairement ou totalement masqué par les avant-plans



Cette fenêtre dominante est particulièrement nue et offre un vaste panorama en direction de la ZIP, qu'elle remplace dans un environnement élargi. Ce point de vue est localisé le long de la D14 et la distance qui sépare l'observateur de la ZIP est d'environ 5 kilomètres. La vision des éoliennes sera franche



Ce point de vue est localisé le long d'une route secondaire à proximité de l'intersection avec la D1. On peut voir le hameau de Peuvinaud et son environnement végétal dense. Par ailleurs, le champ de maïs, en début de végétation, ouvre le premier plan jusqu'à une ligne d'horizon lointaine dans l'axe de la ZIP. Les éoliennes seront visibles malgré les avant-plans. La distance qui sépare l'observateur de la ZIP est d'environ 5 kilomètres

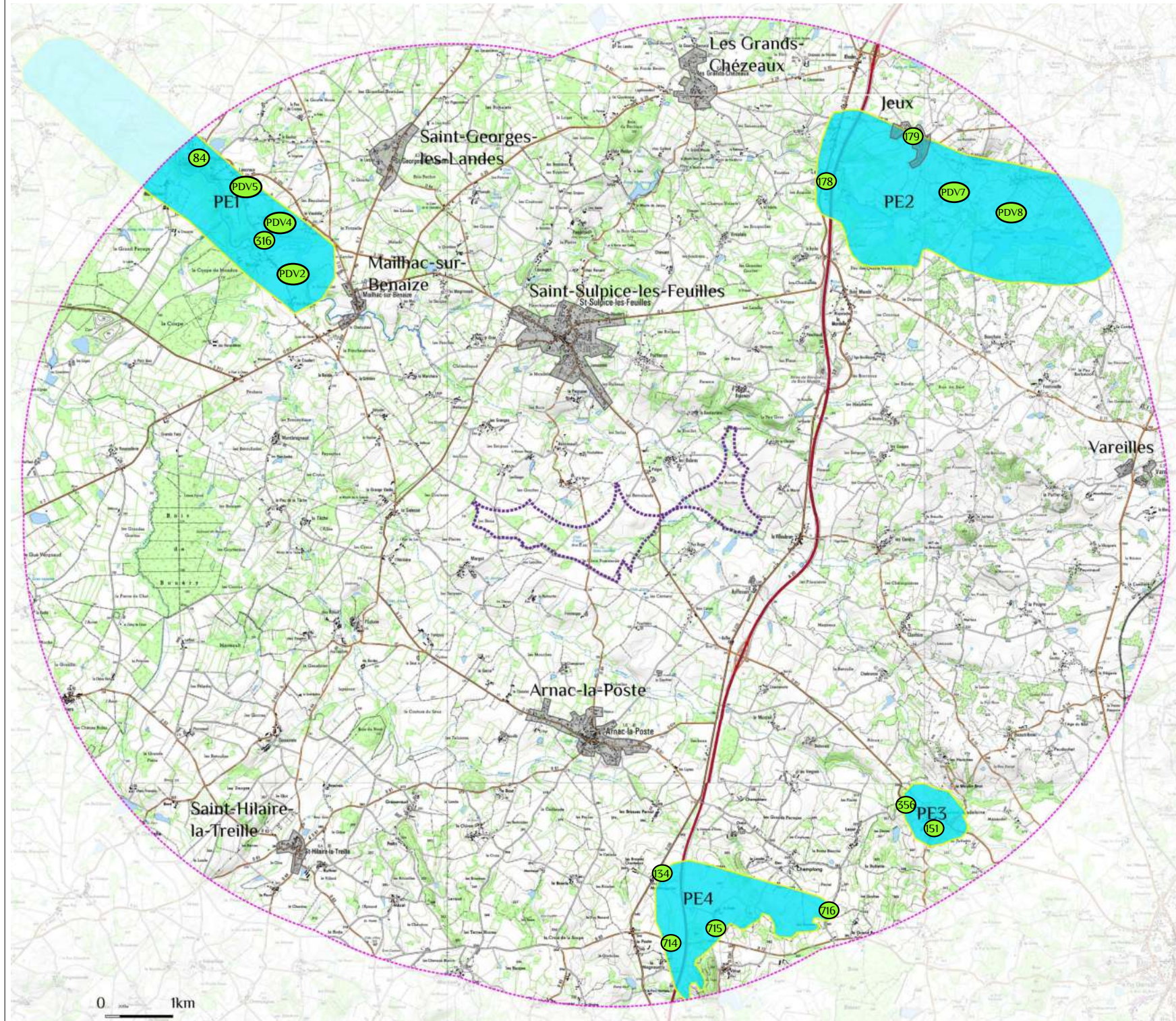






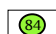
b) Synthèse des typologies visuelles au coeur des différents secteurs de la Basse Marche

Les fenêtres visuelles vers la ZIP sont plus nombreuses à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée. Les secteurs proposent cependant des nuances en fonction de leur ouverture visuelle et de leur altitude, critères influençant largement la visibilité et la sensibilité.

1. le secteur A : lointain et largement boisé avec un bocage qui se maintient, notamment le long des routes et autour des villages. Ce morceau de territoire très faiblement habité et parcouru par des axes secondaires présente une belle qualité paysagère (paysage emblématique 1). Les enjeux qui lui sont associés sont considérés comme faibles. Les vues y sont largement cadrées. Aucune fenêtre visuelle vers la ZIP n'a été identifiée lors des sorties terrain. L'influence visuelle de la ZIP associée à d'éventuelles éoliennes sur le secteur A est considérée comme faible;
2. le secteur B : ce secteur affiche une densité végétale forte où le bocage se maintient et est associé à une multitude de boisements. Ce morceau de territoire est plus largement habité et traversé par des axes routiers importants. Il présente une belle qualité paysagère (paysages emblématiques 2 et 3). Les enjeux qui lui sont associés sont considérés comme modérés. L'influence visuelle d'éventuelles éoliennes sur ce secteur est variable en fonction de la distance, de la densité végétale et de la position dans la topographie. Depuis les secteurs lointains bas (114, 66, 80) et plus élevés (76 et 181) l'influence visuelle de la ZIP associée à d'éventuelles éoliennes est considérée comme faible. Depuis les secteurs les plus proches (120, 157, 124, 187 et 156) l'influence visuelle de la ZIP associée à d'éventuelles éoliennes est considérée comme ponctuellement modérée à forte;
3. le secteur C : ce secteur associe proximité (148, 163) et secteurs élevés plus lointains (134, 103) et bocage lâche. Il est associé à un paysage emblématique (PE4). Il est faiblement habité et parcouru par des axes routiers importants. Les enjeux associés à ce territoire sont considérés comme modérés. L'influence visuelle de la ZIP associée à d'éventuelles éoliennes sur le secteur C est considérée comme ponctuellement modérée à forte;
4. le secteur D : ce secteur est très ouvert, occupe des bombements du relief parmi les plus élevés mais il est localisé en limite de l'aire d'étude rapprochée et est donc distant de la ZIP. Au vu de la qualité paysagère de ce morceau de territoire, de sa faible densité bâtie, de son faible réseau routier et de sa richesse patrimoniale (monuments de Vareilles), les enjeux qui lui sont associés sont considérés comme modérés. L'influence visuelle de la ZIP associée à d'éventuelles éoliennes sur le secteur D est considérée comme modérée.

C30 : LES PAYSAGES EMBLÉMATIQUES



-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude rapprochée
-  Paysages emblématiques
-  Villages principaux
-  Illustrations

Carte : Green Satellite
Source : carte IGN 25000

c) La vision depuis les paysages emblématiques de l'aire d'étude rapprochée

A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, on note la présence de quatre paysages emblématiques.

1. Paysage emblématique 1

Il est localisé au Nord-Ouest de la ZIP et dessine un couloir intégrant la vallée de la Benaize et les rebords de plateau la dominant. La partie de la Benaize concernée par le paysage est particulièrement boisée, y compris sur les versants. Il intègre également le village de Cromac et son patrimoine protégé ainsi que le vaste étang de Mondon, valorisé d'un point de vue touristique par la présence d'un camping. Les hameaux Montlambert, Lascroux, la Forge de Mondon, la Vaudelle, Mondon et les Brosses contribuent à caractériser ce paysage emblématique. Visuellement, la vallée de la Benaize et le lac de Mondon, en point bas, sont protégés par des écrans denses (boisements, haies). Une fenêtre visuelle potentielle a été identifiée depuis l'entrée du camping, installée à une altitude légèrement plus élevée (sur le versant de la vallée) et pour laquelle un doute subsiste quant à une éventuelle émergence des éoliennes. Il sera intéressant de valider cette fenêtre visuelle par un photomontage. D'une façon générale, ce secteur est très végétalisé. La densité du bocage y est encore forte créant des écrans visuels opaques. Associée à un éloignement compris entre 3.5 et 6 kilomètres, l'émergence des éoliennes devraient être nulle ou très partielle. L'enjeu associé à ce paysage emblématique est modéré et l'influence visuelle de la ZIP associée à des éoliennes est considérée comme partielle à très partielle.

F197 : LES VUES TYPES DEPUIS LE PAYSAGE EMBLÉMATIQUE 1



Vue en direction de la ZIP depuis les abords de l'étang de Mondon. Les avant-plans nombreux devraient limiter voire supprimer la vision d'éventuelles éoliennes



Depuis le centre de Cromac, il est difficile d'imaginer que des éoliennes puissent émerger au-dessus des habitations et de la végétation qui forment des écrans opaques. L'éloignement vis-à-vis de la ZIP est de près de 6 kilomètres

F198 : LES VUES TYPES DEPUIS LE PAYSAGE EMBLÉMATIQUE 1



Ce point de vue est localisé sur la rive droite de la Benaize, sur un doux versant qui domine l'étang de Mondon. L'observateur se situe au niveau du parking du camping. Malgré la distance de près de 5 kilomètres séparant ce lieu et la ZIP, et la végétation dense en avant-plan, il persiste un doute sur une éventuelle émergence des éoliennes. Si elle est avérée, cette dernière sera partielle à très partielle



Ce point de vue est localisé sur la rive droite de la Benaize, à proximité du village de Lascroux. La densité du bocage masquera les éoliennes localisées à plus de 5 kilomètres de là



Ce point de vue est situé en sortie sud de Mondon au niveau de la dernière habitation le long de la D60. L'association des haies et des bosquets qui se succèdent crée des écrans visuels continus et opaques qui devraient masquer les éoliennes en totalité

2. Paysage emblématique 2

Le paysage emblématique 2, correspond à une zone densément végétalisée grâce à une trame bocagère encore préservée et un nombre de boisements important. Ce paysage s'organise autour de la vallée de la Chaume et de deux étangs qui lui sont associés, les étangs de Bardon et de la Chaume. L'étang de la Chaume, comme celui de Bardon, est valorisé d'un point de vue touristique grâce à la présence d'un restaurant et d'une aire de camping. Ce paysage emblématique est principalement habité sur ses franges : Jeux, Punetier, la Chaume, la Forge. Il est également traversé sur sa frange ouest par les axes importants que sont l'autoroute A20 et la départementale D220. Au vu de la géographie et de l'occupation du sol, les vues potentielles, si elles existent, devraient se concentrer sur la rive droite de la vallée et des étangs. La richesse des avant-plans, associée à l'éloignement de plus de 3 kilomètres, devrait masquer totalement ou partiellement les éoliennes en fonction des secteurs. Les enjeux associés à ce paysage emblématique sont modérés et l'influence visuelle de la ZIP associée à des éoliennes est considérée comme partielle à très partielle.

F199 : LES VUES TYPES DEPUIS LE PAYSAGE EMBLÉMATIQUE 2



Depuis le village de Jeux, les avant-plans de la végétation créent des masques tels qu'il est difficile d'imaginer une quelconque émergence des éoliennes. Si les éoliennes sont visibles, elles le seront très partiellement. La distance à la ZIP est d'environ 5 kilomètres



Cette fenêtre légèrement dominante montre la forte densité végétale qui accompagne la D220. Il est possible que des éoliennes émergent au-dessus de la végétation. La vision sera alors partielle. La distance à la ZIP est d'environ 3 kilomètres

F200 : LES VUES TYPES DEPUIS LE PAYSAGE EMBLÉMATIQUE 2



Ce point de vue est localisé sur les rives de l'étang de la Chaume près du restaurant. La ZIP est distante de près de 5 kilomètres. Malgré la richesse et l'opacité des avant-plans, il subsiste un doute sur une éventuelle émergence des éoliennes. Si elle est avérée l'émergence sera très partielle



Ce point de vue est localisé entre le village de Jeux et l'étang de la Chaume. On aperçoit les toitures de la ferme du lieu dit Les Gâts. La ZIP est distante de près de 5 kilomètres et malgré les effets de masque du relief et de la végétation, il subsiste un doute sur une éventuelle émergence des éoliennes, qui, si elle existe, sera très partielle

3. Paysage emblématique 3

Le paysage emblématique 3 concerne une surface moindre et est organisé autour du village de Bussière-Madeleine. Situé entre les vallées de la Benaize et de la Planche Arnaise, il est caractérisé par une forte densité végétale. Au vu de l'éloignement de près de 5 kilomètres, les vues devraient être majoritairement cadrées. Nous avons cependant identifié une fenêtre visuelle franche vers la ZIP. L'enjeu associé à ce paysage emblématique est modéré et l'influence visuelle de la ZIP associée à des éoliennes est considérée comme très partielle ou nulle (majoritairement) à très ponctuellement franche.

F201 : LES VUES TYPES DEPUIS LE PAYSAGE EMBLÉMATIQUE 3



Ce point de vue est localisé sur les franges nord du paysage emblématique numéro 3. Une fenêtre visuelle s'ouvre largement en direction de la ZIP distante d'environ 4.5 kilomètres. On voit parfaitement les châteaux d'eau présents sur la ZIP : il est donc incontestable que les éoliennes associées seront visibles franchement



Ce point de vue est pris au cœur du paysage emblématique 3 dans le hameau de la Bussière-Madeleine. La forte présence végétale et bâtie devrait bloquer en totalité les vues vers d'éventuelles éoliennes

4. Paysage emblématique 4

Le paysage emblématique 4 concerne un paysage assez ouvert où la présence végétale est principalement constituée de boisements et de bosquets, le bocage y étant très lâche. Il occupe également un secteur assez élevé dont les altitudes avoisinent ponctuellement 345 à 360 m. Il s'agit d'un secteur peu habité (hameau le Drelet et franges des hameaux Montmagnier et le Magnaud. Les axes routiers les plus importants se concentrent sur ses franges ouest. Il s'agit de l'A20 et des départementales D73 et D93. A l'Est, une route secondaire le traverse sur un court linéaire. Les fenêtres visuelles vers la ZIP sont plus franches depuis certains secteurs de ce paysage. L'enjeu associé à ce paysage emblématique est modéré et l'influence visuelle de la ZIP associée à des éoliennes est considérée comme partielle à franche.

F202 : LES VUES TYPES DEPUIS LE PAYSAGE EMBLÉMATIQUE 4



Ce point de vue n'est pas localisé au coeur du paysage emblématique 4 mais en limite immédiate à l'Ouest, le long de la D220. La vision du village d'Arnac-la-Poste permet d'assurer que les éoliennes du projet seront visibles



Ce point de vue est, quant à lui, localisé au coeur du paysage emblématique numéro 4, le long de la D93. Un doute subsiste quant à une éventuelle émergence des éoliennes malgré les effets de masque du relief et de la végétation. Si la vision des éoliennes est avérée, cette dernière sera partielle à très partielle

F203 : LES VUES TYPES DEPUIS LE PAYSAGE EMBLÉMATIQUE 4



Sur ce panorama, il est aisé de distinguer la silhouette du village d'Arnac-la-Poste et les châteaux d'eau présents sur la ZIP, et cela, malgré la présence de quelques avant-plans. Il n'y a aucun doute : le parc éolien envisagé sera franchement visible



Ce panorama offre une vision très explicite sur les qualités paysagères de ce secteur emblématique. La vision très nette des châteaux d'eau présents sur la ZIP et de la silhouette du village d'Arnac-la-Poste ne laisse aucun doute sur la vision des éoliennes

d) Synthèse des enjeux associés aux paysages emblématiques de l'aire d'étude rapprochée

ÉVALUATION DES ENJEUX ASSOCIÉS AUX PAYSAGES EMBLÉMATIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

Paysages emblématiques dans le département de la Haute-Vienne (87)	Numéro carte	Aire d'étude	Degré de reconnaissance institutionnelle	Fréquentation du lieu	Qualité ou richesse du site	Rareté / Originalité	Degré d'appropriation et de reconnaissance sociale	ENJEU
Paysage emblématique 1	1	Aire d'étude rapprochée	Patrimoine d'intérêt local ou régional (sites emblématiques, inventaire supplémentaire des monuments historiques, PNR)	Fréquentation faible (vallée de la Benaize et bourg de Cromac)	Qualité forte	Éléments original ou typique de la région	Patrimoine peu reconnu d'intérêt local	MODÉRÉ
Paysage emblématique 3	3	Aire d'étude rapprochée	Patrimoine d'intérêt local ou régional (sites emblématiques, inventaire supplémentaire des monuments historiques, PNR)	Fréquentation faible (hameau de la Bussière Madeleine et D912)	Qualité forte	Éléments original ou typique de la région	Patrimoine peu reconnu d'intérêt local	MODÉRÉ
Paysage emblématique 4	4	Aire d'étude rapprochée	Patrimoine d'intérêt local ou régional (sites emblématiques, inventaire supplémentaire des monuments historiques, PNR)	Fréquentation faible (traversé par l'A20)	Qualité forte	Éléments original ou typique de la région	Patrimoine peu reconnu d'intérêt local	MODÉRÉ

Paysage emblématique à cheval sur les départements de Haute-Vienne (87) et de la Creuse (23)	Numéro carte	Aire d'étude	Degré de reconnaissance institutionnelle	Fréquentation du lieu	Qualité ou richesse du site	Rareté / Originalité	Degré d'appropriation et de reconnaissance sociale	ENJEU
Paysage emblématique 2	2	Aire d'étude rapprochée	Patrimoine d'intérêt local ou régional (sites emblématiques, inventaire supplémentaire des monuments historiques, PNR)	Fréquentation faible (base de loisirs de l'étang de Chaume et A20 et N2020)	Qualité forte	Éléments original ou typique de la région	Patrimoine peu reconnu d'intérêt local	MODÉRÉ

F204 : TABLEAUX DE SYNTHÈSE DES ENJEUX ASSOCIÉS AUX PAYSAGES EMBLÉMATIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

e) Synthèse de la sensibilité associée aux paysages emblématiques de l'aire d'étude rapprochée

- Paysage emblématique 1 : sensibilité faible au regard d'une vue supposée depuis la base de loisirs, plus précisément depuis les abords immédiats du camping (équipement touristique) et d'une vue supposée depuis la D60, le reste du territoire et notamment la vallée de la Benaize restant sans connection visuelle avec la ZIP;
- Paysage emblématique 2 : sensibilité faible au regard d'une vue supposée depuis une aire de loisirs au bord du lac de Chaume et à proximité d'un restaurant. Par ailleurs la moitié du secteur concerné par les limites du paysage emblématique (versant et plateau rive droite) semble porter jusqu'à la ZIP malgré une présence végétale forte. L'autre moitié est visuellement complètement déconnectée de la ZIP;
- Paysage emblématique 3 : sensibilité faible au regard de la faible étendue du territoire concerné et de l'existence supposée d'une vue en limite Nord;
- Paysage emblématique 4 : sensibilité modérée malgré la distance et au vu des magnifiques panoramas identifiés qui sont supposés donner à voir la ZIP et les éoliennes associées.

ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX PAYSAGES EMBLÉMATIQUES

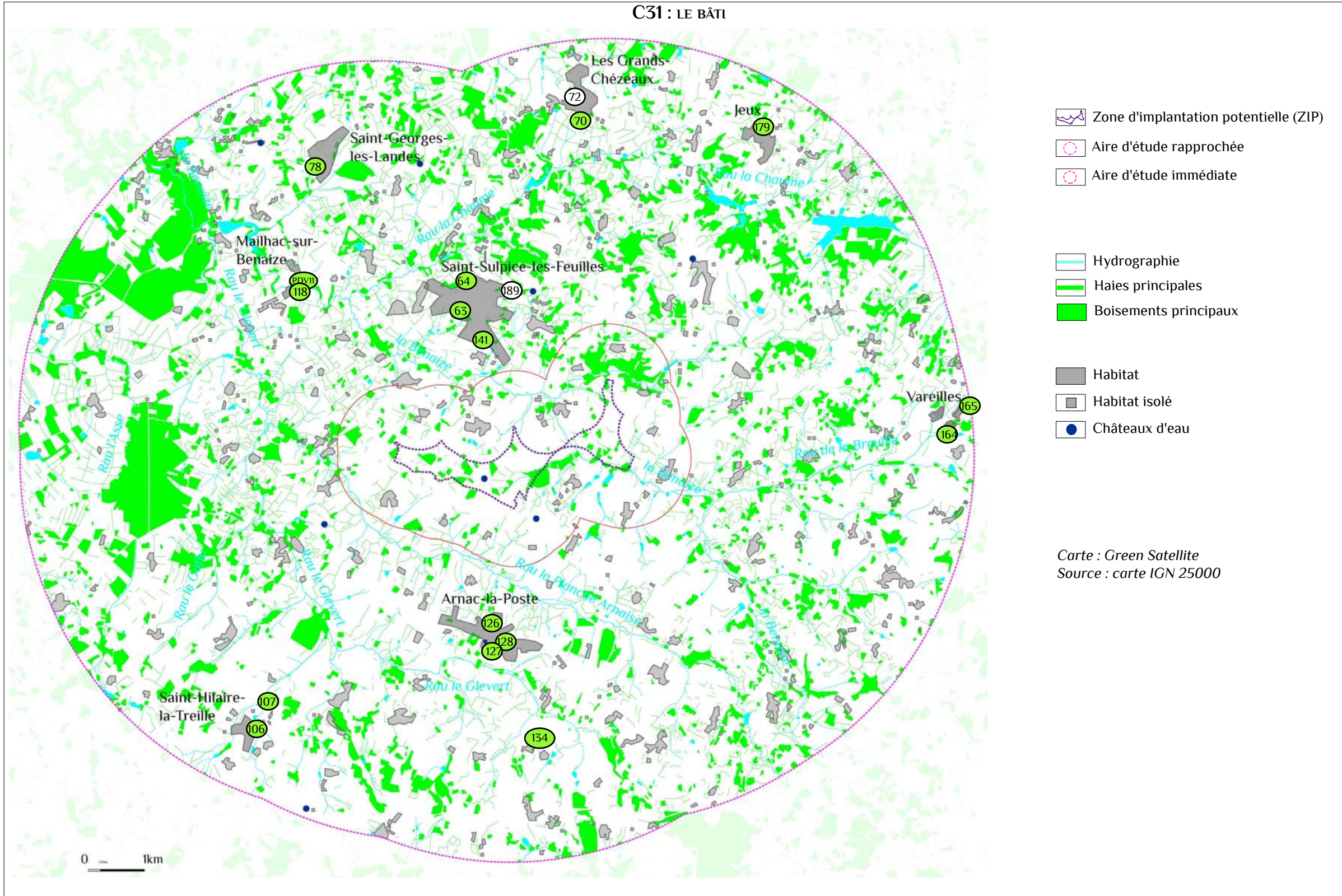
Paysages emblématiques dans le département de la Haute-Vienne (87)	Numéro carte	Aire d'étude	Visibilité d'un élément de grande hauteur	Covisibilité avec un élément de grande hauteur	SENSIBILITÉ
Paysage emblématique 1	1	Aire d'étude rapprochée	Des vues très partielles du site d'implantation potentielle sont possibles depuis des endroits rares ou non fréquentés	Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue rares et peu fréquentés	FAIBLE
Paysage emblématique 3	3	Aire d'étude rapprochée	Vues partielles du site d'implantation potentielle sont possibles depuis des endroits rares ou non fréquentés	Covisibilités possible mais anecdotiques car limitée à des points de vue peu accessibles et confidentiels	FAIBLE
Paysage emblématique 4	4	Aire d'étude rapprochée	Une grande parties du site d'implantation potentielle est visible depuis des points de vue peu fréquentés	Des covisibilités se développent depuis des points de vue peu fréquentés	MODÉRÉE

Paysage emblématique à cheval sur les départements de Haute-Vienne (87) et de la Creuse (23)	Numéro carte	Aire d'étude	Visibilité d'un élément de grande hauteur	Covisibilité avec un élément de grande hauteur	SENSIBILITÉ
Paysage emblématique 2	2	Aire d'étude rapprochée	Des vues très partielles du site d'implantation potentielle sont possibles depuis des endroits rares ou non fréquentés	Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue rares et peu fréquentés	FAIBLE

F205 : TABLEAUX DE SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX PAYSAGES EMBLÉMATIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE



C31 : LE BÂTI



- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

- Hydrographie
- Haies principales
- Boisements principaux

- Habitat
- Habitat isolé
- Châteaux d'eau

Carte : Green Satellite
Source : carte IGN 25000

C.3.4. Les visions statiques depuis le bâti

a) Description des villages et des visions associées

L'aire d'étude rapprochée compte deux villages principaux qui se font face de part et d'autre de la ZIP.

1. **Le village de Saint-Sulpice-les-Feuilles** est installé sur le plateau à l'interfluve entre les vallées de la Benaize et de son affluent la Chaume. Il est situé dans un secteur densément bocager et boisé (secteur B). Au niveau du village, le plateau présente des altitudes comprises entre 260 et 290 m et une physionomie assez plane. Le cœur du village est densément bâti puis l'urbanisation s'étire le long des routes d'accès (D84, D912, D44 et D6). Ce village ne compte aucun monument protégé et sa situation dans le paysage n'implique aucune mise en scène de sa silhouette. Sa population reste mesurée (village). Depuis le centre village, le bâti dense cadre rapidement les vues. Les fenêtres visuelles les plus franches ont donc été identifiées en limite d'urbanisation. A l'Est (189) et au Nord (64) la densité bâtie et végétale est importante cadrant plus largement les vues. Au Sud (141), une fenêtre visuelle plus large et dégagée a été identifiée. Cette dernière devrait donner à voir les éoliennes. Ainsi, même en sortie de village, lorsque le bâti devient plus lâche, la vision du projet potentiel apparaît ponctuelle et partielle. Aucune covisibilité avec la silhouette du village n'a été identifiée.

Au vu de la distance, du caractère ponctuel et partiel des fenêtres visuelles et de leur localisation, de la concentration d'habitations, de l'absence de situation de covisibilité avec la silhouette du village, l'influence visuelle de la ZIP associée à d'éventuelles éoliennes sur le village de Saint-Sulpice-les-Feuilles est considérée comme très partielle à assez franche.

F206 : SAINT-SULPICE-LES-FEUILLES : DENSITÉ BÂTIE ET VÉGÉTALE



Cette photo n'est pas orientée vers la ZIP (qui se trouve plus à gauche, en dehors de la photo), mais elle permet d'illustrer la densité bâtie et végétale le long de la D6, en sortie du village

F207 : LES VUES DEPUIS SAINT-SULPICE-LES-FEUILLES



Ce panorama est pris depuis la place de l'église au cœur de Saint-Sulpice-les-Feuilles. Les vues sont cadrées par le bâti en direction de la ZIP. On peut distinguer une étroite fenêtre visuelle entre deux maisons. La probabilité d'y voir une éolienne reste faible



Fenêtre visuelle en direction de la ZIP, localisée au Nord du village le long de la D84. Malgré de nombreux avant-plans, il est possible que les éoliennes soient visibles entre les arbres et au-dessus des toitures. Dans tous les cas, si la vision se confirme, elle sera partielle à très partielle



En sortie sud de Saint-Sulpice-les-Feuilles, le long de la D912, s'ouvre une fenêtre visuelle lointaine qui intègre la ZIP. On voit nettement le château d'eau qui est compris dans la ZIP. On peut donc affirmer que les éoliennes envisagées seront visibles sauf si leur localisation les place à l'arrière du massif de lierre et du bâti

2. Le village d'Arnac-la-Poste occupe un plateau étroit cadré par les vallées de la Planche Arnaise et du Glévert. Comme pour le village de Saint-Sulpice-les-Feuilles, Arnac-la-Poste est situé au coeur d'un secteur bocager et boisé dense (secteur B). L'étroitesse du plateau et ses altitudes élevées (300 m environ), confèrent au village une position en belvédère qui en fait ponctuellement un repère visuel, parfois peu prégnant mais visible. L'urbanisation du village est étroite et s'étire sur l'échine du bombement dessiné par les vallées, soit selon un axe Ouest/Est. Ce village compte un monument protégé (église inscrite) et sa situation dans le paysage implique une mise en scène de sa silhouette (134). Sa population reste mesurée (village). Depuis le coeur du village, certaines vues sont cadrées par un bâti dense mais à d'autres endroits, le paysage alentour et le coeur du village dialoguent, notamment en direction de la ZIP. La végétation irrégulièrement dense contrarie la position dominante ou au contraire la renforce en fonction des fenêtres visuelles.

Au vu de la distance, du caractère ponctuel et partiel des fenêtres visuelles et de leur localisation, de la concentration d'habitations et de l'existence d'une situation de covisibilité partielle avec la silhouette du village, l'influence visuelle potentielle de la ZIP associée à d'éventuelles éoliennes sur le village d'Arnac-la-Poste est considérée comme faible à assez franche.

F208 : ARNAC-LA-POSTE : VISION DE LA SILHOUETTE DU VILLAGE



La position dominante d'Arnac-la-Poste, n'est pas visible depuis l'ensemble du terroir. Depuis la D220 au niveau de Montmagnier, l'émergence du village dominé par son clocher est nette

F209 : LES VUES DEPUIS ARNAC-LA-POSTE



Ce panorama est pris à proximité de l'église, au niveau de la place du village. La vue n'est cadrée que partiellement par les habitations et les platanes en avant-plan. En fonction de leur localisation, les éoliennes pourraient être visibles



L'observateur s'est légèrement décalé par rapport au panorama précédent. Ainsi, les platanes ne sont plus un "obstacle" visuel. En revanche, l'altitude est légèrement moins élevée et l'oeil peine à voir la ligne d'horizon. Les effets de masque des arbres et des habitations en avant-plan sont renforcés



La vue en sortie sud d'Arnac-la-Poste est largement cadrée par des haies et de grands arbres. La position dominante n'est pas du tout visible. En se décalant légèrement pour échapper au masque visuel de la haie cadrant la route, une fenêtre visuelle s'ouvre en direction de la ZIP. La vue des éoliennes sera partielle mais franche